

Atlas de la Biodiversité

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme



La Faune

TOME 3

Ce rapport scientifique est l'aboutissement de deux années de travail intense ayant mobilisé 21 personnes au quotidien autour de 6 partenaires : le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), l'Observatoire FAUNA, Cistude Nature, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'association Pour les enfants du pays de Beleyme.

En juillet 2021, nous avons été lauréat de l'appel à projet « Atlas de la biodiversité communale (ABC) » porté par l'Office Français de la Biodiversité. C'était la première fois qu'un ABC allait être réalisé à l'échelle d'un territoire intercommunal : le plus grand de France !

L'objectif principal est d'homogénéiser les connaissances fauniques et floristiques de notre territoire. Jusqu'ici la biodiversité autour de la Vézère était connue du fait des nombreuses zones naturelles protégées adjacentes, tel que les zones Natura 2000.

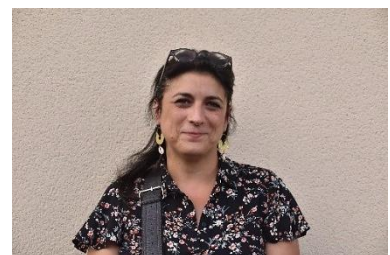
Grâce au travail remarquable réalisé par nos partenaires, nous disposons aujourd'hui d'un état des lieux robuste des connaissances naturalistes de notre territoire. L'ensemble des communes de la Vallée de l'Homme disposent aujourd'hui d'un socle de connaissances sur leur biodiversité.

Tout au long de la réalisation de cet Atlas, un grand travail de sensibilisation et de médiation a été mené auprès de la population par l'association Pour les enfants du Pays de Beleyme et les équipes de la Communauté de communes.

Les citoyens, les élus, les enfants par le biais des centres de loisirs, mais aussi les agents intercommunaux et communaux ont été impliqués de manière active en participant à des formations pour découvrir des différents habitats naturels et des espèces inféodées.

Merci à l'OFB pour son soutien financier et bien sûr à nos partenaires scientifiques qui ont rédigé ce rapport si riche.

Un grand merci au réseau des ambassadeurs de la biodiversité : ces citoyens locaux qui se sont engagés avec nous pour mieux connaître la biodiversité de la Vallée de l'Homme et qui, à présent, partageront ce savoir avec vous tous.



Isabelle Dumas-Castanet
Vice-présidente Environnement
et Biodiversité

Atlas de la Biodiversité de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

Rapport scientifique 2023

Tome 3 - Volet Faune

Rédaction

Matthieu DUFFAU (CEN NA), Pauline LAPIÉ (Observatoire FAUNA)

Contribution à la rédaction

Jean-Claude ABADIE (CBNSA), Matthieu BERRONEAU (Cistude Nature), Benoit DUHAZÉ (CEN NA), Nolwenn QUÉRO (CEN NA), Amandine THEILLOUT (LPO)

Inventaire de terrain Faune

Matthieu BERRONEAU (Cistude Nature), Yoann CROISILLE (CEN NA), Benoit DUHAZÉ (CEN NA), Bastien FIASCHI (CEN NA), Céline LEMAIRE (CEN NA), Nolwenn QUÉRO (CEN NA), Fanny REY (LPO), Charlotte RIGOLOT (CEN NA), Amandine THEILLOUT (LPO)

Contributeurs de l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine

Gestion de la base de données

Nathan HAUQUIN (Observatoire FAUNA), Jérôme TRICAUD (Observatoire FAUNA), Paul FROMAGE (Observatoire FAUNA)

Relecture

Maxime COSSON

Avertissement

Cette étude constitue le Tome 3 de l'Atlas de la Biodiversité Communale de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme. Cette restitution fine et complète des travaux menés sur le volet « Faune » est parallèle au Tome 1- Rapport général et au Tome 2 – Volet Flore

Remerciements

Nos remerciements s'adressent à la CCVH et particulièrement à Mme Isabelle DAUMAS-CASTANET, Mme Marie-Laure VILLESUZANNE, Mme Tatiana FILJAK pour avoir porté et animé ce projet ; au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire partenaire de la CCVH pour l'ABC, notamment Caroline FILLAIRE ; à tous les producteurs de données ayant transmis leurs observations ; aux différents experts sollicités : Frédéric CHICHE, David NAUDON, Pierre-Yves GOURVIL, Gilles BAILLEUX, Denis VINCENT, Karim GUERBAA ; aux habitants du territoire pour leur accueil ; aux élu.e.s et acteurs du territoire ayant soutenu cette démarche d'ABC ; aux ambassadeurs de la biodiversité pour leur intérêt et leur contribution.

Référencement bibliographique

DUFFAU M. (coord), LAPIÉ P., ABADIE J-C., DUHAZÉ B., QUÉRO N., BERRONEAU M., THEILLOUT A., 2023. Atlas de la Biodiversité Communale - Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, Tome 3 - Volet Faune. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. 227 p. + annexes.

Financeurs

Cette étude est financée par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme et par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du programme national d'ABC.

Table des matières

PARTIE I- INTRODUCTION	13
PARTIE II- SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES FAUNISTIQUES À L'ISSUE DE L'ABC (2010-2023)	15
II.1 BILAN DES CONNAISSANCES FAUNISTIQUES À L'ISSUE DES INVENTAIRES	15
II.1.1 <i>Pression d'observation</i>	15
II.1.2 <i>Richesse en espèce</i>	26
II.2 ZOOM SUR LES 7 GROUPES AYANT FAIT L'OBJET D'INVENTAIRES SPÉCIFIQUES DANS LE CADRE DE L'ABC	34
II.2.1 <i>Les Reptiles</i>	34
II.2.2 <i>Les Amphibiens</i>	41
II.2.3 <i>Les Odonates</i>	48
II.2.4 <i>Les Rhopalocères</i>	56
II.2.5 <i>Les Orthoptères</i>	63
II.2.6 <i>Les Chiroptères</i>	70
II.2.7 <i>Les Oiseaux</i>	84
PARTIE III- ESPÈCES EXOTIQUES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH	97
III.1 DÉFINITION	97
III.2 LISTE DES ESPÈCES EXOTIQUES IDENTIFIÉES	98
III.3 CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	100
PARTIE IV- ESPÈCES PROTÉGÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH	103
IV.1 DÉFINITION	103
IV.2 LISTE DES ESPÈCES PROTÉGÉES IDENTIFIÉES	104
IV.3 CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES PROTÉGÉES	112
PARTIE V- ESPÈCES À ENJEUX RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH	113
V.1 CE QUE RECOUVRE LA NOTION D'ESPÈCES À ENJEUX	113
V.2 LE NIVEAU DE MENACE	114
V.2.1 <i>Définition</i>	114
V.2.2 <i>Liste des espèces menacées identifiées</i>	115
V.2.3 <i>Cartographie des espèces menacées</i>	119
V.3 LES ENJEUX DE CONSERVATION NOUVELLE-AQUITAINE	120
V.3.1 <i>Définition</i>	120
V.3.2 <i>Liste des espèces à enjeux de conservation pour la Nouvelle-Aquitaine identifiées</i>	121
V.3.3 <i>Cartographie des espèces à enjeu de conservation pour la Nouvelle-Aquitaine</i>	126
V.4 LES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE	127
V.4.1 <i>Définition</i>	127
V.4.2 <i>Liste des espèces à enjeux pour le territoire</i>	128
V.4.3 <i>Cartographie des espèces à enjeux pour le territoire</i>	133
V.5 FICHES DESCRIPTIVES DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE	134
PARTIE VI- CONCLUSION	221
PARTIE VII- BIBLIOGRAPHIE	223
PARTIE VIII- ANNEXES	227

Tables des figures

FIGURE 1 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.	16
FIGURE 2 : NOMBRE D'OBSERVATIONS A L'ISSUE DE L'ABC PAR GROUPES.....	17
FIGURE 3 : CARTOGRAPHIE DE LA PROPORTION D'OBSERVATIONS NOUVELLES DÉCLINÉES PAR COMMUNES.	20
FIGURE 4 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS AVANT ET APRÈS L'ABC PAR COMMUNES.	22
FIGURE 5 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS AVANT ET APRÈS L'ABC PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.	23
FIGURE 6 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS AVANT ET APRÈS L'ABC PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.	24
FIGURE 7 : PRESSION D'OBSERVATION A LA MAILLE DE 5 X 5 KM À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT MONTRANT LA SITUATION DE LA CCVH. CARTES EXTRAITES L'OBSERVATOIRE FAUNA (OBSERVATOIRE-FAUNA.FR).	25
FIGURE 8 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUE A L'ISSUE DE L'ABC PAR GROUPES.....	26
FIGURE 9 : CARTOGRAPHIE DE LA PROPORTION DE NOUVELLES ESPÈCES DÉCLINÉES PAR COMMUNES.	29
FIGURE 10 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES AVANT ET APRÈS L'ABC PAR COMMUNES.....	31
FIGURE 11 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES AVANT ET APRÈS L'ABC PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.	32
FIGURE 12 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES AVANT ET APRÈS L'ABC PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.	33
FIGURE 13 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS DE REPTILES A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.....	35
FIGURE 14 : REPTILES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	37
FIGURE 15 : REPTILES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM	39
FIGURE 16 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS D'AMPHIBIENS A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.	42
FIGURE 17 : AMPHIBIENS - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	44
FIGURE 18 : AMPHIBIENS - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	46
FIGURE 19 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS D'ODONATES A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.	50
FIGURE 20 : ODONATES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	52
FIGURE 21 : ODONATES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	54
FIGURE 22 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS DE RHOPALOCÈRES A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.	57

FIGURE 23 : RHOPALOCÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	59
FIGURE 24 : RHOPALOCÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	61
FIGURE 25 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS D'ORTHOPTÈRES A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.....	64
FIGURE 26 : ORTHOPTÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	66
FIGURE 27 : ORTHOPTÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	68
FIGURE 28 : INVENTAIRES ACOUSTIQUES - LOCALISATION DES TRANSECTS ROUTIERS ANALYSÉS.....	72
FIGURE 29 : INVENTAIRES ACOUSTIQUES – LOCALISATION DES POINTS FIXES ANALYSÉE.....	74
FIGURE 30 : INVENTAIRE PAR PROSPECTION : LOCALISATION DES SITES PROSPECTÉS.....	76
FIGURE 31 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS DE CHIROPTÈRES A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.....	78
FIGURE 32 : CHIROPTÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	80
FIGURE 33 : CHIROPTÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	82
FIGURE 34 : RÉPARTITION DES POINTS D'ÉCOUTES DIURNES.....	85
FIGURE 35 : RÉPARTITION DES POINTS D'ÉCOUTES NOCTURNES.....	86
FIGURE 36 : RÉPARTITION DES POINTS D'OBSERVATIONS POUR LES RAPACES DIURNES.....	87
FIGURE 37 : RÉPARTITION DE POINTS D'OBSERVATIONS ET D'ÉCOUTES POUR LES OISEAUX HIVERNANTS.....	88
FIGURE 38 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS D'OISEAUX A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.....	89
FIGURE 39 : OISEAUX - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	91
FIGURE 40 : OISEAUX - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.....	93
FIGURE 41 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.....	99
FIGURE 42 : PROPORTION D'ESPÈCES EXOTIQUE ENVAHISSANTES PAR GROUPES.....	99
FIGURE 43 : EXEMPLE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAUNISTIQUES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH.....	100
FIGURE 44 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PAR MAILLES DE 500M X 500M.....	101
FIGURE 45 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES PROTÉGÉES.....	110

FIGURE 46 : PROPORTION D'ESPÈCES PROTÉGÉES PAR GROUPES.....	110
FIGURE 47 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES PROTÉGÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA).	111
FIGURE 48 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES PROTÉGÉES PAR MAILLES DE 500M X 500M.	112
FIGURE 49 : CATÉGORIES DES LISTES ROUGES DÉFINIES PAR L'UICN.	114
FIGURE 50 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES MENACÉES.....	117
FIGURE 51 : PROPORTION D'ESPÈCES MENACÉES PAR GROUPES.....	117
FIGURE 52 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES MENACÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).	118
FIGURE 53 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES MENACÉES PAR MAILLES DE 500M X 500M.	119
FIGURE 54: CATÉGORIES DISPONIBLES DANS LES RÉFÉRENTIELS RETENUS POUR LES ESPÈCES À ENJEUX DE CONSERVATION.	120
FIGURE 55 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES A ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL.	124
FIGURE 56 : PROPORTION D'ESPÈCES A ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL PAR GROUPES.	124
FIGURE 57 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES À ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).	125
FIGURE 58 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES A ENJEU DE CONSERVATION PAR MAILLES DE 500M X 500M.	126
FIGURE 59 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES A ENJEUX POUR LE TERRITOIRE.	131
FIGURE 60 : PROPORTION DES ESPÈCES A ENJEUX POUR LE TERRITOIRE PAR GROUPE.....	132
FIGURE 61 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).	132
FIGURE 62 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES A ENJEUX POUR LE TERRITOIRE PAR MAILLES DE 500M X 500M.	133
FIGURE 63 : STRUCTURES DES FICHES ESPÈCES.	135

Table des tableaux

TABLEAU 1 : NOMBRE DE DONNÉES NOUVELLES RAPPORTÉES AU NOMBRE TOTAL DE DONNÉES POUR CHAQUE GROUPE.	18
TABLEAU 2 : NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.	19
TABLEAU 3 : NOMBRE D'ESPÈCES NOUVELLES RAPPORTÉES AU NOMBRE TOTAL D'ESPÈCES POUR CHAQUE GROUPE.	27
TABLEAU 4 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES A L'ISSUE DE L'ABC, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.	28
TABLEAU 5 : NOMBRE D'OBSERVATIONS DE REPTILES PAR COMMUNES.	36
TABLEAU 6 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES DE REPTILES PAR COMMUNES.	38
TABLEAU 7 : ESPÈCES DE REPTILES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.	40
TABLEAU 8 : NOMBRE D'OBSERVATIONS D'AMPHIBIENS PAR COMMUNES.	43
TABLEAU 9 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES D'AMPHIBIENS PAR COMMUNES.	45
TABLEAU 10 : ESPÈCES D'AMPHIBIENS NON REVUES.	47
TABLEAU 11 : ESPÈCES D'AMPHIBIENS NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.	47
TABLEAU 12 : NOMBRE D'OBSERVATIONS D'ODONATES PAR COMMUNES.	51
TABLEAU 13 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES D'ODONATES PAR COMMUNES.	53
TABLEAU 14 : ESPÈCES D'ODONATES NON REVUES.	55
TABLEAU 15 : ESPÈCES D'ODONATES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.	55
TABLEAU 16 : NOMBRE D'OBSERVATIONS DE RHOPALOCÈRES PAR COMMUNES.	58
TABLEAU 17 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES DE RHOPALOCÈRES PAR COMMUNES.	60
TABLEAU 18 : ESPÈCES DE RHOPALOCÈRES NON REVUES.	62
TABLEAU 19 : ESPÈCES DE RHOPALOCÈRES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.	62
TABLEAU 20 : NOMBRE D'OBSERVATIONS DE D'ORTHOPTÈRES PAR COMMUNES.	65
TABLEAU 21 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES D'ORTHOPTÈRES PAR COMMUNES.	67
TABLEAU 22 : ESPÈCES D'ORTHOPTÈRES NON REVUES.	69
TABLEAU 23 : ESPÈCES D'ORTHOPTÈRES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.	69
TABLEAU 24 : CALENDRIER DES PASSAGES POUR LES INVENTAIRES ACOUSTIQUES PAR TRANSECTS ROUTIERS.	71
TABLEAU 25 : CALENDRIER DES POSES D'ENREGISTREURS AUTOMATIQUES POUR LES INVENTAIRES ACOUSTIQUES SUR POINTS FIXES EN 2021 ET 2022.	73

TABLEAU 26 : CALENDRIER DES INVENTAIRES ET RECHERCHES DE GÎTES EN 2021 ET 2022.	75
TABLEAU 27 : SYNTHÈSE DE L'EFFORT DE PROSPECTION POUR LES CHIROPTÈRES PAR COMMUNE.	77
TABLEAU 28 : NOMBRE DE CHIROPTÈRES PAR COMMUNES.	79
TABLEAU 29 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES DE CHIROPTÈRES PAR COMMUNES.....	81
TABLEAU 30 : ESPÈCES DE CHIROPTÈRES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.....	83
TABLEAU 31 : NOMBRE D'OISEAUX PAR COMMUNES.	90
TABLEAU 32 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES D'OISEAUX PAR COMMUNES.	92
TABLEAU 33 : ESPÈCES D'OISEAUX NON REVUES.	94
TABLEAU 34 : ESPÈCES D'OISEAUX NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.	95
TABLEAU 35 : LISTE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.	98
TABLEAU 36 : LISTE DES ESPÈCES PROTÉGÉES.....	104
TABLEAU 37 : LISTE DES ESPÈCES MENACÉES.	115
TABLEAU 38 : LISTE DES ESPÈCES À ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL.	121
TABLEAU 39 : LISTE DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE.	128

Partie I- Introduction

Ce rapport constitue le Tome 3 de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH).

Il traite spécifiquement du volet « Faune » de l'ABC. Parallèlement un rapport intitulé Tome 2, traite spécifiquement du volet « Flore », tandis que le Tome 1, constitue le rapport général de l'ABC où Faune et Flore sont abordées conjointement.

Nous ne reviendrons pas dans ce tome sur le contexte de l'étude, la partie descriptive du territoire, ou la partie synthèse des connaissances naturalistes préexistantes à l'ABC, qui sont traités en détail dans le Tome 1.

Dans un premier temps, nous ferons la synthèse des connaissances faunistiques à l'issue de l'ABC à travers les notions de pression d'observation et de richesse spécifique. Parallèlement, nous mettrons en avant l'amélioration des connaissances globales sur la Faune, consécutive notamment à la mise en œuvre d'inventaires complémentaires souhaités par la collectivité sur 7 groupes d'espèces : Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Rhopalocères, Odonates, Chiroptères, Orthoptères.

Par la suite, nous ferons un zoom sur chacun de ces 7 groupes, en présentant les différents protocoles d'inventaire mis en œuvre et les résultats qui en découlent.

Puis, nous aborderons plusieurs thématiques : espèces exotiques envahissantes, espèces protégées, espèces à enjeux (menacées, à enjeux de conservation pour la Nouvelle-Aquitaine, à enjeux pour le territoire).

Enfin pour un certain nombre d'espèces à enjeux pour le territoire, des fiches présentant ces espèces et leur répartition sur le territoire seront proposées au lecteur.

Tout au long de ce rapport, des cartes et indicateurs sont proposés de manière à expliciter le contenu des différentes parties.

Avertissement : les résultats présentés dans ce rapport sont tributaires de l'état des connaissances disponibles au moment de sa rédaction, elles constituent un premier état des lieux ayant vocation à évoluer dans le temps. Rappelons également que ni la centralisation des ressources bibliographiques, ni les inventaires de terrain ne peuvent prétendre à l'exhaustivité.

Partie II- Synthèse des connaissances faunistiques à l'issue de l'ABC (2010-2023)

Les jeux de données, issus de l'Observatoire FAUNA (plateforme régionale SINP pour la faune), utilisés pour l'ensemble des analyses de ce rapport comprennent les données produites entre le 01/01/2010 et le 30/06/2023. Pour intégrer les jeux de données, les données doivent aussi avoir un statut de validité défini comme « probable » ou « certain » ; ainsi les données « douteuses » ou « très douteuses » selon la procédure de validation régionale des données d'occurrence de taxon, sont exclues. De même, les données doivent être conformes au cahier des charges techniques du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel qui précise les éléments minimaux (date, nom taxon, géométrie, ...) qui doivent être associés à une donnée.

La majorité des données existantes sur le territoire de la CCVH a pu être renseignée précisément (point, géométrie, centroïde de site) ou au lieu-dit, ce qui correspond au grain de précision le plus fin permettant de connaître l'emplacement exact du taxon recensé. Néanmoins, certaines données sont moins précises et ne peuvent être exploitées que pour une partie des analyses. Par exemple, les données à la commune ne peuvent intégrer les analyses qu'à l'échelle de la commune. Elles ne peuvent pas être utilisées dans les rendus cartographiques à une échelle plus fine (ex. maille 1km x 1km). À l'inverse, une donnée dont la précision géométrique est renseignée sous forme de polygones ou de mailles chevauchant 2 communes distinctes sans précision sur la commune d'observation, ne peuvent intégrer les analyses à l'échelle de la commune. Bien d'autres cas peuvent nous amener à prendre en compte ou à exclure une donnée. Cela explique pourquoi les résultats présentés dans les graphiques et cartographies peuvent parfois varier.

II.1 Bilan des connaissances faunistiques à l'issue des inventaires

II.1.1 PRESSION D'OBSERVATION

Cette partie traite du nombre de données collectées et de leur répartition sur le territoire. Rappelons qu'une donnée désigne une observation d'un taxon à une date donnée, par un observateur donné. La pression d'observation est généralement utilisée pour évaluer le degré de connaissance d'un territoire.

À l'issue de l'ABC, on dénombre 60 177 observations pour la faune en Vallée de l'Homme.

II.1.1.1 RÉPARTITION DES OBSERVATIONS DANS LE TEMPS

Rappelons que les seules données prises en compte sont les données modernes, c'est-à-dire celles collectées postérieurement à 2010. Notons également que seules les données précises temporellement, non issues de synthèse pluriannuelle ont été considérées pour cette analyse.

La Figure 1 permet de constater la progression de la connaissance sur le territoire au cours du temps.

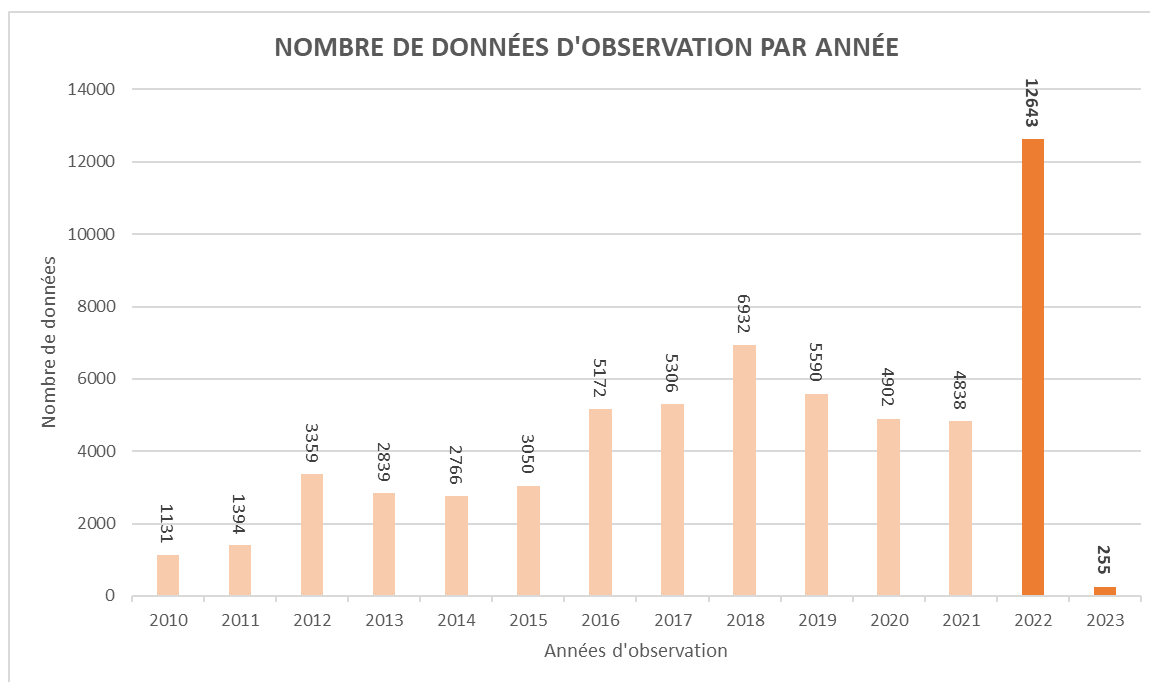


FIGURE 1 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.

On note à partir de 2012, une augmentation du nombre d'observations. Cette augmentation est consécutive à la fourniture du jeu de données historiques « Oiseaux » de la LPO Aquitaine, qui ne couvre que la période 2012-2021. Entre 2012 et 2021, la production annuelle de données faune est comprise entre 3000 et 7000 données, fluctuant au cours du temps en fonction de l'émergence et de la mise en œuvre de différents programmes d'amélioration des connaissances (plans régionaux d'actions par exemple) et de la dynamique du réseau de bénévoles des structures associatives. Pour autant, compte tenu de la superficie du territoire, ce nombre d'observations annuelles reste faible.

Enfin, la Figure 1 permet de **visualiser rapidement l'effet déterminant de l'ABC sur le niveau de connaissance de la faune** sur le territoire, puisqu'il a permis de collecter en 2022 et 2023 près de **13 000 données d'observations**.

II.1.1.2 RÉPARTITION DES OBSERVATIONS PAR GROUPES

La Figure 2 fait état du nombre d'observation par groupes à l'issue de l'ABC. Elle permet entre-autre d'observer les disparités de connaissances entre groupes, qui notons-le, sont très hétérogènes.

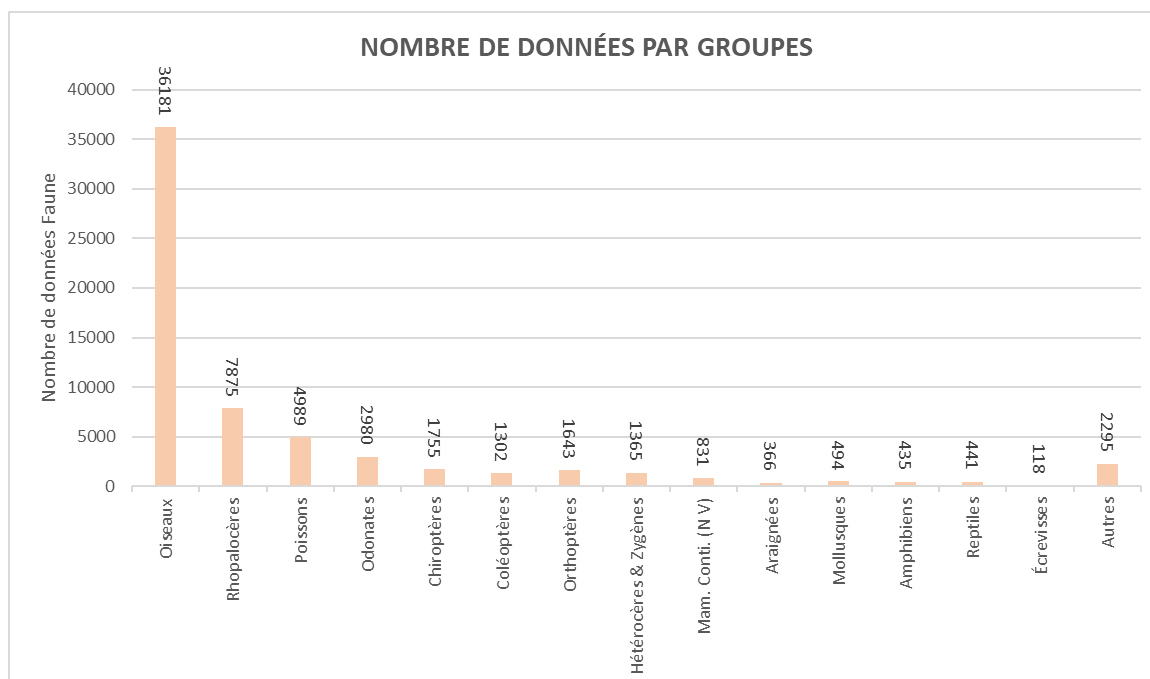


FIGURE 2 : NOMBRE D'OBSERVATIONS A L'ISSUE DE L'ABC PAR GROUPES.

Un groupe rassemble la majorité des données disponibles : les Oiseaux. L'avifaune fait l'objet depuis longtemps de suivis et d'inventaires réguliers, c'est l'un des premiers groupes faunistiques sur lequel les naturalistes ont porté une attention particulière. En plus de constituer un des groupes les plus abordables, en comparaison à d'autres et sans jugement de valeur, le réseau de bénévoles conséquent de la LPO notamment, permet de multiplier les observations.

En dehors de « l'effet ABC » pour lequel 7 groupes ont été ciblés spécifiquement pour les inventaires, les disparités du nombre de données entre les groupes peuvent s'expliquer par différents facteurs :

- Des groupes ont bénéficié d'inventaire spécifique dans le cadre de déclinaisons régionales de plans nationaux d'action (ex. Chiroptères, Odonates, Lépidoptères).
- Certains groupes sont constitués pour partie d'espèces discrètes et peu abondantes, difficilement observables sans méthode d'inventaire spécifique et recherche approfondie (ex. Reptiles, Amphibiens, Écrevisses).
- D'autres part, pour plusieurs groupes, leur complexité ou leur grande diversité nécessite un niveau d'expertise et des compétences de détermination poussés, nécessitant parfois un matériel spécifique (ex. Mollusques, Araignées, certaines familles d'insectes).

Soulignons par ailleurs le cas des Poissons, ressortant comme le troisième groupe en termes de nombre de données. Cette place s'explique par la manière dont sont bancarisées les données provenant de résultats de pêches électriques. La bancarisation est telle qu'un individu d'une espèce correspond à une donnée d'observation. Donc, à titre d'exemple, sur une station de pêche électrique avec 100 individus d'une même espèce, il y a 100 données d'observations. Si l'on compare à la majorité des autres groupes, comme les Chiroptères, la bancarisation est telle que, sur un gîte où l'on dénombre 100 individus d'une même espèce, il n'y aura qu'une seule donnée d'observation.

Le Tableau 1 détaille, par groupes, le nombre de données nouvelles, c'est-à-dire celles produites sur la période comprise entre janvier 2022 et juin 2023. Est également présenté la proportion que représente ces nouvelles données. En gras, sont mis en avant les groupes pour lesquels la CCVH a souhaité approfondir les connaissances naturalistes.

TABLEAU 1 : NOMBRE DE DONNÉES NOUVELLES RAPPORTÉES AU NOMBRE TOTAL DE DONNÉES POUR CHAQUE GROUPE.

Groupes		Nombre de données 2010-2023	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles
FAUNE	Oiseaux	36 181	5 571	15,4%
	Rhopalocères	7 875	3 057	38,8%
	Poissons	4989	16	0,3%
	Odonates	2980	1 352	45,4%
	Chiroptères	1 755	364	20,7%
	Coléoptères	1302	142	10,9%
	Orthoptères	1643	1 311	79,8%
	Hétérocères & Zygènes	1365	222	16,3%
	Mammifères continentaux (non volant)	831	40	4,8%
	Araignées	366	55	15,0%
	Mollusques	494	20	4,0%
	Amphibiens	435	182	41,8%
	Reptiles	441	112	25,4%
	Écrevisses	118	4	3,4%
	Autres	2295	167	7,3%
	Total Faune		63 070	12 615

12 615 nouvelles données ont été récoltées, soit une augmentation de 20% du nombre de données préexistantes. L'ensemble des groupes ciblés par des inventaires complémentaires voient leur nombre d'observations augmenter dans des proportions comprises entre 15,4% et 79,8%. En toute logique, ce sont pour ces groupes que le nombre et la proportion d'observations augmentent le plus fortement. Notons également l'existence de nouvelles données pour l'ensemble des autres groupes considérés dans le tableau ci-dessus.

II.1.1.3 RÉPARTITION DES OBSERVATIONS SUR LE TERRITOIRE

Le Tableau 2 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre de données d'observations disponibles par groupes à l'issue de l'ABC. Il détaille également le nombre de nouvelles données par commune et la proportion que représente ces nouvelles données.

Cette dernière information peut être également visualisée directement sur la Figure 3.

TABLEAU 2 : NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.

Diversité communale (nombre de données)																			
	FAUNE															Total Faune 2010-2023	Total Faune 2010-2021	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles (%)
	Amphibiens	Araignées	Chiroptères	Coléoptères	Ecrevisses	Hétérotères & Zygènes	Mammifères continentaux (non volant)	Mollusques	Odonates	Oiseaux	Orthoptères	Poissons	Reptiles	Rhopalocères	Autres				
Aubas	7	5	15	29	1	35	15	130	63	484	55		9	280	34	1162	702	460	40%
Audrix	5	2	17	6	1	4	2		1	261	26		6	62	8	401	199	202	50%
Campagne	9	5	791	425	1	38	43	8	119	1894	63	7	20	492	101	4016	3696	320	8%
Coly-Saint-Amand	4	31	230	31	1	14	22	143	92	898	83		9	325	45	1928	1370	558	29%
Fanlac	15	8		9		12	10	1	50	546	22	1	19	139	13	845	254	591	70%
Fleurac	22	130	14	321	2	136	8		86	555	81		11	556	1080	3002	2358	644	21%
Journiac	19		16	9		16	27		45	618	16	3	1	178	9	957	561	396	41%
La Chapelle-Aubareil	32	11	12	28	1	21	36	34	356	1664	84	3	17	396	34	2729	2344	385	14%
Le Bugue	4	3	2	14	45	32	20	4	124	1506	118	1967	11	366	30	4246	3634	612	14%
Les Eyzies	53	21	402	81	17	160	128	76	351	6057	197	327	58	749	219	8896	7964	932	10%
Les Farges	3	66	12	57		17	23	3		927	65	2	13	391	73	1652	1281	371	22%
Limeuil	12	6	23	28	2	30	5	2	63	886	63		23	162	33	1338	872	466	35%
Mauzens-et-Miremont	19		78	9		13	26	1	79	714	72	1	8	181	13	1214	699	515	42%
Montignac-Lascaux	16	6	5	21		29	25	8	156	1567	54		17	367	26	2297	1598	699	30%
Peyzac-le-Moustier	12	5	5	25		615	21	6	44	806	32		18	174	42	1805	1460	345	19%
Plazac	11	15	12	29	5	28	19	3	111	788	67	1	3	224	45	1361	642	719	53%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	10	7	5	38	2	33	12		96	779	84		11	454	36	1567	924	643	41%
Saint-Avit-de-Vialard	13	3	20	5		6	2		12	344	37		5	88	7	542	215	327	60%
Saint-Chamassy	6		11	2	1	3	20		65	607	71		20	124	10	940	536	404	43%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	6	3	9	8		25	20	17	59	410	62		17	215	13	864	630	234	27%
Saint-Léon-sur-Vézère	23	8	8	45	18	22	19	6	85	775	34	2346	12	159	40	3600	3247	353	10%
Savignac-de-Miremont	12		2	3	1	7	8	4	32	1606	39		8	160	13	1895	898	997	53%
Sergeac	7	2	26	10		7	8		52	379	45		5	101	275	917	675	242	26%
Thonac	19	5	4	25	16	14	11	7	91	493	75	327	8	154	27	1276	947	329	26%
Tursac	31	15	17	30		23	35	24	84	1362	60	2	17	165	48	1913	1537	376	20%
Valojoux	8	4	8	14		18	20	17	342	1158	35	2	34	389	15	2064	1618	446	22%
Toutes communes 2010-2023	378	361	1744	1302	114	1358	585	494	2658	28084	1640	4989	380	7051	2289	53427	40861	12566	24%
Toutes communes 2010-2021	196	310	1380	1160	110	1143	545	474	1308	22535	332	4973	268	3999	2128	40861			
Nombre de données nouvelles	182	51	364	142	4	215	40	20	1350	5549	1308	16	112	3052	161	12566			
Proportion de données nouvelles (%)	48%	14%	21%	11%	4%	16%	7%	4%	51%	20%	80%	0,3%	29%	43%	7%	24%			

Concernant l'effort d'échantillonnage, **la proportion de nouvelles observations par communes fait clairement apparaître que les communes du nord, du nord-ouest, du sud-ouest et en partie centrale de la CCVH ont fait l'objet d'un accroissement significatif des observations disponibles (Figure 3)**. Cela est conforme aux attendus d'homogénéisation des données d'observation sur le territoire ; les communes localisées sur ces secteurs étant celles qui avant l'ABC souffraient d'un déficit de connaissances le plus important (Figure 4).

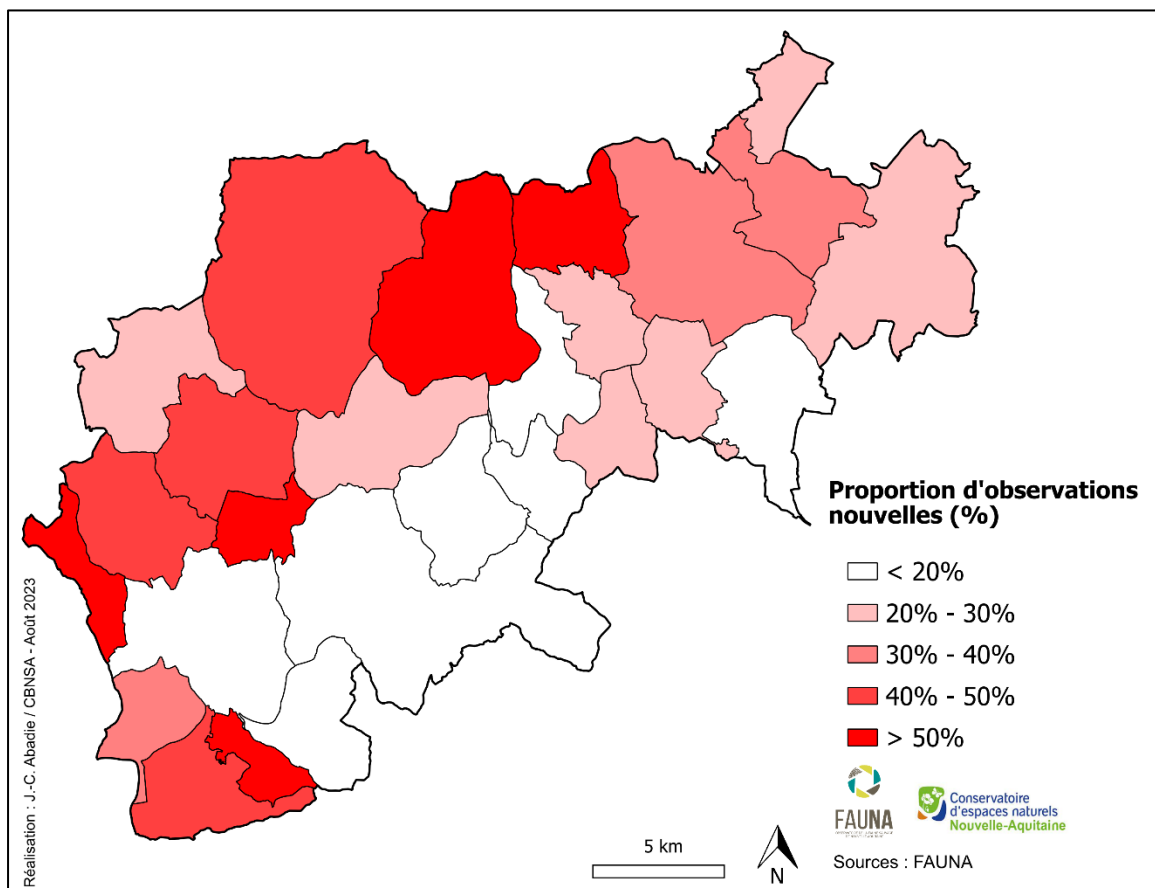


FIGURE 3 : CARTOGRAPHIE DE LA PROPORTION D'OBSERVATIONS NOUVELLES DÉCLINÉES PAR COMMUNES.

A la lecture du Tableau 2 , pour les 7 groupes faunistiques pour lesquels la CCVH à fait le choix d'approfondir les connaissances naturalistes :

- **5 groupes ont au moins une donnée d'observation sur chacune des communes de l'intercommunalité** : Amphibiens, Oiseaux, Orthoptères, Reptiles, Rhopalocères.
- **2 groupes n'ont pas de données d'observation sur une commune de l'intercommunalité** : Chiroptères (impossibilité d'analyse des données acoustiques sur la commune de Fanlac) et Odonates (absence de milieux aquatiques accessibles sur la commune des Farges).

Nous pouvons également noter les éléments suivants :

- Nombre de données d'observation rattachable à une commune à l'issue de l'ABC : 53 427.
- Commune avec le plus de données d'observation : Les Eyzies (8896).
- Commune avec le moins de données d'observation : Audrix (401).

- Communes avec le plus grand nombre de nouvelles données d'observation : Savignac-de-Miremont (997), Les Eyzies (932), Plazac (719).
- Communes avec l'augmentation du nombre de données d'observation la plus forte en proportion : Fanlac (70%), Saint-Avit-de-Vialard (60%), Savignac-de-Miremont (53%).

Les cartographies, présentées dans les pages qui suivent, permettent de visualiser la répartition des observations sur le territoire avant et après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km).

La Figure 4 nous renseigne sur le nombre d'observations disponibles par communes avant et après l'ABC. Comparer un nombre d'observations entre communes reste un exercice délicat compte tenu des fortes disparités de surface entre ces dernières. Rappelons à titre d'exemple que la plus grande commune de la CCVH (Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac) dépasse les 60 km², soit une surface dix fois plus importante que la plus petite d'entre elles (Audrix). Il existe ainsi de fortes disparités dans le nombre d'observations d'une commune à l'autre du seul fait des écarts de surface, mais également en raison de l'existence de concentrations de sites à enjeux sur plusieurs d'entre elles (en particulier les communes du cœur de vallée). Rappelons également que l'objectif d'homogénéisation des connaissances vise avant tout à disposer d'un socle de connaissances significatives sur chaque commune du territoire (et non d'avoir un nombre d'observations identique).

Les Figure 5 et Figure 6, qui présentent le nombre d'observations par mailles, permettent de s'extraire des biais inhérents aux restitutions communales. À l'issue de l'ABC, on note ainsi que quasiment toutes les mailles de 1 x 1 km comportent au moins un relevé faunistique (exception faite notamment, de quelques mailles limitrophes n'empiétant que partiellement sur la CCVH), ce qui montre qu'un effort significatif a été fait pour couvrir l'ensemble du territoire, au-delà des seuls sites à enjeux. On constate également que la pression d'observation s'est accrue sur les zones considérées auparavant comme déficitaires, ce qui rejoint le constat établi précédemment sur les communes ayant connu la plus forte augmentation en termes de proportion de données nouvelles.

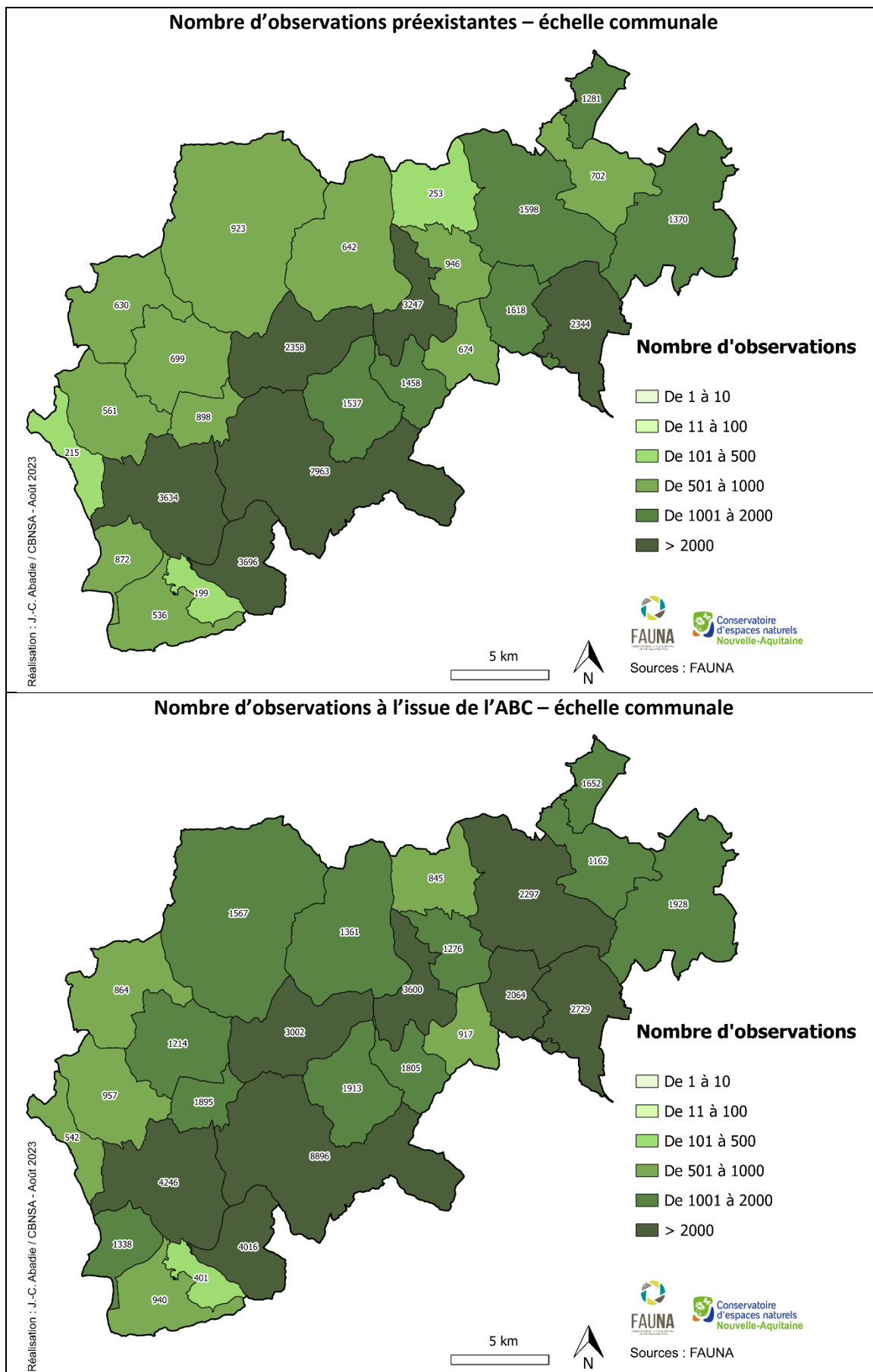


FIGURE 4 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS AVANT ET APRÈS L'ABC PAR COMMUNES.

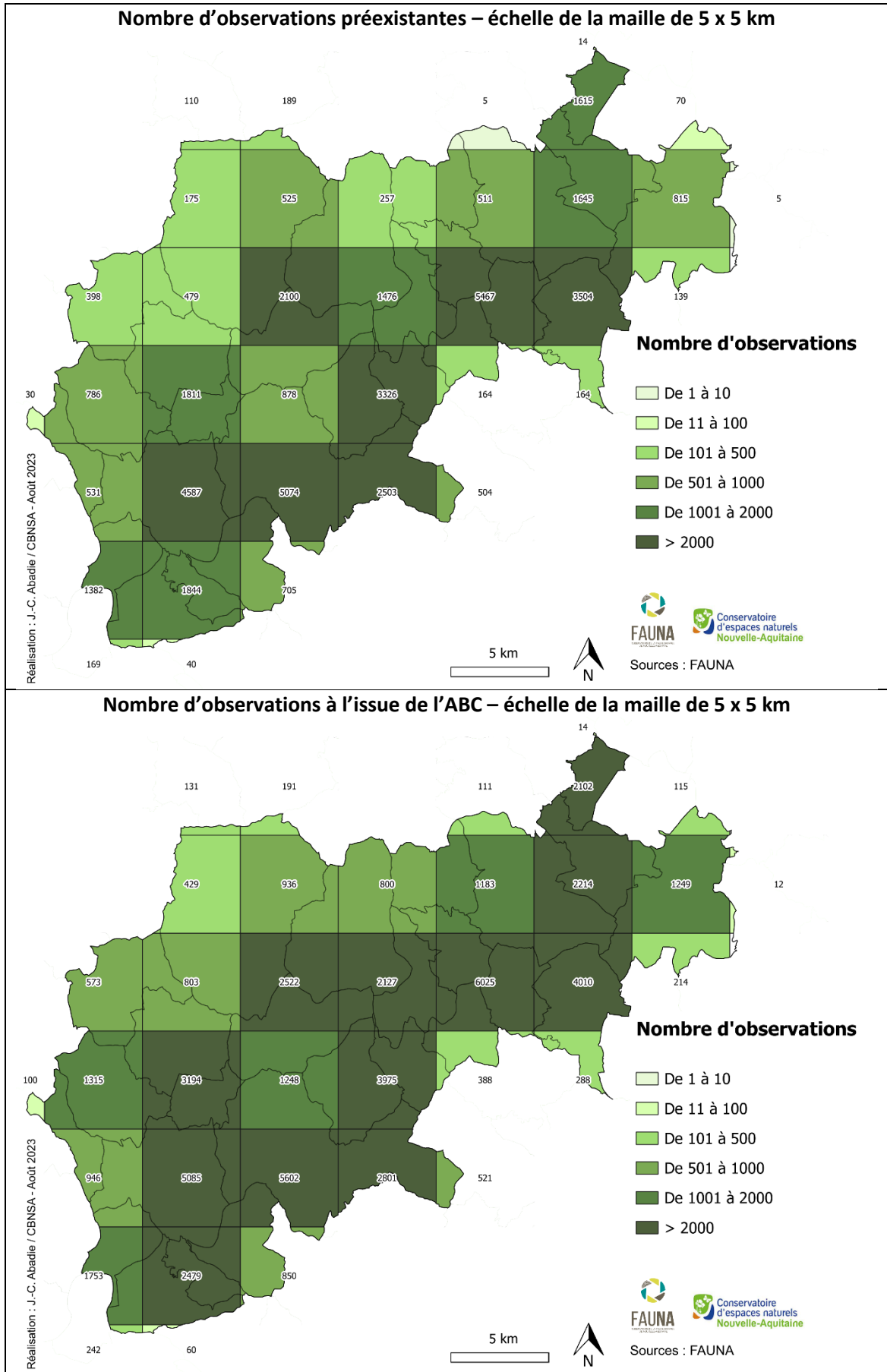


FIGURE 5 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS AVANT ET APRÈS L'ABC PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.

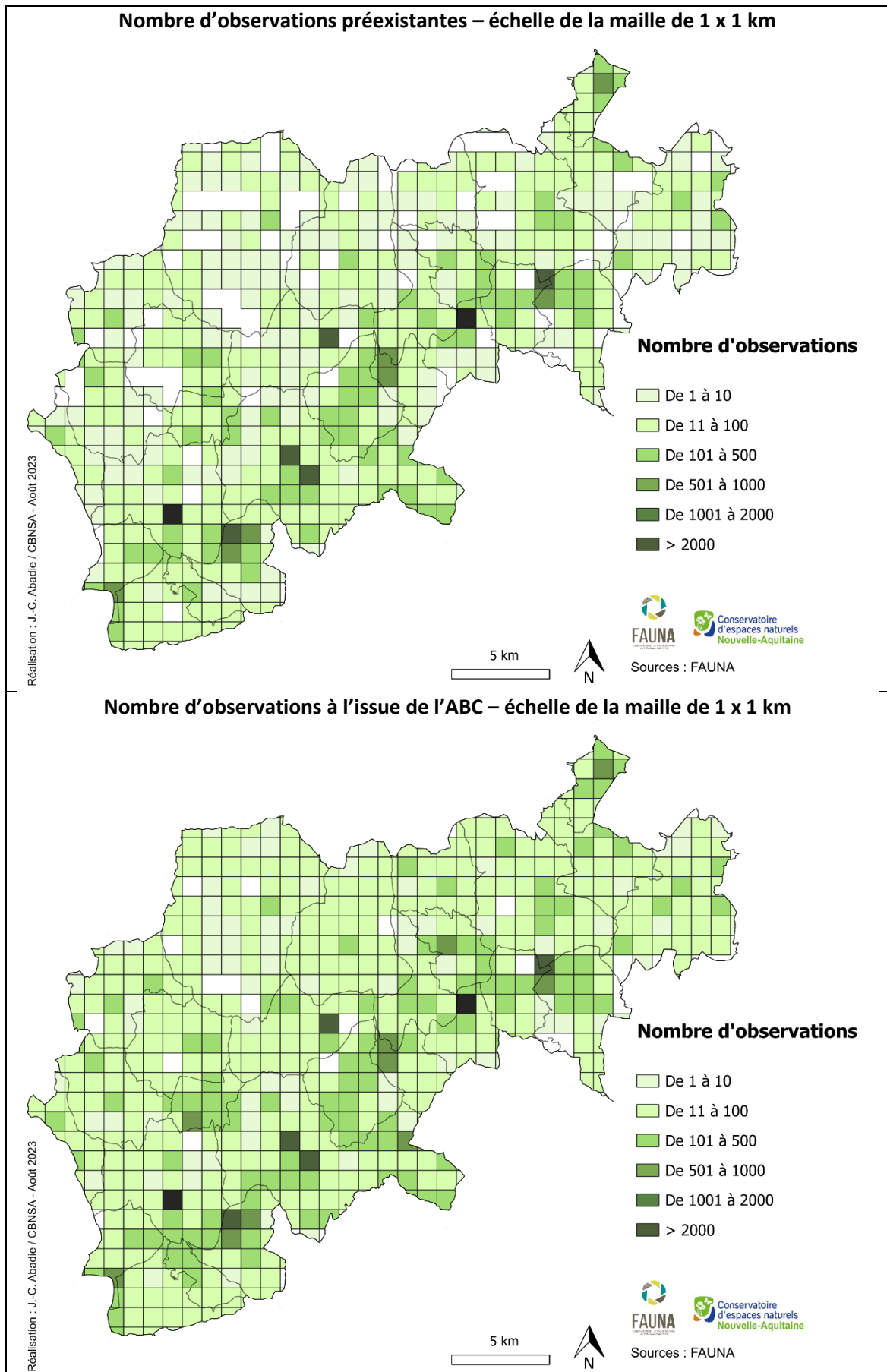


FIGURE 6 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS AVANT ET APRÈS L'ABC PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.

II.1.1.4 MISE EN PERSPECTIVE À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

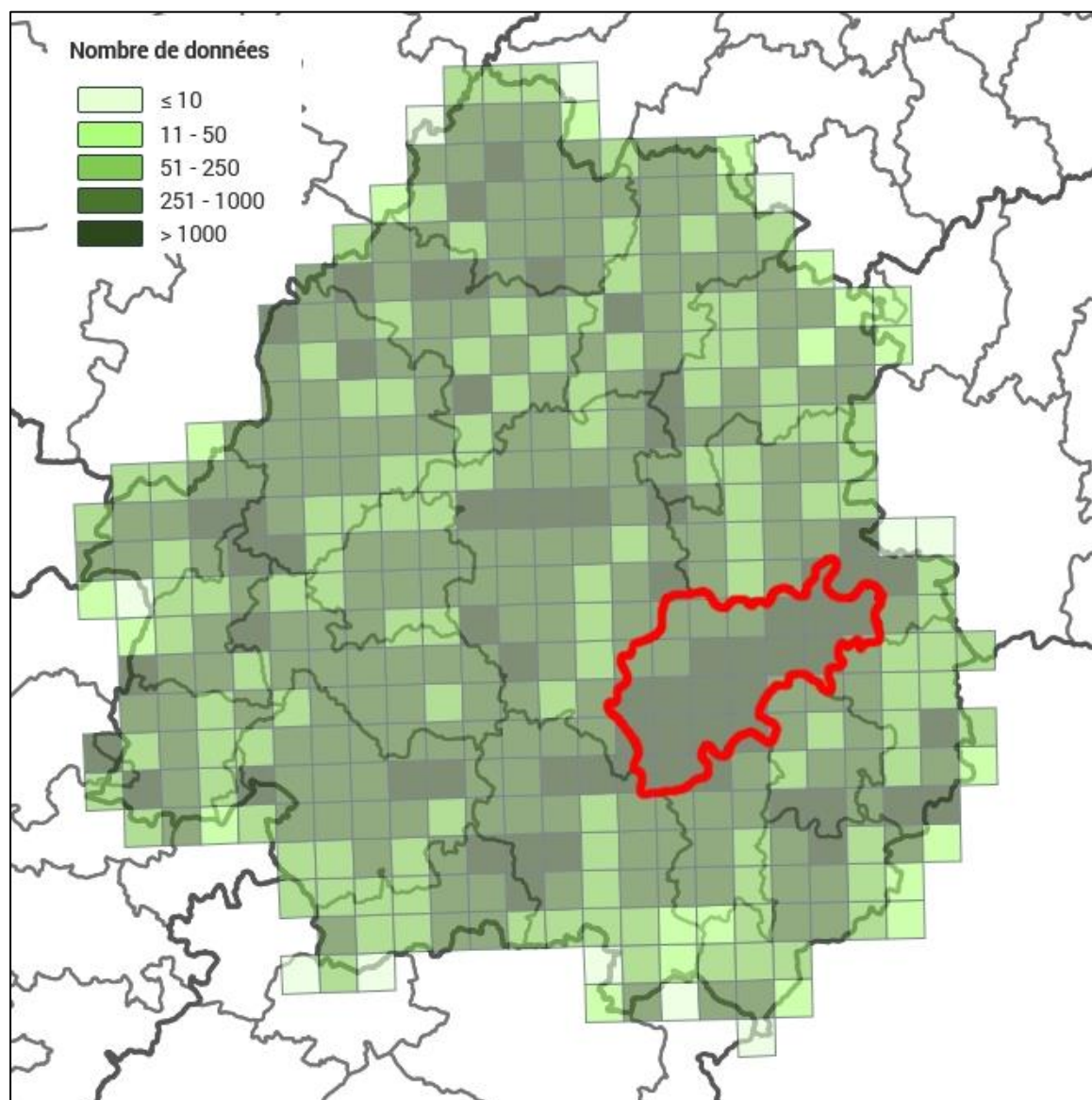


FIGURE 7 : PRESSION D'OBSERVATION A LA MAILLE DE 5 X 5 KM À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT MONTRANT LA SITUATION DE LA CCVH. CARTES EXTRAITES L'OBSERVATOIRE FAUNA (OBSERVATOIRE-FAUNA.FR).

Les chiffres avancés précédemment sur le nombre d'observations n'étant pas nécessairement parlants, nous avons représenté sur la Figure 7 la situation de la CCVH en regard de celle observée à l'échelle départementale. Il apparaît ainsi clairement que le territoire peut aujourd'hui être considéré comme le plus prospecté à l'échelle du département.

II.1.2 RICHESSE EN ESPÈCE

À l'issue de l'ABC, on dénombre 1505 espèces faunistiques observées en Vallée de l'Homme.

Ce chiffre doit cependant être pris comme une estimation, et interprété avec précaution, notamment par le fait :

- Qu'il est tributaire de l'état des connaissances sur le territoire à un instant donné. L'objectif des inventaires est de se rapprocher de l'exhaustivité, mais aucune méthode ne permet de l'atteindre.
- Qu'en raison des disparitions et des arrivées permanentes de nouvelles espèces sur un territoire (exotiques, néo indigènes) le nombre d'espèces fluctue dans le temps.

II.1.2.1 RÉPARTITION DE LA RICHESSE EN ESPÈCES PAR GROUPES

La Figure 8 fait état de nombre d'espèces connues par groupes à l'issue de l'ABC.

À l'issue de l'ABC, on dénombre 1505 espèces faunistiques observées en Vallée de l'Homme.

La comparaison du nombre d'espèces répertoriées entre groupes reste un exercice délicat dont les résultats doivent être interprétés avec précaution. En effet, les groupes présentent une grande hétérogénéité quant au nombre d'espèces qui les composent et qui sont susceptibles d'être inventoriés sur le territoire. À titre d'exemple pour la faune, les Coléoptères regroupent un nombre d'espèces beaucoup plus important que les Reptiles.

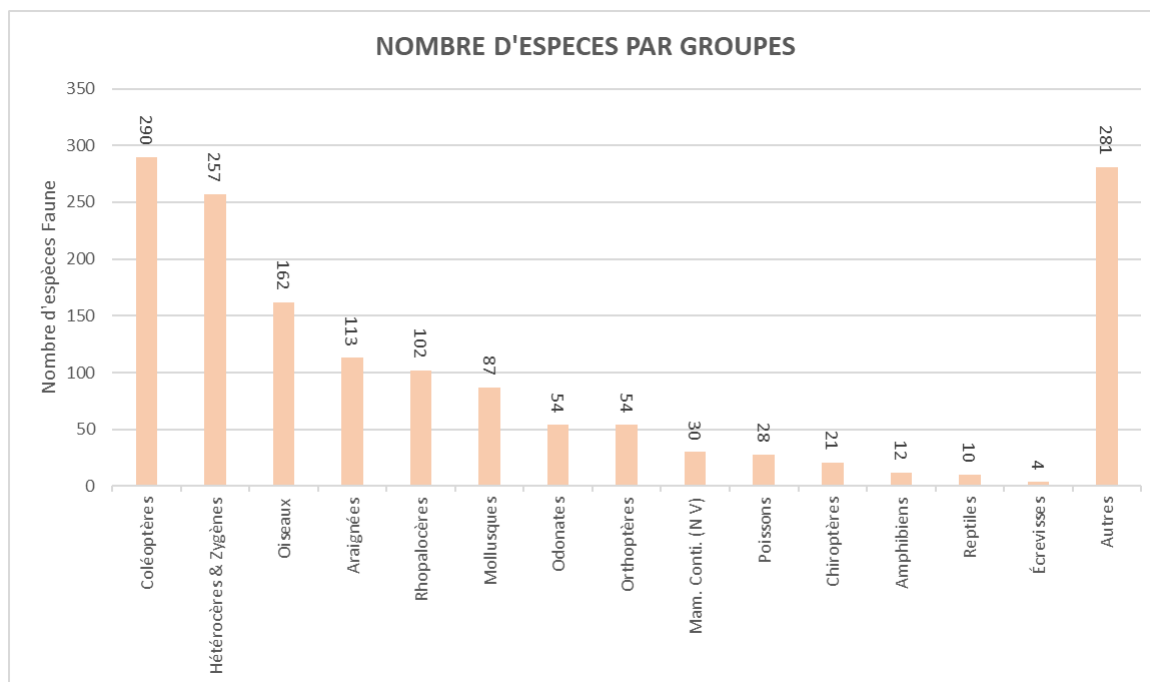


FIGURE 8 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUE A L'ISSUE DE L'ABC PAR GROUPES.

Le Tableau 3 détaille par groupes le nombre d'espèces recensées sur la CCVH tout en précisant le nombre d'espèces nouvellement identifiées sur la période comprise entre janvier 2022 et juin 2023. Est également présenté la proportion que représentent ces nouvelles espèces. En gras, sont

mis en avant les groupes pour lesquels la CCVH a souhaité approfondir les connaissances naturalistes.

TABEAU 3 : NOMBRE D'ESPÈCES NOUVELLES RAPPORTÉES AU NOMBRE TOTAL D'ESPÈCES POUR CHAQUE GROUPE.

Groupes		Référentiel espèces intercommunal 2010-2023	Nombre de nouvelles espèces	Proportion de nouvelles espèces	
FAUNE	Coléoptères	290	18	6,2%	
	Hétérocères & Zygènes	257	34	13,2%	
	Oiseaux	162	1	0,6%	
	Araignées	113	19	16,8%	
	Rhopalocères	102	3	2,9%	
	Mollusques	87	0	0,0%	
	Odonates	54	2	3,7%	
	Orthoptères	54	5	9,3%	
	Mammifères continentaux (non volant)	30	0	0,0%	
	Poissons	28	1	3,6%	
	Chiroptères	21	1	4,8%	
	Amphibiens	12	1	8,3%	
	Reptiles	10	1	10,0%	
	Écrevisses	4	0	0,0%	
	Autres	281	17	6,0%	
	Total Faune		1 505	103	6,8%

Sur les 1505 espèces de la CCVH, 103 sont nouvelles pour le territoire, soit une augmentation de 6,8% du nombre d'espèces. L'ensemble des groupes ciblés par des inventaires complémentaires voient leur nombre d'espèces augmenter. Notons également l'apparition de nouvelles espèces pour la majorité des autres groupes considérés dans le tableau ci-dessus. Ce ne sont d'ailleurs pas les groupes ciblés spécifiquement dans le cadre de l'ABC qui présentent l'augmentation en espèces la plus conséquente mais des groupes qui restent peu étudiés pour des raisons de complexité notamment et pour lesquelles les connaissances sont fortement lacunaires (Coléoptères, Hétérocères et Zygènes, Araignées).

II.1.2.2 RÉPARTITION DE LA RICHESSE EN ESPÈCES SUR LE TERRITOIRE

Le Tableau 4 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre d'espèces par groupes à l'issue de l'ABC. Il détaille également le nombre de nouvelles espèces recensées par commune et la proportion que représentent ces nouvelles données.

Cette dernière information peut également être visualisée directement sur la Figure 9.

Au niveau des dernières ligne du tableau, est précisé, pour les groupes pour lesquels nous disposons de l'information, le nombre d'espèce dont la présence est avérée sur le département de la Dordogne. Il peut être comparé au nombre d'espèces recensées sur la CCVH.

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES A L'ISSUE DE L'ABC, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.

Diversité communale (nombre d'espèces)																		
	FAUNE															Total Faune	Nombre de nouvelles espèces	Proportion de nouvelles espèces (%)
	Amphibiens	Araignées	Chiroptères	Coléoptères	Ecrevisses	Hétérocères & Zygènes	Mammifères continentaux (non volant)	Mollusques	Odonates	Oiseaux	Orthoptères	Poissons	Reptiles	Rhopalocères	Autres			
Aubas	5	6	9	24	1	22	7	47	24	77	21		4	61	25	333	84	25%
Audrix	2	2	7	6	1	6	1		1	48	17		2	32	9	134	74	55%
Campagne	2	3	20	129	1	25	17	7	32	105	26	5	4	63	29	468	27	6%
Coly-Saint-Amand	3	29	10	23	1	12	9	64	25	89	24		4	66	34	393	56	14%
Fanlac	7	7		9		10	5	1	20	68	14	1	5	47	12	206	131	64%
Fleurac	6	20	8	49	1	36	4		24	64	24		3	61	88	388	94	24%
Journiac	8		7	10		16	15		19	72	9	3	1	53	8	221	105	48%
La Chapelle-Aubareil	7	10	2	21	1	24	19	7	46	85	29	1	6	69	24	351	76	22%
Le Bugue	4	4	2	9	1	18	12	3	28	100	35	20	4	60	20	320	82	26%
Les Eyzies	7	9	20	48	2	89	22	40	39	133	38	7	6	76	91	627	34	5%
Les Farges	1	53	7	46		11	8	3		84	27	2	4	58	49	353	21	6%
Limeuil	7	8	15	20	1	22	5	2	24	92	27		4	52	26	305	132	43%
Mauzens-et-Miremont	6		12	9		10	10	1	24	66	31	1	4	48	11	233	81	35%
Montignac-Lascaux	6	6	3	19		18	16	5	33	90	24		3	63	18	304	88	29%
Peyzac-le-Moustier	5	5	5	16		144	15	5	19	78	15		3	51	27	388	50	13%
Plazac	6	9	8	16	2	17	14	2	27	86	24	1	1	55	27	295	103	35%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	5	6	3	25	1	25	11		26	78	30		3	62	19	294	135	46%
Saint-Avit-de-Vialard	7	3	11	5		4	2		8	57	18		2	39	7	163	92	56%
Saint-Chamassy	5		6	2	1	3	10		23	81	33		4	44	8	220	72	33%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	5	4	11	10		14	13	17	25	72	27		4	52	8	262	98	37%
Saint-Léon-sur-Vézère	6	7	3	26	1	17	9	3	19	84	18	20	3	51	24	291	52	18%
Savignac-de-Miremont	7		2	3	1	7	7	4	13	86	19		3	47	10	209	61	29%
Sergeac	3	3	14	10		5	7		23	67	19		2	40	23	216	70	32%
Thonac	6	4	2	18	3	11	9	7	36	79	27	19	3	53	19	296	69	23%
Tursac	6	5	10	19		13	8	18	22	82	22	2	4	49	25	285	67	24%
Valojoux	5	4	8	10		17	11	5	52	89	18	2	6	67	12	306	58	19%
Référentiel espèces intercommunal	12	113	21	290	4	257	30	87	54	162	54	28	10	102	281	1505	103	7%
Référentiel espèces Dordogne	17	112	25	/	/	/	50	156	60	302	68	51	17	118	/	/		
Nombre de nouvelles espèces	1	19	1	18	0	34	0	0	2	1	5	1	1	3	17	103		
Proportion de nouvelles espèces (%)	8%	17%	5%	6%	0%	13%	0%	0%	4%	1%	9%	4%	10%	3%	6%	7%		

On constate que les **communes pour lesquelles la richesse spécifique a le plus progressé en termes de proportion de nouvelles espèces, sont celles du nord, du nord-ouest, du sud-ouest et en partie centrale de la CCVH**. Ces communes correspondent précisément à celles ayant fait l'objet d'une attention particulière lors des inventaires avec un effort de prospection important (Figure 9).

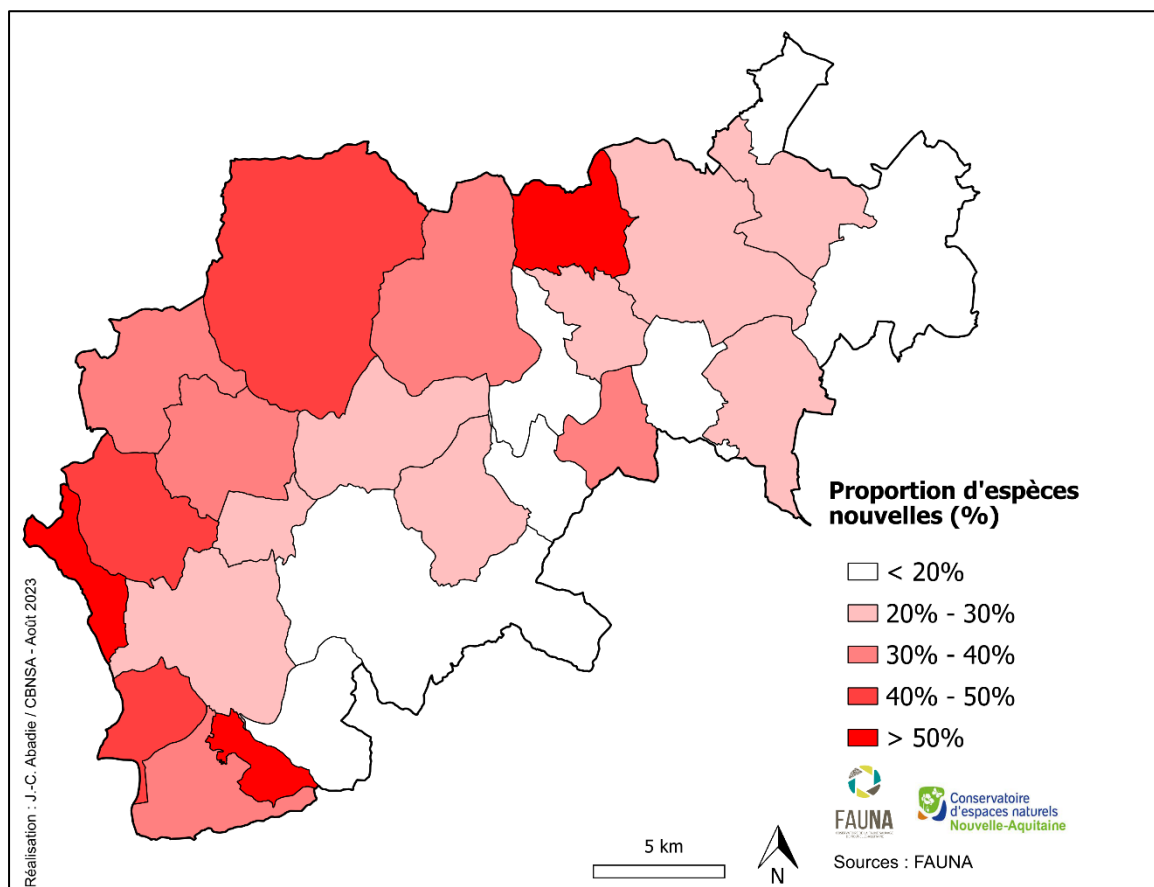


FIGURE 9 : CARTOGRAPHIE DE LA PROPORTION DE NOUVELLES ESPÈCES DÉCLINIÉES PAR COMMUNES.

A la lecture du Tableau 4, nous pouvons noter les éléments suivants :

- Nombre d'espèces connues à l'issue de l'ABC : 1505.
- Commune avec le plus d'espèces recensées : Les Eyzies (627).
- Commune avec le moins d'espèces recensées : Audrix (134).
- Communes avec le plus grand nombre de nouvelles espèces : Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac (135), Limeuil (132), Fanlac (131).
- Communes avec l'augmentation du nombre d'espèces la plus forte en proportion : Fanlac (64%), Saint-Avit-de-Vialard (56%), Audrix (55%).

Les cartographies, présentées dans les pages qui suivent, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces sur le territoire avant et après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km).

La Figure 10 nous renseigne sur le nombre d'espèces observées par communes avant et après l'ABC. Le nombre d'espèces reste difficile à comparer entre communes du fait de leur hétérogénéité. Les disparités de richesse observées entre communes peuvent ainsi s'expliquer par des différences de surface, de diversité de milieux, ainsi que par une pression d'observation plus ou moins forte. On trouve ainsi sans surprise en tête du classement les Eyzies, une des communes les plus grandes, les plus diversifiées... et parmi les plus prospectées du département.

Au-delà de ce cas particulier on note que dix autres communes dépassent les 300 espèces, les autres atteignant toutes plus de 200 espèces répertoriées (hormis Audrix et Saint-Avit-de-Vialard). Cette richesse relativement forte de l'ensemble des communes de la Vallée de l'Homme s'explique par un effort de prospections significatifs, mais également par une grande diversité de milieux naturels relativement préservés.

En Annexe 1, sont présentés les référentiels espèces intercommunaux pour chaque groupe. Ces référentiels listent, pour chaque groupe et par ordre alphabétique, l'ensemble des espèces recensées sur le territoire, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH. Il est également indiqué, dans les dernières colonnes des tableaux, si ces espèces sont considérées comme envahissantes, menacées, protégées, à enjeux de conservation pour la Nouvelle-Aquitaine ou à enjeux pour le territoire.

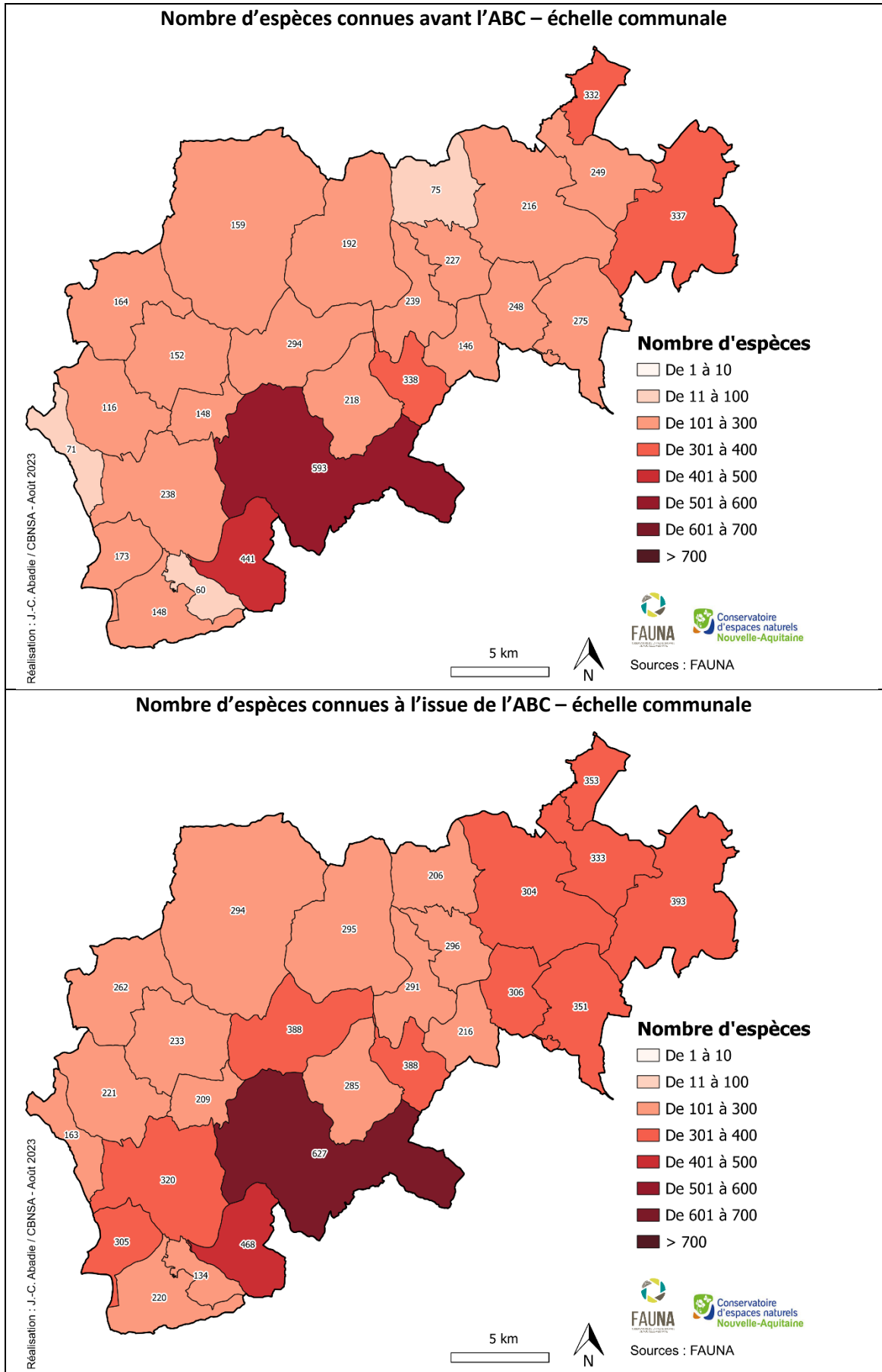


FIGURE 10 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES AVANT ET APRÈS L'ABC PAR COMMUNES.

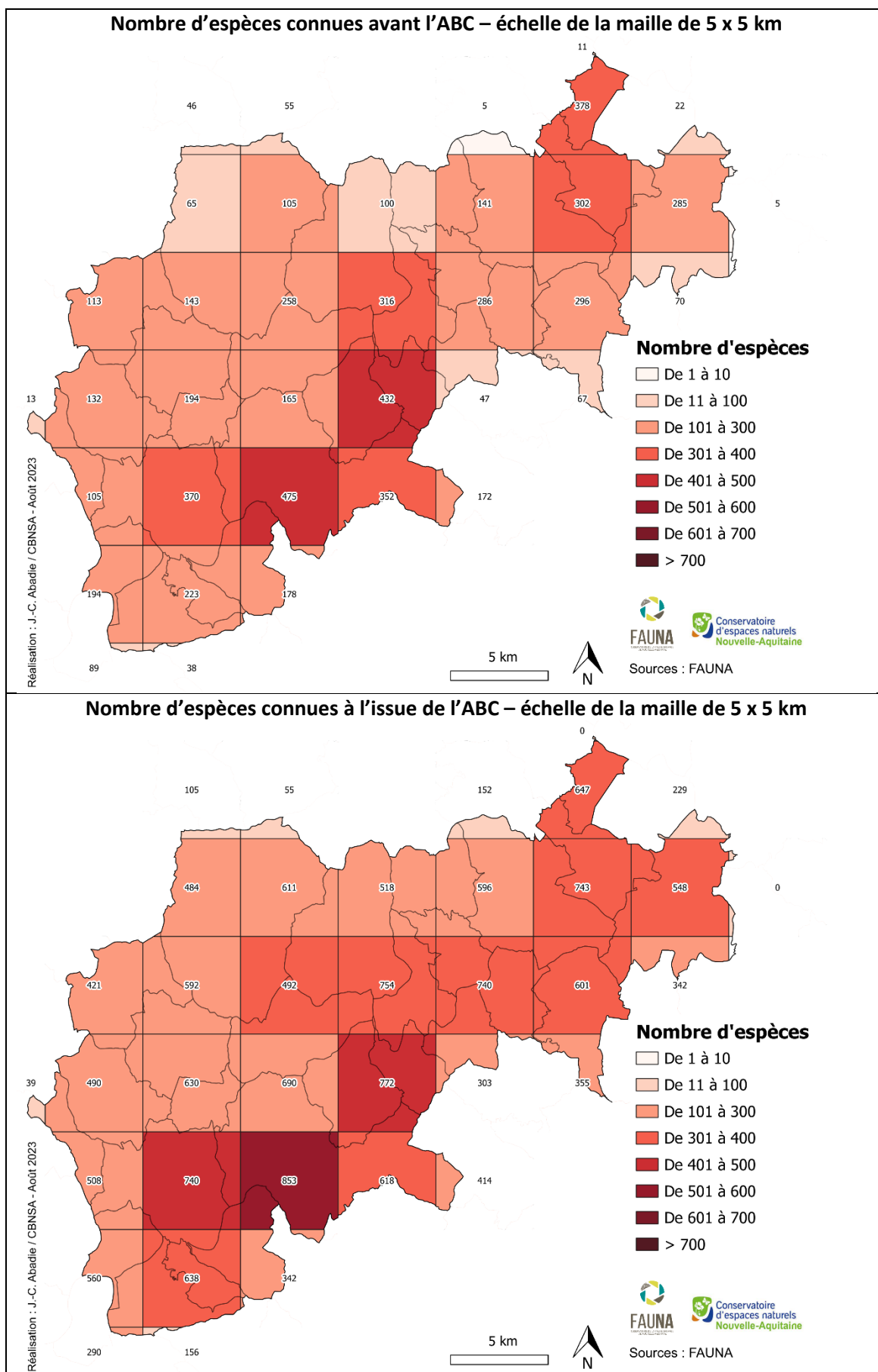


FIGURE 11 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES AVANT ET APRÈS L'ABC PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.

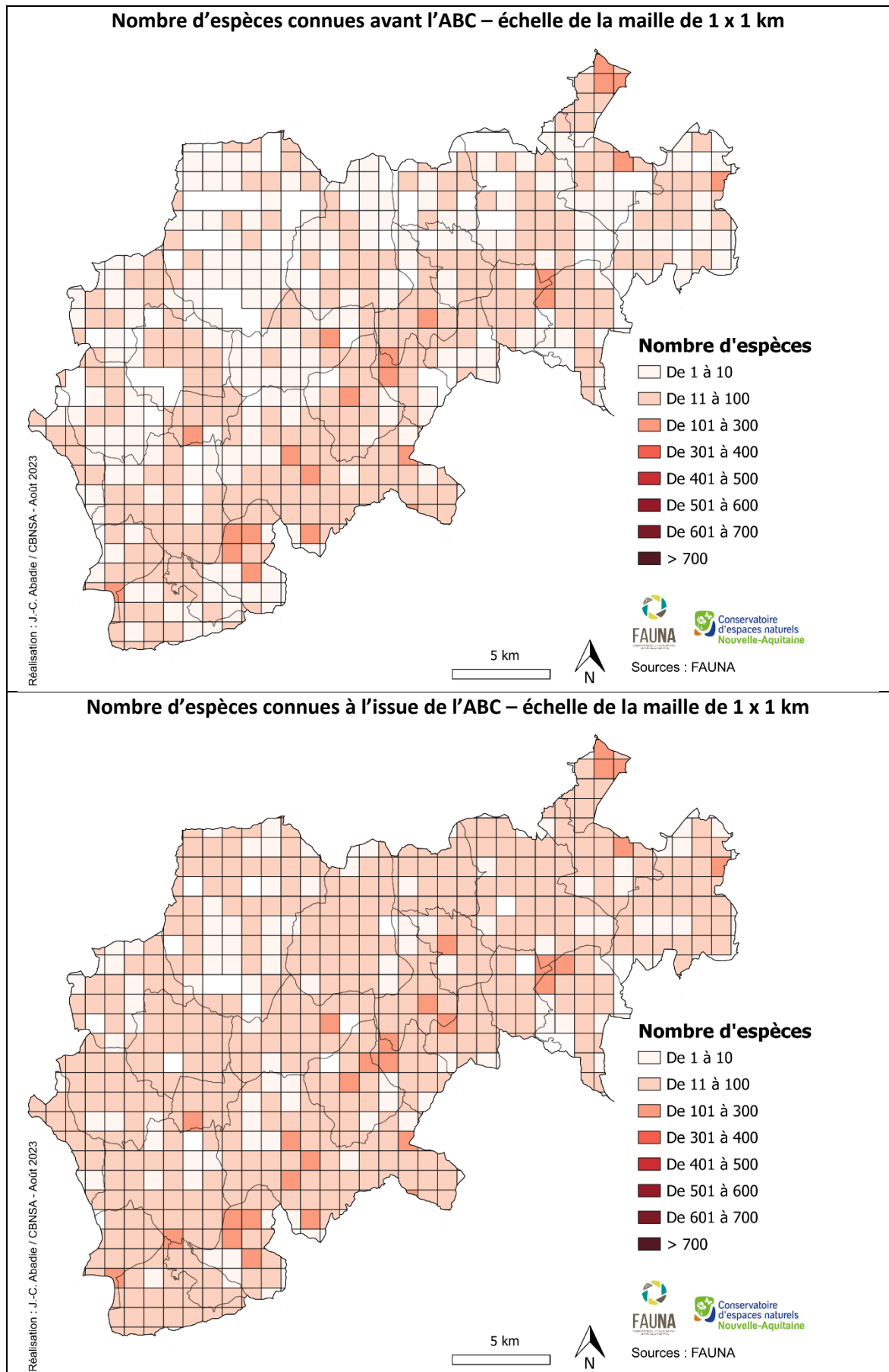


FIGURE 12 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES AVANT ET APRÈS L'ABC PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.

II.2 Zoom sur les 7 groupes ayant fait l'objet d'inventaires spécifiques dans le cadre de l'ABC

II.2.1 LES REPTILES

II.2.1.1 PROTOCOLE D'INVENTAIRE

II.2.1.1.1 STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Les Reptiles sont généralement des espèces discrètes et peu abondantes, difficiles à contacter. Les prospections doivent être diurnes et mises en œuvre en optimisant les dates et les horaires de passage, selon la météo et la saison. Afin d'obtenir un bon échantillonnage des espèces de Reptiles présentes sur les différentes communes concernées, **un protocole d'inventaire** a été déployé :

- **Inventaire par prospections diurnes** : recherche par contact visuel et/ou jumelle, au cœur des habitats préférentiels.

II.2.1.1.2 ORGANISATION DES PROSPECTIONS ET MISE EN PRATIQUE DES RELEVÉS SUR LE TERRAIN

Environ 8 jours ont été fléchés pour les inventaires Reptiles dans le cadre de l'ABC. Les prospections ont été réalisées par Cistude Nature et se sont déroulées entre avril et octobre 2022.

Les prospections ont été orientées sur la base de l'état des lieux des connaissances des Reptiles sur la CCVH (FAUNA, 2022¹). Les communes les moins riches en espèces de Reptiles (car probablement sous-prospectées) ont été ciblées en priorité.

Les conditions climatiques de l'année 2022 ont été très défavorables à la détection des Reptiles (météo désespérément sèche à partir de la moitié du printemps et tout au long de l'été, stoppant toute activité chez ces espèces).

Les inventaires ont été réalisés par prospection visuelle au sein des micro-habitats les plus favorables (lisières, etc.), en fonction de l'écologie et des préférences en matière de micro-habitats de chaque espèce (par exemple, pelouses sèches pour le cortège Lézard ocellé, Coronelle girondine, zones humides et bords de cours d'eau pour le cortège Couleuvre vipérine, Couleuvre helvétique).

La pose et inspection de caches artificielles (plaques d'insolation) est peu rentable dans le cadre d'ABC couvrant un large territoire. Cependant, les caches artificielles (tôles abandonnées, vieilles bâches, etc.) existantes ont été, dans la mesure du possible, systématiquement inspectées.

¹ LAPIÉ P. (coord), 2022. Synthèse des connaissances pour l'élaboration de la stratégie d'échantillonnage de l'Atlas de Biodiversité Communale de la CCVH. Volet Faune. Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Pessac, 166 p.

II.2.1.2 BILAN DES CONNAISSANCES SUR LES REPTILES À L'ISSUE DE L'ABC (2010-2023)

II.2.1.2.1 PRESSION D'OBSERVATION

II.2.1.2.1.1 Répartition des observations de Reptiles dans le temps

La Figure 16 permet de constater la progression de la connaissance sur les Reptiles au cours du temps.

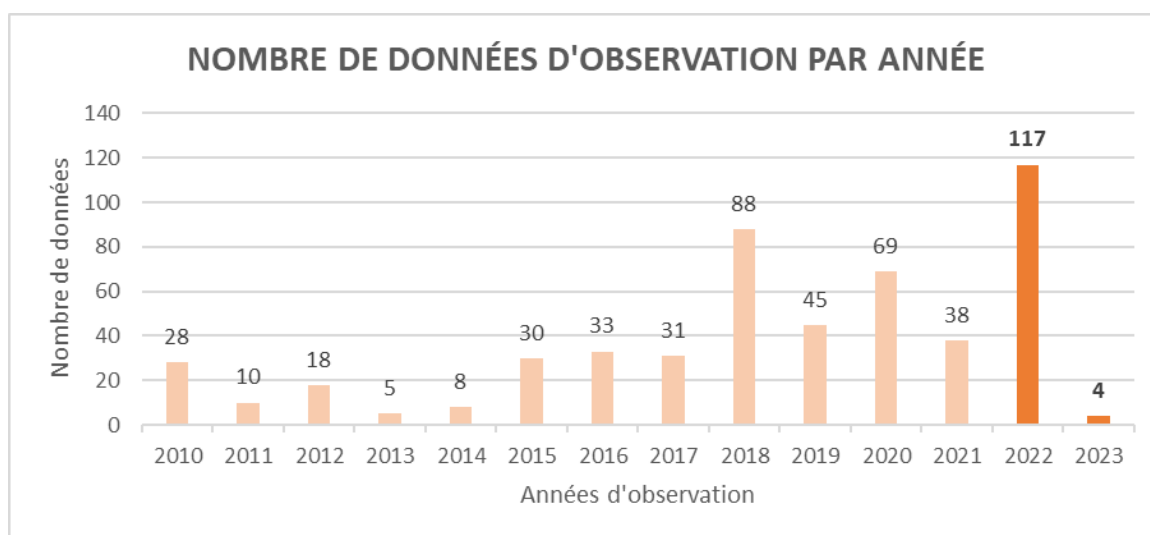


FIGURE 13 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS DE REPTILES A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.

II.2.1.2.1.2 Répartition des observations de Reptiles sur le territoire

Le Tableau 5 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre de données d'observation disponibles pour les Reptiles avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles données par commune et la proportion que représente ces nouvelles données.

TABLEAU 5 : NOMBRE D'OBSERVATIONS DE REPTILES PAR COMMUNES.

Reptiles - nombre de données				
Commune	Nombre de données 2010-2021	Nombre de données 2010-2023	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles
Aubas	7	9	2	22,2%
Audrix	2	6	4	66,7%
Campagne	15	20	5	25,0%
Coly-Saint-Amand	6	9	3	33,3%
Fanlac	3	19	16	84,2%
Fleurac	8	11	3	27,3%
Journiac	1	1	0	0,0%
La Chapelle-Aubareil	16	17	1	5,9%
Le Bugue	8	11	3	27,3%
Les Eyzies	54	58	4	6,9%
Les Farges	10	13	3	23,1%
Limeuil	14	23	9	39,1%
Mauzens-et-Miremont	7	8	1	12,5%
Montignac-Lascaux	12	17	5	29,4%
Peyzac-le-Moustier	12	18	6	33,3%
Plazac	1	3	2	66,7%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	6	11	5	45,5%
Saint-Avit-de-Vialard		5	5	100,0%
Saint-Chamassy	12	20	8	40,0%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	14	17	3	17,6%
Saint-Léon-sur-Vézère	8	12	4	33,3%
Savignac-de-Miremont	6	8	2	25,0%
Sergeac	3	5	2	40,0%
Thonac	7	8	1	12,5%
Tursac	12	17	5	29,4%
Valojoux	24	34	10	29,4%
<i>Toutes communes</i>	268	380	112	29,5%

Les cartographies, présentées en Figure 14, permettent de visualiser la répartition des observations de Reptiles sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition des données d'observation avant l'ABC présentées en Annexe 2.

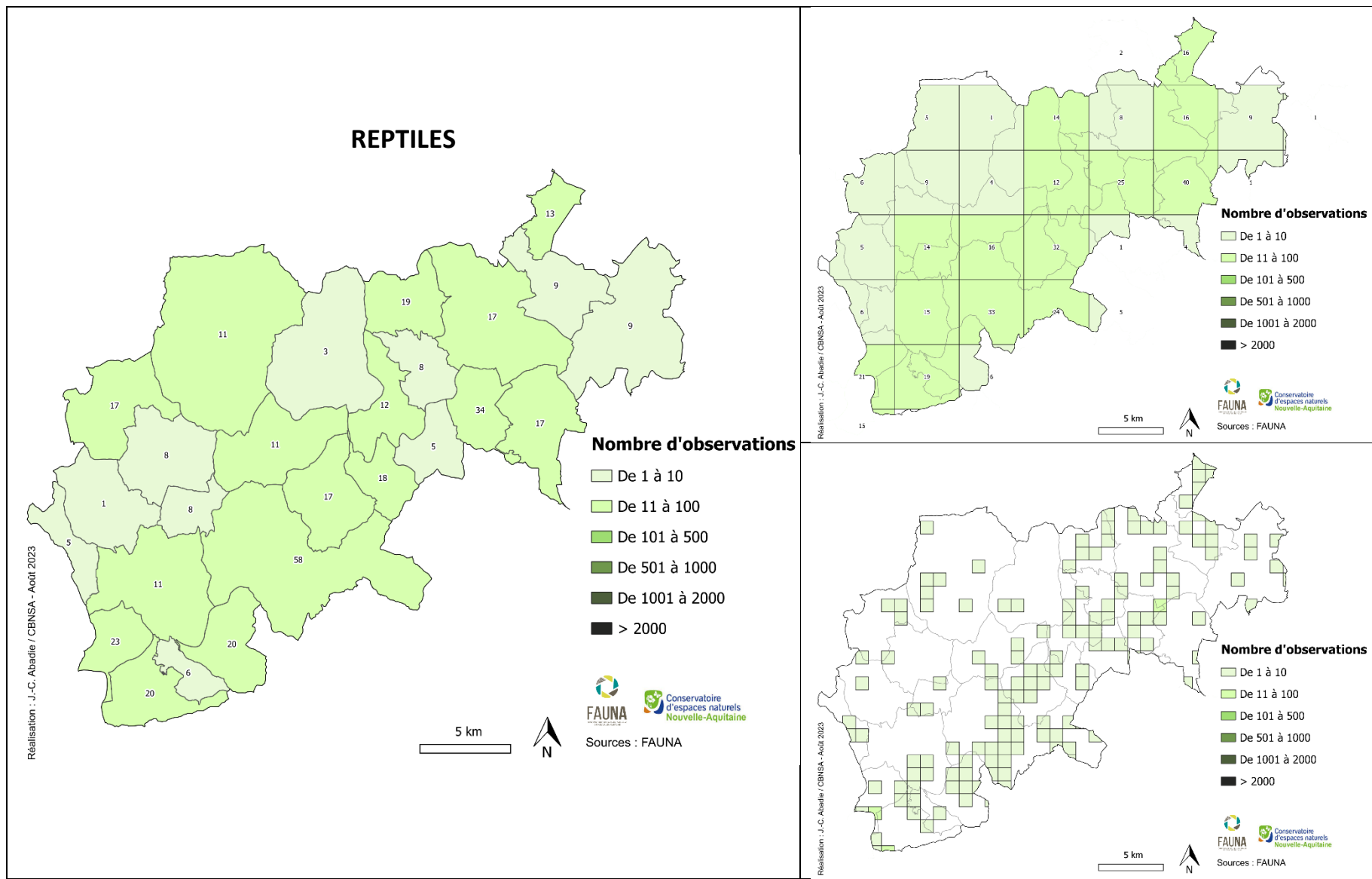


FIGURE 14 : REPTILES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.1.2.2 RICHESSE EN ESPÈCE

II.2.1.2.2.1 Répartition de la richesse en espèces de Reptiles sur le territoire

Le Tableau 6 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre d'espèces pour les Reptiles avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles espèces par commune et la proportion que représente ces nouvelles espèces.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES DE REPTILES PAR COMMUNES.

Reptiles -nombre d'espèces				
Commune	Nombre d'espèces 2010-2021	Nombre d'espèces 2010-2023	Nombre de nouvelles espèces	Proportion d'espèces nouvelles
Aubas	3	4	1	25,0%
Audrix	2	2	0	0,0%
Campagne	4	4	0	0,0%
Coly-Saint-Amand	3	4	1	25,0%
Fanlac	3	5	2	40,0%
Fleurac	3	3	0	0,0%
Journiac	1	1	0	0,0%
La Chapelle-Aubareil	6	6	0	0,0%
Le Bugue	3	4	1	25,0%
Les Eyzies	6	6	0	0,0%
Les Farges	4	4	0	0,0%
Limeuil	2	4	2	50,0%
Mauzens-et-Miremont	4	4	0	0,0%
Montignac-Lascaux	2	3	1	33,3%
Peyzac-le-Moustier	2	3	1	33,3%
Plazac	1	1	0	0,0%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	2	3	1	33,3%
Saint-Avit-de-Vialard		2	2	100,0%
Saint-Chamassy	1	4	3	75,0%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	3	4	1	25,0%
Saint-Léon-sur-Vézère	2	3	1	33,3%
Savignac-de-Miremont	2	3	1	33,3%
Sergeac	2	2	0	0,0%
Thonac	2	3	1	33,3%
Tursac	3	4	1	25,0%
Valojoux	6	6	0	0,0%
Toutes communes	9	10	1	10,0%

Les cartographies, présentées en Figure 15, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces de Reptiles sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition du nombre d'espèces avant l'ABC présentées en Annexe 3.

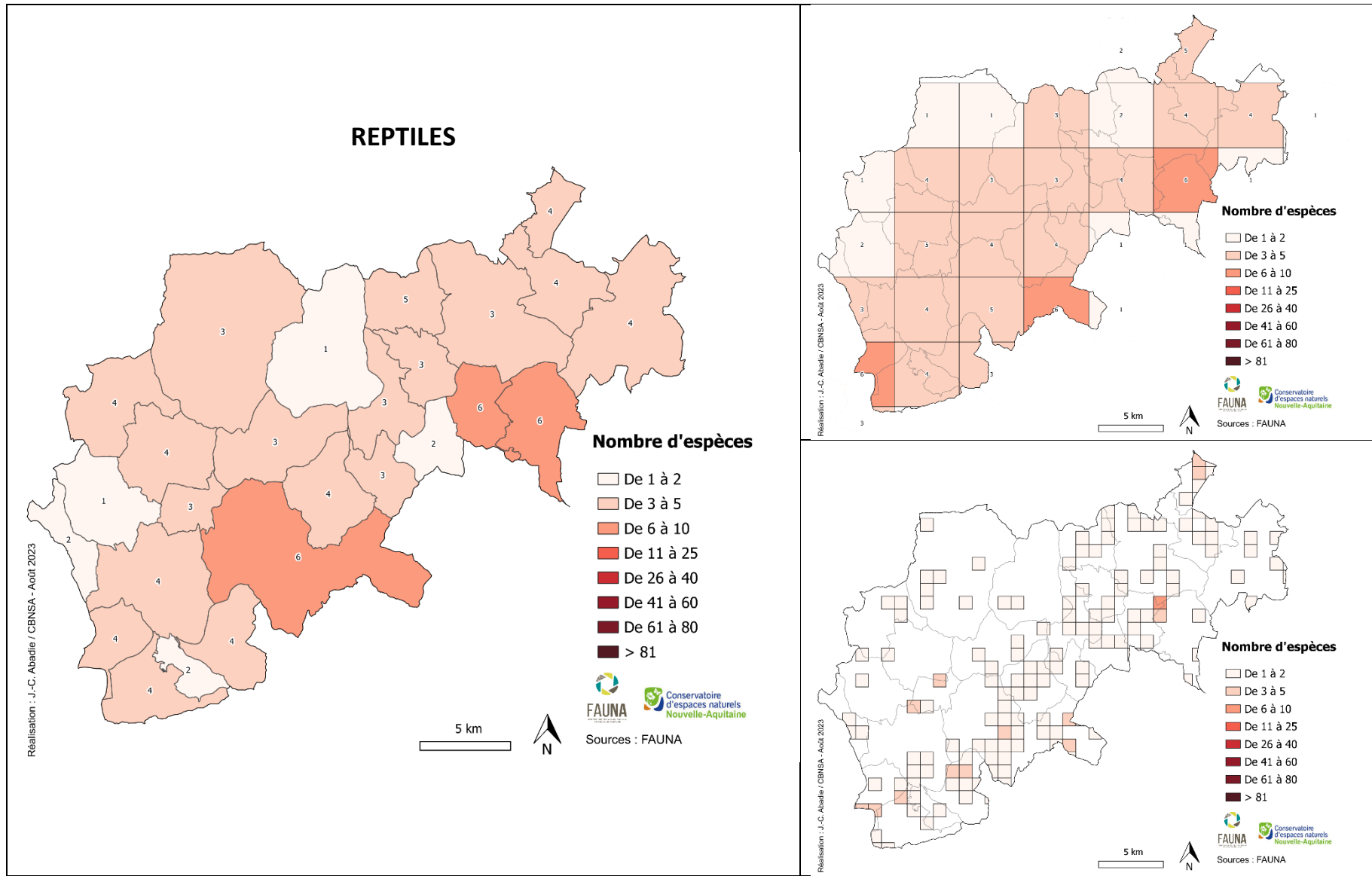


FIGURE 15 : REPTILES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.1.2.3 ESPÈCES NON REVUES SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Toutes les espèces de Reptiles, pour lesquelles des données de présence étaient notées sur la période 2010-2021, ont été revu en 2022/2023.

II.2.1.2.4 ESPÈCES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTE SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Une espèce de Reptile, non observée sur le période 2010-2021, a été découverte/redécouverte entre janvier 2022 et juin 2023 sur le territoire. Notons qu'il s'agit d'une espèce exotique envahissante.

TABLEAU 7 : ESPÈCES DE REPTILES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Trachemys scripta</i> (Thunberg in Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite

II.2.2 LES AMPHIBIENS

II.2.2.1 PROTOCOLE D'INVENTAIRE

II.2.2.1.1 STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Pour optimiser les chances de contact d'individus en activité de déplacement, de chant, ou de reproduction, les inventaires Amphibiens sont basés sur des prospections nocturnes. Afin d'obtenir un bon échantillonnage des espèces d'Amphibiens présentes sur les différentes communes concernées, **deux protocoles d'inventaire** a été déployé :

- **Inventaire par prospections nocturnes** : recherche par contact visuel, au cœur des habitats préférentiels.
- **Inventaire par points d'écoutes nocturnes (et diurnes)** : recherche par contact auditif, au cœur des habitats préférentiels.

II.2.2.1.2 ORGANISATION DES PROSPECTIONS ET MISE EN PRATIQUE DES RELEVÉS SUR LE TERRAIN

Environ 8 jours ont été fléchés pour les inventaires Amphibiens dans le cadre de l'ABC. Les prospections ont été réalisées par Cistude Nature et se sont déroulées entre fin février 2022 et septembre 2022.

Pour autant, l'effort de prospection a été plus important jusqu'à fin avril sur la base de la phénologie des espèces potentiellement présentes sur la CCVH :

- prospections entre fin février et mi-mars, pour les espèces dites « précoces » ;
- prospections vers la fin avril pour les espèces dites « tardives ».

Les prospections ont été orientées sur la base de l'état des lieux des connaissances des Amphibiens sur la CCVH (FAUNA, 2022²). Les communes le moins riches en espèces d'Amphibiens (car probablement sous-prospectées) ont été ciblées en priorité.

Les conditions climatiques de l'année 2022 ont été plutôt propices à la détection des Amphibiens (pluies ponctuellement importantes en début de saison entraînant des pics d'activité de reproduction marqués).

II.2.2.1.2.1 Inventaire par prospections nocturnes

Ces inventaires ont été réalisés par prospection visuelle de l'ensemble des stades (adultes, larves, pontes) à l'aide d'une lampe torche puissante à faisceau large. Les stades « ponte » et « larve » ont été recherchés notamment pour les espèces les plus discrètes (grenouilles brunes par exemple) dans les points d'eau concernés par la zone d'étude. Un comptage des pontes d'anoures visibles depuis la surface a également été réalisé.

II.2.2.1.2.2 Inventaire par points d'écoutes nocturnes (et diurnes)

Ces inventaires ont été réalisés par points d'écoutes nocturnes et, dans une moindre mesure, diurnes.

² LAPIÉ P. (coord), 2022. Synthèse des connaissances pour l'élaboration de la stratégie d'échantillonnage de l'Atlas de Biodiversité Communale de la CCVH. Volet Faune. Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Pessac, 166 p.

Sur un pas de temps de 5 à 10 minutes, l'observateur note l'ensemble des contacts auditifs des chants d'Amphibiens.

II.2.2.1.2.3 Cas particulier des Grenouilles vertes (complexe *Pelophylax*)

Le genre *Pelophylax* pose des difficultés de détermination aux naturalistes. En dehors de la Grenouille rieuse, *Pelophylax ridibundus*, omniprésente sur la CCVH, ce complexe abrite deux taxons autochtones (*Pelophylax perezi* et *Pelophylax lessonae*) qui présentent des enjeux de conservation fort voire majeur dans la région.

Dans le cadre de l'ABC, une vigilance particulière a donc été donné à ce complexe. Cistude Nature dispose des compétences pour aller plus loin dans la détermination des *Pelophylax* : plusieurs individus par population (de préférence des mâles adultes en période de reproduction) sont examinés, la vérification d'une série de critères permettant de se faire une idée généralement correcte des taxons présents. Cette approche est croisée avec l'enregistrement et l'analyse de chants, et des prélèvements salivaires permettront à terme une confirmation définitive. Les analyses génétiques sont réalisées à titre gracieux par le CNRS - EPHE de Montpellier. En contrepartie, aucune date de rendus des résultats n'est garantie.

II.2.2.2 BILAN DES CONNAISSANCES SUR LES AMPHIBIENS À L'ISSUE DE L'ABC (2010-2023)

II.2.2.2.1 PRESSION D'OBSERVATION

II.2.2.2.1.1 Répartition des observations d'Amphibiens dans le temps

La Figure 16 permet de constater la progression de la connaissance sur les Amphibiens au cours du temps.

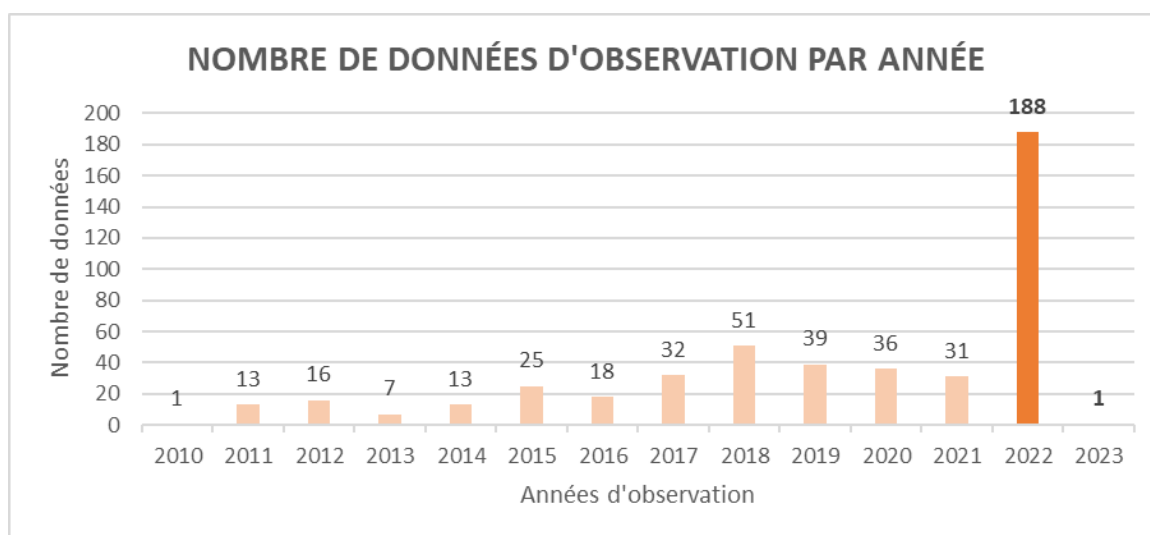


FIGURE 16 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS D'AMPHIBIENS A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.

II.2.2.2.1.2 Répartition des observations d'Amphibiens sur le territoire

Le Tableau 8 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre de données d'observation disponibles pour les Amphibiens avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles données par commune et la proportion que représente ces nouvelles données.

TABLEAU 8 : NOMBRE D'OBSERVATIONS D'AMPHIBIENS PAR COMMUNES.

Amphibiens -nombre de données				
Commune	Nombre de données 2010-2021	Nombre de données 2010-2023	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles
Aubas	3	7	4	57,1%
Audrix	3	5	2	40,0%
Campagne	9	9	0	0,0%
Coly-Saint-Amand	4	4	0	0,0%
Fanlac	2	15	13	86,7%
Fleurac	9	22	13	59,1%
Journiac	5	19	14	73,7%
La Chapelle-Aubareil	25	32	7	21,9%
Le Bugue	2	4	2	50,0%
Les Eyzies	36	53	17	32,1%
Les Farges	1	3	2	66,7%
Limeuil	5	12	7	58,3%
Mauzens-et-Miremont	10	19	9	47,4%
Montignac-Lascaux	14	16	2	12,5%
Peyzac-le-Moustier	2	12	10	83,3%
Plazac	11	11	0	0,0%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	3	10	7	70,0%
Saint-Avit-de-Vialard	5	13	8	61,5%
Saint-Chamassy	3	6	3	50,0%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	2	6	4	66,7%
Saint-Léon-sur-Vézère	7	23	16	69,6%
Savignac-de-Miremont	2	12	10	83,3%
Sergeac	6	7	1	14,3%
Thonac	8	19	11	57,9%
Tursac	15	31	16	51,6%
Valojoux	4	8	4	50,0%
Toutes communes	196	378	182	48,1%

Les cartographies, présentées en Figure 17, permettent de visualiser la répartition des observations d'Amphibiens sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition des données d'observation avant l'ABC présentées en Annexe 2.

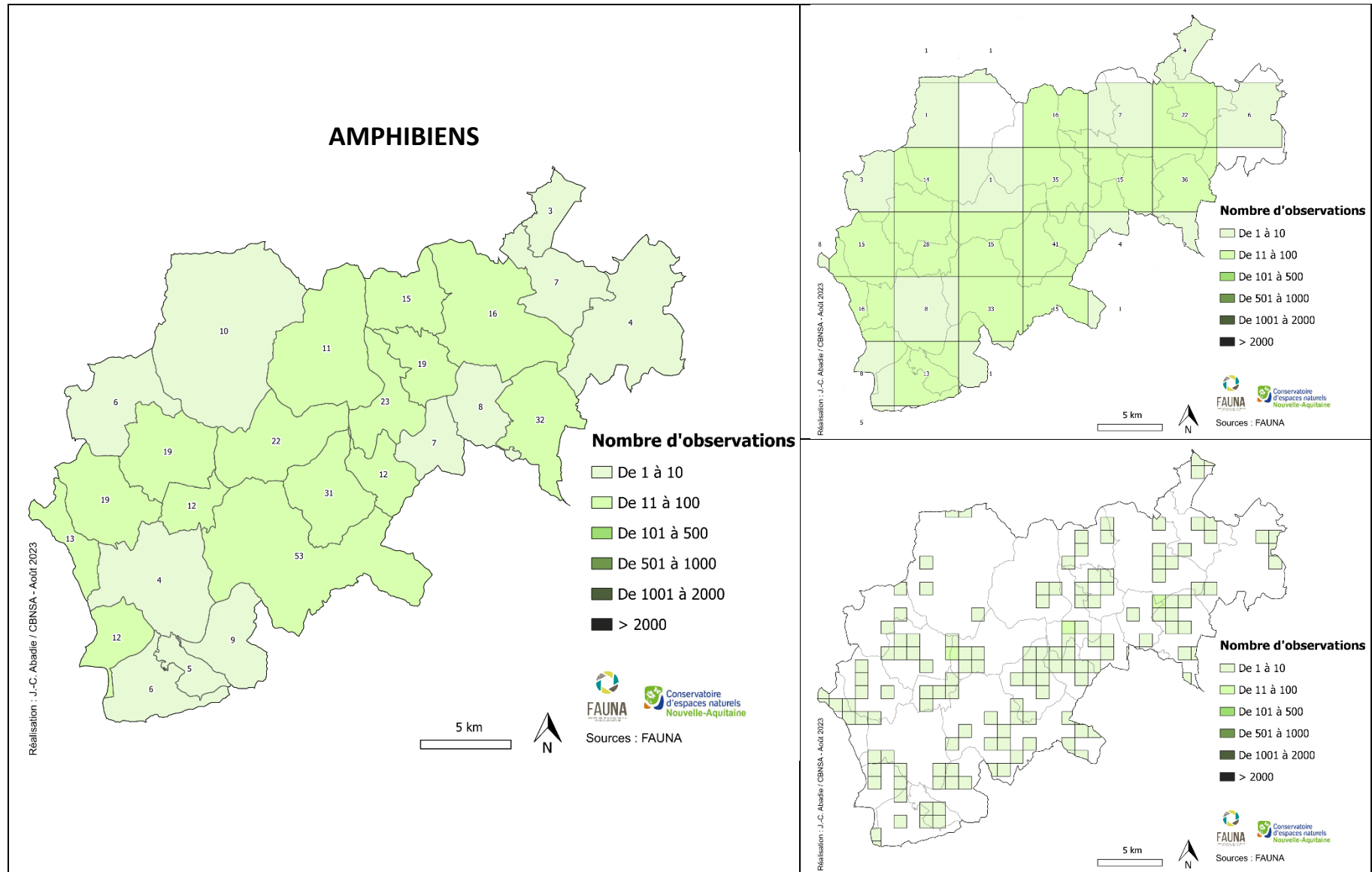


FIGURE 17 : AMPHIBIENS - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.2.2.2 RICHESSE EN ESPÈCE

II.2.2.2.2.1 Répartition de la richesse en espèces d'Amphibiens sur le territoire

Le Tableau 9 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre d'espèces pour les Amphibiens avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles espèces par commune et la proportion que représente ces nouvelles espèces.

TABLEAU 9 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES D'AMPHIBIENS PAR COMMUNES.

Amphibiens - nombre d'espèces				
Commune	Nombre d'espèces 2010-2021	Nombre d'espèces 2010-2023	Nombre de nouvelles espèces	Proportion d'espèces nouvelles
Aubas	2	5	3	60,0%
Audrix	2	2	0	0,0%
Campagne	2	2	0	0,0%
Coly-Saint-Amand	3	3	0	0,0%
Fanlac	2	7	5	71,4%
Fleurac	4	6	2	33,3%
Journiac	2	8	6	75,0%
La Chapelle-Aubareil	6	7	1	14,3%
Le Bugue	2	4	2	50,0%
Les Eyzies	7	7	0	0,0%
Les Farges	1	1	0	0,0%
Limeuil	5	7	2	28,6%
Mauzens-et-Miremont	4	6	2	33,3%
Montignac-Lascaux	5	6	1	16,7%
Peyzac-le-Moustier	1	5	4	80,0%
Plazac	6	6	0	0,0%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	2	5	3	60,0%
Saint-Avit-de-Vialard	5	7	2	28,6%
Saint-Chamassy	3	5	2	40,0%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	2	5	3	60,0%
Saint-Léon-sur-Vézère	4	6	2	33,3%
Savignac-de-Miremont	1	7	6	85,7%
Sergeac	3	3	0	0,0%
Thonac	6	6	0	0,0%
Tursac	4	6	2	33,3%
Valojoux	3	5	2	40,0%
Toutes communes	11	12	1	8,3%

Les cartographies, présentées en Figure 18, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces d'Amphibiens sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition du nombre d'espèces avant l'ABC présentées en Annexe 3.

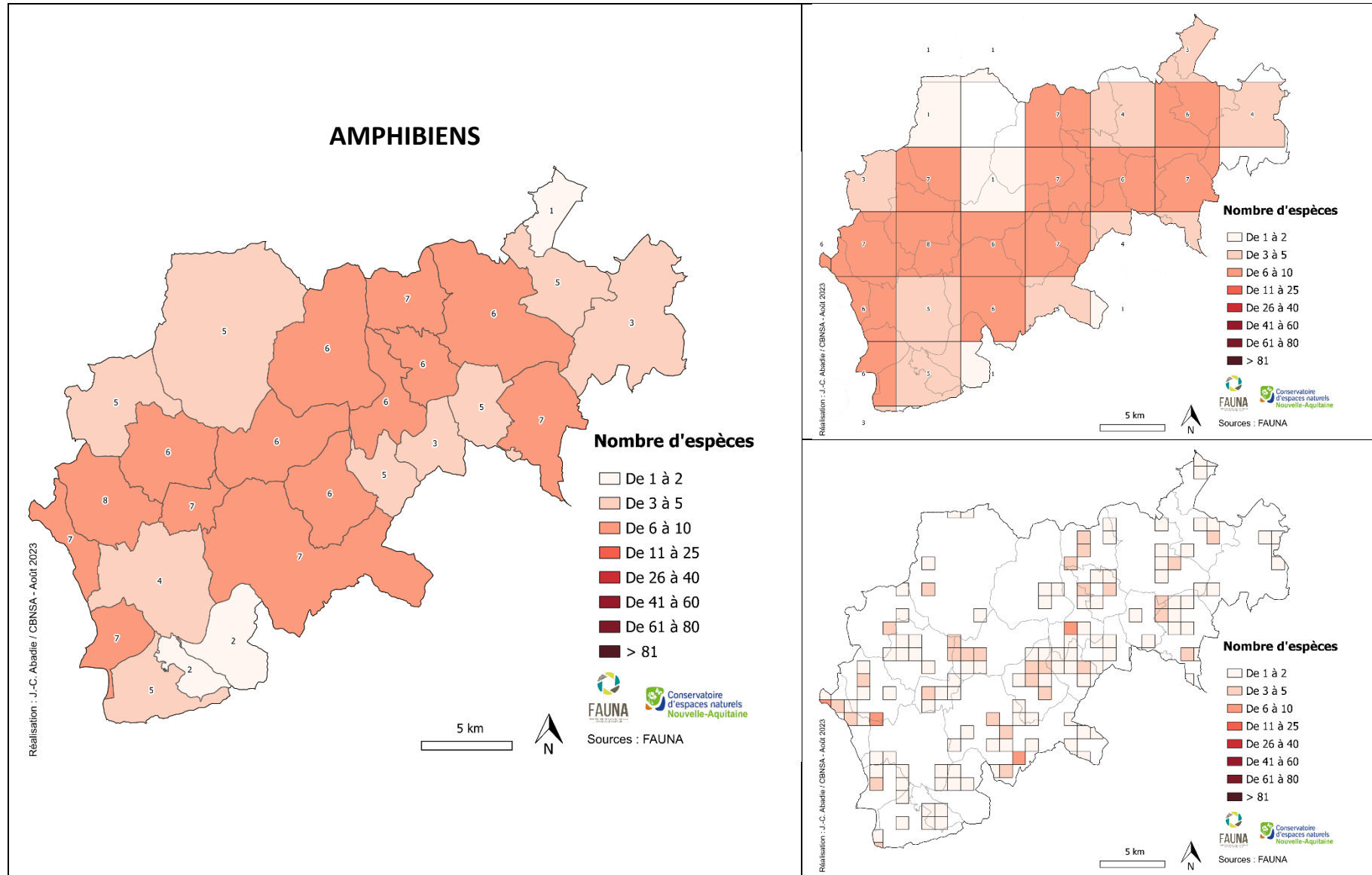


FIGURE 18 : AMPHIBIENS - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.2.2.3 ESPÈCES NON REVUES SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Trois espèces d'Amphibiens, pour lesquelles des données de présence étaient notées sur la période 2010-2021, n'ont pas été revues à l'issue de l'ABC. Pour autant cela ne veut pas dire qu'elles ne sont plus présentes sur le territoire.

TABLEAU 10 : ESPÈCES D'AMPHIBIENS NON REVUES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte
<i>Hyla meridionalis</i> Böttger, 1874	Rainette méridionale
<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Pélodyte ponctué

II.2.2.2.4 ESPÈCES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTE SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Une « espèce » d'Amphibien, non observée sur le période 2010-2021, a été découverte/redécouverte entre janvier 2022 et juin 2023 sur le territoire.

TABLEAU 11 : ESPÈCES D'AMPHIBIENS NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758) / <i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille commune / Grenouille de Lessona

II.2.3 LES ODONATES

II.2.3.1 PROTOCOLE D'INVENTAIRE

II.2.3.1.1 STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Les Odonates ou « libellules » sont des insectes aquatiques à l'état larvaire et terrestres à l'état adulte. Selon le type de milieu aquatique, la répartition des espèces peut être différente. Certaines espèces sont plutôt inféodées aux milieux lenticules (stagnants) comme les mares et les étangs tandis que d'autres ont besoin de milieux lotiques (courants) comme les cours d'eau et les sources. Pour autant, si l'eau est nécessaire au développement larvaire de la libellule et à sa reproduction, l'adulte ou « imago » a besoin de zones de refuge et de zones de chasse souvent en contexte terrestre. Ainsi, les prospections doivent être réalisées au plus près des milieux aquatiques mais aussi dans divers habitats terrestres qui peuvent être très éloignés des zones humides.

Afin d'optimiser les chances d'observations d'individus, les inventaires des Odonates ont été basés sur des prospections diurnes dans des conditions météorologiques et des plages horaires favorables à leur détection. Les imagos étant très sensibles à la température et à l'ensoleillement, les relevés ont été réalisés dans la mesure du possible par temps ensoleillé, vent nul ou faible et températures élevées mais non excessives ($20^{\circ}\text{C} < t < 30^{\circ}\text{C}$). Les prospections ont eu lieu entre 10h00 et 17h00, plage horaire au cours de laquelle l'activité des adultes est la plus importante.

Ainsi, de manière à obtenir un bon échantillonnage des espèces d'Odonates présentes sur les différentes communes concernées, **un protocole d'inventaire** a été déployé :

- **Inventaire par prospections diurnes** : recherche par contact visuel et/ou au jumelle des imagos et recherche en berge de milieux aquatiques des exuvies pour prélèvement et identification au laboratoire.

II.2.3.1.2 ORGANISATION DES PROSPECTIONS ET MISE EN PRATIQUE DES RELEVÉS SUR LE TERRAIN

Près de 60 jours ont été consacrés pour les inventaires Odonates dans le cadre de l'ABC. Les prospections ont été réalisées par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et se sont déroulées entre avril et août 2022.

Les inventaires ont été réalisés par prospection visuelle au sein des habitats les plus favorables en fonction de l'écologie et des préférences en matière d'habitats de chaque espèce.

Deux méthodes de prospection ont été mise en œuvre :

- Une prospection systémique pour homogénéiser la connaissance de la répartition des Odonates à l'échelle de la commune. Les communes les moins riches en espèces (car probablement sous-prospectées) ont été ciblées en priorité.
- Une prospection ciblée pour recenser les espèces faisant l'objet d'un Plan National d'Action en faveur des Odonates connues comme étant indigènes en Dordogne (Bailleux & Soulet, 2013) et qui pourraient ne pas être observées lors des prospections systémiques. Cinq espèces sont concernées : *Gomphus graslinii*, *Oxygastra curtisii*, *Macromia splendens*, *Leucorrhinia albifrons* et *Cordulegaster bidentata*.

II.2.3.1.2.1 Inventaire systématique par maille

Un système de mailles de 1 x 1km selon la grille Lambert 93 standardisé par l'INPN a été utilisé pour les prospections. Sur la base de l'état des lieux des connaissances des Odonates sur la CCVH (FAUNA, 2022³), le nombre de passage par maille a été adapté de manière à concentrer les efforts sur les mailles des communes possédant le moins de données. Ainsi, de 1 à 2 passages ont été effectués à des périodes différentes sur les mailles d'une commune de manière à capter une plus grande diversité d'espèces qui n'ont pas toutes la même période d'émergence. Les mailles ne possédant pas de milieux aquatiques n'ont pas été prospectées spécifiquement. Néanmoins, les Odonates présents sur ces mailles ont été notés lors des prospections des Rhopalocères.

La méthode d'inventaire a consisté à parcourir chaque station à marche lente et à identifier tous les individus contactés et à récolter toutes les exuvies d'Anisoptères (Libellules au sens large). L'exuvie ainsi récoltée a permis de compléter la liste en l'absence de l'imago, pas forcément présent sur la station au moment du passage.

Pour éviter le manque de données sur des espèces à l'émergence tardive, les inventaires ont été réalisés au moins deux fois sur chaque milieu de chaque commune. Une fois dans la première moitié de la saison (mai/juin) et une fois dans la seconde (juillet/août).

II.2.3.1.2.2 Inventaires ciblés des espèces d'Odonate à enjeux

Cinq espèces d'Odonates ciblées par le Plan National d'Action en faveur des Odonates sont connues comme étant indigènes en Dordogne (Bailleux & Soulet, 2013) : *Gomphus graslinii*, *Oxygastra curtisii*, *Macromia splendens*, *Leucorrhinia albifrons* et *Cordulegaster bidentata*. Des prospections ciblées ont alors été mises en place afin de les détecter dans le maximum de communes.

L'inventaire des espèces des grands cours d'eau que sont *Gomphus graslinii*, *Oxygastra curtisii* et *Macromia splendens* s'est effectué par recherche de leur exuvie en bateau le long des berges. Des descentes en canoë ont donc été effectuées le long de la Vézère et de la Dordogne.

L'inventaire des adultes et des exuvies de *Leucorrhinia albifrons* s'est concentré sur les plans d'eau de la CCVH. Cette espèce se reproduit dans les étangs et les zones tourbeuses acides (Boudot et al., 2019). N'ayant pas de zones tourbeuses décrites sur les cartographies de la Vallée de l'Homme, les étangs ont été priorisés pour sa recherche.

Enfin concernant *Cordulegaster bidentata*, il s'agit d'une espèce dont la présence dépend de petits ruisselets et d'écoulements provenant de sources pour son développement larvaire (Heidemann & Seidenbusch, 2002). Les sources mais aussi les lavoirs et les fontaines de la CCVH ont donc été prospectés. Sur chacune des stations, une recherche d'exuvies et d'imago a été effectuée. Une recherche de larves dans les sédiments a également été faite quand cela était possible.

³ LAPIÉ P. (coord), 2022. Synthèse des connaissances pour l'élaboration de la stratégie d'échantillonnage de l'Atlas de Biodiversité Communale de la CCVH. Volet Faune. Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Pessac, 166 p.

II.2.3.2 BILAN DES CONNAISSANCES SUR LES ODONATES À L'ISSUE DE L'ABC (2010-2023)

II.2.3.2.1 PRESSION D'OBSERVATION

II.2.3.2.1.1 Répartition des observations d'Odonates dans le temps

La Figure 19 permet de constater la progression de la connaissance sur les Odonates au cours du temps.

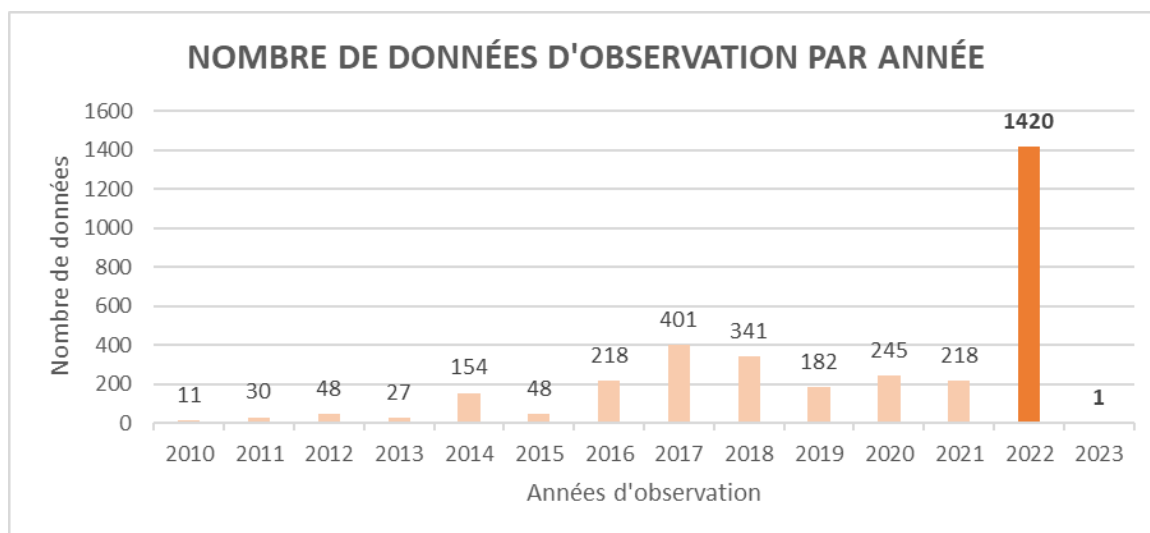


FIGURE 19 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS D'ODONATES A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.

II.2.3.2.1.2 Répartition des observations d'Odonates sur le territoire

Le Tableau 12 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre de données d'observation disponibles pour les Odonates avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles données par commune et la proportion que représente ces nouvelles données.

TABLEAU 12 : NOMBRE D'OBSERVATIONS D'ODONATES PAR COMMUNES.

Odonates -nombre de données				
Commune	Nombre de données 2010-2021	Nombre de données 2010-2023	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles
Aubas	16	63	47	74,6%
Audrix		1	1	100,0%
Campagne	63	119	56	47,1%
Coly-Saint-Amand	35	92	57	62,0%
Fanlac	15	50	35	70,0%
Fleurac	18	86	68	79,1%
Journiac		45	45	100,0%
La Chapelle-Aubareil	325	356	31	8,7%
Le Bugue	18	124	106	85,5%
Les Eyzies	239	351	112	31,9%
Les Farges			0	0,0%
Limeuil	17	63	46	73,0%
Mauzens-et-Miremont	28	79	51	64,6%
Montignac-Lascaux	43	156	113	72,4%
Peyzac-le-Moustier	30	44	14	31,8%
Plazac	8	111	103	92,8%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	6	96	90	93,8%
Saint-Avit-de-Vialard		12	12	100,0%
Saint-Chamassy	39	65	26	40,0%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	7	59	52	88,1%
Saint-Léon-sur-Vézère	50	85	35	41,2%
Savignac-de-Miremont	7	32	25	78,1%
Sergeac	42	52	10	19,2%
Thonac	23	91	68	74,7%
Tursac	37	84	47	56,0%
Valojoux	242	342	100	29,2%
Toutes communes	1308	2658	1350	50,8%

Les cartographies, présentées en Figure 20, permettent de visualiser la répartition des observations d'odonates sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition des données d'observation avant l'ABC présentées en Annexe 2.

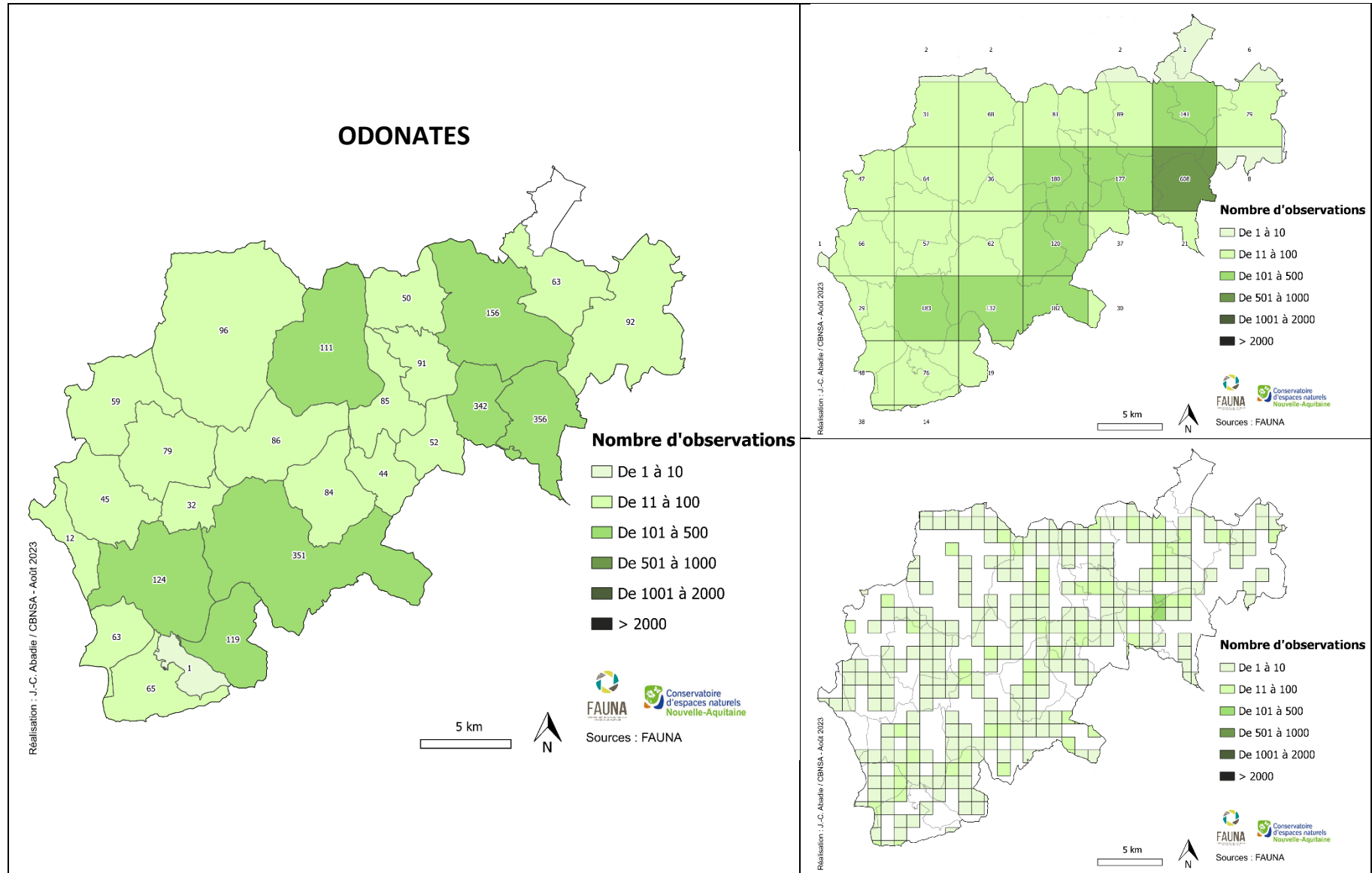


FIGURE 20 : ODONATES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.3.2.2 RICHESSE EN ESPÈCE

II.2.3.2.2.1 Répartition de la richesse en espèces d'Odonates sur le territoire

Le Tableau 13 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre d'espèces pour les Odonates avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles espèces par commune et la proportion que représente ces nouvelles espèces.

TABLEAU 13 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES D'ODONATES PAR COMMUNES.

Odonates -nombre d'espèces				
Commune	Nombre d'espèces 2010-2021	Nombre d'espèces 2010-2023	Nombre de nouvelles espèces	Proportion d'espèces nouvelles
Aubas	10	24	14	58,3%
Audrix		1	1	100,0%
Campagne	25	32	7	21,9%
Coly-Saint-Amand	16	25	9	36,0%
Fanlac	5	20	15	75,0%
Fleurac	6	24	18	75,0%
Journiac		19	19	100,0%
La Chapelle-Aubareil	46	46	0	0,0%
Le Bugue	12	28	16	57,1%
Les Eyzies	33	39	6	15,4%
Les Farges			0	0,0%
Limeuil	11	24	13	54,2%
Mauzens-et-Miremont	19	24	5	20,8%
Montignac-Lascaux	26	33	7	21,2%
Peyzac-le-Moustier	13	19	6	31,6%
Plazac	7	27	20	74,1%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	5	26	21	80,8%
Saint-Avit-de-Vialard		8	8	100,0%
Saint-Chamassy	17	23	6	26,1%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	7	25	18	72,0%
Saint-Léon-sur-Vézère	17	19	2	10,5%
Savignac-de-Miremont	3	13	10	76,9%
Sergeac	20	23	3	13,0%
Thonac	19	36	17	47,2%
Tursac	14	22	8	36,4%
Valojoux	46	52	6	11,5%
Toutes communes	52	54	2	3,7%

Les cartographies, présentées en Figure 21, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces d'Odonates sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition du nombre d'espèces avant l'ABC présentées en Annexe 3.

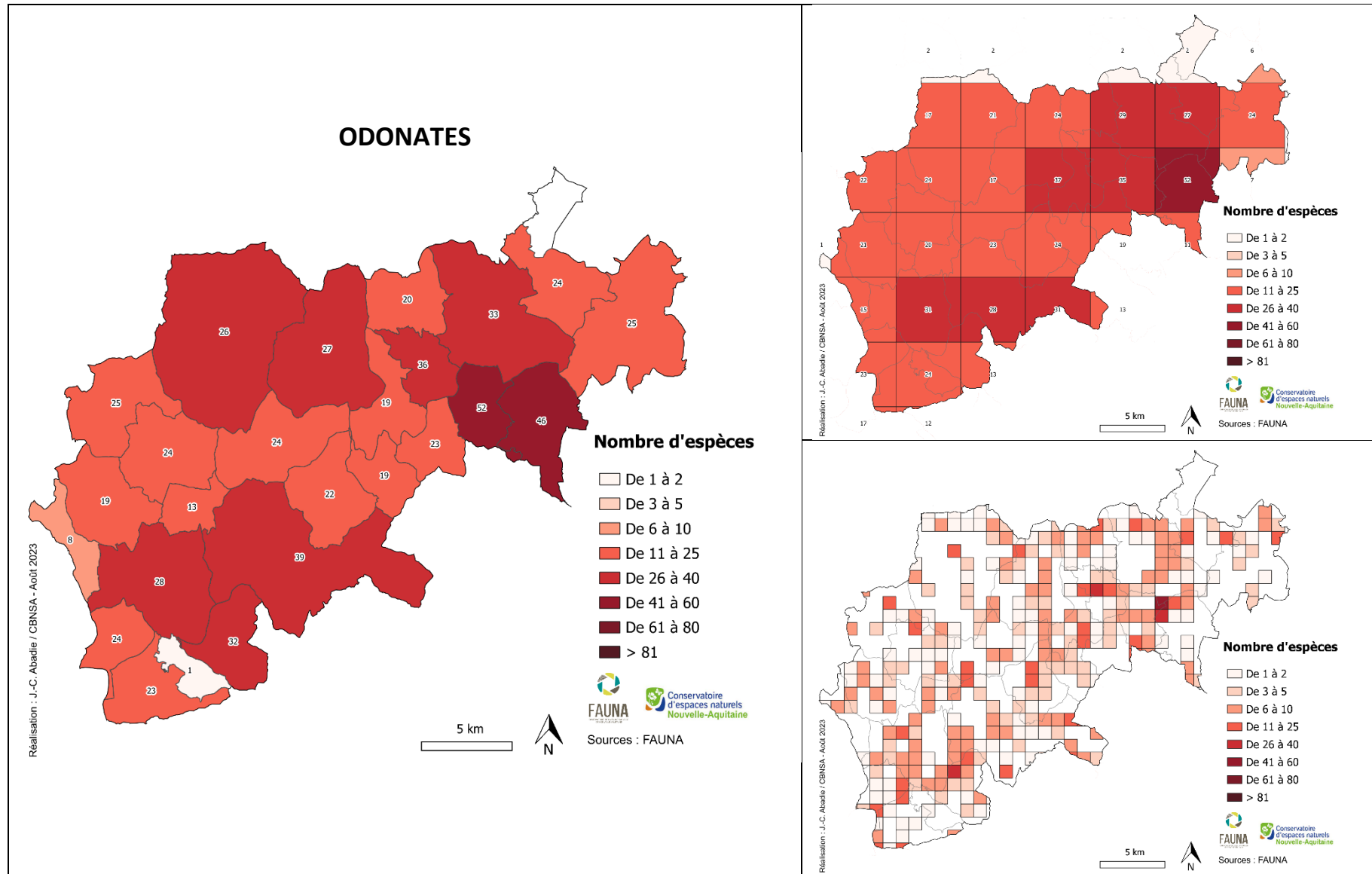


FIGURE 21 : ODONATES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.3.2.3 ESPÈCES NON REVUES SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Trois espèces d'Odonates, pour lesquelles des données de présence étaient notées sur la période 2010-2021, n'ont pas été revues à l'issue de l'ABC. Pour autant cela ne veut pas dire qu'elles ne sont plus présentes sur le territoire.

TABLEAU 14 : ESPÈCES D'ODONATES NON REVUES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	Naïade aux yeux rouges
<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	Leste fiancé
<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)	Leste sauvage

II.2.3.2.4 ESPÈCES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTE SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Deux espèces d'Odonates, non observées sur la période 2010-2021, ont été découvertes/redécouvertes entre janvier 2022 et juin 2023 sur le territoire.

TABLEAU 15 : ESPÈCES D'ODONATES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Cordulegaster bidentata</i> Selys, 1843	Cordulégastre bidenté
<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional

II.2.4 LES RHOPALOCÈRES

II.2.4.1 PROTOCOLE D'INVENTAIRE

II.2.4.1.1 STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Afin d'optimiser les chances d'observations d'individus, les inventaires des Rhopalocères ou « papillons de jour » ont été basés sur des prospections diurnes dans des conditions météorologiques et des plages horaires favorables à leur détection. Les imagos étant très sensibles à la température et à l'ensoleillement, les relevés ont été réalisés dans la mesure du possible par temps ensoleillé, vent nul ou faible et températures élevées mais non excessives ($20^{\circ}\text{C} < t < 30^{\circ}\text{C}$). Les prospections ont eu lieu entre 10h00 et 17h00, plage horaire au cours de laquelle l'activité des adultes est la plus importante.

Ainsi, de manière à obtenir un bon échantillonnage des espèces de papillons de jour présentes sur les différentes communes concernées, un **protocole d'inventaire** a été déployé :

- **Inventaire par prospections diurnes** : recherche par contact visuel et/ou au jumelle des imagos.

II.2.4.1.2 ORGANISATION DES PROSPECTIONS ET MISE EN PRATIQUE DES RELEVÉS SUR LE TERRAIN

Près de 60 jours ont été consacrés pour les inventaires Rhopalocères dans le cadre de l'ABC. Les prospections ont été réalisées par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et se sont déroulées entre avril et août 2022.

Les inventaires ont été réalisés par prospection visuelle au sein des habitats les plus favorables en fonction de l'écologie et des préférences en matière d'habitats de chaque espèce.

De manière à homogénéiser la connaissance de la répartition des papillons de jour à l'échelle de la commune, une prospection systématique a été effectuée. Ainsi, un système de mailles de 1 x 1km selon la grille Lambert 93 standardisé par l'INPN a été utilisé pour les prospections. Sur la base de l'état des lieux des connaissances des Rhopalocères sur la CCVH (FAUNA, 2022⁴), les mailles possédant déjà une connaissance jugée suffisante n'ont pas été prospectées. Toutes les autres ont été explorées par un seul passage.

La méthode d'inventaire a consisté à parcourir chaque station à marche lente et à identifier tous les individus observés.

⁴ LAPIÉ P. (coord), 2022. Synthèse des connaissances pour l'élaboration de la stratégie d'échantillonnage de l'Atlas de Biodiversité Communale de la CCVH. Volet Faune. Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Pessac, 166 p.

II.2.4.2 BILAN DES CONNAISSANCES SUR LES RHOPALOCÈRES À L'ISSUE DE L'ABC (2010-2023)

II.2.4.2.1 PRESSION D'OBSERVATION

II.2.4.2.1.1 Répartition des observations de Rhopalocères dans le temps

La Figure 22 permet de constater la progression de la connaissance sur les Rhopalocères au cours du temps.

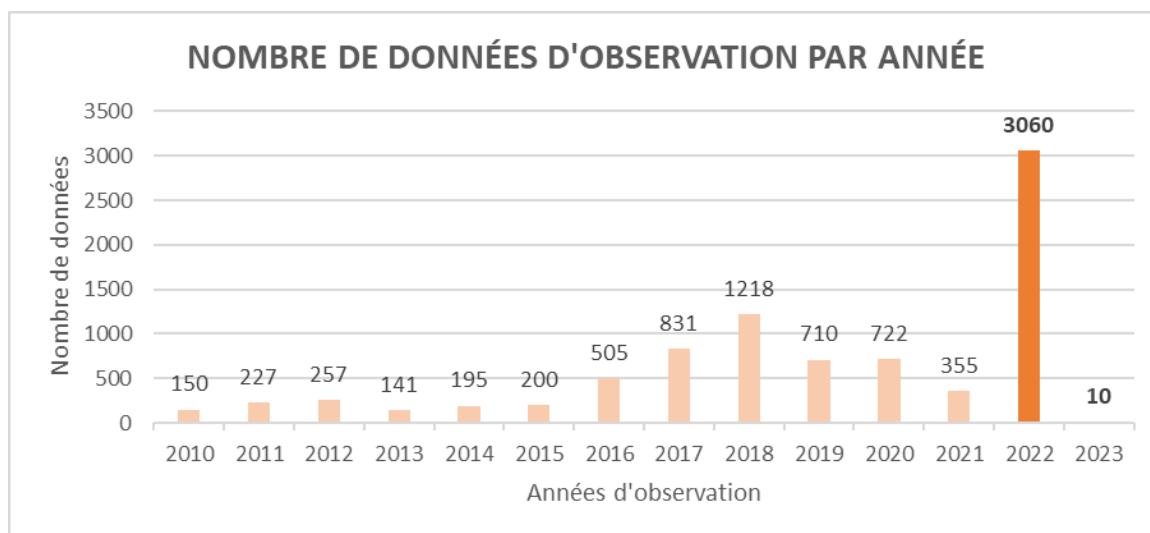


FIGURE 22 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS DE RHOPALOCÈRES A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.

II.2.4.2.1.2 Répartition des observations de Rhopalocères sur le territoire

Le Tableau 16 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre de données d'observation disponibles pour les Rhopalocères avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles données par commune et la proportion que représente ces nouvelles données.

TABLEAU 16 : NOMBRE D'OBSERVATIONS DE RHOPALOCÈRES PAR COMMUNES.

Rhopalocères - nombre de données				
Commune	Nombre de données 2010-2021	Nombre de données 2010-2023	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles
Aubas	205	280	75	26,8%
Audrix	15	62	47	75,8%
Campagne	416	492	76	15,4%
Coly-Saint-Amand	167	325	158	48,6%
Fanlac	25	139	114	82,0%
Fleurac	443	556	113	20,3%
Journiac	58	178	120	67,4%
La Chapelle-Aubareil	301	396	95	24,0%
Le Bugue	147	366	219	59,8%
Les Eyzies	548	749	201	26,8%
Les Farges	325	391	66	16,9%
Limeuil	55	162	107	66,0%
Mauzens-et-Miremont	57	181	124	68,5%
Montignac-Lascaux	154	367	213	58,0%
Peyzac-le-Moustier	132	174	42	24,1%
Plazac	59	224	165	73,7%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	79	454	375	82,6%
Saint-Avit-de-Vialard	23	88	65	73,9%
Saint-Chamassy	39	124	85	68,5%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	126	215	89	41,4%
Saint-Léon-sur-Vézère	66	159	93	58,5%
Savignac-de-Miremont	88	160	72	45,0%
Sergeac	32	101	69	68,3%
Thonac	78	154	76	49,4%
Tursac	106	165	59	35,8%
Valojoux	255	389	134	34,4%
Toutes communes	3999	7051	3052	43,3%

Les cartographies, présentées en Figure 23, permettent de visualiser la répartition des observations de Rhopalocères sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition des données d'observation avant l'ABC présentées en Annexe 2.

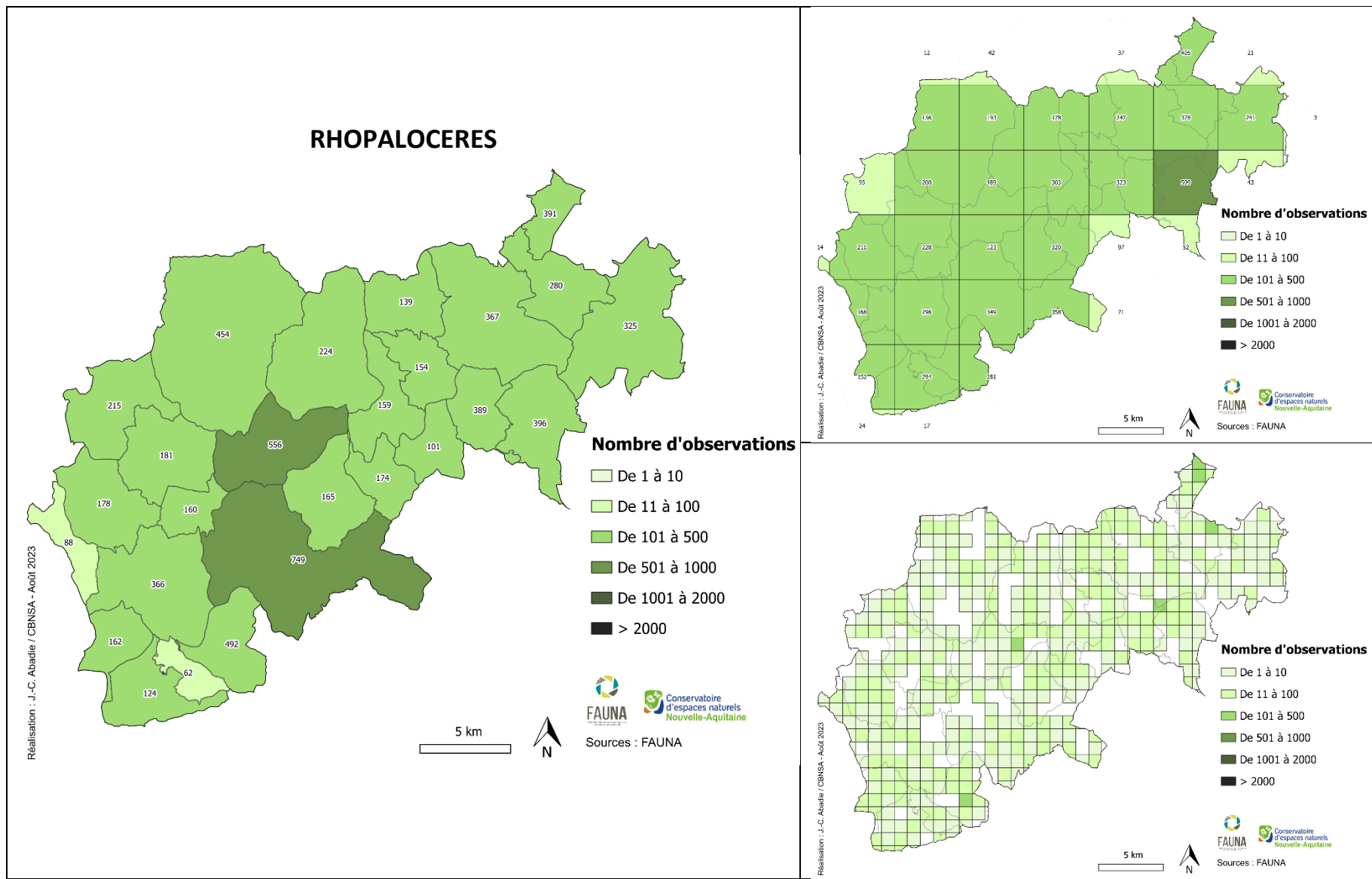


FIGURE 23 : RHOPALOCÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.4.2.2 RICHESSE EN ESPÈCE

II.2.4.2.2.1 Répartition de la richesse en espèces de Rhopalocères sur le territoire

Le Tableau 17 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre d'espèces pour les Rhopalocères avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles espèces par commune et la proportion que représente ces nouvelles espèces.

TABLEAU 17 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES DE RHOPALOCÈRES PAR COMMUNES.

Rhopalocères -nombre d'espèces				
Commune	Nombre d'espèces 2010-2021	Nombre d'espèces 2010-2023	Nombre de nouvelles espèces	Proportion d'espèces nouvelles
Aubas	56	61	5	8,2%
Audrix	11	32	21	65,6%
Campagne	61	63	2	3,2%
Coly-Saint-Amand	55	66	11	16,7%
Fanlac	17	47	30	63,8%
Fleurac	48	61	13	21,3%
Journiac	30	53	23	43,4%
La Chapelle-Aubareil	62	69	7	10,1%
Le Bugue	43	60	17	28,3%
Les Eyzies	72	76	4	5,3%
Les Farges	52	58	6	10,3%
Limeuil	30	52	22	42,3%
Mauzens-et-Miremont	25	48	23	47,9%
Montignac-Lascaux	47	63	16	25,4%
Peyzac-le-Moustier	40	51	11	21,6%
Plazac	27	55	28	50,9%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	35	62	27	43,5%
Saint-Avit-de-Vialard	20	39	19	48,7%
Saint-Chamassy	24	44	20	45,5%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	33	52	19	36,5%
Saint-Léon-sur-Vézère	30	51	21	41,2%
Savignac-de-Miremont	40	47	7	14,9%
Sergeac	16	40	24	60,0%
Thonac	41	53	12	22,6%
Tursac	37	49	12	24,5%
Valojoux	60	67	7	10,4%
Toutes communes	99	102	3	2,9%

Les cartographies, présentées en Figure 24, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces de Rhopalocères sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition du nombre d'espèces avant l'ABC présentées en Annexe 3.

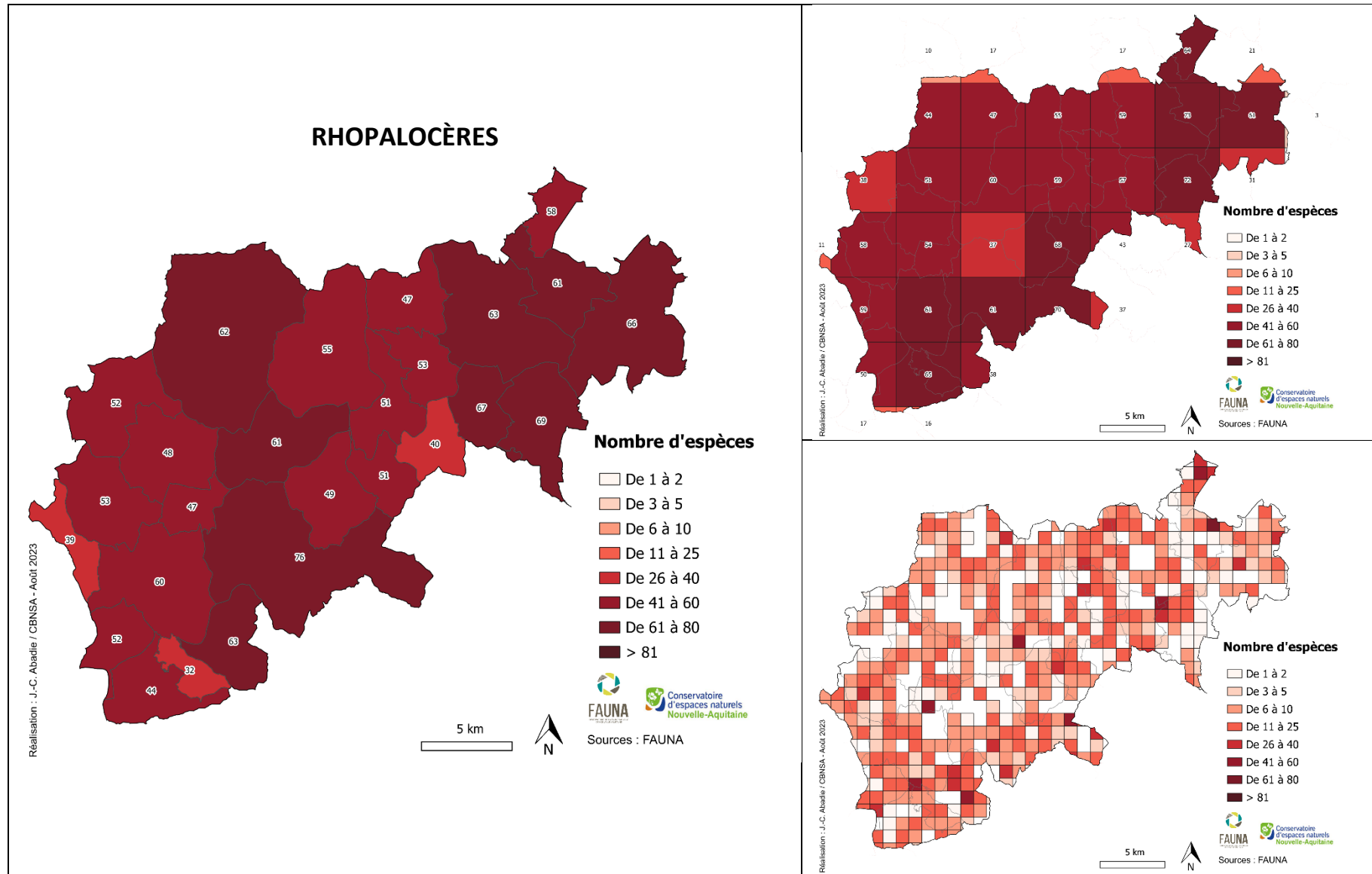


FIGURE 24 : RHOPALOCÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.4.2.3 ESPÈCES NON REVUES SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Treize espèces de Rhopalocères, pour lesquelles des données de présence étaient notées sur la période 2010-2021, n'ont pas été revues à l'issue de l'ABC. Pour autant cela ne veut pas dire qu'elles ne sont plus présentes sur le territoire. Il s'agit d'espèces que l'on peut considérer comme rare.

TABLEAU 18 : ESPÈCES DE RHOPALOCÈRES NON REVUES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Boloria selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Collier argenté
<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la Sanguisorbe
<i>Euchloe crameri</i> Butler, 1869	Piéride des Biscutelles
<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Miroir
<i>Hipparchia statilinus</i> (Hufnagel, 1766)	Faune
<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)	Némusien
<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Mélitée noirâtre
<i>Polyommatus dorylas</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Azuré du Mélilot
<i>Polyommatus escheri</i> (Hübner, 1823)	Azuré de l'Adragant
<i>Polyommatus thersites</i> (Cantener, 1835)	Azuré de l'Esparcette
<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)	Hespérie des Potentilles
<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des Cirsés
<i>Pyrgus serratalae</i> (Rambur, 1839)	Hespérie de l'Alchémille

II.2.4.2.4 ESPÈCES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTE SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Trois espèces de Rhopalocères, non observées sur la période 2010-2021, ont été découvertes/redécouvertes entre janvier 2022 et juin 2023 sur le territoire.

TABLEAU 19 : ESPÈCES DE RHOPALOCÈRES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant
<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré des Coronilles
<i>Satyrrium w-album</i> (Knoch, 1782)	Thécla de l'Orme

II.2.5 LES ORTHOPTÈRES

II.2.5.1 PROTOCOLE D'INVENTAIRE

II.2.5.1.1 STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Afin d'optimiser les chances d'observation d'individus, les inventaires des Orthoptères (grillons, sauterelles et criquets) ont été basés sur des prospections diurnes dans des conditions météorologiques et des plages horaires favorables à leur détection. Les imagos étant très sensibles à la température et à l'ensoleillement, les relevés ont été réalisés dans la mesure du possible par temps ensoleillé et températures élevées mais non excessives ($20^{\circ}\text{C} < t < 30^{\circ}\text{C}$). Les prospections ont eu lieu entre 10h00 et 17h00, plage horaire au cours de laquelle l'activité des adultes est la plus importante.

Ainsi, de manière à obtenir un bon échantillonnage des espèces d'Orthoptères présentes sur les différentes communes concernées, **un protocole d'inventaire** a été déployé :

- **Inventaire par prospections diurnes** : recherche par contact auditif et visuel des imagos.

II.2.5.1.2 ORGANISATION DES PROSPECTIONS ET MISE EN PRATIQUE DES RELEVÉS SUR LE TERRAIN

Près de 30 jours ont été consacrés pour les inventaires Orthoptères dans le cadre de l'ABC. Les prospections ont été réalisées par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et se sont déroulées entre juin et octobre 2022.

Les inventaires ont été réalisés par prospection visuelle et auditive au sein des habitats les plus favorables en fonction de l'écologie et des préférences en matière d'habitats de chaque espèce.

De manière à homogénéiser la connaissance de la répartition des Orthoptères à l'échelle de la commune, une prospection systémique a été effectuée. Ainsi, un système de mailles de 5 x 5km selon la grille Lambert 93 standardisé par l'INPN a été utilisé pour les prospections. Toutes les mailles ont fait l'objet d'un seul passage.

La méthode d'inventaire a consisté à parcourir chaque station à marche lente et à identifier tous les individus observés. En cheminant sur la station prospectée, l'observateur a détecté et identifié les individus qui s'enfuient à son approche. Si besoin, ils ont été capturés au filet pour une observation en main et une identification. Des fauchages dans la végétation au moyen d'un filet fauchoir sont venus compléter cette détection visuelle. Il a également été effectué des points d'écoute pour localiser voire identifier directement les individus chanteurs. L'identification à l'ouïe est d'ailleurs indispensable pour distinguer les mâles du Criquet mélodieux *Gomphocerippus biguttulus* de ceux du Criquet duettiste *Gomphocerippus brunneus*.

L'attention de l'observateur a été portée principalement sur les milieux herbacés humides et secs et les lisières et fourrés. Les arbres et arbustes en lisière ont également été inspectés par battage des feuillages pour le recueil des sauterelles arboricoles du genre *Meconema*.

II.2.5.2 BILAN DES CONNAISSANCES SUR LES ORTHOPTÈRES À L'ISSUE DE L'ABC (2010-2023)

II.2.5.2.1 PRESSION D'OBSERVATION

II.2.5.2.1.1 Répartition des observations d'Orthoptères dans le temps

La Figure 25 permet de constater la progression de la connaissance sur les Orthoptères au cours du temps.

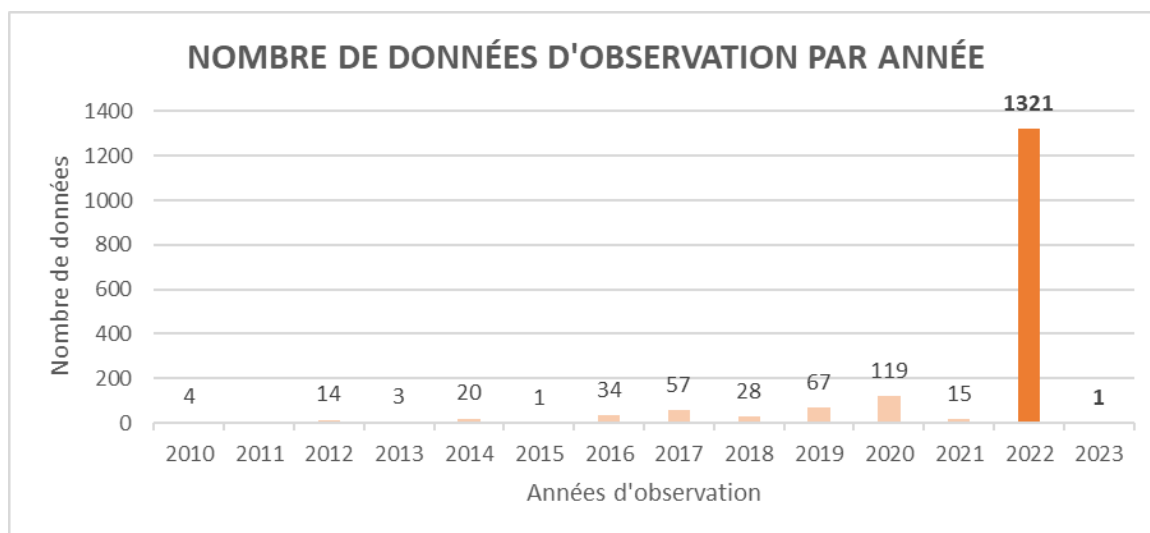


FIGURE 25 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS D'ORTHOPTÈRES A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.

II.2.5.2.1.2 Répartition des observations d'Orthoptères sur le territoire

Le Tableau 20 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre de données d'observation disponibles pour les Orthoptères avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles données par commune et la proportion que représente ces nouvelles données.

TABLEAU 20 : NOMBRE D'OBSERVATIONS DE D'ORTHOPTÈRES PAR COMMUNES.

Orthoptères -nombre de données				
Commune	Nombre de données 2010-2021	Nombre de données 2010-2023	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles
Aubas	7	55	48	87,3%
Audrix	1	26	25	96,2%
Campagne	47	63	16	25,4%
Coly-Saint-Amand	19	83	64	77,1%
Fanlac		22	22	100,0%
Fleurac	13	81	68	84,0%
Journiac		16	16	100,0%
La Chapelle-Aubareil	24	84	60	71,4%
Le Bugue	11	118	107	90,7%
Les Eyzies	60	197	137	69,5%
Les Farges	60	65	5	7,7%
Limeuil	23	63	40	63,5%
Mauzens-et-Miremont	8	72	64	88,9%
Montignac-Lascaux	6	54	48	88,9%
Peyzac-le-Moustier	3	32	29	90,6%
Plazac	3	67	64	95,5%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	4	84	80	95,2%
Saint-Avit-de-Vialard		37	37	100,0%
Saint-Chamassy	18	71	53	74,6%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	3	62	59	95,2%
Saint-Léon-sur-Vézère	2	34	32	94,1%
Savignac-de-Miremont	4	39	35	89,7%
Sergeac		45	45	100,0%
Thonac	3	75	72	96,0%
Tursac	3	60	57	95,0%
Valojoux	10	35	25	71,4%
Toutes communes	332	1640	1308	79,8%

Les cartographies, présentées en Figure 26, permettent de visualiser la répartition des observations d'Orthoptères sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition des données d'observation avant l'ABC présentées en Annexe 2.

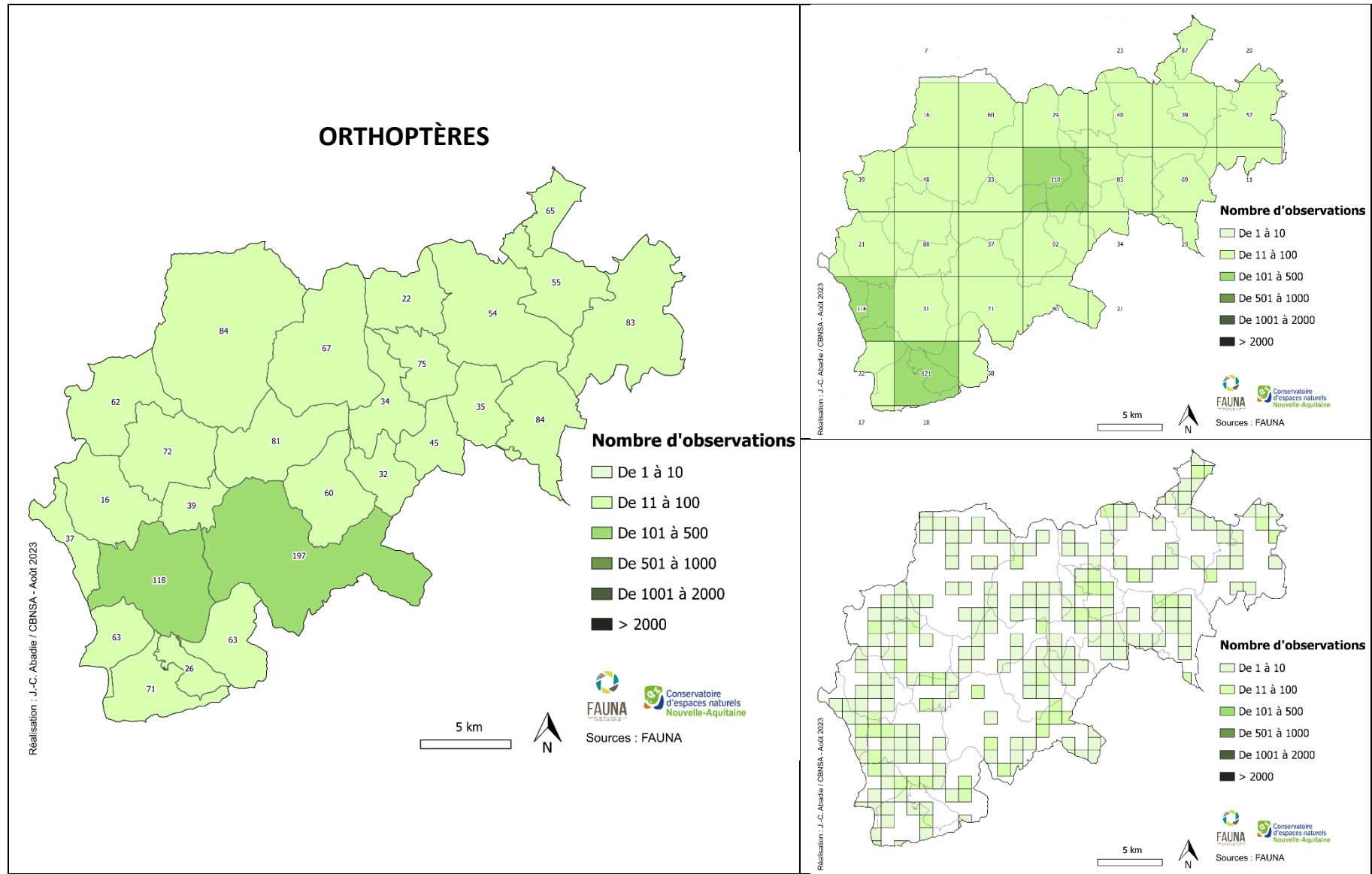


FIGURE 26 : ORTHOPTÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.5.2.2 RICHESSE EN ESPÈCE

II.2.5.2.2.1 Répartition de la richesse en espèces d'Orthoptères sur le territoire

Le Tableau 21 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre d'espèces pour les Orthoptères avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles espèces par commune et la proportion que représente ces nouvelles espèces.

TABLEAU 21 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES D'ORTHOPTÈRES PAR COMMUNES.

Orthoptères - nombre d'espèces				
Commune	Nombre d'espèces 2010-2021	Nombre d'espèces 2010-2023	Nombre de nouvelles espèces	Proportion d'espèces nouvelles
Aubas	6	21	15	71,4%
Audrix	1	17	16	94,1%
Campagne	20	26	6	23,1%
Coly-Saint-Amand	13	24	11	45,8%
Fanlac		14	14	100,0%
Fleurac	5	24	19	79,2%
Journiac		9	9	100,0%
La Chapelle-Aubareil	12	29	17	58,6%
Le Bugue	9	35	26	74,3%
Les Eyzies	27	38	11	28,9%
Les Farges	27	27	0	0,0%
Limeuil	7	27	20	74,1%
Mauzens-et-Miremont	7	31	24	77,4%
Montignac-Lascaux	5	24	19	79,2%
Peyzac-le-Moustier	2	15	13	86,7%
Plazac	2	24	22	91,7%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	2	30	28	93,3%
Saint-Avit-de-Vialard		18	18	100,0%
Saint-Chamassy	13	33	20	60,6%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	2	27	25	92,6%
Saint-Léon-sur-Vézère	2	18	16	88,9%
Savignac-de-Miremont	3	19	16	84,2%
Sergeac		19	19	100,0%
Thonac	2	27	25	92,6%
Tursac	2	22	20	90,9%
Valojoux	8	18	10	55,6%
Toutes communes	49	54	5	9,3%

Les cartographies, présentées en Figure 27, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces d'Orthoptères sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition du nombre d'espèces avant l'ABC présentées en Annexe 3.

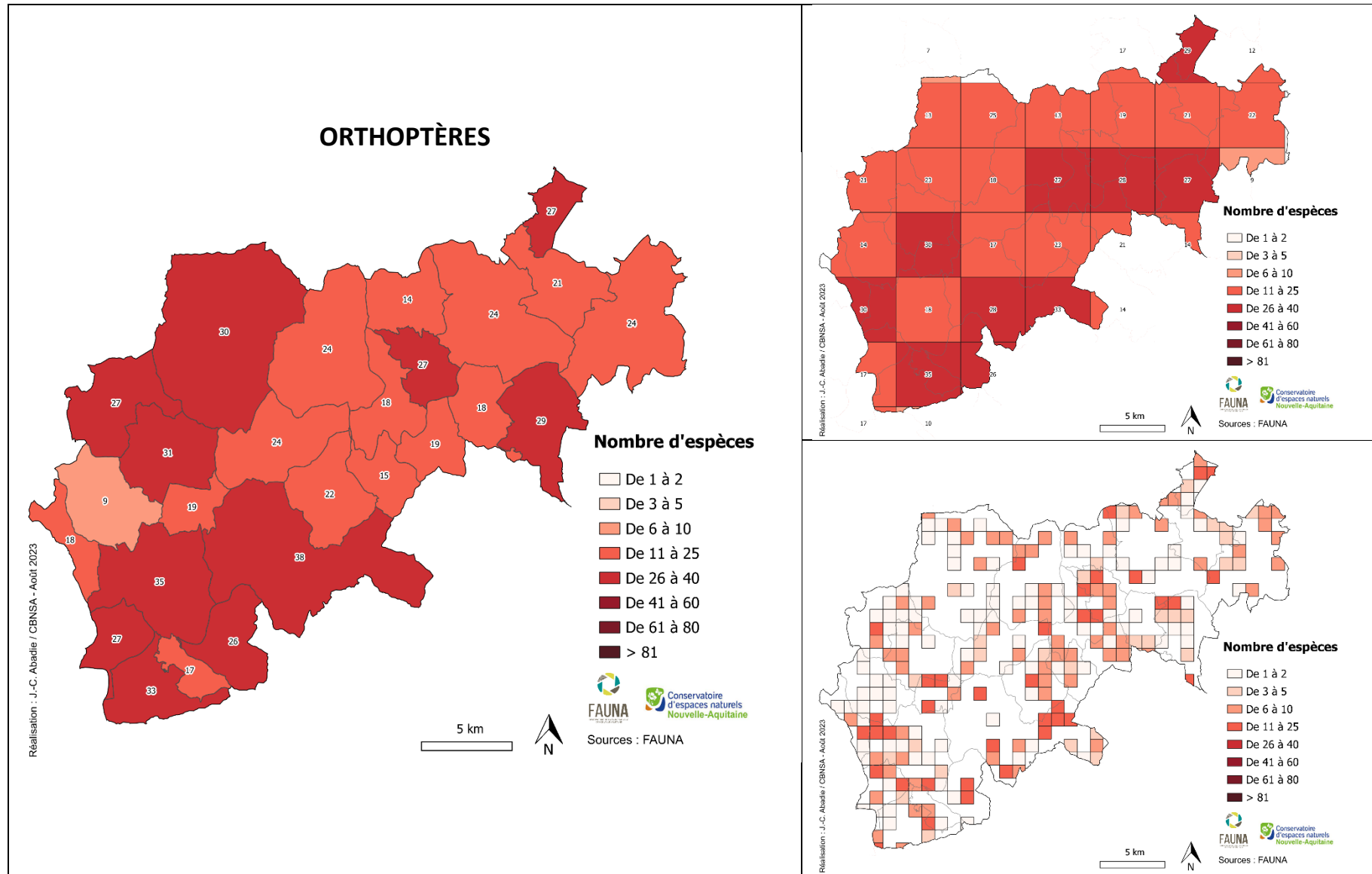


FIGURE 27 : ORTHOPTÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.5.2.3 ESPÈCES NON REVUES SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Neuf espèces d'Orthoptères, pour lesquelles des données de présence étaient notées sur la période 2010-2021, n'ont pas été revues à l'issue de l'ABC. Pour autant cela ne veut pas dire qu'elles ne sont plus présentes sur le territoire.

TABLEAU 22 : ESPÈCES D'ORTHOPTÈRES NON REVUES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Arcyptera fusca</i> (Pallas, 1773)	Arcyptère bariolée
<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	Criquet marginé
<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	Criquet des clairières
<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Dectique verrucivore
<i>Isophya pyrenaea</i> (Audinet-Serville, 1838)	Barbitiste des Pyrénées
<i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804)	OEdipode rouge
<i>Pholidoptera femorata</i> (Fieber, 1853)	Decticelle des roselières
<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène
<i>Tetrix ceperoi</i> (Bolívar, 1887)	Tétrix des vasières

II.2.5.2.4 ESPÈCES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTE SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Cinq espèces d'Orthoptères, non observées sur le période 2010-2021, ont été découvertes/redécouvertes entre janvier 2022 et juin 2023 sur le territoire.

TABLEAU 23 : ESPÈCES D'ORTHOPTÈRES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Aiolopus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)	Oedipode émeraudine
<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine
<i>Decticus albifrons</i> (Fabricius, 1775)	Dectique à front blanc
<i>Grylotalpa grylotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	Courtilière commune
<i>Tetrix tenuicornis</i> (Sahlberg, 1891)	Tétrix des carrières

II.2.6 LES CHIROPTÈRES

II.2.6.1 PROTOCOLE D'INVENTAIRE

II.2.6.1.1 STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Les Chauves-souris présentes sur le territoire de la communauté de communes peuvent utiliser les milieux pour chasser, se déplacer ou gîter. De plus, selon les espèces, elles n'utiliseront pas le milieu de la même manière. Certaines sont cavernicoles (vont gîter dans des grottes ou des carrières souterraines par exemple), d'autres sont arboricoles ou rupestres et quelques espèces utilisent les habitations humaines (espèces anthropophiles).

Afin d'obtenir un bon échantillonnage des espèces de chauves-souris présentes sur les différentes communes concernées, **trois protocoles d'inventaire** ont été déployés :

- **Inventaire acoustique nocturne par transects routiers (protocole de science participative Vigie Chiro)** : échantillonner une large superficie sur les communes, et analyser les différents comportements (transit et chasse).
- **Inventaire acoustique nocturne sur points fixes (protocole de science participative Vigie Chiro)** : échantillonner la plus grande diversité d'espèces présentes, pendant plusieurs nuits consécutives, sur des points attractifs (cours d'eau, lisière de forêts, prairies pâturées...).
- **Inventaire diurne et recherche de gîtes** : évaluer le potentiel d'accueil en termes de gîte dans les bâtiments publics et privés des communes avec l'appui des mairies.

II.2.6.1.2 ORGANISATION DES PROSPECTIONS ET MISE EN PRATIQUE DES RELEVÉS SUR LE TERRAIN

Le CEN NA avait répondu en 2020, à un appel à projet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour l'amélioration des connaissances sur les Chiroptères au sein de plusieurs sites Natura 2000 (FR7200666 « Vallées des Beunes » et FR7200667 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère »). Plusieurs communes de la CCVH sont concernées par ces deux sites Natura 2000. Aussi, dès 2021 plusieurs types d'inventaires ont été déployés sur le territoire.

Une trentaine de jours ont été fléchés pour les inventaires Chiroptères dans le cadre de l'ABC. Les prospections et analyses acoustiques ont été réalisées par le CEN Nouvelle-Aquitaine et se sont déroulées entre mai et août 2022, (période d'installation, de mise-bas dans les colonies estivales et d'émancipation des jeunes).

II.2.6.1.2.1 Inventaire acoustique par transects routiers

Les localisations des transects routiers ont été déterminées et priorisées à partir de l'état des lieux des connaissances chiroptérologiques sur la CCVH (FAUNA, 2022⁵), de manière à échantillonner les communes sur lesquelles la connaissance était la plus lacunaire.

Les transects routiers sont effectués en voiture, en utilisant un enregistreur automatique (modèle Song Meter 4 - Wildlife acoustics). **Dix transects de deux heures environ** ont été réalisés lors de dix soirées d'inventaires, avec dans l'idée de couvrir au moins deux communes par transect.

⁵ LAPIÉ P. (coord), 2022. Synthèse des connaissances pour l'élaboration de la stratégie d'échantillonnage de l'Atlas de Biodiversité Communale de la CCVH. Volet Faune. Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Pessac, 166 p.

Le micro est accroché sur le toit de la voiture et l'enregistreur mis en marche. Régulièrement des points GPS avec des relevés horaires sont pris de manière à pouvoir géolocaliser ensuite les données enregistrées.

Chaque soirée d'enregistrement a commencé à la tombée de la nuit. Les transects ont été parcourus à une allure comprise entre 20 et 30 km/h en suivant un cheminement prédéfini pour inventorier la plus grande surface possible sur la commune.

Chaque séquence ultrasonore détectée par le micro déclenche un enregistrement. Ces séquences sont ensuite visualisées sur le logiciel Batsound 4.2.0 et éventuellement des mesures sont prises pour identifier l'espèce ou le groupe d'espèces.

Le Tableau 24 et la cartographie en Figure 28, font le bilan des inventaires acoustiques par transect routier réalisés en 2022. L'analyse des fichiers acoustiques n'a pu être réalisée pour 3 transects.

TABLEAU 24 : CALENDRIER DES PASSAGES POUR LES INVENTAIRES ACOUSTIQUES PAR TRANSECTS ROUTIERS.

Commune inventoriée	Date de prospection
Journiac / Saint-Avit de Vialard / (Le Bugue)	13/06/2022
Fleurac / Plazac / Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	14/06/2022
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac / Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart	15/06/2022
Limeuil / Saint-Chamassy / Audrix	28/06/2022
Savignac-de-Miremont / Mauzens-et-Miremont	05/07/2022
Fanlac / Montignac-Lascaux / (Thonac)	11/07/2022 (non analysé)
Tursac / Sergeac / Peyzac-le-Moustier	12/07/2022
Thonac/ Valojoux / la Chapelle-Aubareil	21/07/2022 (non analysé)
Les Farges / Aubas / (Coly-Saint-Amand)	26/07/2022
Le Bugue / Fleurac / Les Eyzies	27/07/2022 (non analysé)

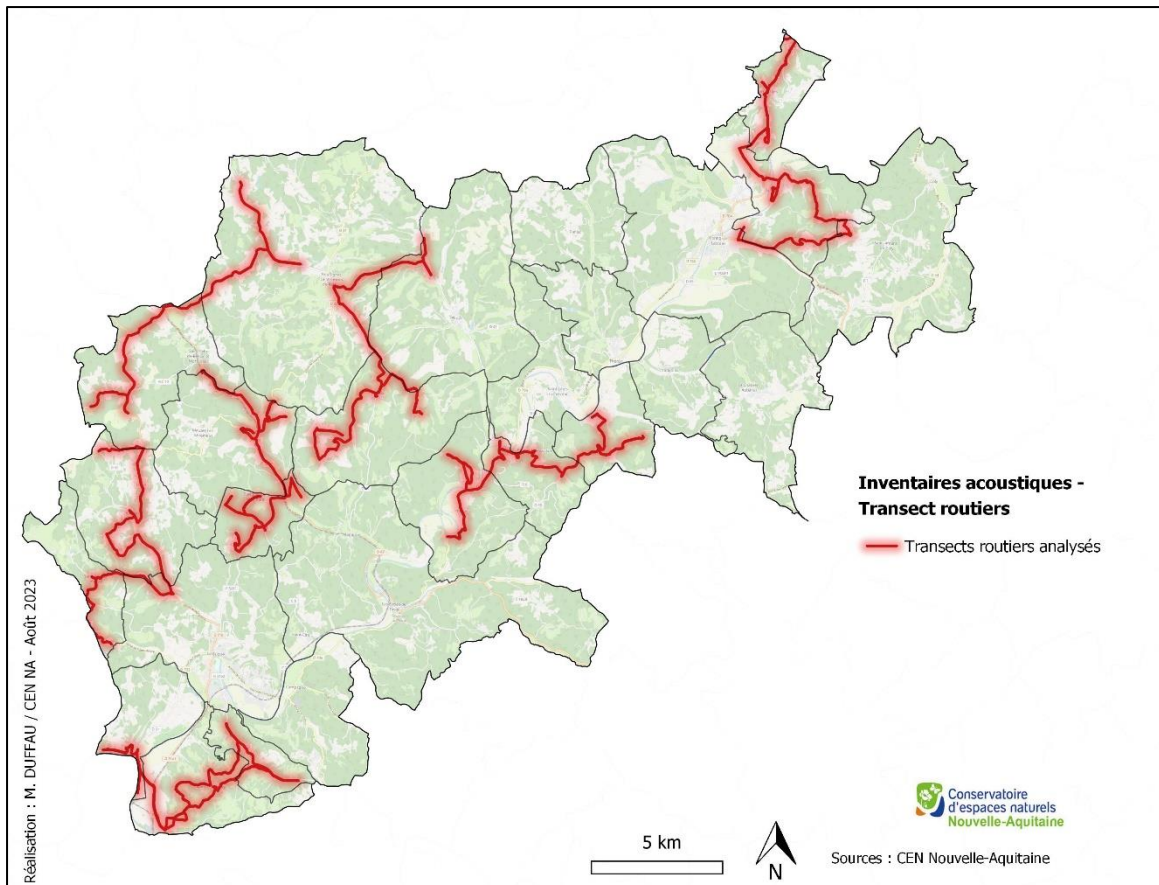


FIGURE 28 : INVENTAIRES ACOUSTIQUES - LOCALISATION DES TRANSECTS ROUTIERS ANALYSÉS

La mise en œuvre de ce protocole a permis de réaliser un passage sur 23 communes (le passage sur la commune de Coly-Saint-Amand n'est pas comptabilisé ici du fait d'un linéaire de transect non représentatif). En enlevant des transects n'ayant pas fait l'objet d'une analyse des fichiers acoustiques enregistrés, **ce protocole a permis d'enregistrer de la donnée sur 16 communes du territoire.**

II.2.6.1.2.2 Inventaire acoustique par points fixes

En 2021, douze points d'écoute ont été réalisés. En 2022, pour pallier le manque de données sur certaines communes, **treize points d'écoute supplémentaires** ont été effectués.

Chaque enregistreur a été fixé à un arbre dans un endroit propice à la présence de chauves-souris (cours d'eau, lisière de forêt, falaises...) et a été récupéré après quatre nuits d'enregistrements consécutives pour obtenir un échantillonnage suffisamment conséquent.

Deux modèles d'enregistreurs ont été utilisés : le Song Meter 2 et le Song Meter 4 (Wildlife acoustic). Les enregistreurs ont été configurés selon les paramètres définis par le programme de sciences participatives Vigie Chiro (protocole du Muséum national d'Histoire naturelle) pour enregistrer de 30 min avant le coucher du soleil à 30 min après le lever du soleil.

Les fichiers acoustiques enregistrés durant les nuits sont expédiés vers la plateforme TADARIDA du Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN). L'algorithme analyse chaque séquence et propose une identification, au rang de l'espèce avec un indice de confiance. Par la suite, une

validation manuelle à l'aide du logiciel Kaléidoscope (version 4.3.1) a été effectuée pour valider ou invalider la donnée de présence de chaque espèce.

Le Tableau 25 et la cartographie en Figure 29, font le bilan des inventaires acoustiques par points fixes réalisés en 2021 et 2022.

Deux sessions d'enregistrements de 2022 n'ont pas fonctionné correctement ou n'ont pas permis d'enregistrer des données pendant les quatre nuits et l'analyse des fichiers acoustiques n'a pu être réalisée sur quatre points d'écoute fixes de 2021.

TABLEAU 25 : CALENDRIER DES POSES D'ENREGISTREURS AUTOMATIQUES POUR LES INVENTAIRES ACOUSTIQUES SUR POINTS FIXES EN 2021 ET 2022.

Commune de pose de l'enregistreur	Date		Nombre de nuits d'enregistrements analysé
	2021	2022	
Aubas			0
Audrix		Du 11/07 au 15/07	4
Campagne			0
Coly-Saint-Amand			0
Fanlac		Du 29/06 au 2/07	3
Fleurac	Du 6/07 au 12/07	Du 14/06 au 15/06	7
Journiac		-	0 (non fonctionnel)
La Chapelle-Aubareil			0
Le Bugue	Du 27/07 au 31/07		4
Les Eyzies	Du 20/07 au 26/07 Du 22/07 au 23/07 Du 28/07 au 30/07*	Le 6/07 et le 11/07	9
Les Farges	Du 1/07 au 5/07		4
Limeuil		Du 11/07 au 15/07	4
Mauzens-et-Miremont			0
Montignac-Lascaux			0
Peyzac-le-Moustier		-	0 (non fonctionnel)
Plazac	Du 5/07 au 9/07		4
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Du 09/07 au 11/07*		0
Saint-Avit-de-Vialard		Du 14/06 au 18/06	4
Saint-Chamassy	Du 22/07 au 24/07		2
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart		Du 14/06 au 18/06	4
Saint-Léon-sur-Vézère	Du 10/07 au 12/07		2
Savignac-de-Miremont			0
Sergeac		Le 26/07 et le 28/07	2
Thonac			0
Tursac	Du 11/08 au 13/08*	Le 28/07 et le 3/08	2
Valojoulx	Du 21/08 au 22/08*	Du 29/06 au 3/07	4

* Données d'enregistrement non analysées

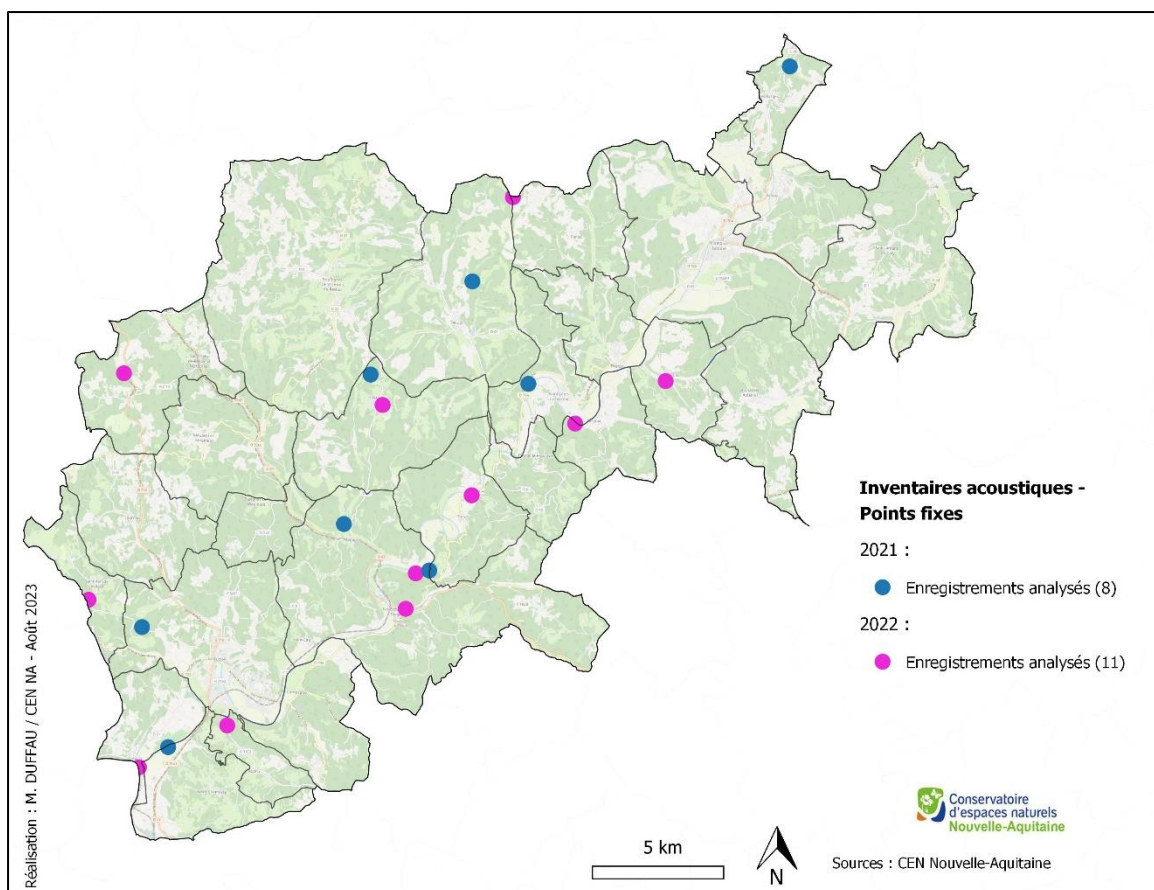


FIGURE 29 : INVENTAIRES ACOUSTIQUES – LOCALISATION DES POINTS FIXES ANALYSÉE

N.B. : Les communes de Campagne et Coly Saint-Amand n'ont pas fait l'objet d'inventaires acoustiques en raison du grand nombre de données existant sur leurs territoires (dû à la présence de site d'intérêt majeur pour les Chiroptères et suivis depuis de nombreuses années).

La mise en œuvre de ce protocole a permis la pose d'enregistreur sur 18 communes. En enlevant les enregistreurs n'ayant pas fonctionné et les fichiers acoustiques enregistrés n'ayant pas fait l'objet d'une analyse, **ce protocole a permis d'enregistrer de la donnée sur 15 communes du territoire.**

II.2.6.1.2.3 Inventaire et recherche de gîtes

Au cours des étés 2021 et 2022, les bâtiments communaux et quelques bâtiments privés présents sur CCVH ont été prospectés afin d'y trouver des chauves-souris. Ces visites ont été réalisées avec l'aide des équipes municipales et des ambassadeurs de la biodiversité.

Les combles et caves des mairies, écoles et églises ont été inspectés, de même que certains bâtiments privés (maisons, granges, châteaux...) pour lesquels les propriétaires avaient fait remonter la présence de chauves-souris.

Dans le cadre de l'appel à projets « Amélioration des connaissances » de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, les communes concernées par le site Natura 2000 « Vallées des Beunes » ont fait l'objet de recherches de gîtes hypogés (souterrains) en partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie de la Dordogne (CDS24).

À chaque prospection, l'inspection détaillée s'est faite à l'aide d'une torche puissante et parfois d'un détecteur ultrasons (pour identification des individus actifs en vol). Les chauves-souris découvertes ont été identifiées et comptées. La présence de guano au sol a également été relevée (une quantité importante peut indiquer la présence d'une petite colonie à une autre période de l'année).

Le Tableau 26 et la cartographie en Figure 30 ci-après font le bilan des inventaires et recherches de gîtes réalisés en 2021 et 2022.

TABLEAU 26 : CALENDRIER DES INVENTAIRES ET RECHERCHES DE GÎTES EN 2021 ET 2022.

Commune	Date de prospection des bâtiments	
	2021	2022
Aubas	06/06, 22/06 et 23/06	
Audrix	24/06 et 29/06	
Campagne	01/06	
Coly-Saint-Amand		15/07
Fanlac		25/06
Fleurac		26/07
Journiac		18/08
La Chapelle-Aubareil	16/06 et 17/06	
Le Bugue	02/06	
Les Eyzies	07/06, 30/06 et 26/07	
Les Farges	29/06	
Limeuil	01/06 et 23/06	
Mauzens-et-Miremont		08/07
Montignac-Lascaux	18/06 et 21/06	
Peyzac-le-Moustier	28/06 et 02/07	
Plazac		29/06
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac		15/06
Saint-Avit-de-Vialard		13/06
Saint-Chamassy	08/06	
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart		
Saint-Léon-sur-Vézère	09/06 et 26/08	
Savignac-de-Miremont		13/06
Sergeac	08/06	
Thonac		
Tursac	15/06 et 21/06	
Valojoulx		14/06

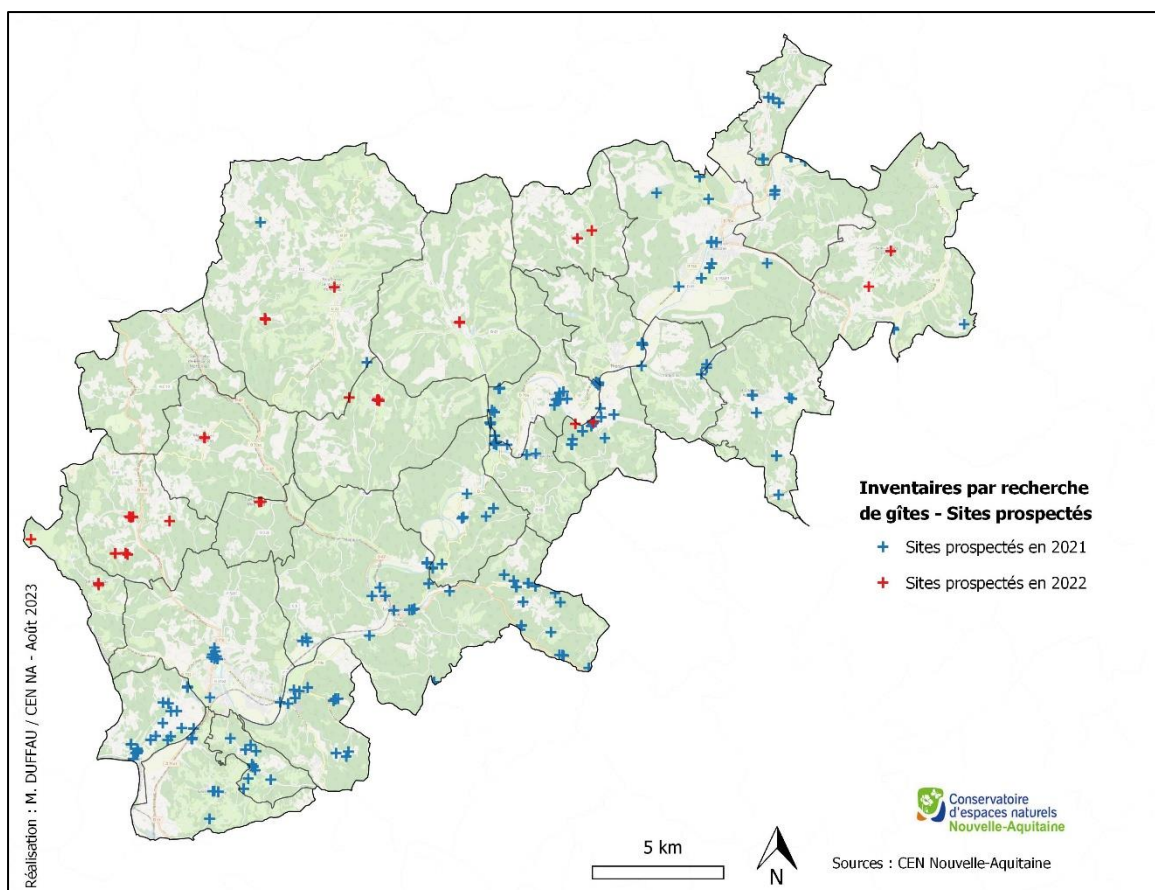


FIGURE 30 : INVENTAIRE PAR PROSPECTION : LOCALISATION DES SITES PROSPECTÉS

La mise en œuvre de ce protocole a permis un inventaire et une recherche de gîtes sur 24 communes. Deux communes n'ayant pas donné suite à nos demandes de prises de rendez-vous.

II.2.6.1.2.4 Synthèse de l'effort de prospection

Le Tableau 27 ci-après synthétise l'effort de prospection (tous types d'inventaires confondus) par communes.

TABLEAU 27 : SYNTHÈSE DE L'EFFORT DE PROSPECTION POUR LES CHIROPTÈRES PAR COMMUNE.

Commune	Inventaire acoustique		Recherche de gîtes (bâti communal)
	Transect routier	Point fixe	
Aubas	X		X
Audrix	X	X	X
Campagne			X
Coly-Saint-Amand			X
Fanlac		X	X
Fleurac	X	X	X
Journiac	X		X
La Chapelle-Aubareil			X
Le Bugue		X	X
Les Eyzies		X	X
Les Farges	X	X	X
Limeuil	X	X	X
Mauzens-et-Miremont	X		X
Montignac-Lascaux			X
Peyzac-le-Moustier			X
Plazac	X	X	X
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	X		X
Saint-Avit-de-Vialard	X	X	X
Saint-Chamassy	X	X	X
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	X	X	
Saint-Léon-sur-Vézère		X	X
Savignac-de-Miremont	X		X
Sergeac	X	X	X
Thonac			
Tursac	X	X	X
Valojoulx		X	X

II.2.6.2 BILAN DES CONNAISSANCES SUR LES CHIROPTÈRES À L'ISSUE DE L'ABC (2010-2023)

II.2.6.2.1 PRESSION D'OBSERVATION

II.2.6.2.1.1 Répartition des observations de Chiroptères dans le temps

La Figure 31 permet de constater la progression de la connaissance sur les Chiroptères au cours du temps.

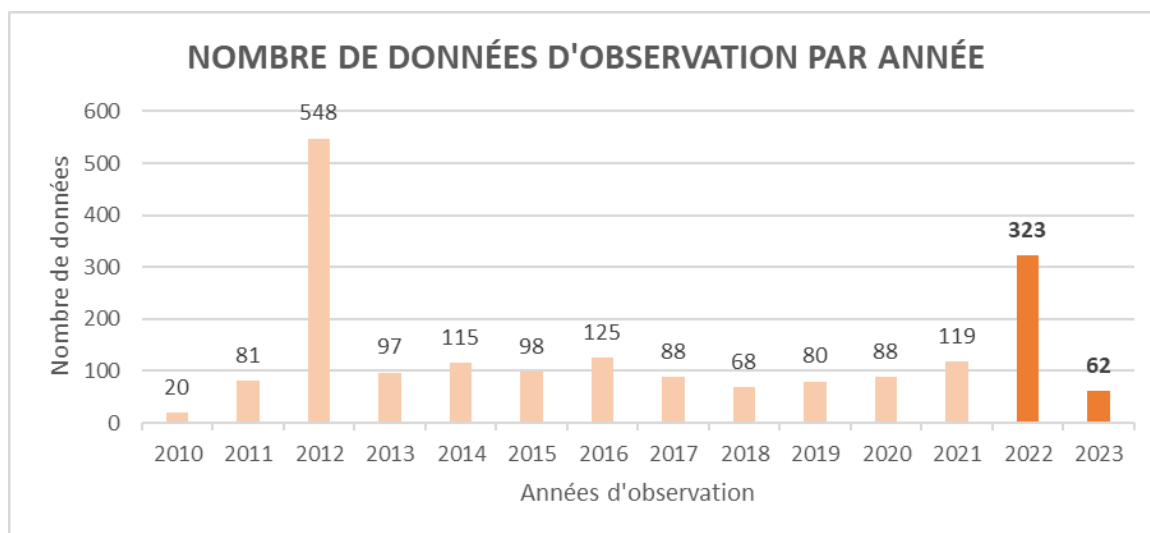


FIGURE 31 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS DE CHIROPTÈRES A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.

II.2.6.2.1.2 Répartition des observations de Chiroptères sur le territoire

Le Tableau 28 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre de données d'observation disponibles pour les Chiroptères avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles données par commune et la proportion que représente ces nouvelles données.

TABLEAU 28 : NOMBRE DE CHIROPTÈRES PAR COMMUNES.

Chiroptères -nombre de données				
Commune	Nombre de données 2010-2021	Nombre de données 2010-2023	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles
Aubas	4	15	11	73,3%
Audrix	3	17	14	82,4%
Campagne	757	791	34	4,3%
Coly-Saint-Amand	204	230	26	11,3%
Fanlac			0	0,0%
Fleurac		14	14	100,0%
Journiac		16	16	100,0%
La Chapelle-Aubareil	12	12	0	0,0%
Le Bugue	2	2	0	0,0%
Les Eyzies	312	402	90	22,4%
Les Farges	1	12	11	91,7%
Limeuil	4	23	19	82,6%
Mauzens-et-Miremont	50	78	28	35,9%
Montignac-Lascaux	5	5	0	0,0%
Peyzac-le-Moustier	2	5	3	60,0%
Plazac	2	12	10	83,3%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	2	5	3	60,0%
Saint-Avit-de-Vialard		20	20	100,0%
Saint-Chamassy	1	11	10	90,9%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart		9	9	100,0%
Saint-Léon-sur-Vézère	8	8	0	0,0%
Savignac-de-Miremont	2	2	0	0,0%
Sergeac	5	26	21	80,8%
Thonac	4	4	0	0,0%
Tursac		17	17	100,0%
Valojoux		8	8	100,0%
Toutes communes	1380	1744	364	20,9%

Les cartographies, présentées en Figure 32, permettent de visualiser la répartition des observations de Chiroptères sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition des données d'observation avant l'ABC présentées en Annexe 2.

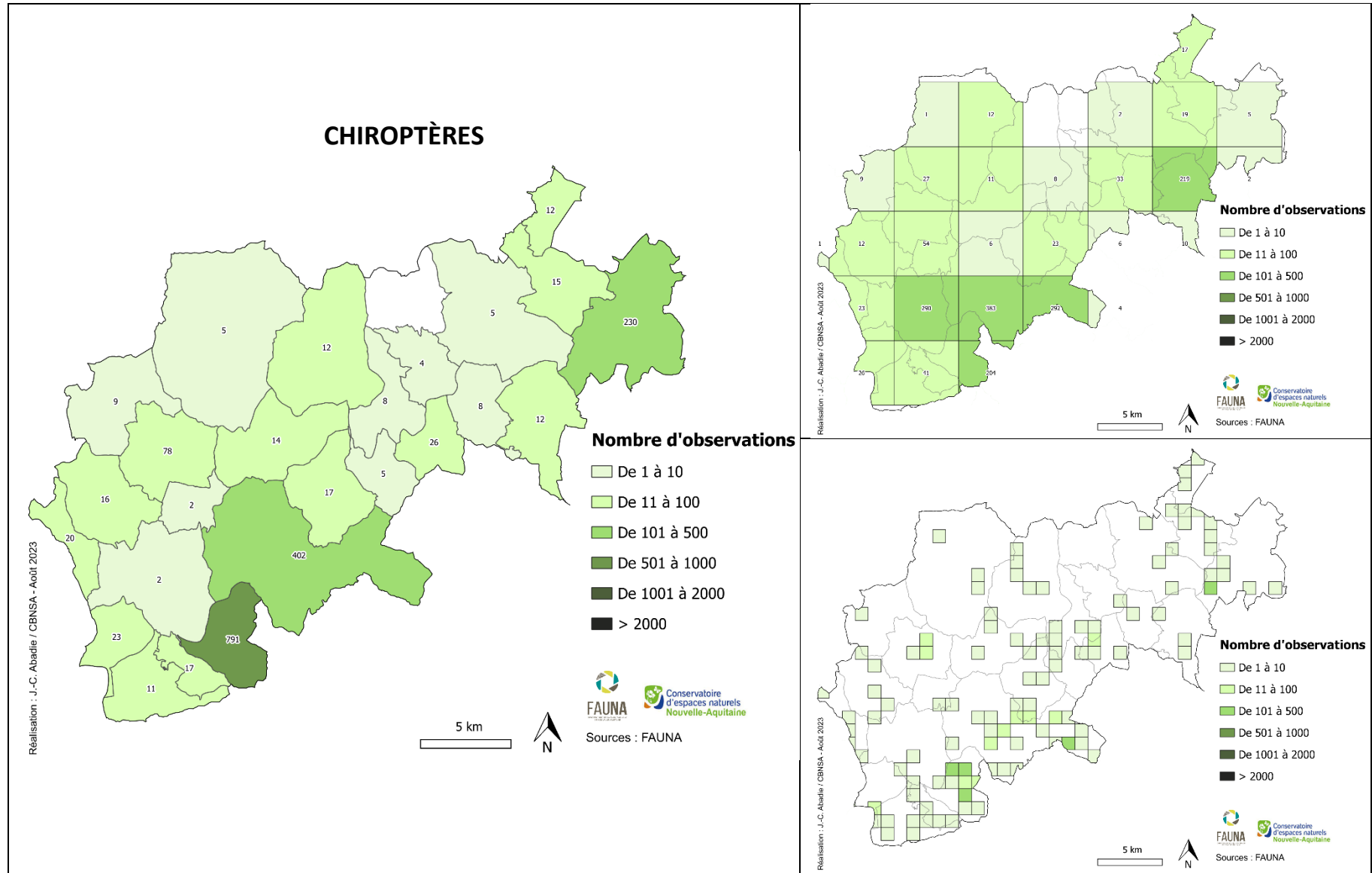


FIGURE 32 : CHIROPTÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.6.2.2 RICHESSE EN ESPÈCE

II.2.6.2.2.1 Répartition de la richesse en espèces de Chiroptères sur le territoire

Le Tableau 29 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre d'espèces pour les Chiroptères avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles espèces par commune et la proportion que représente ces nouvelles espèces.

TABLEAU 29 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES DE CHIROPTÈRES PAR COMMUNES.

Chiroptères -nombre d'espèces				
Commune	Nombre d'espèces 2010-2021	Nombre d'espèces 2010-2023	Nombre de nouvelles espèces	Proportion d'espèces nouvelles
Aubas	3	9	6	66,7%
Audrix	1	7	6	85,7%
Campagne	20	20	0	0,0%
Coly-Saint-Amand	10	10	0	0,0%
Fanlac			0	0,0%
Fleurac		8	8	100,0%
Journiac		7	7	100,0%
La Chapelle-Aubareil	2	2	0	0,0%
Le Bugue	2	2	0	0,0%
Les Eyzies	17	20	3	15,0%
Les Farges	1	7	6	85,7%
Limeuil	1	15	14	93,3%
Mauzens-et-Miremont	11	12	1	8,3%
Montignac-Lascaux	3	3	0	0,0%
Peyzac-le-Moustier	3	5	2	40,0%
Plazac	2	8	6	75,0%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	1	3	2	66,7%
Saint-Avit-de-Vialard		11	11	100,0%
Saint-Chamassy	2	6	4	66,7%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart		11	11	100,0%
Saint-Léon-sur-Vézère	3	3	0	0,0%
Savignac-de-Miremont	2	2	0	0,0%
Sergeac	4	14	10	71,4%
Thonac	2	2	0	0,0%
Tursac		10	10	100,0%
Valojoux		8	8	100,0%
Toutes communes	20	21	1	4,8%

Les cartographies, présentées en Figure 33, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces de Chiroptères sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition du nombre d'espèces avant l'ABC présentées en Annexe 3.

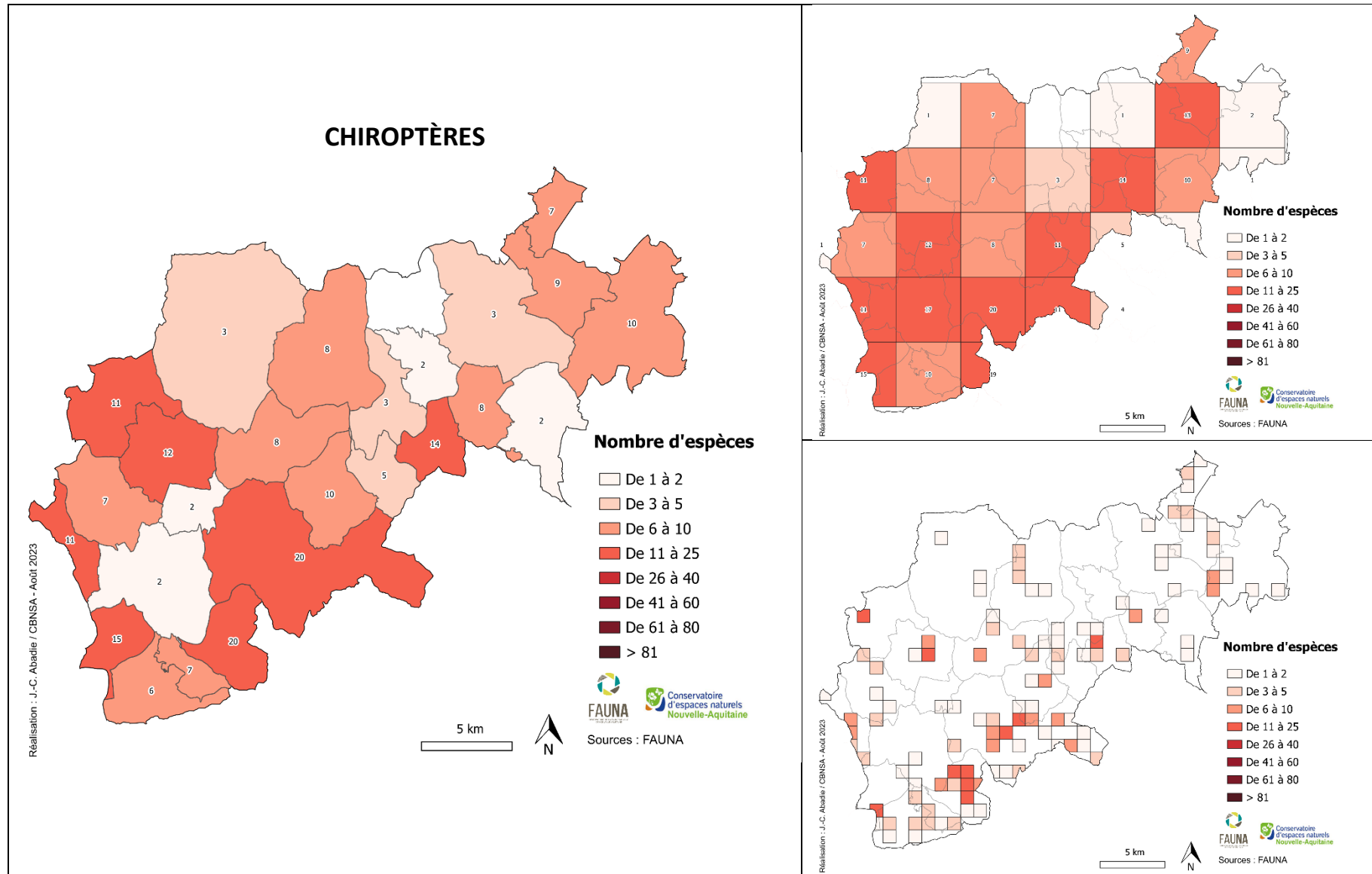


FIGURE 33 : CHIROPTÈRES - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.6.2.3 ESPÈCES NON REVUES SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Toutes les espèces de Chiroptères, pour lesquelles des données de présence étaient notées sur la période 2010-2021, ont été revu en 2022/2023.

II.2.6.2.4 ESPÈCES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTE SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Une espèce de chiroptère, non observée sur le période 2010-2021, a été découverte/redécouverte entre janvier 2022 et juin 2023 sur le territoire.

TABLEAU 30 : ESPÈCES DE CHIROPTÈRES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune

II.2.7 LES OISEAUX

II.2.7.1 PROTOCOLE D'INVENTAIRE

II.2.7.1.1 STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Les Oiseaux présents sur la CCVH, peuvent être nicheurs, migrateurs ou hivernants. Certains sont forestiers, d'autres affectionnent les milieux ouverts, ou rupestres par exemple. Ils peuvent avoir des mœurs diurnes ou nocturnes. Cela nécessite de mettre en place différents protocoles d'échantillonnage à des périodes différentes de manière à inventorier un maximum d'espèces.

II.2.7.1.1.1 Oiseaux nicheurs

Dans le cadre de l'ABC, à la vue de la superficie de la CCVH, il est impossible de couvrir l'ensemble du territoire avec des points d'écoute. Il a donc fallu cibler les zones et surtout les communes où le nombre de données était faible. En effet, certaines communes sont très fréquentées par les bénévoles, cela permet de reporter l'effort de prospection sur d'autres endroits moins prospectés ou moins accessibles.

Afin d'obtenir un bon échantillonnage des espèces d'Oiseaux présentes sur les différentes communes concernées, **trois protocoles d'inventaire** ont été déployés :

- **Inventaire par points d'écoutes diurnes de type STOC** : recherche par contact auditif.
- **Inventaire par points d'écoutes nocturnes** : recherche par contact auditif.
- **Inventaire par points d'observations diurnes** : recherche par contact visuel.

II.2.7.1.1.2 Oiseaux migrants

Pour les Oiseaux migrants, le protocole d'inventaire a consisté en la réalisation **de points d'écoutes et d'observations**, ciblés sur des secteurs potentiellement favorables pour les haltes migratoires.

II.2.7.1.1.3 Oiseaux hivernants

Pour les Oiseaux hivernants, le protocole d'inventaire a consisté en la réalisation **de points d'écoutes et d'observations**, ciblés sur des secteurs potentiellement favorables.

II.2.7.1.2 ORGANISATION DES PROSPECTIONS ET MISE EN PRATIQUE DES RELEVÉS SUR LE TERRAIN

Environ 25 jours ont été fléchés pour les inventaires Oiseaux dans le cadre de l'ABC. Les prospections ont été réalisées par la LPO Aquitaine et se sont déroulées entre mars 2022 et avril 2023.

II.2.7.1.2.1 Oiseaux nicheurs

Une des approches la plus efficace pour étudier la présence et l'abondance des Oiseaux nicheurs est la réalisation de points d'écoute selon le protocole STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Les points d'écoutes diurnes ont été répartis sur des zones stratégiques de sorte à compléter les zones faiblement prospectées

prises en avant par l'état des lieux des connaissances avifaunistiques sur la CCVH (FAUNA, 2022⁶). Au cours de 5 minutes, l'observateur note l'ensemble des contacts auditifs et visuels dans un rayon de 200 m. Au total, **131 points d'écoute ont été effectués durant la saison 2022**.

La cartographie en Figure 34 présente la répartition de points d'écoutes diurnes de type STOC.

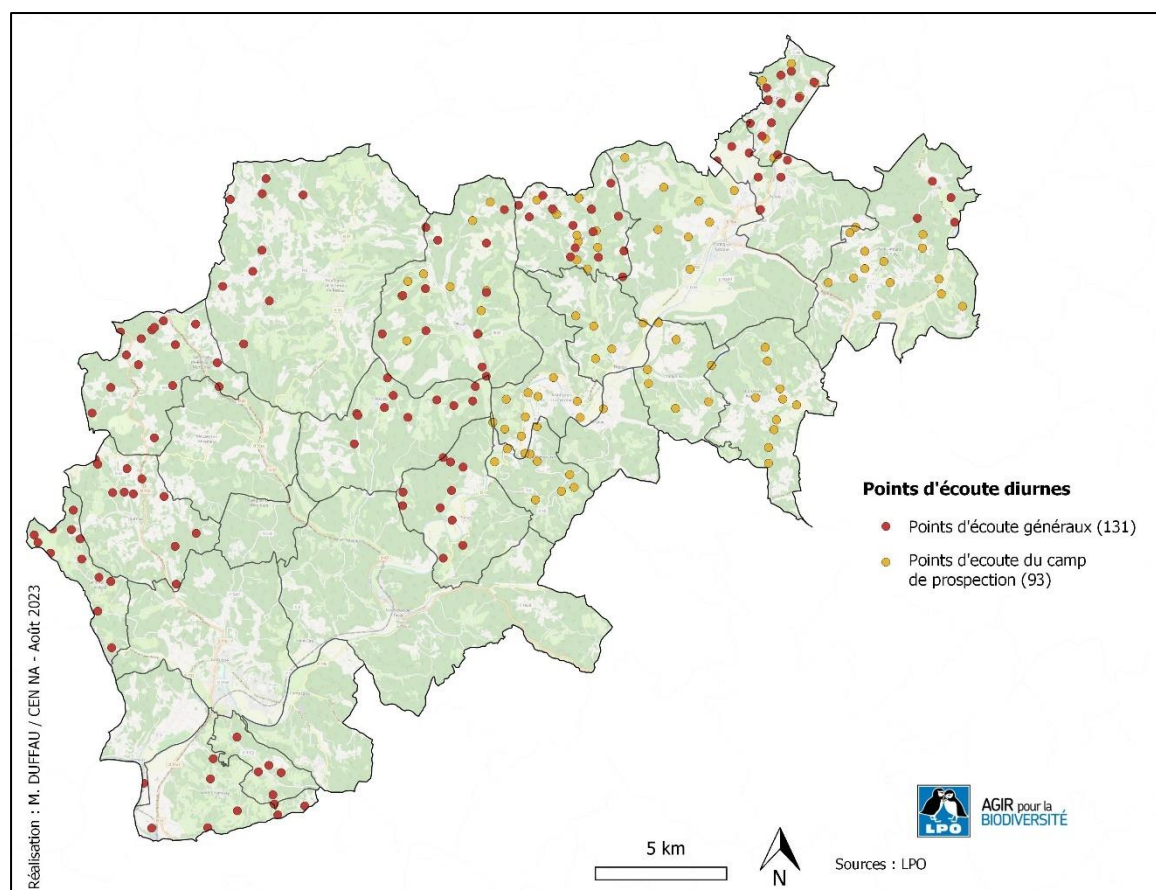


FIGURE 34 : RÉPARTITION DES POINTS D'ÉCOUTES DIURNES.

Pour compléter les écoutes diurnes, des points d'écoutes nocturnes de 10 minutes ont été réalisés afin de détecter la présence des rapaces nocturnes nicheurs. Ceux-ci ont également été positionnés afin de compléter les données déjà existantes. **Au total, 64 points d'écoutes nocturnes ont été réalisés en 2022 et 2023.**

La cartographie en Figure 35 présente la répartition de points d'écoute nocturnes.

Durant le cadre du camp de prospection, organisé par la LPO Aquitaine sur les communes de la Vallée de l'Homme du samedi 04 juin au lundi 06 juin 2022, des points d'écoutes diurnes et nocturnes ont été réalisés. Sept bénévoles accompagnés de trois salariés de la LPO ont sillonné 12 communes de jour et de nuit à la recherche des Oiseaux nicheurs. Les participants ont réalisé des points d'écoutes en matinée pour identifier les Oiseaux nicheurs et des points d'écoutes la nuit à la recherche des rapaces nocturnes. Durant l'après-midi, ils ont sillonné les bourgs des communes à la recherche de nids d'hirondelles de fenêtre et de rivage pour localiser précisément les colonies.

⁶ LAPIÉ P. (coord), 2022. Synthèse des connaissances pour l'élaboration de la stratégie d'échantillonnage de l'Atlas de Biodiversité Communale de la CCVH. Volet Faune. Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Pessac, 166 p.

L'organisation de camps de prospection, souvent utilisée dans le cadre d'ABC, permet de produire un grand effort de prospection sur une zone étendue en peu de temps. **Au total, 93 points d'écoutes diurnes (Figure 34) et 26 points d'écoutes nocturne (Figure 35) ont été réalisés.**

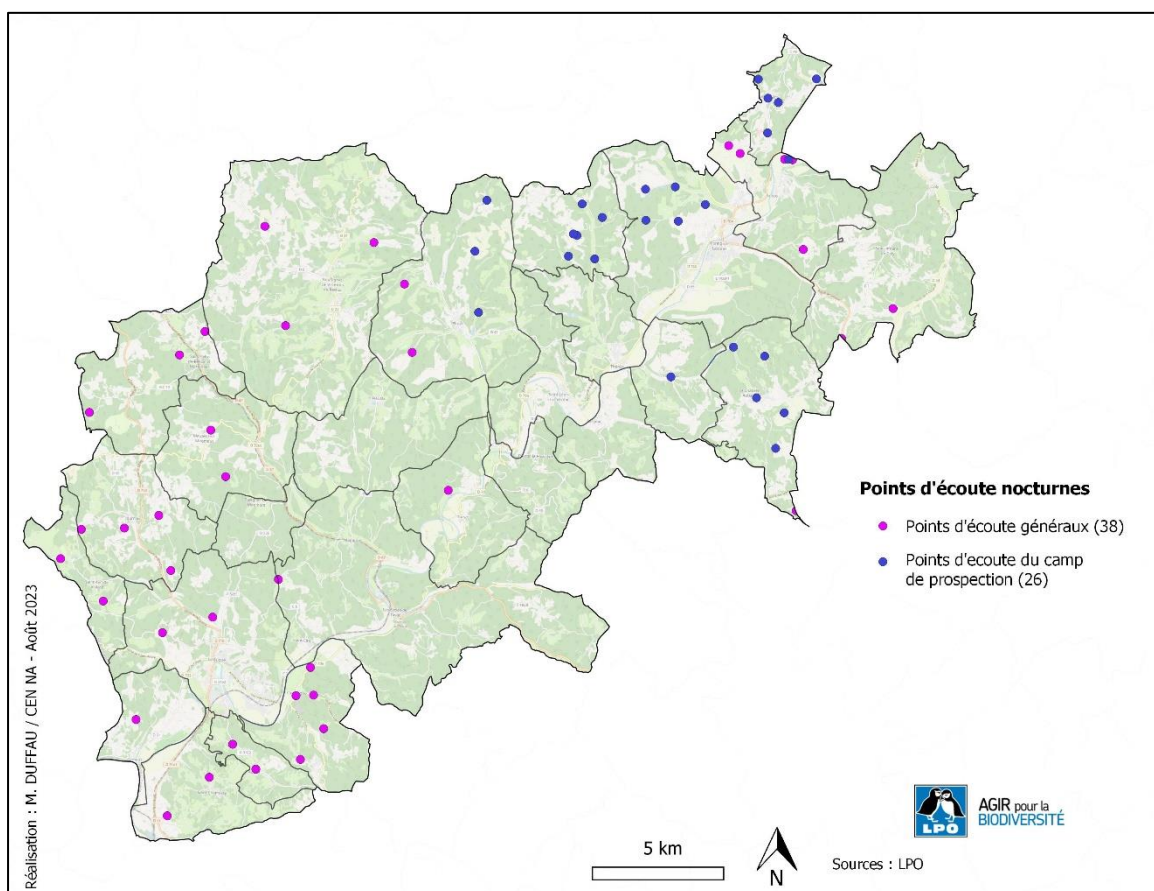


FIGURE 35 : RÉPARTITION DES POINTS D'ÉCOUTES NOCTURNES.

Enfin, afin de repérer plus efficacement les rapaces diurnes nicheurs, des inventaires à vue (points d'observation) à partir de points hauts stratégiques ont été menés. Ces inventaires sont réalisés à partir de points fixes où l'observateur est statique pendant une à deux heures entre 10h et 15h, période où l'activité des rapaces est la plus marquée. **Au total, 11 points d'observations ont été réalisés en 2022.**

La cartographie en Figure 36, présente la répartition de points d'observations pour les rapaces diurnes.

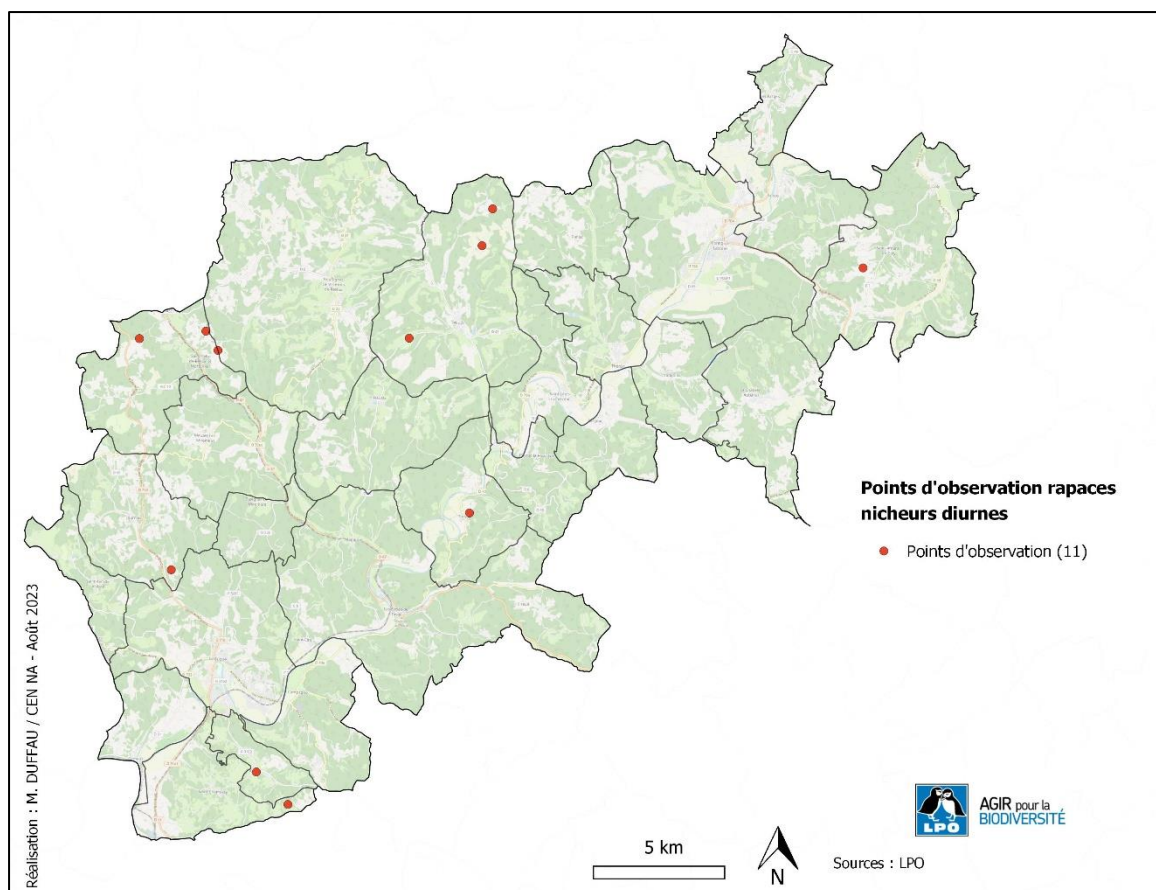


FIGURE 36 : RÉPARTITION DES POINTS D'OBSERVATIONS POUR LES RAPACES DIURNES.

II.2.7.1.2.2 Oiseaux migrateurs

En 2022, des relevés ont été effectués pour les Oiseaux migrateurs sur des zones potentiellement favorables à la halte migratoire des oiseaux d'eau et des paludicoles (espèces inféodées aux roselières) telles que les rousserolles, le Phragmite des joncs ou les locustelles..., mais également le Héron pourpré. Des zones favorables ont été ciblées sur les communes de Valojoux, Sergeac, Thonac, La Chapelle-Aubareil et Les-Eyzies.

II.2.7.1.2.3 Oiseaux hivernants

Durant l'hiver 2022-2023, des points d'écoutes et d'observations ont été menés afin de contacter les Oiseaux hivernants. Les zones humides et les étangs ont été ciblés pour cet inventaire. **Au total, 30 points d'observations et d'écoutes ont été réalisés.**

La cartographie en Figure 37 ci-dessous, présente la répartition de points d'observations et d'écoutes pour les Oiseaux hivernants.

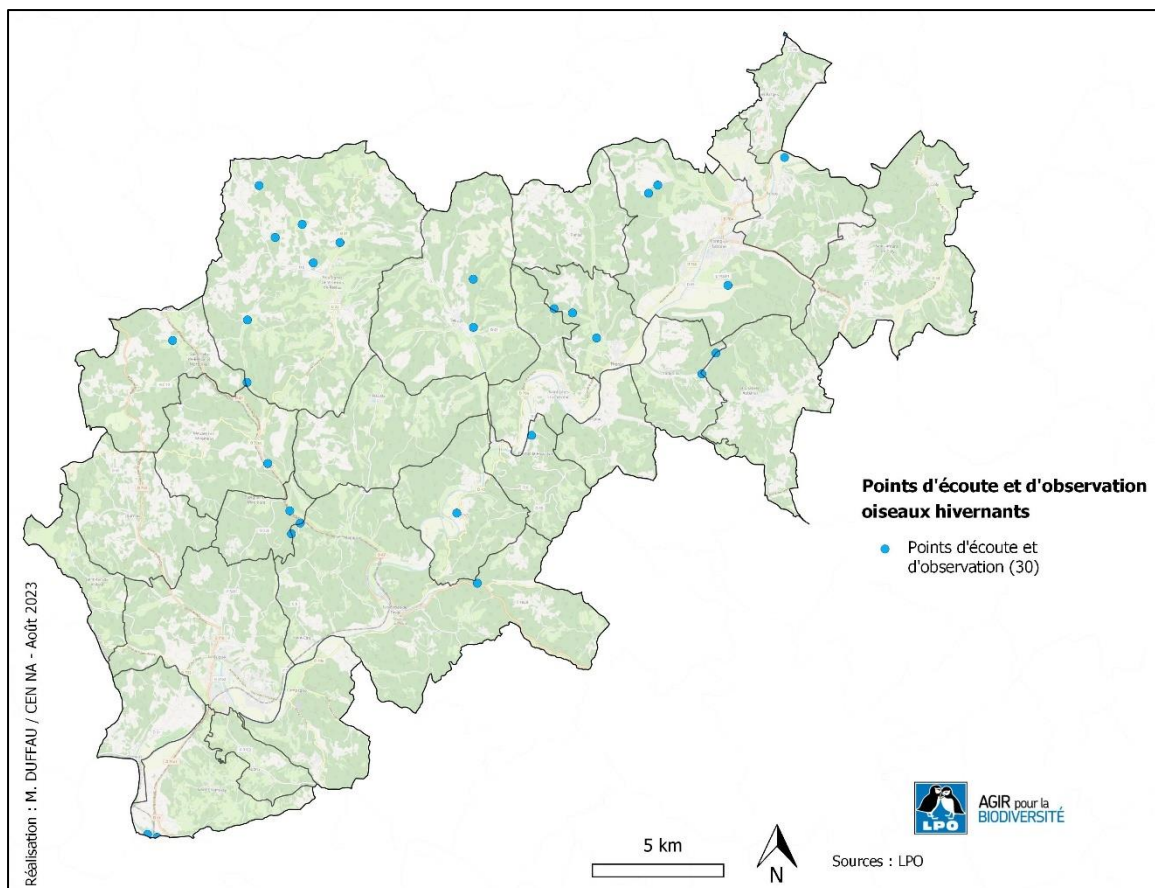


FIGURE 37 : RÉPARTITION DE POINTS D'OBSERVATIONS ET D'ÉCOUTES POUR LES OISEAUX HIVERNANTS.

II.2.7.2 BILAN DES CONNAISSANCES SUR LES OISEAUX À L'ISSUE DE L'ABC (2010-2023)

II.2.7.2.1 PRESSION D'OBSERVATION

II.2.7.2.1.1 Répartition des observations d'Oiseaux dans le temps

La Figure 38 permet de constater la progression de la connaissance sur les Oiseaux au cours du temps.

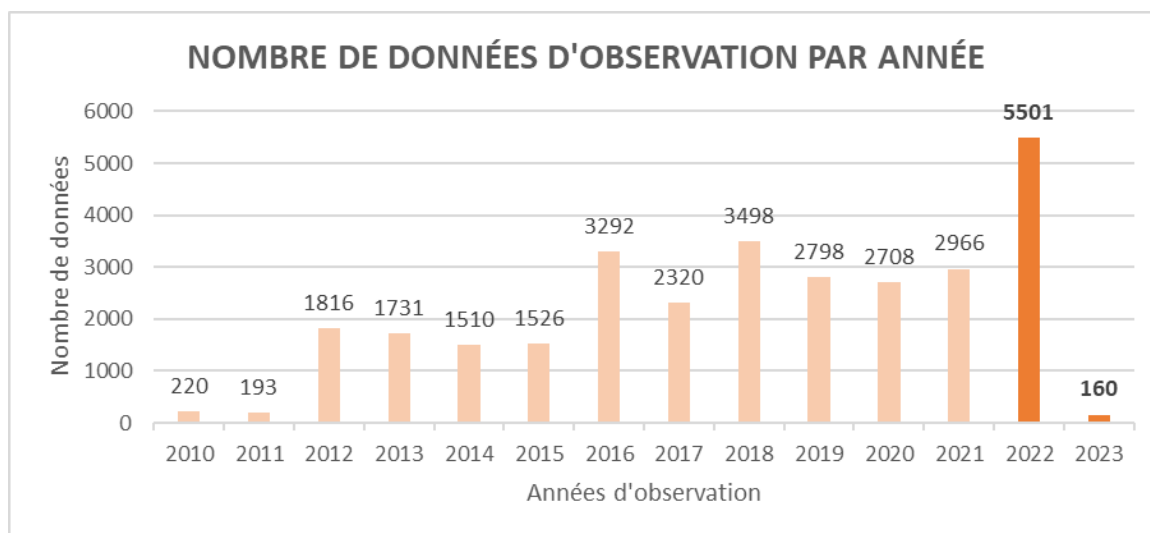


FIGURE 38 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS D'OISEAUX A L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.

I.1.1.1.1 Répartition des observations d'Oiseaux sur le territoire

Le Tableau 31 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre de données d'observation disponibles pour les Oiseaux avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles données par commune et la proportion que représente ces nouvelles données.

TABLEAU 31 : NOMBRE D'OISEAUX PAR COMMUNES.

Oiseaux-nombre de données				
Commune	Nombre de données 2010-2021	Nombre de données 2010-2023	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles
Aubas	237	484	247	51,0%
Audrix	169	261	92	35,2%
Campagne	1778	1894	116	6,1%
Coly-Saint-Amand	677	898	221	24,6%
Fanlac	194	546	352	64,5%
Fleurac	202	555	353	63,6%
Journiac	466	618	152	24,6%
La Chapelle-Aubareil	1510	1664	154	9,3%
Le Bugue	1355	1506	151	10,0%
Les Eyzies	5731	6057	326	5,4%
Les Farges	652	927	275	29,7%
Limeuil	708	886	178	20,1%
Mauzens-et-Miremont	499	714	215	30,1%
Montignac-Lascaux	1293	1567	274	17,5%
Peyzac-le-Moustier	570	806	236	29,3%
Plazac	429	788	359	45,6%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	777	779	2	0,3%
Saint-Avit-de-Vialard	184	344	160	46,5%
Saint-Chamassy	400	607	207	34,1%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	406	410	4	1,0%
Saint-Léon-sur-Vézère	617	775	158	20,4%
Savignac-de-Miremont	766	1606	840	52,3%
Sergeac	291	379	88	23,2%
Thonac	405	493	88	17,8%
Tursac	1208	1362	154	11,3%
Valojoux	1011	1158	147	12,7%
Toutes communes	22535	28084	5549	19,8%

Les cartographies, présentées en Figure 39, permettent de visualiser la répartition des observations d'Oiseaux sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition des données d'observation avant l'ABC présentées en Annexe 2.

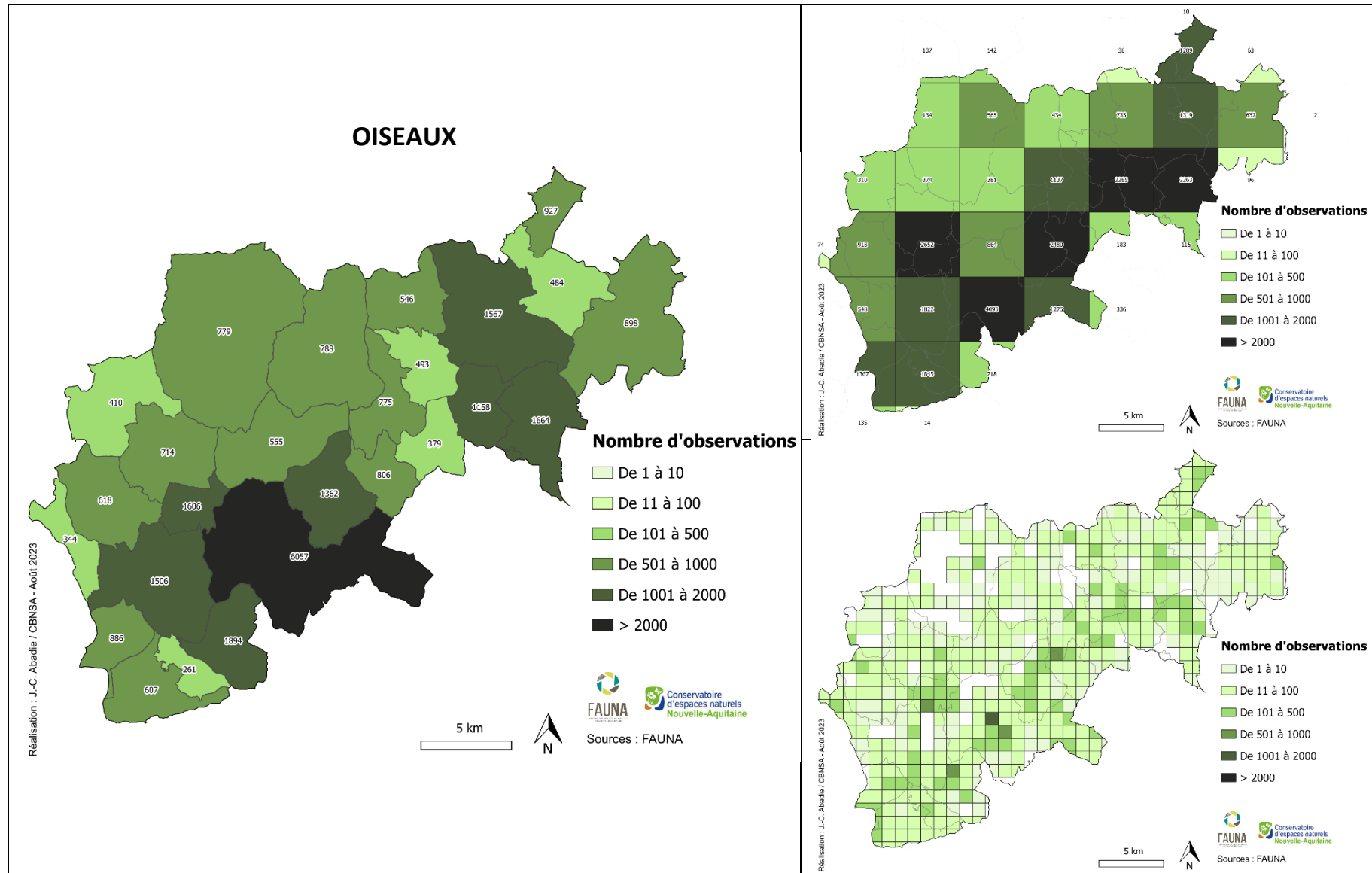


FIGURE 39 : OISEAUX - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.7.2.2 RICHESSE EN ESPÈCE

II.2.7.2.2.1 Répartition de la richesse en espèces d'Oiseaux sur le territoire

Le Tableau 32 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre d'espèces pour les Oiseaux avant (2010-2021) et après l'ABC (2010-2023). Il détaille également le nombre de nouvelles espèces par commune et la proportion que représente ces nouvelles espèces.

TABLEAU 32 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES D'OISEAUX PAR COMMUNES.

Oiseaux - nombre d'espèces				
Commune	Nombre d'espèces 2010-2021	Nombre d'espèces 2010-2023	Nombre de nouvelles espèces	Proportion d'espèces nouvelles
Aubas	56	77	21	27,3%
Audrix	38	48	10	20,8%
Campagne	103	105	2	1,9%
Coly-Saint-Amand	85	89	4	4,5%
Fanlac	39	68	29	42,6%
Fleurac	41	64	23	35,9%
Journiac	65	72	7	9,7%
La Chapelle-Aubareil	78	85	7	8,2%
Le Bugue	99	100	1	1,0%
Les Eyzies	132	133	1	0,8%
Les Farges	79	84	5	6,0%
Limeuil	90	92	2	2,2%
Mauzens-et-Miremont	57	66	9	13,6%
Montignac-Lascaux	84	90	6	6,7%
Peyzac-le-Moustier	67	78	11	14,1%
Plazac	72	86	14	16,3%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	78	78	0	0,0%
Saint-Avit-de-Vialard	44	57	13	22,8%
Saint-Chamassy	73	81	8	9,9%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	70	72	2	2,8%
Saint-Léon-sur-Vézère	82	84	2	2,4%
Savignac-de-Miremont	78	86	8	9,3%
Sergeac	58	67	9	13,4%
Thonac	74	79	5	6,3%
Tursac	78	82	4	4,9%
Valojoux	80	89	9	10,1%
Toutes communes	161	162	1	0,6%

Les cartographies, présentées en Figure 40, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces d'Oiseaux sur le territoire après l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km). Le lecteur pourra comparer ces cartes, aux cartes de répartition du nombre d'espèces avant l'ABC présentées en Annexe 3.

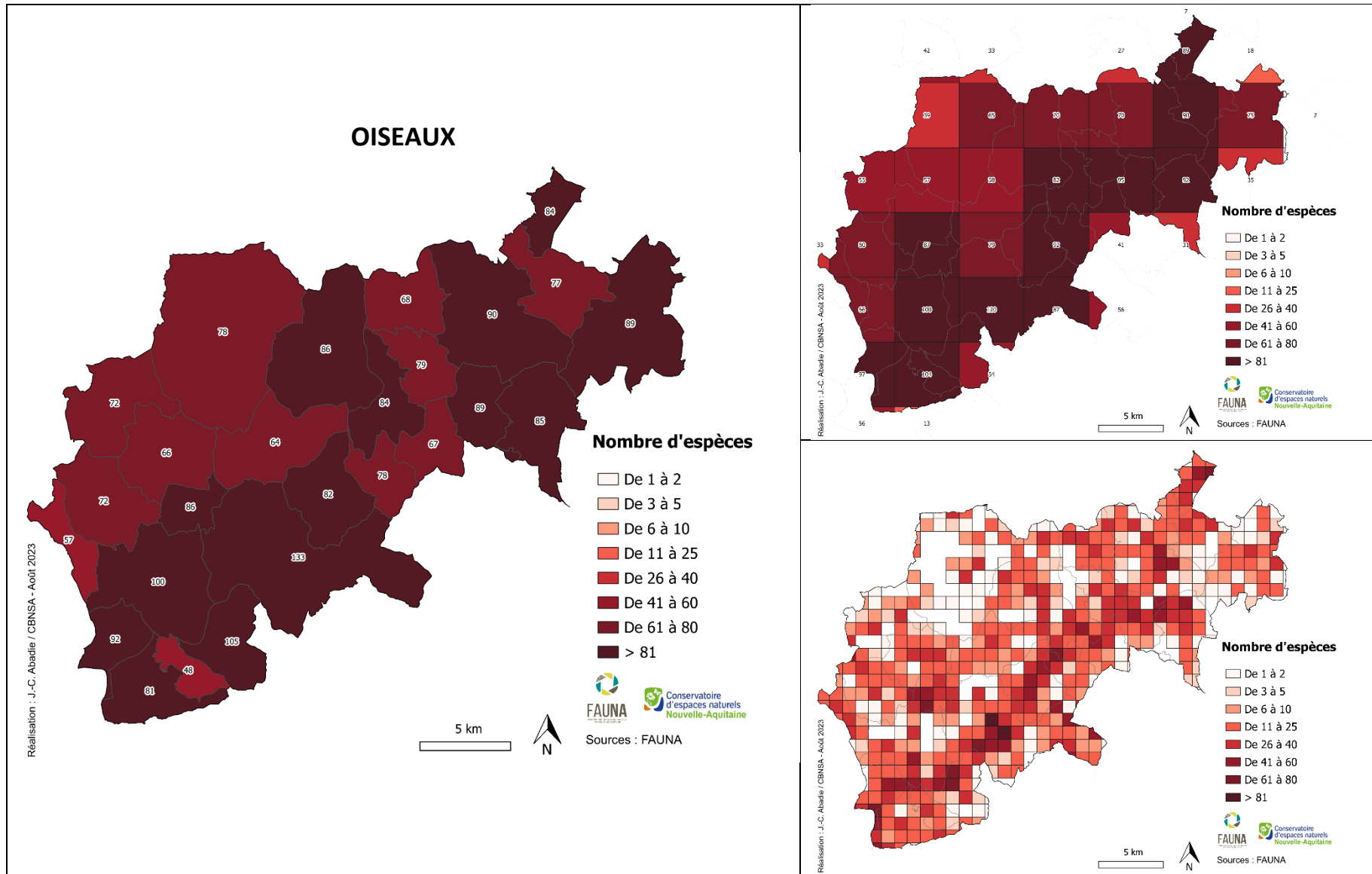


FIGURE 40 : OISEAUX - CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM

II.2.7.2.3 ESPÈCES NON REVUES SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Trente-sept espèces d'Oiseaux, pour lesquelles des données de présence étaient notées sur la période 2010-2021, n'ont pas été revues à l'issue de l'ABC. Pour autant cela ne veut pas dire qu'elles ne sont plus présentes ou de passage sur le territoire.

TABLEAU 33 : ESPÈCES D'OISEAUX NON REVUES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé
<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758)	Canard souchet
<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Blongios nain
<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris
<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire
<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais
<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois
<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Aigle botté
<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Faucon émerillon
<i>Cygnus atratus</i> (Latham, 1790)	Cygne noir
<i>Aix galericulata</i> (Linnaeus, 1758)	Canard mandarin
<i>Elanus caeruleus</i> (Desfontaines, 1789)	Élanion blanc
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Bécasseau variable
<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix rouge
<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise
<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé
<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Pigeon colombin
<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)	Petit-duc scops
<i>Tachymarptis melba</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc
<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	Guêpier d'Europe
<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758	Rollier d'Europe
<i>Galerida cristata</i> (Linnaeus, 1758)	Cochevis huppé
<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit spioncelle
<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758	Grive litorne
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins
<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Pouillot siffleur
<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet
<i>Acanthis flammea</i> (Linnaeus, 1758)	Sizerin flammé
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse
<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange noire
<i>Poecile montanus</i> (Conrad von Baldenstein, 1827)	Mésange boréale
<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus, 1758)	Canard chipecu

II.2.7.2.4 ESPÈCES NOUVELLES OU REDÉCOUVERTE SUR LE TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Une espèce d'oiseau, non observée sur le période 2010-2021, ont été découverte/redécouverte entre janvier 2022 et juin 2023 sur le territoire.

TABLEAU 34 : ESPÈCES D'OISEAUX NOUVELLES OU REDÉCOUVERTES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Lanius senator</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche à tête rousse

Partie III- Espèces exotiques répertoriées sur la CCVH

III.1 Définition

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce exogène sur un territoire considéré, introduite et naturalisée qui, par sa prolifération, sa niche écologique et/ou son comportement, engendre des changements significatifs présumés impactant sur la biodiversité (changement de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes, etc.), la santé ou l'économie, etc.

Plusieurs facteurs peuvent amener à classer une espèce exotique dans les catégories envahissantes. Le lecteur souhaitant approfondir le sujet pourra consulter les documents de référence au niveau régional (Barneix et al. 2016).

Le rythme d'introduction des espèces exotiques est en constante accélération. Toutes les espèces introduites ne deviennent pas « envahissantes ». Le processus par lequel une espèce exotique peut devenir envahissante est une succession de phases plus ou moins longues et complexes que nous n'évoquerons pas en détail ici. Soulignons simplement que les espèces aujourd'hui envahissantes sont passées auparavant par différentes étapes (acclimations, naturalisation, prolifération, invasion), que seules une poignée d'espèces exotiques sont parvenues à franchir. La majorité des espèces exotiques ne deviendront quant à elle jamais envahissantes : **sur l'ensemble des espèces introduites sur un territoire, peu se naturalisent, et parmi elles, seule une fraction deviendra finalement envahissante.**

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme la troisième cause de l'érosion de la biodiversité mondiale après la destruction des habitats et la surexploitation des espèces (UICN). Ces menaces peuvent porter sur différents aspects de la biodiversité locale :

- introduction et transmission de pathogènes ou maladies ;
- compétition pour les ressources alimentaires et/ou les habitats ;
- prédation directe ;
- modification des écosystèmes colonisés (structures, fonctionnement...);
- dégradation / destruction d'habitats ;
- pollution du patrimoine génétique par hybridation.

N.B. : Le terme d'espèce invasive, couramment employé provient de l'anglais (invasive species), nous lui préférerons ici celui d'espèce envahissante.

III.2 Liste des espèces exotiques identifiées

Le Tableau 35 ci-dessous, liste les espèces exotiques envahissantes identifiées sur le territoire.

TABLEAU 35 : LISTE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat (taxref)
Coléoptères	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique	Terrestre
Écrevisses	<i>Faxonius limosus</i> (Rafinesque, 1817)	Écrevisse américaine	Eau douce
	<i>Pacifastacus leniusculus</i> (Dana, 1852)	Écrevisse de Californie	Eau douce
	<i>Procambarus clarkii</i> (Girard, 1852)	Écrevisse de Louisiane	Eau douce
Hétérocères & Zygènes	<i>Cydalima perspectalis</i> (Walker, 1859)	Pyrale du buis	Terrestre
Mammifères (non volant)	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	Continental (terrestre et eau douce)
Mollusques	<i>Potamopyrgus antipodarum</i> (Gray, 1843)	Hydrobie des antipodes	Eau douce
Poissons	<i>Ameiurus melas</i> (Rafinesque, 1820)	Poisson-chat	Eau douce
	<i>Cyprinus carpio</i> Linnaeus, 1758	Carpe commune	Eau douce
	<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	Perche-soleil	Eau douce
	<i>Pseudorasbora parva</i> (Temminck & Schlegel, 1846)	Pseudorasbora	Eau douce
	<i>Silurus glanis</i> Linnaeus, 1758	Silure glane	Eau douce
Reptiles	<i>Trachemys scripta</i> (Thunberg in Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite	Continental (terrestre et eau douce)
Rhopalocères	<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Brun du pélargonium	Terrestre
Autres	<i>Corythucha ciliata</i> (Say, 1832)	Tigre du platane	Terrestre
	<i>Halyomorpha halys</i> (Stål, 1855)	Punaise diabolique	Terrestre
	<i>Vespa velutina</i> Lepeletier, 1836	Frelon asiatique	Terrestre

Dans ce tableau, nous noterons l'absence par exemple des espèces de bivalves d'eau douce du genre *Corbicula*, originaire d'Asie. Ce genre regroupe plusieurs espèces dont certaines sont présentes en France. Considérées comme exotiques envahissantes, elles sont réparties sur le territoire d'abord sur tout le linéaire de la Vézère mais également sur la majorité des affluents directs. Leur absence dans la liste vient du fait que les observations réalisées sur la CCVH ne sont bancarisées qu'au genre ; la détermination à l'espèce étant plus délicate. Or, toutes nos analyses se basent sur le rang taxonomique de l'espèce.

La Figure 41 permet de visualiser la proportion des différents groupes au sein des espèces exotiques envahissantes répertoriées en Vallée de l'Homme. La Figure 42 rend compte, quant à elle, de la proportion d'espèces exotiques envahissantes pour chacun des groupes considérés.

Seuls les groupes pour lesquels au moins une espèce exotique envahissante est identifiée sur le territoire sont pris en considération dans les figures ci-après.

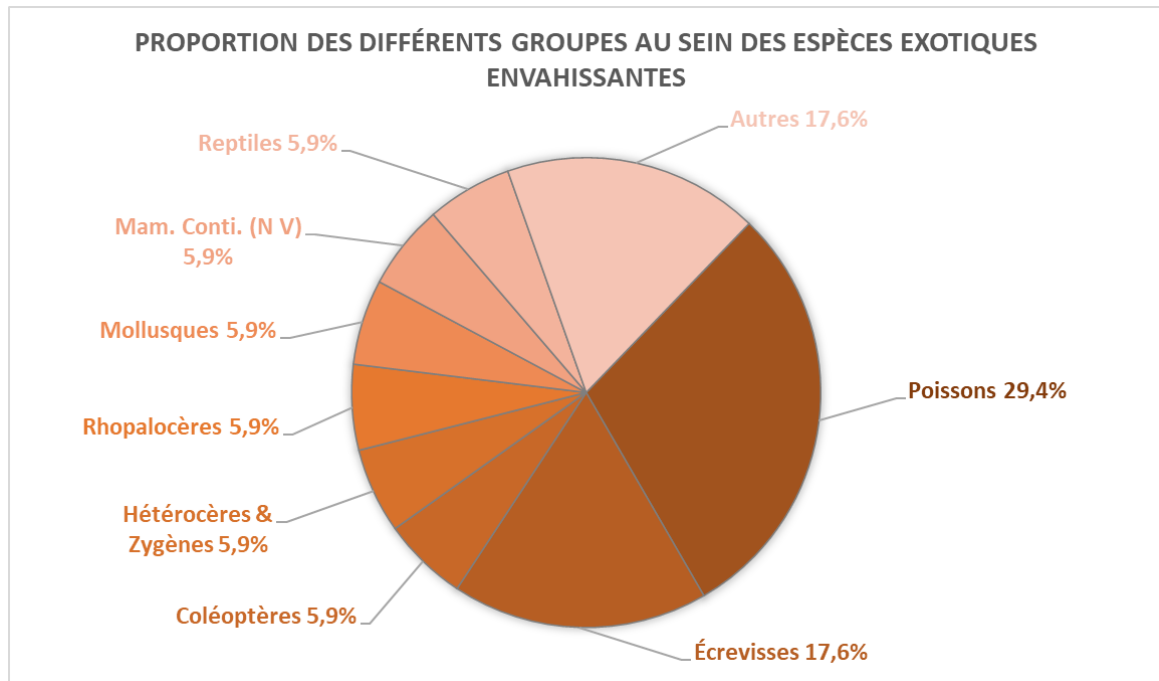


FIGURE 41 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.

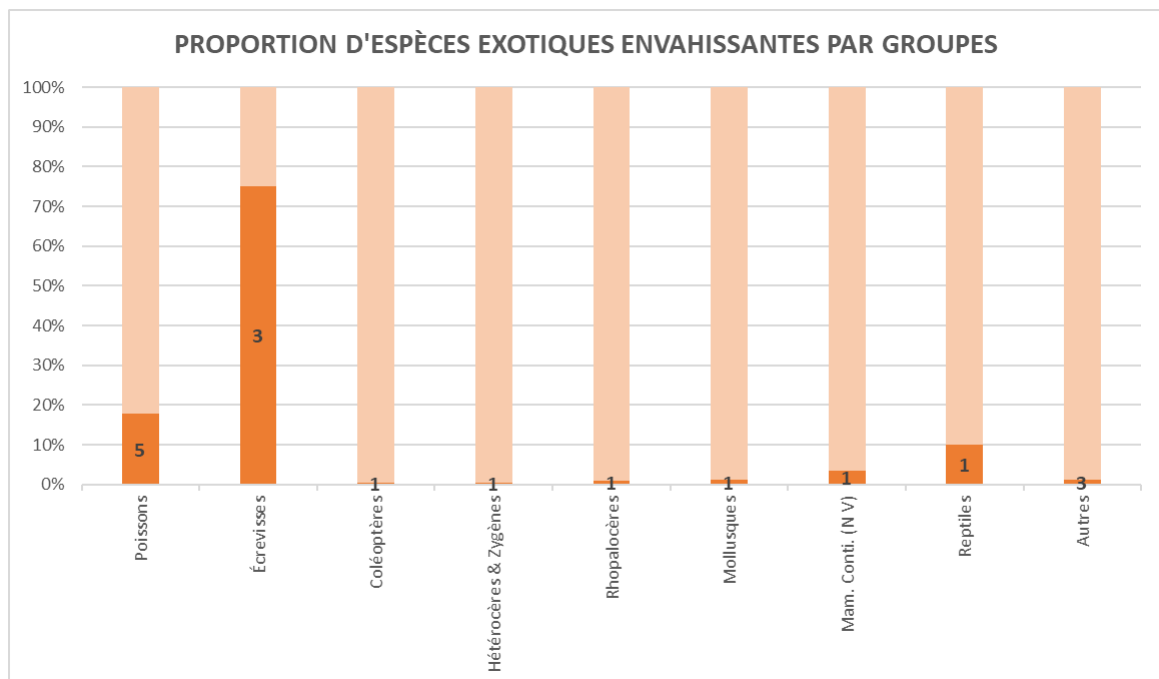


FIGURE 42 : PROPORTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PAR GROUPES.

17 espèces exotiques envahissantes, réparties au sein de 8 groupes différents auxquels s'ajoute le groupe « Autres », ont été recensées sur le territoire de la CCVH. Cela représente à peine plus de **1% de l'ensemble des espèces faunistiques identifiées**.

Ce sont les groupes **des Écrevisses et des Poissons** (groupes pour lesquels les espèces sont inféodés aux milieux aquatiques) qui **concentrent le plus d'espèces exotiques envahissantes** aussi bien en nombre d'espèces, qu'en proportion au sein du groupe.

Les référentiels espèces intercommunaux présentés en Annexe 1 identifient les espèces exotiques envahissantes pour chacun des groupes, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH.

À titre d'exemples quelques-unes de ces espèces sont illustrées en Figure 43.

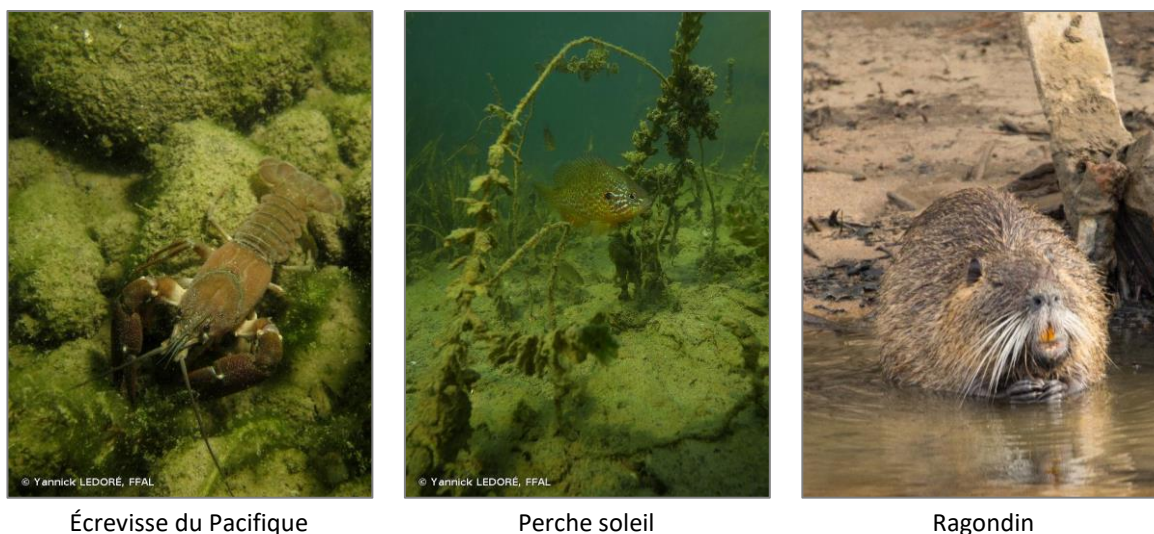


FIGURE 43 : EXEMPLE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAUNISTIQUES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH

III.3 Cartographie des espèces exotiques envahissantes

La cartographie, présentée en Figure 44, permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces exotiques envahissantes faunistiques sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500m x 500m.

A la lecture de la cartographie et au regard de notre connaissance du terrain, les espèces envahissantes semblent être largement sous-cartographiées. Si l'on considère les écrevisses exotiques envahissantes par exemple (Écrevisse de Louisiane, Écrevisse du Pacifique, Écrevisse Américaine) elles colonisent parfois la totalité du linéaire d'un cours d'eau. Ainsi des réseaux hydrographiques notamment secondaires devraient parfois ressortir de manière plus marquée sur certains secteurs du territoire. Il en est de même pour le ragondin qui colonise une grande majorité des surfaces en eau (plan d'eau, berges de rivières).

La cartographie de répartition des espèces exotiques envahissantes présentée ci-après est donc à considérer avec une extrême précaution car peu représentative de la réalité observée sur le terrain.

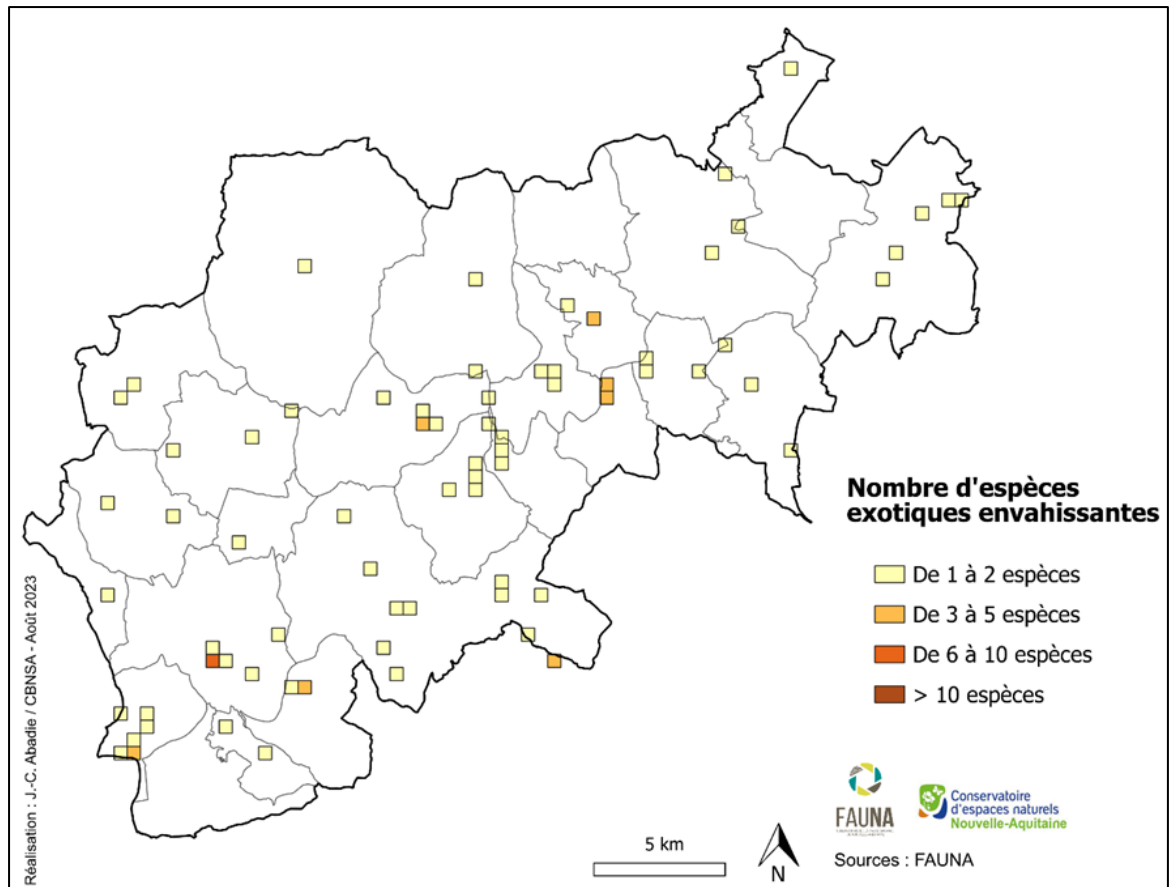


FIGURE 44 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PAR MAILLES DE 500M X 500M.

Partie IV- Espèces protégées répertoriées sur la CCVH

IV.1 Définition

Une espèce est considérée comme protégée lorsqu'elle est inscrite sur un des arrêtés suivants :

- Arrêté interministériel du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000, relatif à la protection des **écrevisses** autochtones
- Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de **poissons** protégées sur l'ensemble du territoire national
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des **insectes** protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des **mammifères** terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des **oiseaux** protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des **amphibiens** et des **reptiles** représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Les espèces protégées présentent des enjeux réglementaires qui rendent cruciale leur bonne connaissance de la part des acteurs locaux (gestionnaires d'espaces, élus, décideurs, etc.). L'inventaire de ces espèces et leur cartographie constitue donc un volet incontournable d'un ABC, la localisation de ces espèces pouvant faire office de véritable « document d'alerte » à consulter par les décideurs en amont d'un projet.

Soulignons néanmoins les limites de la prise en compte de ces seules espèces dans le cadre des politiques d'aménagement. Les listes d'espèces protégées souffrent ainsi de plusieurs limites.

En premier lieu, les arrêtés fixant ces dernières ne constituent pas des référentiels scientifiques, mais des textes juridiques reflétant des choix dictés par de multiples considérations (scientifiques, esthétiques, politiques, etc.).

De plus, il n'existe pas de méthode standardisée pour élaborer ces listes, de sorte qu'on peut observer de fortes disparités entre elles.

De manière inévitable, ces listes sont également tributaires des connaissances naturalistes disponibles à l'époque de leur élaboration, de sorte que la vulnérabilité d'une espèce peut s'avérer sur/sous-estimé avec le recul.

Enfin, il faut souligner le caractère lacunaire de ces listes. Ainsi de nombreux groupes ne possèdent pas de listes de protection (Orthoptères, Hétérocères, Araignées, etc.). Cela ne traduit aucunement une absence de menace pour ces groupes, mais avant tout un déficit de connaissances.

En l'état, les listes d'espèces protégées ne concernent ainsi qu'une fraction de la biodiversité, souffrent d'une forte hétérogénéité entre groupes (proportion d'espèces protégées très variable) et restent pour beaucoup d'entre elles encore très lacunaires (nombreux cas d'espèces menacées non protégées).

IV.2 Liste des espèces protégées identifiées

Le Tableau 36 ci-dessous, liste les espèces protégées identifiées sur le territoire.

TABLEAU 36 : LISTE DES ESPÈCES PROTÉGÉES.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur
	<i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)	Crapaud épineux
	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite
	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte
	<i>Hyla meridionalis</i> Böttger, 1874	Rainette méridionale
	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé
	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Péloodyte ponctué
	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758) / <i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille commune / Grenouille de Lessona
	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse
	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile
	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée
<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Triton marbré	
Chiroptères	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe
	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune
	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi
	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers
	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein
	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton
	<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échancrées
	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797) / <i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Grand Murin / Petit Murin
	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817) / <i>Myotis alcathoe</i> Helvesen & Heller, 2001 / <i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845)	Murin à moustaches / Murin d'Alcathoe / Murin de Brandt

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817) / <i>Myotis crypticus</i> Ruedi, Ibáñez, Salicini, Juste & Puechmaille, 2019	Murin de Natterer / Murin cryptique
	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler
	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune
	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl
	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée
	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux
	<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris
	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Rhinolophe euryale
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe
	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe
Écrevisses	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs
Mammifères (non volant)	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie
	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe
	<i>Genetta genetta</i> (Linnaeus, 1758)	Genette commune
	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe
	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux
Mollusques	<i>Truncatellina cylindrica</i> (J.B. Férussac, 1807)	Maillotin mousseron
Odonates	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
	<i>Gomphus graslinii</i> Rambur, 1842	Gomphe de Graslin
	<i>Leucorrhinia albifrons</i> (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc
	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin
Oiseaux	<i>Acanthis flammea</i> (Linnaeus, 1758)	Sizerin flammé
	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes
	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe
	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs
	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte
	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guigette
	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue
	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse
	<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit spioncelle
	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres
	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir
	<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette
	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré
	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré
	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc
	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chevêche d'Athéna
	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe
	<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758)	Héron garde-boeufs
	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable
	<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Bécasseau variable
	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe
	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant
	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins
	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti
	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Petit Gravelot
	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe
	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse
	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche
	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire
	<i>Cinclus cinclus</i> (Linnaeus, 1758)	Cincla plongeur
	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc
	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Busard Saint-Martin
	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs
	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux
	<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758	Rollier d'Europe
	<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Grand corbeau
	<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours
	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris
	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue
	<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé
	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre
	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche
	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar
	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette
	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir
	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette
	<i>Elanus caeruleus</i> (Desfontaines, 1789)	Élanion blanc
	<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer
	<i>Emberiza cirrus</i> Linnaeus, 1766	Bruant zizi
	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune
	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux
	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier
	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Faucon émerillon
	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau
	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir
	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres
	<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758	Pinson du nord
	<i>Galerida cristata</i> (Linnaeus, 1758)	Cochevis huppé
	<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée
	<i>Gyps fulvus</i> (Hablizl, 1783)	Vautour fauve
	<i>Hieraetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Aigle botté
	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte
	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique
	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Blongios nain
	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier
	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur
	<i>Lanius senator</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche à tête rousse
	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse
	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée
	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu
	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle
	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	Guêpier d'Europe
	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir
	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal
	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise
	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux
	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière
	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris
	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris
	<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux
	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe
	<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)	Petit-duc scops
	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balbusard pêcheur
	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière
	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique
	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet
	<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange noire
	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore
	<i>Petronia petronia</i> (Linnaeus, 1766)	Moineau soulcie
	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran
	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir
	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc
	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	Pouillot de Bonelli
	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Pouillot siffleur
	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis
	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert
	<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé
	<i>Poecile montanus</i> (Conrad von Baldenstein, 1827)	Mésange boréale
	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette
	<i>Prunella collaris</i> (Scopoli, 1769)	Accenteur alpin
	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet
	<i>Ptyonoprogne rupestris</i> (Scopoli, 1769)	Hirondelle de rochers
	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine
	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau
	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé
	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage
	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés
	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre
	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini
	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot
	<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes
	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte
	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire
	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins
	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette
	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou
	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux
	<i>Tachymarptis melba</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc
	<i>Tichodroma muraria</i> (Linnaeus, 1766)	Tichodrome échelette
	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc
	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon
	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers
	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée
Poissons	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet
	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer
	<i>Leuciscus burdigalensis</i> Valenciennes in Cuvier & Valenciennes, 1844	Vandoise rostrée
	<i>Petromyzon marinus</i> Linnaeus, 1758	Lamproie marine
	<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	Bouvière
	<i>Salmo trutta</i> Linnaeus, 1758	Truite de mer
Reptiles	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Coronelle girondine
	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe
	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune
	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies
	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles
	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé
	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic
Rhopalocères	<i>Euphydrias aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise
	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante
	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
	<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet

La Figure 45 permet de visualiser la proportion des différents groupes au sein des espèces protégées. La Figure 46 rend compte, quant à elle, de la proportion d'espèces protégées pour le groupe considéré. Ce graphique reflète la part de la responsabilité de la CCVH sur le sujet de la protection réglementaire de la biodiversité faunistique qui ne constitue cependant qu'un volet de la préservation de la biodiversité. Seuls les groupes pour lesquels au moins une espèce protégée est identifiée sur le territoire sont pris en considération dans les figures ci-après.

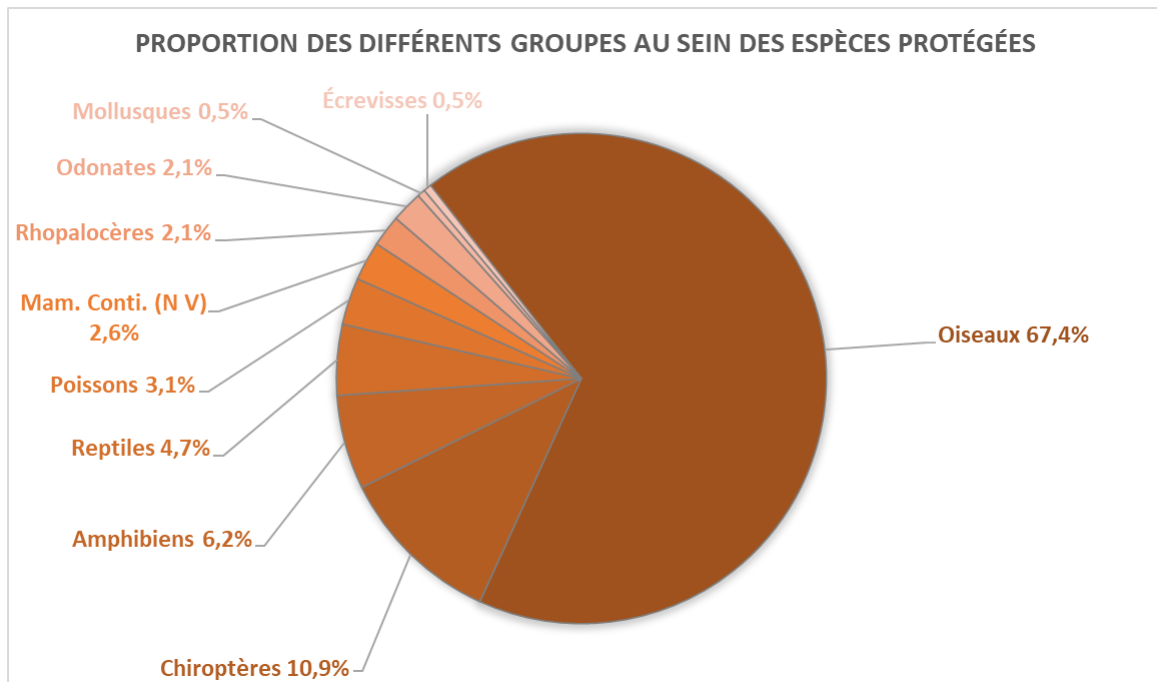


FIGURE 45 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES PROTÉGÉES

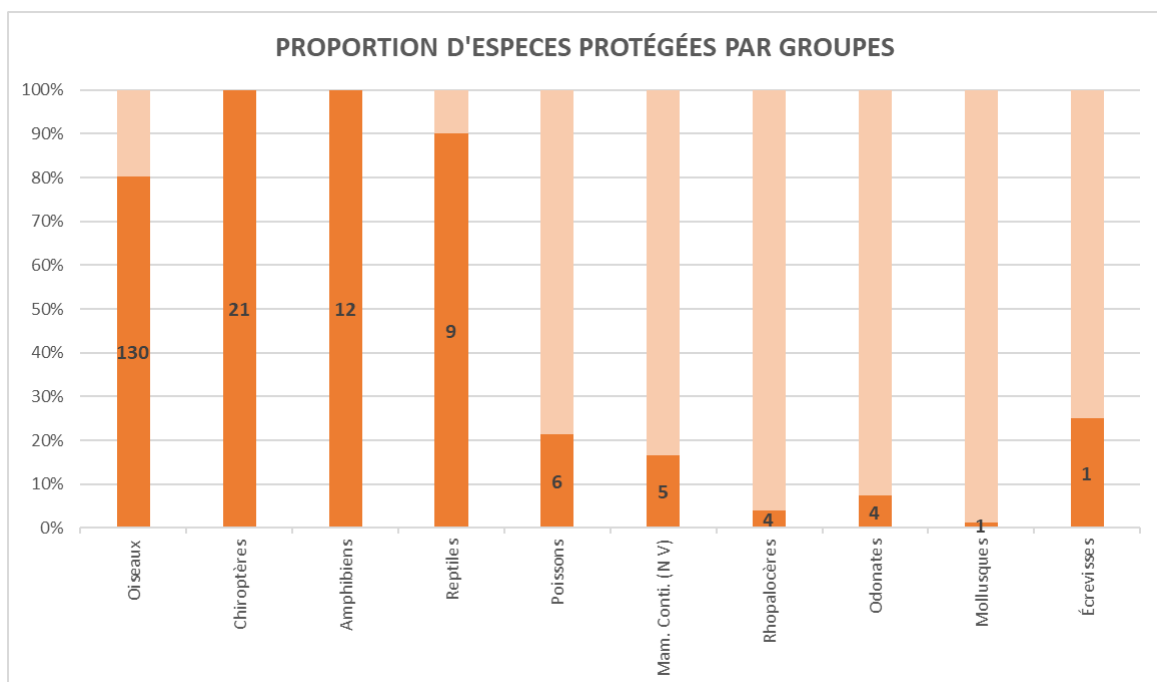


FIGURE 46 : PROPORTION D'ESPÈCES PROTÉGÉES PAR GROUPES.

La proportion d'espèces protégées est très variable d'un groupe à l'autre. Ainsi, l'ensemble des Chiroptères et des Amphibiens sont protégés, tandis que la quasi-totalité des Reptiles (90%) et des Oiseaux (80%) le sont.

Soulignons que les Oiseaux représentent à eux seuls 67% de l'ensemble des espèces protégées faunistiques répertoriées en Vallée de l'Homme, alors qu'ils ne représentent qu'environ 11% de la diversité spécifique « faune » (162 espèces sur 1507).

Cela rejoint le constat dressé en introduction de cette partie : ne considérer que les espèces protégées dans le cadre d'un ABC amènerait à ne pas prendre en considération qu'une part restreinte de la biodiversité, sans regard sur des espèces sans statut de protection mais pour lesquelles le territoire pourrait avoir une responsabilité vis-à-vis de leur préservation.

193 espèces protégées réparties au sein de 10 groupes différents ont été recensées sur le territoire de la CCVH. Cela représente près de **13% de l'ensemble des espèces faunistiques identifiées**.

Les référentiels espèces intercommunaux présentés en Annexe 1 identifient les espèces protégées pour chacun des groupes, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH.

À titre d'exemples quelques-unes de ces espèces sont illustrées en Figure 47.



FIGURE 47 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES PROTÉGÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA).

IV.3 Cartographie des espèces protégées

La cartographie, présentée en Figure 48, permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces protégées sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500m x 500m.

La faune protégée, apparaît comme bien répartie sur le territoire. Attention toutefois, cette répartition des espèces protégées est essentiellement le fait du groupe des Oiseaux qui, non seulement, représente le groupe avec le plus d'espèces protégées mais également, comme nous l'avons vu dans les parties précédentes du rapport, est le groupe le mieux connu sur le territoire (pression d'observations, richesse spécifique). Si l'on devait reprendre l'analyse de la faune protégée sans prendre en compte les Oiseaux, le rendu cartographique serait bien différent avec un nombre de mailles avec présence d'espèces protégées en diminution certaine.

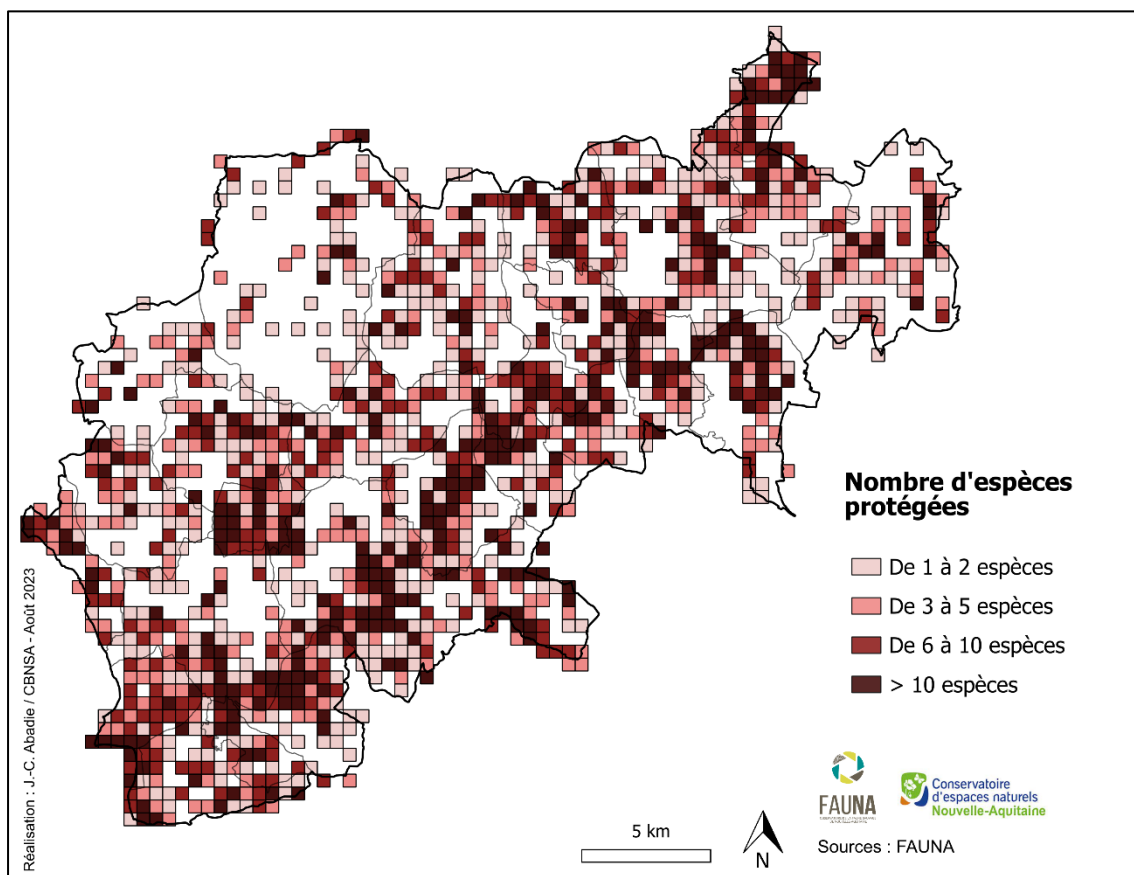


FIGURE 48 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES PROTÉGÉES PAR MAILLES DE 500M X 500M.

Partie V- Espèces à enjeux répertoriées sur la CCVH

V.1 Ce que recouvre la notion d'espèces à enjeux

Il n'existe pas de définition univoque du terme d'espèces à enjeux. On désigne généralement sous cette dénomination un ensemble d'espèces méritant une attention particulière sur un territoire donné pour différentes raisons : menaces, rareté, originalité, lien avec des milieux d'intérêt, inscription sur une liste de protection, etc.

Deux critères, pour lesquels nous disposons de référentiels pour un certain nombre de groupes, ont été utilisés :

1. Le niveau de menace ;
2. L'enjeu de conservation régional.

Ces deux critères sont déclinés successivement page 114 et 120. Précisons dès à présent qu'en fonction des groupes considérés, nous ne disposons pas toujours de l'information nécessaire pour évaluer le niveau de menace et l'enjeu de conservation régional.

Par la suite, en page 127, une synthèse des espèces à enjeux pour le territoire est présentée.

Notons que l'inscription sur une liste de protection ne constitue pas un critère nous amenant à considérer une espèce comme étant à enjeux (même si nombre d'espèces protégées se retrouvent dans cette catégorie pour d'autres raisons).

V.2 Le niveau de menace

V.2.1 DÉFINITION

Le niveau de menace reflète le risque d'extinction pour une espèce donnée sur un territoire donné. Il est classiquement évalué par l'utilisation des Listes Rouges (LR), qui proposent une méthode standardisée permettant de coter les espèces en différentes catégories.

Ces catégories, sont récapitulées en Figure 49. Une espèce est considérée comme menacée lorsqu'elle est cotée vulnérable (VU), en danger (EN), ou en danger critique d'extinction (CR).

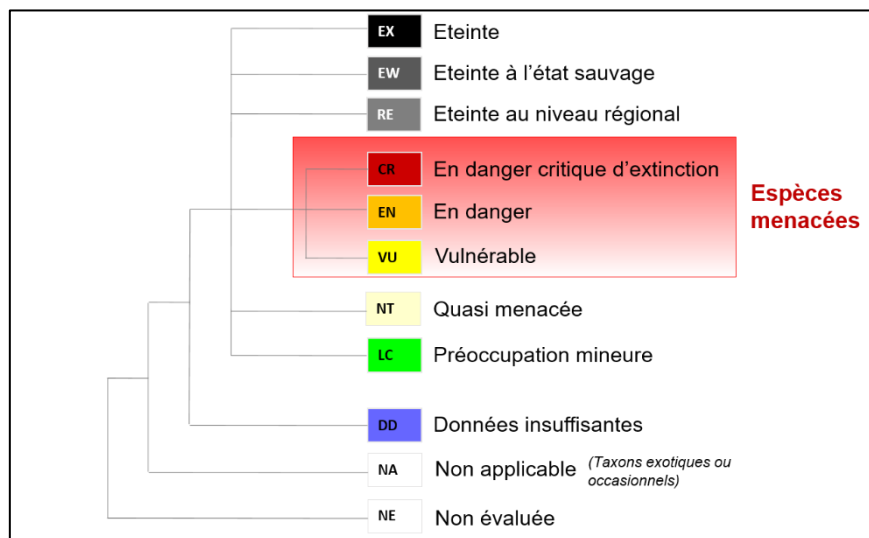


FIGURE 49 : CATÉGORIES DES LISTES ROUGES DÉFINIES PAR L'UICN.

Dans le cadre de l'ABC, nous nous sommes basés sur les Listes Rouges publiées pour différents groupes, en privilégiant, lorsqu'elles étaient disponibles, les Listes Rouges Régionales (LRR) et les Listes Rouges Nationales (LRN), le cas échéant. Enfin, pour les groupes ne disposant pas encore de telles listes, ils n'ont pu faire l'objet de cette analyse :

- Groupes pour lesquels une **Liste Rouge Régionale** a été utilisée : Rhopalocères, Reptiles, Odonates, Chiroptères, Amphibiens, Mammifères continentaux (non volants).
- Groupes pour lesquels une **Liste Rouge Nationale** a été utilisée : Oiseaux, Poissons, Araignées, Mollusques, Écrevisses.
- Groupes pour lesquels **aucune Liste Rouge Nationale ou Régionale n'existe et n'ayant pas fait l'objet de l'analyse** : Coléoptères, Hétérocères & Zygènes, Orthoptères, groupe faune « Autres ».

Les Listes Rouges présentent l'avantage de se baser sur une méthodologie uniforme, et d'évaluer sur des critères scientifiques le risque d'extinction des espèces. Il est cependant essentiel d'avoir à l'esprit certaines limites des Listes Rouges dans l'interprétation des résultats :

Comme tout processus de bioévaluation, les Listes Rouges sont tributaires de la bonne connaissance des groupes. Ainsi un certain nombre d'espèces cotées déficitaires en données (DD) peuvent être menacées.

L'échelle de travail a un impact majeur sur les résultats produits et peut amener à sous-estimer, parfois massivement, les menaces pesant à l'échelle de territoires plus réduits que ceux à laquelle elles ont été élaborées. L'interprétation des LRR et LRN, devra être prudente à l'échelle d'un territoire plus restreint comme la Vallée de l'Homme.

Pour résumer les limites de l'utilisation des Listes Rouges, nous pouvons dire que, si les espèces menacées au sens des Listes Rouge le sont effectivement sur le territoire, toutes les espèces menacées du territoire ne ressortent pas nécessairement sur les Listes Rouge.

V.2.2 LISTE DES ESPÈCES MENACÉES IDENTIFIÉES

Le Tableau 37 ci-dessous, liste les espèces menacées identifiées sur le territoire.

TABLEAU 37 : LISTE DES ESPÈCES MENACÉES.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie LR
Amphibiens*	<i>Pelodytes punctatus (Daudin, 1803)</i>	Pélodyte ponctué	VU
Araignées	<i>Synageles albotrimaculatus (Lucas, 1846)</i>		VU
	<i>Synaphris saphrynis Lopardo, Hormiga & Melic, 2007</i>		VU
Chiroptères*	<i>Miniopterus schreibersii (Natterer in Kuhl, 1817)</i>	Minioptère de Schreibers	EN
	<i>Nyctalus noctula (Schreber, 1774)</i>	Noctule commune	VU
Écrevisses	<i>Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)</i>	Écrevisse à pieds blancs	VU
Mollusques	<i>Potomida littoralis (Cuvier, 1798)</i>	Mulette des rivières	EN
Odonates*	<i>Cordulegaster bidentata Selys, 1843</i>	Cordulégastre bidenté	EN
	<i>Erythromma najas (Hansemann, 1823)</i>	Naïade aux yeux rouges	VU
Oiseaux	<i>Acanthis flammea (Linnaeus, 1758)</i>	Sizerin flammé	VU
	<i>Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU
	<i>Anas crecca Linnaeus, 1758</i>	Sarcelle d'hiver	VU
	<i>Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)</i>	Pipit farlouse	VU
	<i>Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)</i>	Butor étoilé	VU
	<i>Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)</i>	Chardonneret élégant	VU
	<i>Chloris chloris (Linnaeus, 1758)</i>	Verdier d'Europe	VU
	<i>Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)</i>	Cigogne noire	EN
	<i>Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)</i>	Cisticole des joncs	VU
	<i>Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)</i>	Pic épeichette	VU
	<i>Elanus caeruleus (Desfontaines, 1789)</i>	Élanion blanc	VU
	<i>Emberiza citrinella Linnaeus, 1758</i>	Bruant jaune	VU
	<i>Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)</i>	Bruant des roseaux	EN
	<i>Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)</i>	Gobemouche noir	VU
	<i>Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)</i>	Bécassine des marais	CR
	<i>Grus grus (Linnaeus, 1758)</i>	Grue cendrée	CR

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie LR
	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Blongios nain	EN
	<i>Lanius senator</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche à tête rousse	VU
	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	VU
	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	VU
	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur	VU
	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	EN
	<i>Poecile montanus</i> (Conrad von Baldenstein, 1827)	Mésange boréale	VU
	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	VU
	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	VU
	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	VU
	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	VU
	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	EN
Poissons	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille d'Europe	CR
	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	VU
	<i>Petromyzon marinus</i> Linnaeus, 1758	Lamproie marine	EN
Reptiles*	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine	VU
	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	EN
	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	VU
Rhopalocères*	<i>Arethusana arethusana</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mercure	EN
	<i>Brenthis hecate</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Filipendule	EN
	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la Sanguisorbe	EN
	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle	VU
	<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	Virgule	VU
	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	EN
	<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Mélitée noirâtre	EN
	<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'Ajonc	VU
	<i>Polyommatus escheri</i> (Hübner, 1823)	Azuré de l'Adragant	EN
	<i>Polyommatus thersites</i> (Cantener, 1835)	Azuré de L'Esparcette	EN
	<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du Thym	EN
	<i>Pyrgus carthami</i> (Hübner, 1813)	Hespérie du Carthame	EN
	<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des Cirsés	EN
	<i>Satyrus ferula</i> (Fabricius, 1793)	Grande Coronide	EN

La Figure 50 permet de visualiser la proportion des différents groupes au sein des espèces menacées. La Figure 51 rend compte, quant à elle, de la proportion d'espèces menacées pour le groupe considéré.

Seuls les groupes, pour lesquels le niveau de menace a été évalué, sont pris en considération dans les figures ci-après.

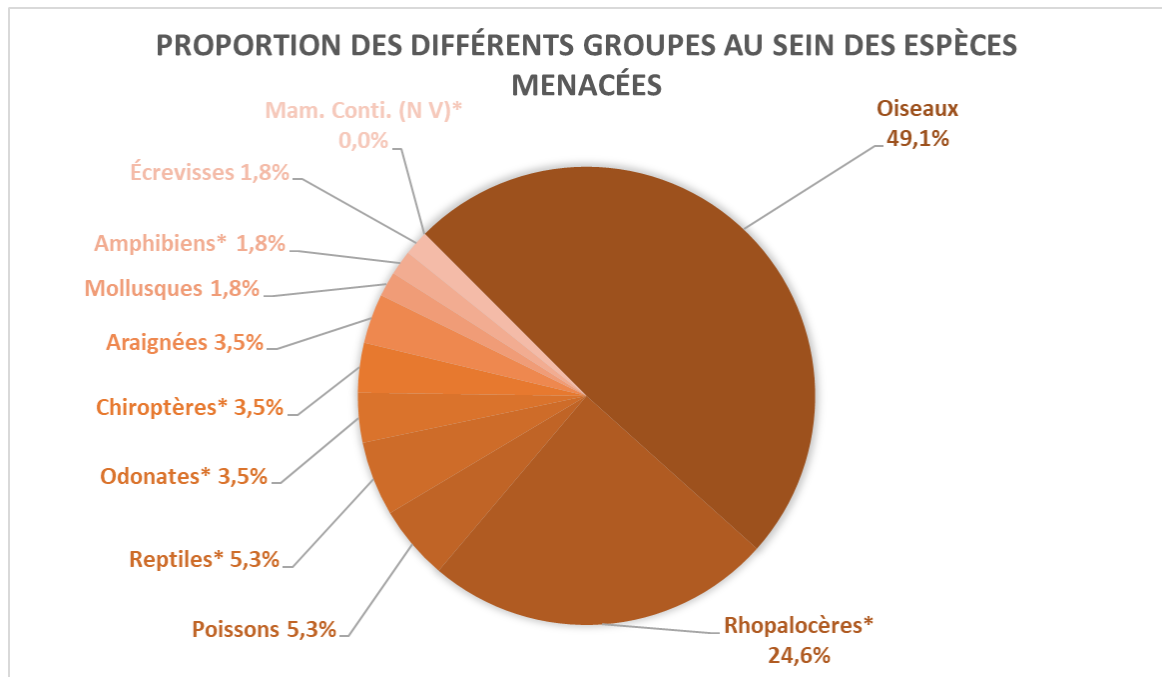


FIGURE 50 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES MENACÉES.

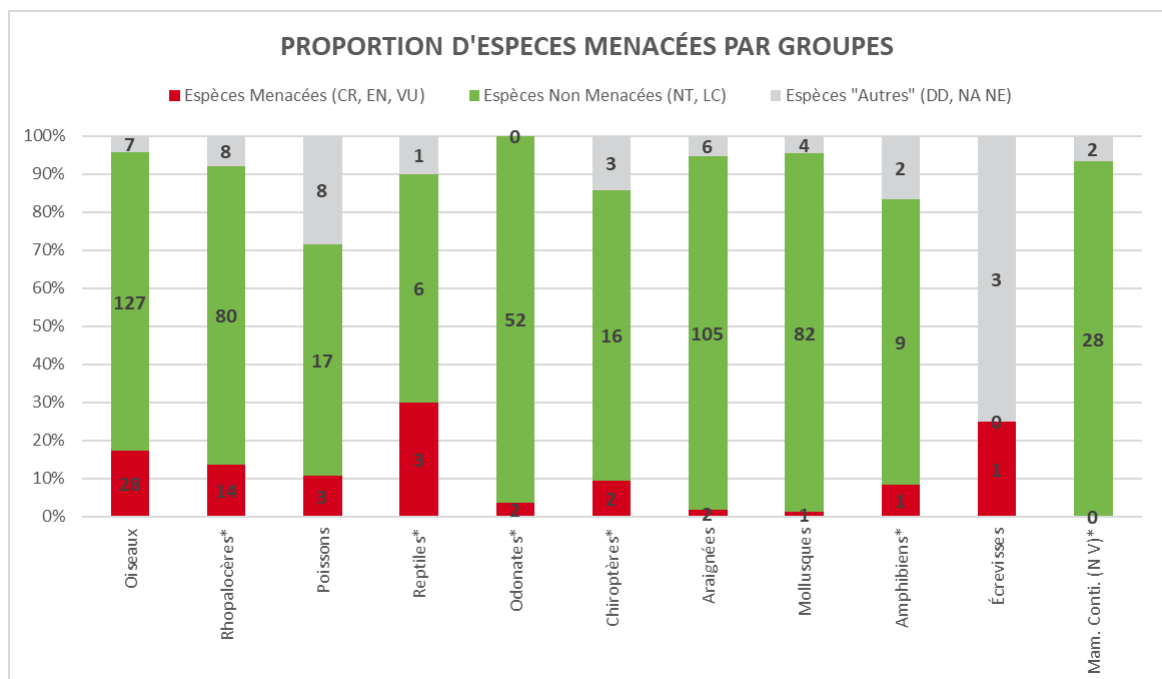


FIGURE 51 : PROPORTION D'ESPÈCES MENACÉES PAR GROUPES.

La proportion d'espèces menacées est très variable d'un groupe à l'autre. Soulignons que les Oiseaux représentent à eux seuls près de la moitié de l'ensemble des espèces faunistiques menacées répertoriées en Vallée de l'Homme et les Rhopalocères près du quart.

57 espèces menacées réparties au sein de 10 groupes différents ont été recensées sur le territoire de la CCVH. **Cela représente 9% des espèces pour lesquels une liste rouge régionale ou national existe.**

Les référentiels espèces intercommunaux présentés en Annexe 1 identifient les espèces menacées pour chacun des groupes, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH.

À titre d'exemples quelques-unes de ces espèces sont illustrées en Figure 52.



Minioptères de Schreibers



Polyommatus thersites



Pic épeichette

FIGURE 52 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES MENACÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).

V.2.3 CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES MENACÉES

La cartographie, présentée en Figure 53, permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces menacées (en danger critique, en danger, vulnérable) sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500m x 500m.

La faune menacée est bien présente sur le territoire. Certains secteurs semblent ressortir plus fortement que d'autres. Cela confère à la CCVH une responsabilité vis-à-vis de la préservation de ces éléments de biodiversité.

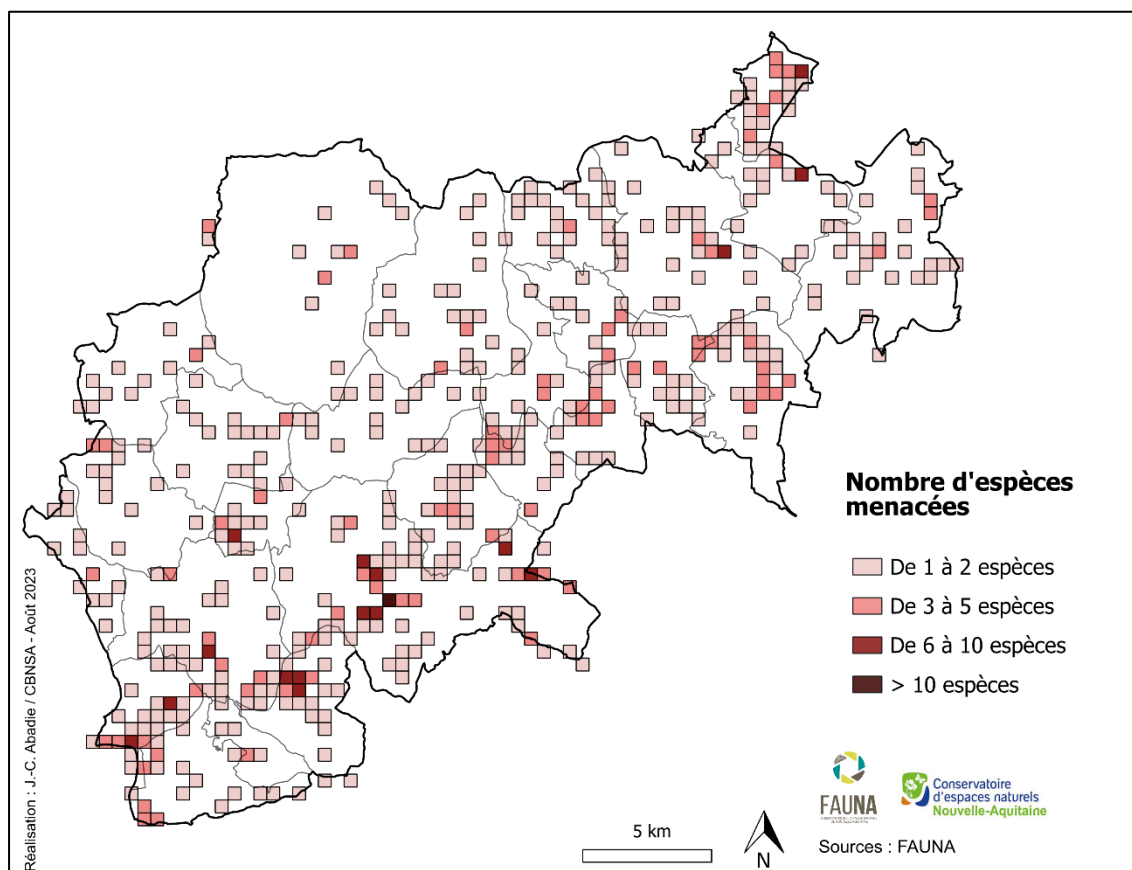


FIGURE 53 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES MENACÉES PAR MAILLES DE 500M X 500M.

V.3 Les enjeux de conservation Nouvelle-Aquitaine

V.3.1 DÉFINITION

L'enjeu de conservation est obtenu en croisant le niveau de menace (partie précédente) avec divers critères, tels que la responsabilité territoriale ou la rareté. Les référentiels centralisant cette valeur pour l'ensemble des espèces d'un groupe ont pour première finalité d'établir des listes hiérarchisées de priorité en termes de conservation sur un territoire donné.

Le référentiel disponible (FAUNA, 2021⁷) a été mobilisés dans le cadre de cet ABC. Précisons néanmoins que plusieurs groupes n'ont pas fait l'objet de ce travail et ne peuvent en conséquence intégrer notre analyse :

- Groupes pour lesquels **les enjeux de conservation Nouvelle-Aquitaine ont été évalués** : Rhopalocères, Reptiles, Odonates, Chiroptères, Amphibiens, Mammifères continentaux (non volants), Oiseaux
- Groupes pour lesquels **les enjeux de conservation Nouvelle-Aquitaine n'ont pas été évalués et n'ont pas fait l'objet de l'analyse** : Hétérocères & Zygènes, Orthoptères, Poissons, Araignées, Mollusques, Écrevisses, groupe faune « Autres ».

Seules les espèces rentrant dans les trois catégories d'enjeux les plus forts (Figure 54) ont été retenues comme espèce à enjeux de conservation.

Enjeu Majeur	Espèces à enjeux de conservation
Enjeu Très fort	
Enjeu Fort	
Enjeu Notable	
Enjeu Modéré	

FIGURE 54: CATÉGORIES DISPONIBLES DANS LES RÉFÉRENTIELS RETENUS POUR LES ESPÈCES À ENJEUX DE CONSERVATION.

Notons que ces référentiels souffrent des mêmes limites que celles soulevées précédemment avec les Listes Rouges (résultat fortement dépendant de l'échelle considérée).

⁷ PERRODIN J. & BARNEIX M. (coord.), 2021. Hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine : méthode & résultats. Observatoire FAUNA. 54 p.

V.3.2 LISTE DES ESPÈCES À ENJEUX DE CONSERVATION POUR LA NOUVELLE-AQUITAINE IDENTIFIÉES

Le Tableau 38 ci-dessous, liste les espèces à enjeux de conservation régional identifiées sur le territoire.

TABLEAU 38 : LISTE DES ESPÈCES À ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie enjeu régional
Amphibiens	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite	Fort
	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte	Fort
	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Pélodyte ponctué	Fort
	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Triton marbré	Fort
Reptiles	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Coronelle girondine	Fort
	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe	Fort
	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine	Fort
	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	Très fort
	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	Fort
Chiroptères	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	Majeur
	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	Fort
	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	Fort
	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	Fort
	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	Très fort
	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	Très fort
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Fort
Oiseaux	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guigette	Fort
	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	Fort
	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Fort
	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	Très fort
	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	Fort
	<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette	Fort
	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré	Fort
	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Fort
	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Fort
	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	Fort
	<i>Cinclus cinclus</i> (Linnaeus, 1758)	Cinacle plongeur	Fort
	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	Très fort
	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Busard Saint-Martin	Très fort
	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	Fort
	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	Fort
	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	Fort

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie enjeu régional
	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	Fort
	<i>Elanus caeruleus</i> (Desfontaines, 1789)	Élanion blanc	Fort
	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	Fort
	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	Fort
	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	Fort
	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Très fort
	<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Aigle botté	Très fort
	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	Fort
	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Blongios nain	Fort
	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier	Fort
	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Fort
	<i>Lanius senator</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche à tête rousse	Très fort
	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Fort
	<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus, 1758)	Canard chipeau	Fort
	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Très fort
	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris	Fort
	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur	Fort
	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	Très fort
	<i>Petronia petronia</i> (Linnaeus, 1766)	Moineau soulcie	Fort
	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	Très fort
	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	Fort
	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	Fort
	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	Fort
	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Fort
	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Fort
	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	Très fort
	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers	Fort
	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	Très fort
Odonates	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	Caloptéryx hémorroïdal	Fort
	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	Fort
	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon	Fort
	<i>Cordulegaster bidentata</i> Selys, 1843	Cordulégastre bidenté	Très fort
	<i>Gomphus graslinii</i> Rambur, 1842	Gomphe de Graslin	Fort
	<i>Gomphus simillimus</i> Selys, 1840	Gomphe semblable	Fort
	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	Leste fiancé	Fort
	<i>Leucorrhinia albifrons</i> (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc	Majeur
	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin	Fort
	<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie à taches jaunes	Fort

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie enjeu régional
	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie métallique	Fort
Rhopalocères	<i>Arethusana arethusia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mercure	Fort
	<i>Brenthis hecate</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Filipendule	Très fort
	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la Sanguisorbe	Fort
	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle	Fort
	<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	Virgule	Fort
	<i>Hipparchia semele</i> (Linnaeus, 1758)	Agreste	Fort
	<i>Hipparchia statilinus</i> (Hufnagel, 1766)	Faune	Fort
	<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)	Némusien	Fort
	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	Très fort
	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais	Fort
	<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré	Fort
	<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Mélitée noirâtre	Fort
	<i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758)	Morio	Fort
	<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet	Fort
	<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'Ajonc	Fort
	<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré des Coronilles	Fort
	<i>Polyommatus dorylas</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Azuré du Mélilot	Fort
	<i>Polyommatus escheri</i> (Hübner, 1823)	Azuré de l'Adragant	Fort
	<i>Polyommatus thersites</i> (Cantener, 1835)	Azuré de L'Esparcette	Fort
	<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du Thym	Fort
	<i>Pyrgus carthami</i> (Hübner, 1813)	Hespérie du Carthame	Fort
	<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des Cirsés	Fort
	<i>Satyrrium spini</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Thécla des Nerpruns	Fort
<i>Satyrus ferula</i> (Fabricius, 1793)	Grande Coronide	Fort	
Mammifères (non volant)	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	Fort

La Figure 55 permet de visualiser la proportion des différents groupes au sein des espèces à enjeu de conservation régional. La Figure 56 rend compte, quant à elle, de la proportion d'espèces à enjeu de conservation régional pour le groupe considéré.

Seuls les groupes pour lesquels des référentiels sur les enjeux de conservation régionaux sont disponibles (ou en cours d'élaboration) sont pris en considération dans les figures ci-après.

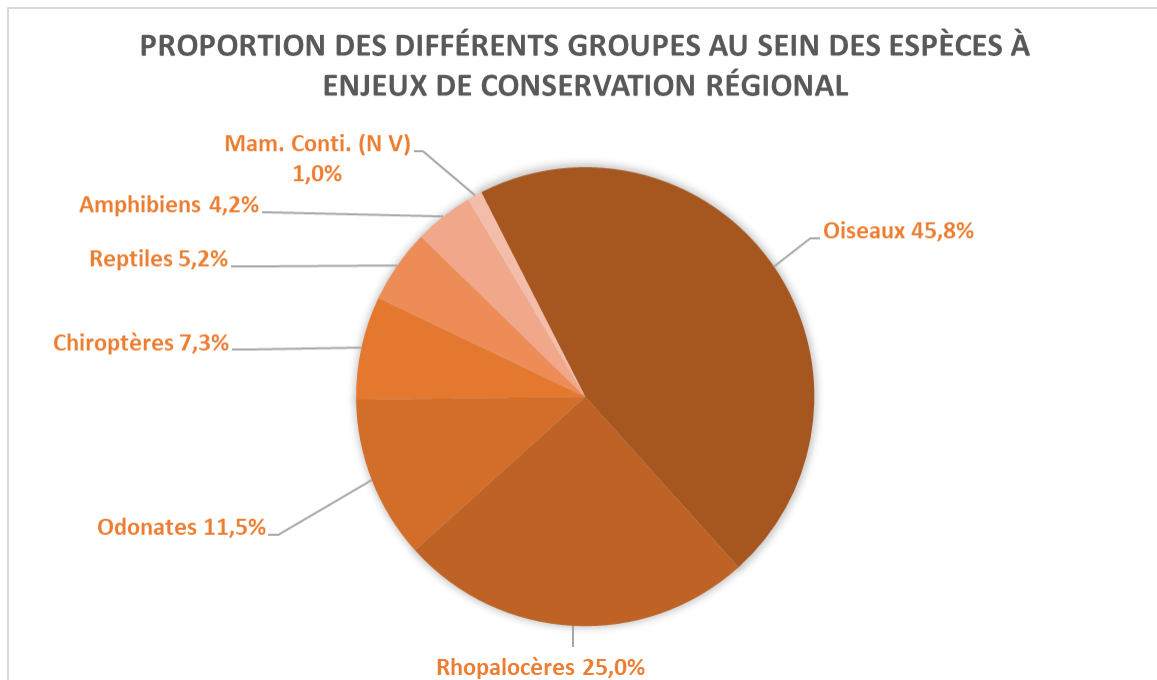


FIGURE 55 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES A ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL.

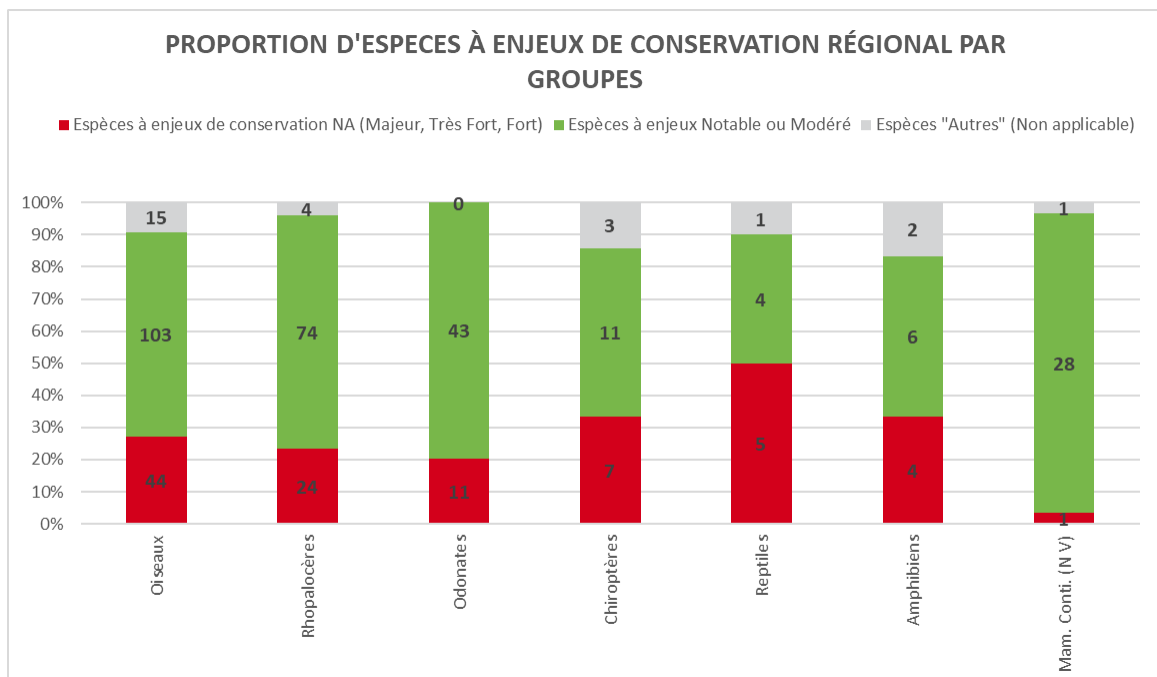


FIGURE 56 : PROPORTION D'ESPÈCES A ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL PAR GROUPES.

96 espèces à enjeu de conservation régional réparties au sein de 7 groupes différents ont été recensées sur le territoire de la CCVH. **Cela représente 25% des espèces des groupes ayant fait l'objet de l'évaluation des enjeux de conservation régionaux.**

Les référentiels espèces intercommunaux présentés en Annexe 1 identifient les espèces à enjeu de conservation régional pour chacun des groupes, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH.

À titre d'exemples quelques-unes de ces espèces sont illustrées en Figure 57.



Rhinolophe euryale



Leucorrhine à front blanc



Triton marbré

FIGURE 57 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES À ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).

V.3.3 CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES À ENJEU DE CONSERVATION POUR LA NOUVELLE-AQUITAINE

La cartographie, présentée Figure 58, permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces à enjeu de conservation pour la Nouvelle-Aquitaine (majeur, très fort, fort) sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500m x 500m.

Les espèces faunistiques à enjeu de conservation pour la Nouvelle-Aquitaine sont bien présentes sur le territoire. Certains secteurs semblent ressortir plus fortement que d'autres.

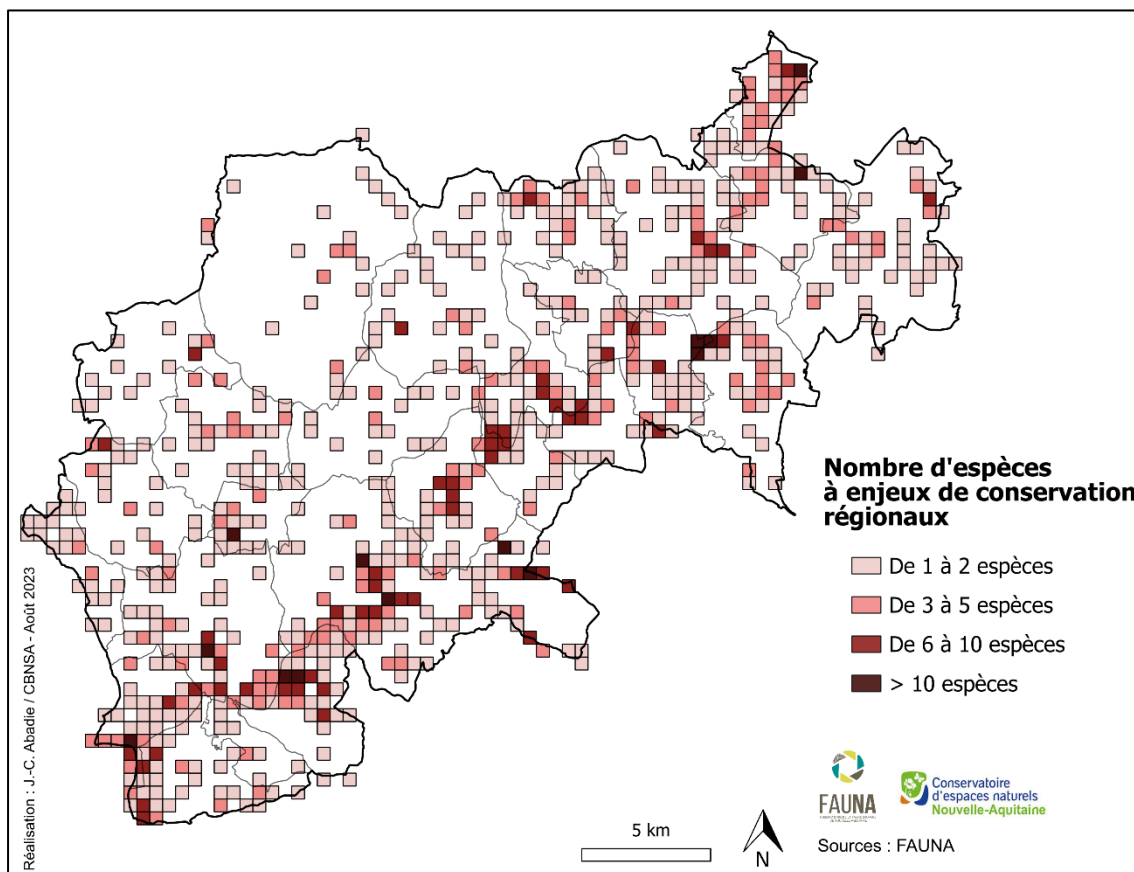


FIGURE 58 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES A ENJEU DE CONSERVATION PAR MAILLES DE 500M X 500M.

V.4 Les espèces à enjeux pour le territoire

V.4.1 DÉFINITION

Nous pouvons définir une espèce à enjeu pour le territoire, comme une espèce présentant un intérêt particulier (menace, valeur écologique et patrimoniale, rareté...) pour la CCVH.

La première approche pour définir ces espèces à enjeux pour le territoire a consisté à regarder les deux critères suivants (définis précédemment) :

1. Un niveau de menace élevé ;
2. Un enjeu de conservation régional élevé.

Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, les référentiels utilisés pour l'évaluation de ces deux critères sont tributaires des différentes échelles de travail (Nouvelle-Aquitaine, National), ne rendant pas forcément compte de la réalité à l'échelle d'un territoire plus restreint. Ainsi, en se replaçant dans le contexte de la CCVH et en fonction de différents cas de figure, des espèces peuvent se trouver être sous-évaluées ou a contrario sur-évaluées.

De plus, certains groupes ne font l'objet ni de Listes Rouges (régionales ou nationales), ni du travail de hiérarchisation des enjeux de conservation Nouvelle-Aquitaine, rendant inutilisables les deux critères précédents.

Enfin, les niveaux de connaissances entre groupes, que ce soit au niveau de la CCVH mais également bien plus largement au niveau régional et national sont très disparates. À titre d'exemple, nous avons beaucoup plus de recul sur les Oiseaux, qui font l'objet de travaux d'amélioration des connaissances depuis plusieurs dizaines d'années, mais également de suivis de l'état des populations à grande échelle, que sur le groupe des Araignées qui reste beaucoup plus confidentiel et dont le niveau de connaissance est d'une manière générale encore très lacunaire.

Toutes ces raisons nous ont amenés à prendre en compte d'autres critères. Notamment le dire d'expert qui a été largement utilisé pour la faune. Ainsi plusieurs experts ont été sollicités pour nous aider à définir les espèces à enjeux pour le territoire. Pour autant, même avec l'utilisation d'autres critères et du dire d'expert, certains groupes n'ont pas fait l'objet de l'évaluation des espèces à enjeux pour le territoire, en considérant que nous n'avions pas le recul nécessaires et/ou des données trop lacunaires pour faire cette analyse :

- **Groupes évalués** : Oiseaux, Araignées, Rhopalocères, Hétérocères & Zygènes, Chiroptères, Odonates, Mollusques, Coléoptères (seulement quelques familles), Amphibiens, Reptiles, Mammifères continentaux (non volants), Orthoptères, Écrevisses.
- **Groupes non-évalués** : Poissons, Coléoptères (plusieurs familles), groupes faune « Autres »

V.4.2 LISTE DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Le Tableau 39 ci-dessous, liste les espèces à enjeux pour le territoire.

TABLEAU 39 : LISTE DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur
	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite
	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte
	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Pélodyte ponctué
	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758) / <i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille commune / Grenouille de Lessona
	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Triton marbré
Araignées	<i>Altella lucida</i> (Simon, 1874)	
	<i>Dipoena braccata</i> (C.L. Koch, 1841)	
	<i>Erigonoplus justus</i> (O. Pickard-Cambridge, 1875)	
	<i>Evarcha michailovi</i> Logunov, 1992	
	<i>Gnaphosa lucifuga</i> (Walckenaer, 1802)	
	<i>Hahnia petrobia</i> Simon, 1875	
	<i>Haplodrassus kulczynskii</i> Lohmander, 1942	
	<i>Kishidaia conspicua</i> (L. Koch, 1866)	
	<i>Mendoza canestrinii</i> (Ninni, 1868)	
	<i>Neon rayi</i> (Simon, 1875)	
	<i>Pellenes arciger</i> (Walckenaer, 1837)	
	<i>Pellenes nigrociliatus</i> (Simon, 1875)	
	<i>Synageles albostrigatus</i> (Lucas, 1846)	
	<i>Synageles hilarulus</i> (C.L. Koch, 1846)	
	<i>Synaphris saphrynis</i> Lopardo, Hormiga & Melic, 2007	
<i>Trichoncus helveticus</i> Denis, 1965		
<i>Zelotes segrex</i> (Simon, 1878)		
Chiroptères	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe
	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi
	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers
	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein
	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler
	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune
	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius
	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Rhinolophe euryale
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	
Coléoptères	<i>Anthaxia candens</i> (Panzer, 1792)	Richard Coeur de Lion
	<i>Chlorophorus figuratus</i> (Scopoli, 1763)	
	<i>Pachytodes erraticus</i> (Dalman, 1817)	
	<i>Kyklioacalles punctaticollis</i> (Lucas, 1846)	

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	<i>Brachygonus campadellii</i> Platia & Gudenzi, 2000	
	<i>Sisyphus schaefferi</i> (Linnaeus, 1758)	Sisyphe
	<i>Helops caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Ténébrion bleu
Écrevisses	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs
Hétérocères & Zygènes	<i>Aglia tau</i> (Linnaeus, 1758)	Hachette
	<i>Endromis versicolora</i> (Linnaeus, 1758)	Versicolore
	<i>Eurrhysis pollinalis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Poudrée
	<i>Eutelia adulatrix</i> (Hübner, 1813)	Noctuelle adulateur
	<i>Hemaris tityus</i> (Linnaeus, 1758)	Sphinx-Bourdon
	<i>Marumba quercus</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Sphinx du Chêne vert
	<i>Pyrausta cingulata</i> (Linnaeus, 1758)	Ennychie zone blanche
	<i>Pyrausta virginalis</i> Duponchel, 1832	Pyrauste virginale
	<i>Saturnia pyri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Grand Paon de nuit
	<i>Spatalia argentina</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Argentine
	<i>Zygaena sarpedon</i> (Hübner, 1790)	Zygène du Panicaut
Mammifères (non volant)	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie
	<i>Crocidura gueldenstaedtii</i> (Pallas, 1811)	
	<i>Genetta genetta</i> (Linnaeus, 1758)	Genette commune
	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe
	<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	Belette d'Europe
Mollusques	<i>Bythinella ferussina</i> (Des Moulins, 1827)	Bythinelle petite-aiguille
	<i>Jaminia quadridens</i> (O.F. Müller, 1774)	Bulime inverse
	<i>Pagodulina pagodula</i> (Des Moulins, 1830)	Maillot de Dordogne
	<i>Sphyradium doliolum</i> (Bruguère, 1792)	Maillot barillet
	<i>Vertigo angustior</i> Jeffreys, 1830	Vertigo étroit
	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)	Vertigo de Des Moulins
	<i>Vertigo pusilla</i> O.F. Müller, 1774	Vertigo inverse
Odonates	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
	<i>Cordulegaster bidentata</i> Selys, 1843	Cordulégastré bidenté
	<i>Gomphus graslinii</i> Rambur, 1842	Gomphe de Graslin
	<i>Leucorrhinia albifrons</i> (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc
	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin
	<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie à taches jaunes
	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie métallique
Oiseaux	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes
	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte
	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs
	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres
	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir
	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe
	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant
	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti
	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe
	<i>Cinclus cinclus</i> (Linnaeus, 1758)	Cincla plongeur
	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc
	<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Caille des blés
	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre
	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar
	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette
	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir
	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
	<i>Hieraetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Aigle botté
	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique
	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur
	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet
	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore
	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette
	<i>Ptyonoprogne rupestris</i> (Scopoli, 1769)	Hirondelle de rochers
	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau
	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage
	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre
	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini
	<i>Tichodroma muraria</i> (Linnaeus, 1766)	Tichodrome échelette
	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers
Orthoptères	<i>Arcyptera fusca</i> (Pallas, 1773)	Arcyptère bariolée
	<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Dectique verrucivore
	<i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804)	Œdipode rouge
	<i>Omocestus petraeus</i> (Brisout de Barneville, 1856)	Criquet des friches
Reptiles	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Coronelle girondine
	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe
	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique
	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine
	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé
	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic
Rhopalocères	<i>Arethusana arethusana</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mercure
	<i>Brenthis hecate</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Filipendule
	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la Sanguisorbe
	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise
	<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré des Coronilles
	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
	<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré
	<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Mélitée noirâtre
	<i>Polyommatus escheri</i> (Hübner, 1823)	Azuré de l'Adragant
	<i>Polyommatus thersites</i> (Cantener, 1835)	Azuré de L'Esparcette
	<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du Thym
	<i>Pyrgus carthami</i> (Hübner, 1813)	Hespérie du Carthame
	<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des Cirsés
	<i>Satyrus ferula</i> (Fabricius, 1793)	Grande Coronide

La Figure 59 permet de visualiser la proportion des différents groupes au sein des espèces à enjeux pour le territoire. La Figure 60 rend compte, quant à elle, de la proportion d'espèces à enjeux pour le territoire pour chaque groupe considéré.

Seuls les groupes qui ont au moins une espèce à enjeux pour le territoire, sont pris en considération dans les figures ci-après.

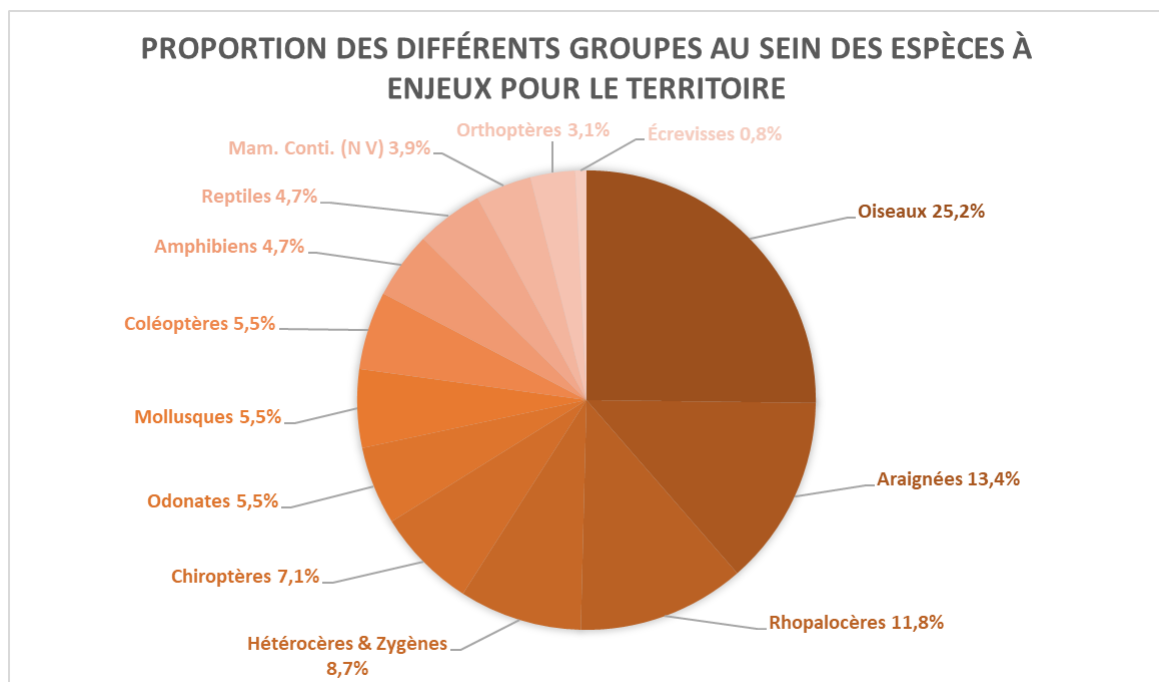


FIGURE 59 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES A ENJEUX POUR LE TERRITOIRE.

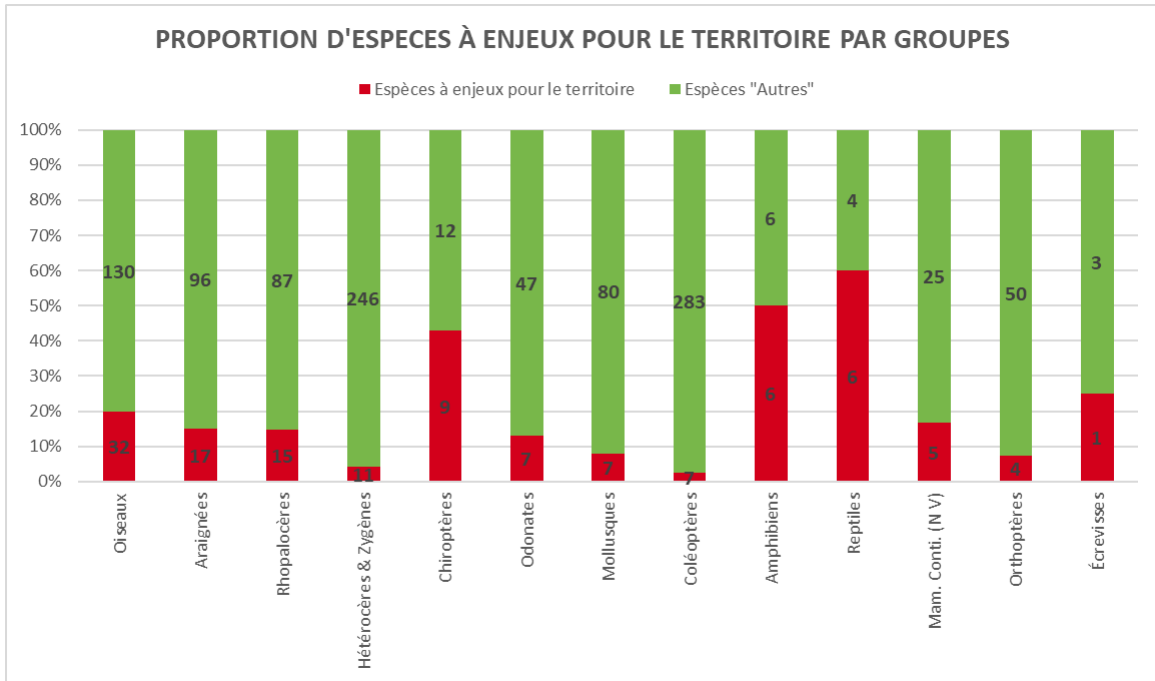


FIGURE 60 : PROPORTION DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE PAR GROUPE.

127 espèces à enjeux pour le territoire réparties au sein de 13 groupes différents ont été identifiées sur le territoire de la CCVH. **Cela représente 11% des espèces des groupes ayant fait l'objet de l'évaluation des enjeux pour le territoire.**

Les référentiels espèces intercommunaux présentés en Annexe 1 identifient les espèces à enjeux pour le territoire pour chacun des groupes, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH.

À titre d'exemples quelques-unes de ces espèces sont illustrées en Figure 61.



Dectique verrucivore



Lézard ocellé



Faucon pèlerin

FIGURE 61 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).

V.4.3 CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

La cartographie, présentée Figure 62, permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces à enjeu de conservation pour la Nouvelle-Aquitaine (majeur, très fort, fort) sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500m x 500m.

Cette carte permet d'ores et déjà de souligner de grands secteurs de concentration d'enjeu. La partie suivante sera l'occasion de les évoquer plus en détail.

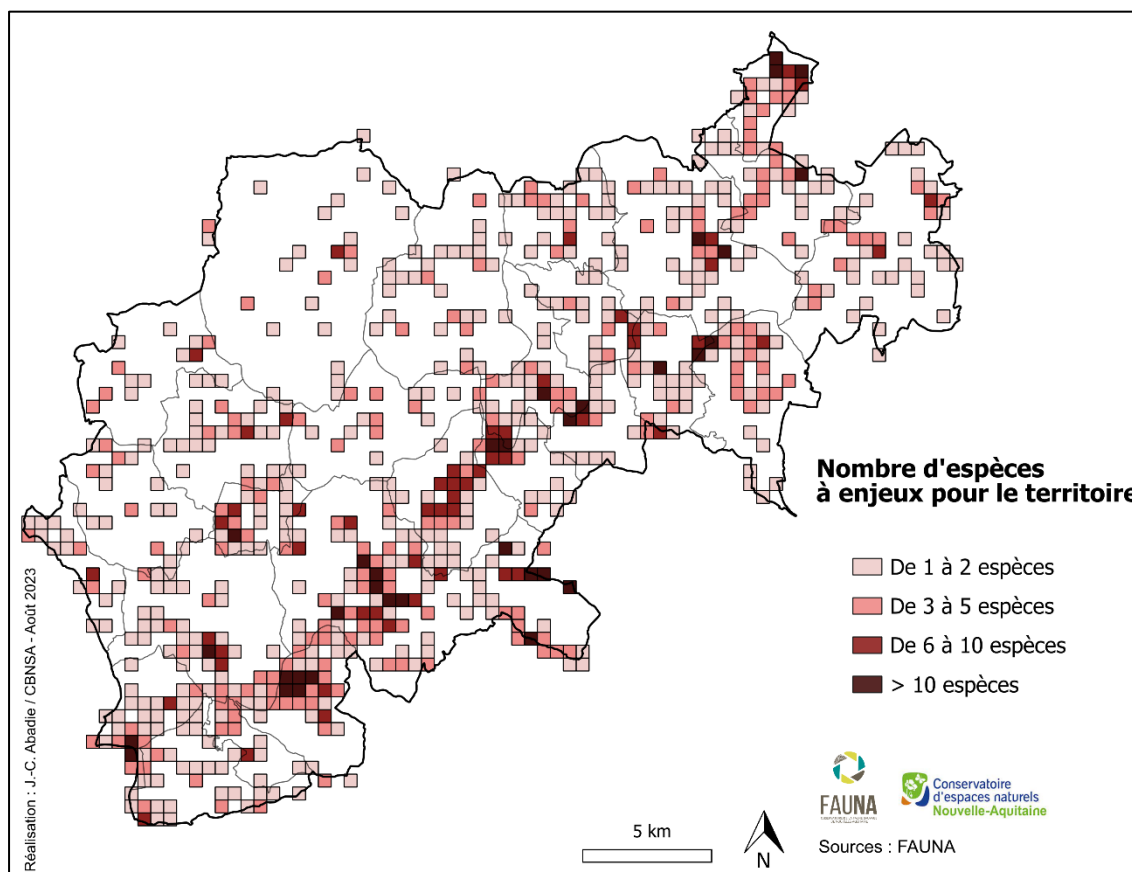


FIGURE 62 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES A ENJEUX POUR LE TERRITOIRE PAR MAILLES DE 500M X 500M.

Pour davantage de précision, on se reportera au Tome 1 (Rapport général) de l'ABC, où sont présentées des cartes de spatialisation à l'échelle communale des secteurs à enjeux.

V.5 Fiches descriptives des espèces à enjeux pour le territoire

En suivant et pour terminer ce rapport, nous proposons un certain nombre de fiches descriptives des espèces à enjeux identifiées sur le territoire.

Ces « fiches espèces » ont été rédigées pour 65 des 127 espèces à enjeux définies par les différents experts sollicités. Elles sont présentées dans les pages suivantes et sont classées par groupes et par ordre alphabétique à partir des noms français. Nous avons privilégié la rédaction de fiches espèces pour les 7 groupes spécifiquement ciblés pour les inventaires complémentaires :

- Amphibiens (6 fiches)
- Chiroptères (9 fiches)
- Odonates (7 fiches)
- Oiseaux (16 fiches)
- Orthoptères (4 fiches)
- Reptiles (6 fiches)
- Rhopalocères (15 fiches)
- Autres (2 fiches)

Avertissement : les espèces à enjeux ne faisant pas l'objet de fiches, ne doivent pas être considérées comme des espèces de moindre importance.

Des cartes de répartition sont proposées pour les espèces faisant l'objet d'une fiche. Ces cartes respectent les niveaux de sensibilité et de diffusion de la donnée (OAS, 2019⁸), c'est pourquoi différentes échelles de restitution ont été utilisées (maille 1km x 1km ou commune). Dans 5 cas, les niveaux de sensibilité étant trop élevés, les cartes n'ont pas été produites.

La Figure 63 en page suivante présente la structuration des fiches espèces.

⁸ OAFS, 2019. Liste des espèces et des données sensibles de Nouvelle-Aquitaine, mise à jour le 10/12/2019. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Pessac. 18 pp.

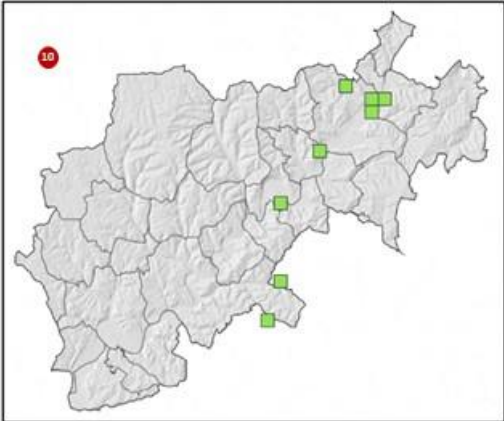

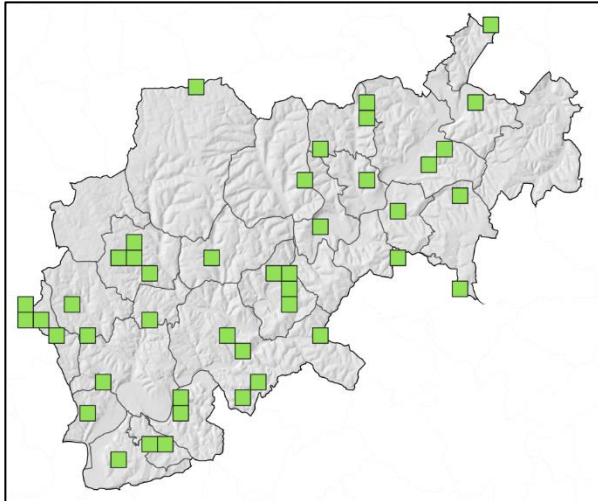
<p>1 Cordulie métallique</p> <p>2 <i>Somatochlora metallica</i></p> <p>3 Classe : <u>Insecta</u></p> <p>4 Ordre : <u>Odonata</u></p> <p>5 Famille : <u>Corduliidae</u></p> <p>6 Statut : -</p> <p>7 Menace France : Préoccupation mineure (LC)</p> <p>8 Menace Aquitaine : Quasi menacée (NT)</p> <p>9 Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort</p> <p>10 </p> <p>13 Écologie</p> <p>14 Répartition générale</p> <p>15 Répartition locale</p> <p>16 Patrimonialité et enjeux de conservations</p> <p>17 Menaces</p> <p>18 Remarques</p>	<p>11 Milieux aquatiques</p> <p>12 </p>
<p>1 Nom vernaculaire français</p> <p>2 Nom scientifique retenu par le référentiel national TAXREF v16</p> <p>3 Rang taxonomique : Classe</p> <p>4 Rang taxonomique : Ordre</p> <p>5 Rang taxonomique : Famille</p> <p>6 Statut : inscription sur une liste d'espèce protégée nationale</p> <p>7 Cotation sur la Liste Rouge Nationale</p> <p>8 Cotation sur la Liste Rouge Régionale</p> <p>9 Niveau d'enjeux de conservation régionale</p>	<p>10 Répartition en Vallée de l'Homme (mailles de 1 x 1 km ou commune)</p> <p>11 Grand type de milieu</p> <p>12 Illustration(s)</p> <p>13 Écologie : précisions éventuelles sur les milieux</p> <p>14 Répartition générale : mondiale et Française</p> <p>15 Répartition locale : Périgord et Vallée de l'Homme</p> <p>16 Enjeux de conservation et patrimonialité</p> <p>17 Menaces : facteurs de menaces identifiés</p> <p>18 Remarques : risques de confusion, usages, anecdotes,...</p>

FIGURE 63 : STRUCTURES DES FICHES ESPÈCES.

Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur *Alytes obstetricans*

Classe : Amphibiens
Ordre : Anura
Famille : Alytidae

Statut : Protection nationale (Art. 2)
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Notable



Pelouses et milieux associés, Milieux anthropisés, Milieux aquatiques



Écologie

Espèce thermophile et souvent anthropophile. Elle affectionne les milieux plutôt ouverts, bien ensoleillés, riche en rocaille. Elle s'abrite en journée dans différents gîtes, sous les pierres, ou dans les vieux murets. Souvent présent dans les villages et les villes. Utilise mare, bassin, vieux abreuvoirs pour la reproduction. Chant caractéristique, généralement durant les nuits chaudes, à partir d'avril mai.

Répartition générale

Espèce cantonnée à l'ouest de l'Europe uniquement. Présent partout en France, sauf en Corse.

Répartition locale

La répartition de l'Alyte accoucheur est éparse en Nouvelle-Aquitaine, mais il est particulièrement bien réparti en Dordogne et présent sur la quasi-totalité du département. Sur la CCVH, il a été contacté sur 22 des 26 communes.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'Alyte accoucheur est une espèce très commune sur le territoire mais l'espèce se démarque par son chant et sa méthode de reproduction remarquable et unique au monde : le mâle porte les œufs sur son dos durant leur développement puis le dépose lui-même dans le point d'eau adapté à l'éclosion.

Menaces

Destruction et détérioration des sites de reproduction (petites mares, bassins de jardin, etc.).
Empoisonnement (poissons d'agrément, perche-soleil), écrevisses américaines, qui prédatent les têtards.
Comblement des fissures et réfections des vieux murs de pierre, qui sont autant de gîte pour l'espèce.

Remarques

L'Alyte chante généralement caché à l'entrée ou dans son abri. Son chant est souvent confondu avec celui du Scops petit-duc.

Crapaud calamite

Epidalea calamita

Classe : Amphibiens
Ordre : Anura
Famille : Bufonidae

Statut : Protection nationale (Art. 2)
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Quasi menacé (NT)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



**Zones humides, Milieux prairiaux,
Milieux anthropisés**



Écologie

Le Crapaud calamite est une espèce dite pionnière : elle apprécie des milieux ouverts, nouvellement créés, au sol nu ou à pelouse rase et éparse. Souvent observé en fond de vallée (inondable si possible), bord de fleuves, carrières (abandonnées ou en activité), vignes, etc.

Répartition générale

L'espèce est présente du sud-ouest au nord-est de l'Europe, depuis l'ensemble de la péninsule Ibérique jusqu'aux pays baltes. Elle est en revanche absente d'Italie et des pays du sud-est de l'Europe. À l'exception de la Corse, elle est présente globalement partout en France, mais sa répartition reste éparse et lacunaire.

Répartition locale

À l'exception du bassin de l'Isle, à l'ouest de Périgueux, où des populations de taille importante existent, le Crapaud calamite est une espèce localisée et rare en Dordogne. Sur la CCVH, l'espèce n'aurait été contactée que sur les communes de Saint-Chamassy et Limeuil.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Espèce extrêmement localisée et rare sur le territoire. Les habitats recherchés (dépressions humides peu profondes et temporaires en milieu ouverts) sont peu nombreux.

Menaces

Les milieux recherchés par l'espèces sont souvent sous pression anthropique importante (assèchement des dépressions humides, destruction, comblement, urbanisation de manière générale.

Espèce mobile et sensible à la mortalité routière.

Remarques

Le Crapaud calamite se déplace rapidement en courant et saute pas ou peu. En Espagne, il est appelé *Sapo corredor*, le « crapaud coureur ». À l'aide d'un sac vocal surdimensionné qui s'étend sous sa gorge, le mâle du Crapaud calamite produit un chant particulièrement puissant. Il est parfois confondu avec le chant de la courtilière.

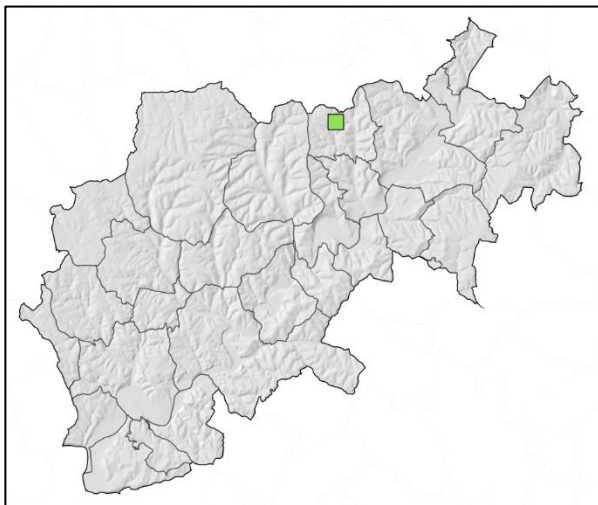
Grenouille commune / Grenouille de Lessona

Pelophylax kl. esculentus / *Pelophylax lessonae*

Milieux aquatiques, Zones humides,
Milieux prairiaux

Classe : Amphibiens
Ordre : Anura
Famille : Ranidae

Statut : Protection nationale (Art.4 / Art. 2)
Menace France : Quasi menacée (LC/NT)
Menace Aquitaine : Données déficientes (DD/DD)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Autre/Fort



Écologie

Ces espèces recherchent des mares et des étangs en bon état de conservation, si possiblement correctement végétalisées et sans poisson.

Répartition générale

Espèces plutôt présentes dans le nord de l'Europe, mais qui atteindraient l'Aquitaine en limite sud-ouest de répartition. La répartition régionale reste mal définie.

Répartition locale

Le complexe des grenouilles vertes est sujet à d'importantes difficultés de détermination, ce qui limite les connaissances sur la répartition respective des taxons. Les prospections menées dans le cadre de l'ABC ont permis de mettre en évidence l'archi domination de la Grenouille rieuse, *Pelophylax ridibundus*, sur l'ensemble du territoire. Mais quelques individus du complexe *Pelophylax kl. esculentus* / *Pelophylax lessonae*, espèces à enjeux forts, ont été découverts dans une mare sur la commune de Fanlac. Il s'agit des premières mentions de ces espèces pour le département de la Dordogne.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Unique mention valide de ces espèces dans le département, gage de mares de fort intérêt et en bon état de conservation.

Menaces

Dominance et probablement compétition avec la Grenouille rieuse.
Écrevisses exotiques.
Destruction et dégradation des zones humides.

Remarques

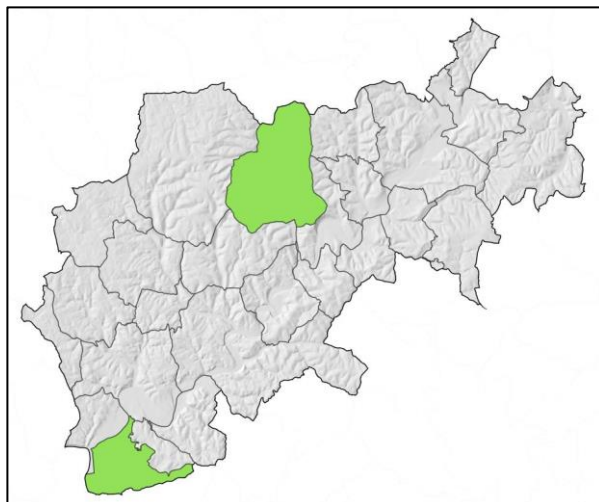
-

Pélodyte ponctué

Pelodytes punctatus

Classe : Amphibiens
 Ordre : Anura
 Famille : Pelodytidae

Statut : Protection nationale (Art. 2)
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Vulnérable (VU)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Zones humides, Milieux aquatiques,
 Milieux prairiaux



Écologie

Espèce d'affinité méditerranéenne, qui apprécie les prairies humides et inondables. Très discrète, elle passe la majeure partie de son temps cachée sous des pierres ou dans la végétation.

Répartition générale

Le Pélodyte ponctué est présent dans l'ouest de l'Europe : est de l'Espagne, France et extrême ouest de l'Italie. Absent de Corse, il est réparti de manière éparse sur le continent, mais il est bien présent sur la côte méditerranéenne.

Répartition locale

Espèce assez rare dans le sud-ouest, très rare et localisée en Dordogne. L'espèce a été signalée en 2009 sur la commune de Coly-Saint-Amand mais n'a jamais été revue depuis. Vu en 2020 sur Saint-Chamassy et en 2018 sur Plazac.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Espèce très rare et très localisée, présente dans des milieux menacés (prairies inondables).

Menaces

Destruction et dégradation de ces habitats de vie et de reproduction (prairies inondables).
 Écrevisses exotiques.

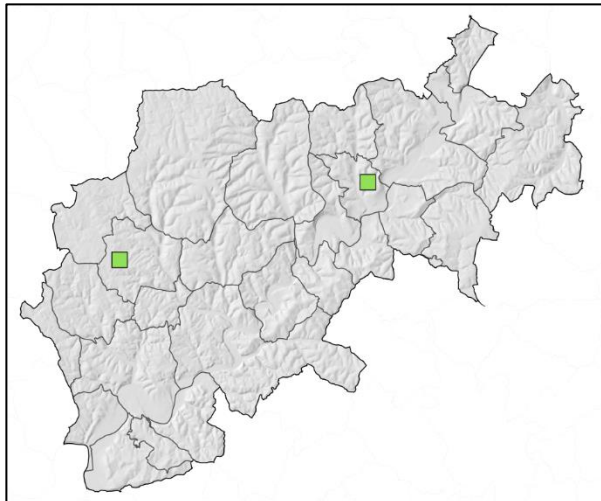
Remarques

La saison de reproduction du Pélodyte ponctué est courte et se déroule soit au début de printemps, soit à l'automne. Le Pélodyte ponctué chante discrètement sous l'eau. Le son produit rappelle celui de deux boules de pétanque qui s'entrechoquent.

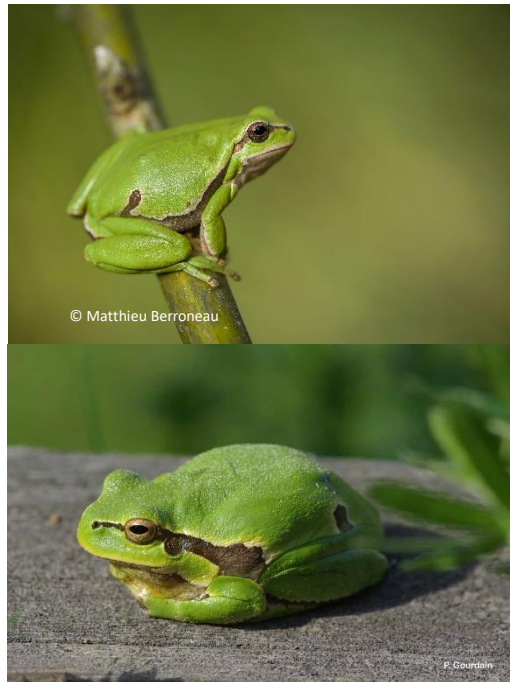
Rainette verte, Rainette arboricole *Hyla arborea*

Classe : Amphibiens
Ordre : Anura
Famille : Hylidae

Statut : Protection nationale (Art. 2)
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Quasi menacé (NT)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Zones humides, Milieux aquatiques,
Milieux prairiaux



Écologie

Espèce typique des mares et des étangs en bon état de conservation, à végétation aquatique riche, sans poisson, et bordé de végétation buissonnante et/ou arbustive où elle trouve refuge.

Répartition générale

La Rainette verte bien qu'en net régression sur l'ensemble de son aire, présente une large répartition européenne, qui excepte le nord du continent (Angleterre, pays baltes et Scandinavie) et le sud (Italie, péninsule Ibérique). Elle occupe une large partie nord de la France, mais évite la région méditerranéenne et la Corse, et atteint en Dordogne sa limite sud-ouest de répartition.

Répartition locale

L'espèce atteint la limite sud-ouest de sa répartition en Dordogne, où elle est quasi-absente au sud d'une ligne Périgueux – Terrasson. Quelques populations subsistent plus ou moins au sud de cette ligne. L'espèce a été sur deux communes de la CCVH mais les mentions sont douteuses. L'espèce est possiblement éteinte du territoire aujourd'hui.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La Rainette verte est une espèce très sensible à la qualité de ses habitats. Elle est par ailleurs fortement menacée par le changement climatique et régresse progressivement vers le nord du territoire. Au sud, ses populations laissent place à une espèce plus thermophile et anthropophile, la Rainette méridionale.

Menaces

Dégradation et destruction des zones humides (mares).
Empoisonnement et écrevisses exotiques.
Changement climatique.

Remarques

Au printemps, la Rainette verte produit un chant très sonore et très caractéristique, qui la différencie très facilement de sa cousine la Rainette méridionale avec qui elle est souvent confondue.

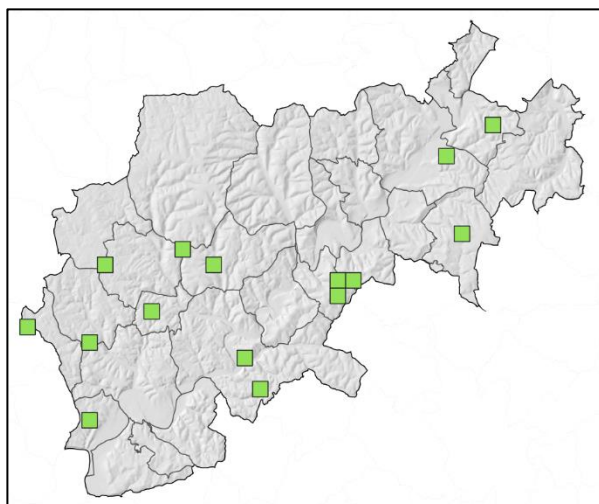
Les anciennes populations des Landes et de Gironde appartiennent désormais à une nouvelle espèce proche, la Rainette ibérique.

Triton marbré

Triturus marmoratus

Classe : Amphibiens
 Ordre : Urodela
 Famille : Salamandridae

Statut : Protection nationale (Art. 2)
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



**Zones humides, Milieux aquatiques,
 Milieux forestiers, Milieux prairiaux**



Écologie

Espèce qui apprécie les milieux bocagers et forestiers. La présence d'une mare relativement profonde et sans poisson est prépondérante pour le maintien de l'espèce.

Répartition générale

La répartition du Triton marbré est restreinte à l'extrême ouest de l'Europe : il est présent uniquement dans la péninsule Ibérique et en France, où il ne se retrouve qu'à l'ouest d'une ligne Paris / Camargue.

Répartition locale

Le Triton marbré est largement réparti en Dordogne, mais jamais commun. Il a été trouvé sur 12 des 26 communes de la CCVH.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Espèce à faible répartition mondiale : le sud-ouest et les départements qui composent la région ont une responsabilité très forte vis-à-vis du Triton marbré. La qualité et la densité de ses habitats de reproduction (petites mares prairiales et forestières) sont primordiales.

Menaces

Destruction de ses habitats terrestres (prairies, bocages) et surtout aquatiques (mares).
 Écrevisses américaines.

Remarques

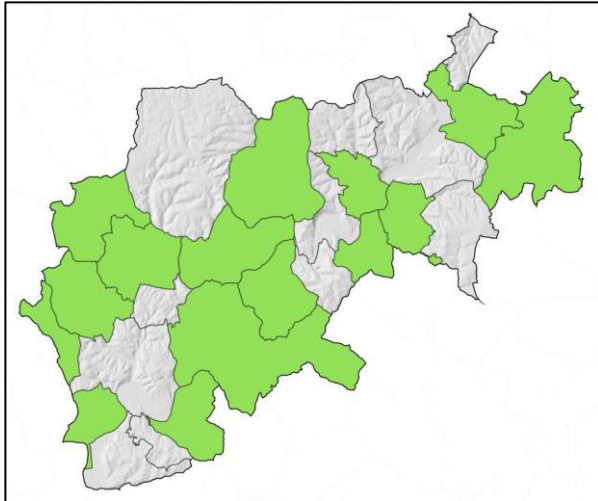
Il s'agit du plus grand (et du plus beau !) triton de France.

Barbastelle d'Europe

Barbastella barbastellus

Classe : Mammalia
 Ordre : Chiroptera
 Famille : Vespertilionidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Modéré



Milieus forestiers, Milieux souterrains, Milieux anthropisés



Écologie

Espèce forestière par excellence, l'espèce utilise le milieu boisé tant pour la chasse que pour ses gîtes de repos diurne. Les différentes études de télémétrie réalisées sur cette espèce en Aquitaine montrent qu'elle ne se déplace que sur quelques kilomètres en période estivale. L'espèce semble avoir une préférence pour les parcelles forestières les plus « naturelles » (chênaies autochtones) et les plus matures (arbres de moyens et gros diamètres).

Répartition générale

La Barbastelle est présente dans une grande partie de l'Europe. En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements, mêmes si les observations sont plus rares en bordure méditerranéenne. En voie d'extinction dans plusieurs régions de la moitié nord de la France, les effectifs sont plus rassurants dans certaines zones du Doubs, de Dordogne, de Vendée, de l'Allier et de Haute-Marne.

Répartition locale

À l'échelle départementale, l'espèce est surtout présente sur le territoire du PNR Périgord Limousin et de la CCVH, vraisemblablement en raison d'un effort d'inventaire sur ces deux territoires. Ailleurs, elle est connue plus ponctuellement. Le territoire de la communauté de commune abrite un site majeur pour l'espèce. Ce site abrite l'une des plus importantes populations à l'échelle nationale.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La présence sur le territoire d'un gîte majeur pour l'espèce lui confère une responsabilité particulière pour la préservation de celle-ci. Une attention particulière doit être apportée aux pratiques sylvicoles sur le territoire.

Menaces

Gestion forestière inappropriée pour l'espèce (rajeunissement des boisements, abattage des arbres gîtes...)
 Disparition des corridors (via la fragmentation du paysage). Parcs éoliens.
 Destruction des habitats de chasse (bocage) et la disparition des gîtes notamment d'hibernation.

Remarques

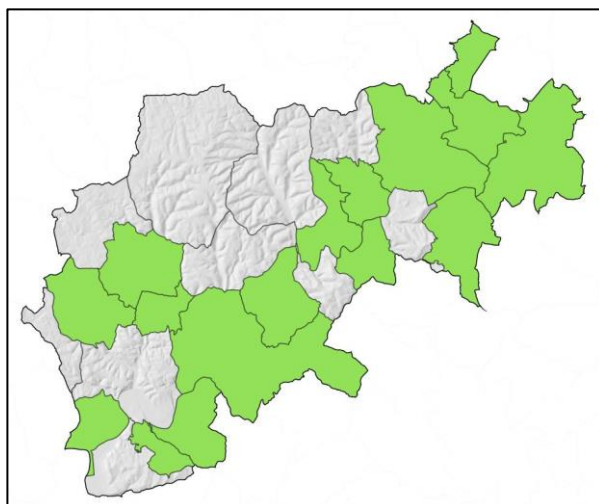
-

Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

Milieus souterrains,
Milieus anthropisés

Classe : Mammalia
Ordre : Chiroptera
Famille : Rhinolophidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

L'espèce est très sociable et grégaire, tant en hibernation qu'en période de mise bas. Les colonies peuvent être particulièrement populeuses (plusieurs centaines d'individus en hibernation).

Le Grand Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, les prairies pâturées par des bovins ou des ovins, les vergers pâturés.

Répartition générale

L'espèce est présente sur tout le territoire national et en raison notamment d'un effort de protection de ses gîtes, se porte plutôt bien.

Répartition locale

Plusieurs gîtes majeurs sont connus sur le territoire de la communauté de communes et il n'est pas rare de contacter l'espèce en acoustique.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La présence de plusieurs gîtes (principalement des sites d'hibernation) sur le territoire lui confère une forte responsabilité en termes de conservation et de préservation de l'espèce. La préservation des gîtes et des zones de chasse est primordiale pour le maintien des populations.

Menaces

Diminution des ressources alimentaires due aux pesticides et à l'emploi d'antiparasitaires sur le bétail.

Traitements chimiques.

Diminution des zones de pâture.

Dérangement et destruction des gîtes.

Remarques

On dit souvent du Grand Rhinolophe qu'il présente un nez en forme de fer à cheval.

Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*

Milieus souterrains,
Milieus anthropisés

Classe : Mammalia
Ordre : Chiroptera
Famille : Miniopteridae

Statut : Protection nationale
Menace France : Vulnérable (VU)
Menace Aquitaine : En danger (EN)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Majeur



Écologie

L'espèce est quasi-exclusivement cavernicole et exploite largement le réseau karstique, notamment en période de mise-bas. Les différentes études menées en France tendent à démontrer une utilisation de milieux hétérogènes pour l'activité de chasse avec toutefois une préférence pour les lisières de boisements de feuillus et les milieux urbains bien éclairés mais aussi une fréquentation des vergers et des prairies naturelles.

Répartition générale

En Europe, la distribution du Minioptère de Schreibers se cantonne au bassin méditerranéen et par extension à l'Afrique du Nord. En France, l'espèce occupe le sud d'une ligne allant de La Rochelle (17) à Colmar (68). Chauve-souris caractéristique avec son front bombé et ses oreilles courtes, le Minioptère est une espèce cavernicole, symbole des grands secteurs karstiques. Présente au nord de l'Aquitaine et dans les Pyrénées, sa population en période de mise bas s'est considérablement réduite depuis 2015 d'après les observations de terrain. L'Aquitaine ne compte plus que 7 à 10 sites connus, certains sites majeurs ayant été désertés ces dernières années.

Répartition locale

Quelques gîtes d'hibernation sont connus à l'échelle départementale et seul un site de mise bas subsiste depuis 2016. Sur le territoire de la communauté de communes un gîte abrite une importante colonie en hibernation (jusqu'à 2000 individus) et en estive (plusieurs centaines). D'autres gîtes abritent ponctuellement l'espèce dans des effectifs moindres (quelques dizaines d'individus).

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'espèce a subi une épizootie en 2002 et a vu ses populations chuter brutalement à l'échelle nationale (1/3 de la population a disparu). La population ne s'est jamais véritablement reconstituée et depuis 2015 on observe à l'échelle nationale de fortes diminutions d'effectifs sur les sites du nord de la France au profit des sites de la frange méditerranéenne.

La présence sur le territoire de gîtes pour l'espèce lui confère une responsabilité particulière pour la préservation de celle-ci.

Menaces

Perturbation du milieu souterrain.
Fermeture de cavités par des grilles.
Comblement des entrées de mines.
Aménagement touristique.

Remarques

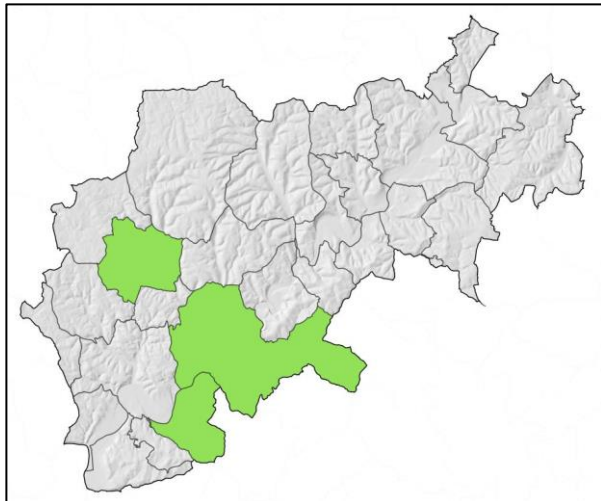
-

Murin de Bechstein

Myotis bechsteinii

Classe : Mammalia
 Ordre : Chiroptera
 Famille : Vespertilionidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Quasi menacée (NT)
Menace Aquitaine : Quasi menacée (NT)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Milieus souterrains, Milieux forestiers, Milieux rupestres



© Nolwenn Quérou

Écologie

L'espèce semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées à sous-bois dense, avec la présence de ruisseaux, mares ou étangs. Les terrains de chasse exploités par le Murin de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...). La présence d'un nombre relativement important de telles cavités en forêt est également indispensable à l'espèce pour gîter.

Répartition générale

Il s'agit d'une espèce européenne stricte, présente de l'Atlantique à la mer Noire. Dans le sud de l'Europe, les populations sont le plus souvent isolées en îlots, contrairement au nord où leurs distributions sont continues du sud de l'Angleterre à l'Ukraine. En France, l'espèce est présente dans la plupart des départements, même si elle semble plus rare en bordure méditerranéenne et en Corse.

Répartition locale

À l'échelle départementale, l'espèce semble uniformément répartie avec toutefois une absence de données dans le Périgord Central (certainement dû à une sous prospection).

Sur le territoire d'étude, l'espèce est contactée de temps en temps au cours des suivis hivernaux.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'enjeu se concentre plutôt sur sa recherche et surtout la préservation de ses territoires de chasse et de ses gîtes arboricoles à travers une gestion sylvicole adaptée.

Menaces

Gestion forestière inappropriée pour l'espèce (rajeunissement des boisements, abattage des arbres gîtes...).

Disparition des corridors (via la fragmentation du paysage).

Altération des conditions hydrologiques.

Remarques

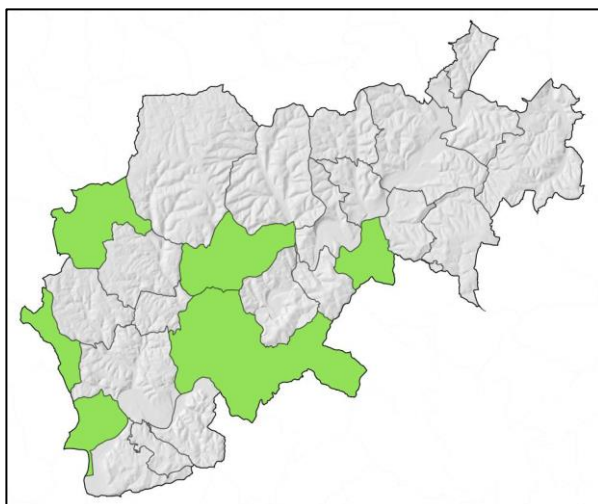
-

Noctule commune

Nyctalus noctula

Classe : Mammalia
 Ordre : Chiroptera
 Famille : Vespertilionidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Vulnérable (VU)
Menace Aquitaine : Vulnérable (VU)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Il s'agit d'une espèce forestière qui chasse principalement dans des forêts de feuillus et de résineux. Typiquement arboricole, elle occupe tous types de gîtes (fissures, anfractuosités, anciennes loges de pics...). L'espèce peut toutefois utiliser des gîte plus anthropophiles (joints de dilatations de ponts, dans des caves) ou des fissures rocheuses.

Répartition générale

En France l'espèce présente une répartition irrégulière, commune dans le centre-ouest et l'est, rare à très rare ailleurs.

Répartition locale

Très peu de données existent à l'échelle départementale et la plupart sont issues d'inventaires acoustiques. La plupart des données ont été récoltées dans le sud du département. Les connaissances sont trop fragmentaires pour avoir une idée plus précise de la répartition.

Sur le territoire d'étude l'espèce a été contactée 6 fois

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'espèce a été contactée à plusieurs reprises sur le territoire. L'enjeu se concentre plutôt sur sa recherche et surtout la préservation de ses territoires de chasse et ses gîtes arboricoles à travers une gestion sylvicole adaptée.

Menaces

Parc éoliens.

Gestion sylvicole inappropriée.

Rénovation thermique.

Remarques

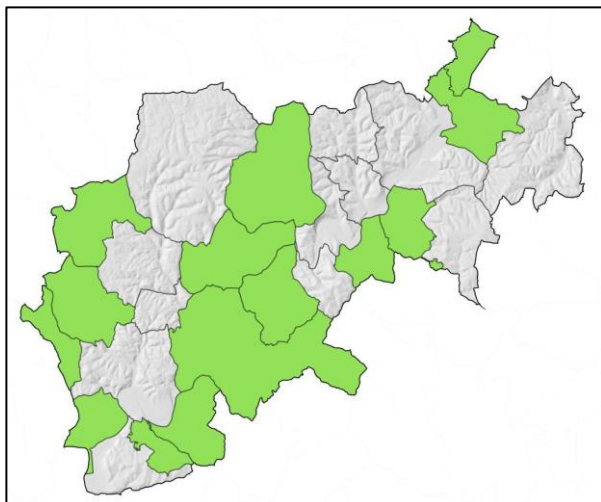
Espèce très rapide pouvant effectuer des piqués pour chasser.

Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*

Milieus forestiers,
Milieus anthropisés

Classe : Mammalia
Ordre : Chiroptera
Famille : Vespertilionidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Quasi-menacée (NT)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Il s'agit d'une espèce typiquement forestière qui chasse dans des forêts de feuillus surtout, plus rarement des vergers et des parcs. Typiquement arboricole, elle utilise des loges de pics, des trous de pourritures, des fentes dues à la foudre avec bourrelets de cicatrisation, des fourches d'arbres etc...

Répartition générale

En France l'espèce occupe tout le territoire avec une répartition plus irrégulière en allant vers l'ouest où elle semble plus rare.

Répartition locale

Peu de données existent sur cette espèce en Dordogne, vraisemblablement en raison d'une sous prospection. L'espèce a été contactée en divers points du territoire de la communauté de communes et en particulier la commune de Campagne (ceci peut s'expliquer par le fait que de nombreuses études ont été réalisées pour la Réserve Biologique Intégrale et Dirigée).

Aucun gîte n'est connu à ce jour (toutes les données sont issues d'inventaires acoustiques), cependant, le potentiel en gîte arboricole est énorme sur le territoire étant donnée l'importance du couvert forestier.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'espèce a été contactée à plusieurs reprises sur le territoire. L'enjeu se concentre plutôt sur sa recherche et surtout la préservation de ses territoires de chasse et de ses gîtes arboricoles à travers une gestion sylvicole adaptée.

Menaces

Gestion sylvicole inappropriée.

Parcs éoliens.

Piégeage dans les tubages de cheminées (couvertes la plupart du temps).

Problèmes de cohabitation.

Remarques

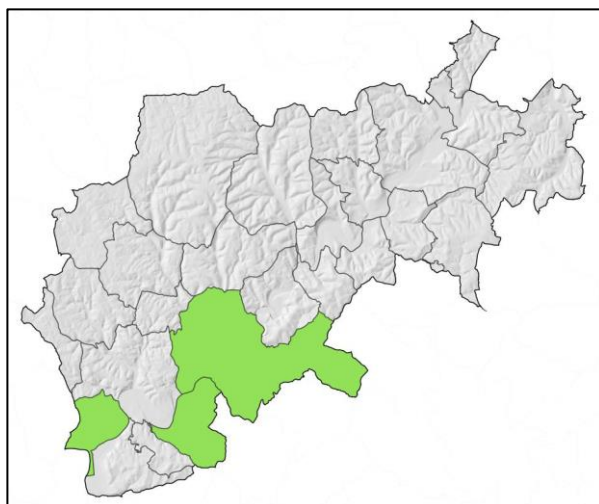
Il s'agit de la plus petit des trois noctules du territoire métropolitain

Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*

Milieux forestiers,
Milieux anthropisés

Classe : Mammalia
Ordre : Chiroptera
Famille : Vespertilionidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Quasi-menacée (NT)
Menace Aquitaine : Quasi-menacée (NT)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Très Fort



© Daniel Sirugue

Écologie

L'espèce est très inféodée au milieu boisé, tant pour son activité de chasse que pour ses gîtes. Elle affectionne particulièrement les boisements très structurés et diversifiés, riches en zones humides et attractifs en insectes. Les gîtes utilisés sont variés mais elle est souvent présente dans des gîtes arboricoles (écorces décollées, anciennes loges de pics, fissures)

Répartition générale

En France l'espèce est répertoriée sur l'ensemble du territoire mais de fortes lacunes de connaissances subsistent et ne permettent pas d'évaluer son abondance.

Répartition locale

Très peu de données existent sur cette espèce en Dordogne, vraisemblablement en raison d'une sous prospection. La plupart des données se concentrent sur le territoire de la communauté de communes et en particulier la commune de Campagne (ceci peut s'expliquer par le fait que de nombreuses études ont été réalisées pour la Réserve Biologique Intégrale et Dirigée).

Aucun gîte n'est connu à ce jour (toutes les données sont issues d'inventaires acoustiques), cependant, le potentiel en gîte arboricole est énorme sur le territoire étant donnée l'importance du couvert forestier.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'espèce a été contactée à plusieurs reprises sur le territoire. L'enjeu se concentre plutôt sur sa recherche et surtout la préservation de ses territoires de chasse et ses gîtes arboricoles à travers une gestion sylvicole adaptée.

Menaces

Parc éoliens.
Assèchement des zones humides.
Disparition des vieux arbres.

Remarques

Il s'agit de la plus grandes des Pipistrelles.

Rhinolophe euryale

Rhinolophus euryale

Milieus souterrains,
Milieus anthropisés

Classe : Mammalia
Ordre : Chiroptera
Famille : Rhinolophidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Très fort



Écologie

L'espèce est très sociable et grégaire, tant en hibernation qu'en période de mise bas. Elle affectionne particulièrement les sites souterrains chauds et humides en hibernation. Pour son activité de chasse, l'espèce semble avoir une préférence pour les milieux boisés, les prés-bois et les zones prairiales.

Répartition générale

À l'échelle nationale, l'espèce est répertoriée sur une quarantaine de départements, couvrant les 2/3 sud du territoire national. Toutefois, les principales populations de l'espèce se concentrent aux pieds des Pyrénées et sur les contreforts méridionaux. En raison notamment d'un effort de protection de ses gîtes, l'espèce se porte plutôt bien à l'échelle nationale.

Répartition locale

Plusieurs gîtes sont connus à l'échelle départementale (principalement des sites d'hibernation). Sur le territoire de la communauté de communes un gîte de mise bas est connu et abrite plusieurs centaines d'individus. D'autres gîtes abritent ponctuellement l'espèce dans des effectifs moindres (quelques dizaines d'individus). L'espèce est présente ponctuellement au sein d'autres cavités.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La présence d'un gîte majeur pour l'espèce sur le territoire lui confère une forte responsabilité en termes de conservation et de préservation de l'espèce. La préservation des gîtes et des zones de chasse est primordiale pour le maintien des populations.

Menaces

Modification du milieu (arasement des haies, drainage des zones humides...).
Effets négatifs des pesticides. Perturbation du milieu souterrain.

Remarques

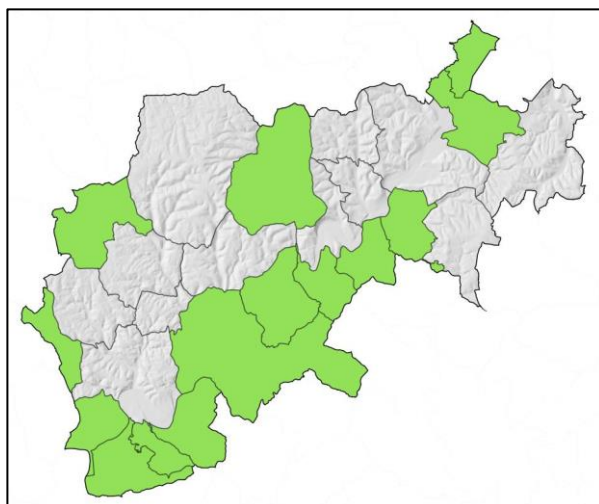
-

Vespère de Savi *Hypsugo savii*

Milieus rupestres,
Milieus souterrains

Classe : Mammalia
Ordre : Chiroptera
Famille : Vespertilionidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Modéré



Écologie

L'espèce exploite les paysages ouverts mosaïqués comme les bords de cours d'eau, les zones humides, les lisières ainsi que les falaises.

L'espèce affectionne les paysages rocheux où elle peut trouver des fissures ou des écailles rocheuses. Elle est également anthropophile et peut s'observer dans les bâtiments (disjointements de murs, derrière des volets etc...).

Répartition générale

L'espèce occupe la partie sud du territoire métropolitain d'une ligne allant de La Rochelle à Besançon avec une nette préférence pour la partie méditerranéenne (Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Répartition locale

En l'état actuel des connaissances, l'espèce n'est présente que dans le quart sud-est du département. La quasi-intégralité des données semblent être des données issues d'inventaires acoustiques, aucun gîte n'est connu.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'espèce est peu connue en Dordogne. Les différents inventaires réalisés (notamment ces deux dernières années) laissent sous-entendre qu'elle est peut-être bien présente sur ce territoire. L'enjeu se concentre sur la préservation des zones de chasse et la préservation de ses gîtes (notamment en falaise).

Menaces

Parcs éoliens.
Aménagement des falaises pour le loisir.
Collisions routières.

Remarques

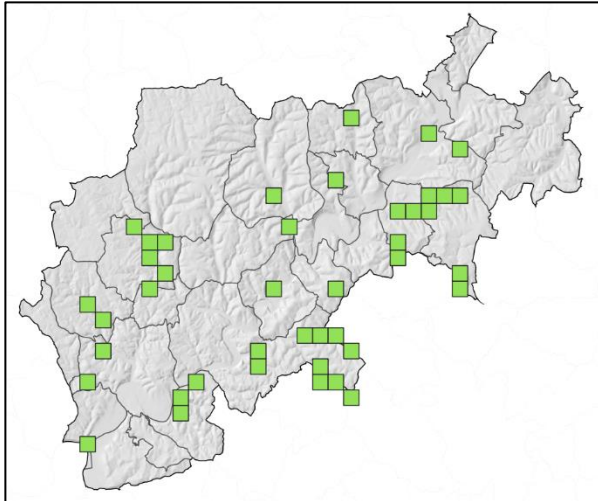
Seule espèce du genre *Hypsugo* présente en France.

Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*

Milieus aquatiques

Classe : Insecta
Ordre : Odonata
Famille : Coenagrionidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Les larves d'Agrion de Mercure sont présentes dans les milieux lotiques permanents tels que des eaux courantes peu profondes, assez lentes et de faibles débits. En Nouvelle-Aquitaine, l'espèce au stade larvaire affectionne essentiellement deux types de milieux aquatiques, les ruisselets et suintements et les fossés agricoles pourvu qu'ils soient bien ensoleillés, avec une végétation aquatique bien représentée. Au stade imaginal, l'espèce a besoin d'une haute végétation rivulaire ensoleillée (mégaphorbiaies, cariçaies et friches herbacées le long des berges) ou de plantes aquatiques émergentes. Il est également nécessaire d'avoir à proximité des cours d'eau des zones prairiales extensives. Celles-ci servent ainsi de sites de développement aux immatures et de zones refuges pour les imagos.

Répartition générale

Coenagrion mercuriale est une espèce atlanto-méditerranéenne bien répandue en France. L'Agrion de Mercure est présent dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine où il est considéré comme commun.

Répartition locale

En Dordogne, l'espèce est commune et observée dans un large secteur à travers le département.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur seize communes : Le Bugue, Campagne, La Chapelle-Aubareil, Les Eyzies, Fanlac, Fleurac, Journiac, Limeuil, Mauzens-et-Miremont, Montignac-Lascaux, Peyzac-le-Moustier, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Savignac-de-Miremont, Sergeac, Thonac et Tursac.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'Agrion de Mercure est une espèce protégée au niveau national qui est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Il fait partie des espèces prioritaires en Aquitaine de la déclinaison néo-aquitaine du Plan National d'Action en faveur des Odonates. Bien que l'Agrion de Mercure soit une espèce commune et largement répartie en Nouvelle-Aquitaine, il a un enjeu de conservation fort. Il ne semble pour l'instant pas être menacé. En revanche, la France est le dernier pays où l'espèce est largement répandue et la Nouvelle-Aquitaine est au cœur de l'aire de répartition de cet agrion ouest-européen. Le maintien de ses effectifs doit être un objectif afin de conforter la pérennité de l'espèce au niveau mondial.

Menaces

Curage et rectification des cours d'eau et des fossés.

Abaissement de la nappe phréatique, particulièrement dans les plaines agricoles irriguées.

Pollution chimique (pesticide, industrie, ...) et eutrophisation (intrants, élevages).

Colonisation trop importante par la végétation.

Remarques

Dessin noir en forme de casque de viking présent sur le deuxième segment de l'abdomen.

Cordulégastre bidenté

Cordulegaster bidentata

Milieux aquatiques

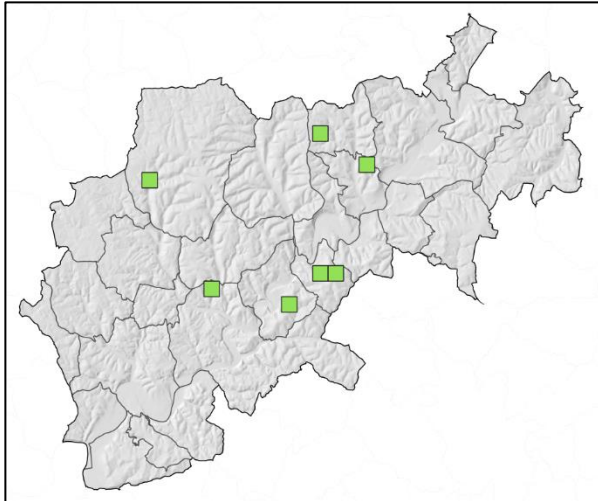
Classe : Insecta
Ordre : Odonata
Famille : Cordulegastridae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : En danger (EN)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Très Fort



© Gilles Bailleux



© Yoann Croisille

Écologie

Le Cordulégastre bidenté est une espèce très spécialisée dont les larves se cantonnent aux suintements de pentes, aux sources et aux petits ruisseaux à faible débit dans un contexte souvent forestier. Elles résistent mal au courant et sont facilement entraînées lors des crues. L'adulte est très discret car il ne reste pas longtemps sur les sites d'émergences. Ils recherchent les zones chaudes et affectionnent particulièrement les lisières, les clairières et les chemins forestiers.

Répartition générale

Cordulegaster bidentata est une espèce endémique de l'Europe relativement peu abondante. Il se rencontre surtout à l'est de la France et dans les Pyrénées, sur les reliefs de basse et moyenne altitude. En Nouvelle-Aquitaine, il n'est connu que de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, des Pyrénées-Atlantiques et de la Dordogne.

Répartition locale

Une seule donnée historique de *Cordulegaster bidentata* était pointée en Dordogne. Il avait été observé par R. CLOUPEAU en 1987 sur Peyzac-le-Moustier (BAILLEUX et al., 2017). Les connaissances actuelles montrent que l'espèce est très localisée en Dordogne sur sept communes de la communauté de communes de la Vallée de l'Homme : Les Eyzies, Fanlac, Peyzac-le-Moustier, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Sergeac, Thonac et Tursac.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Cordulégastre bidenté est une espèce assez rare en Nouvelle-Aquitaine ce qui lui confère un enjeu de conservation très fort. Les populations du département de la Dordogne se trouvent en limite d'aire de répartition et dans des habitats isolés et de faibles surfaces. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département.

Menaces

Assèchement des sources provoqué par l'extraction de l'eau pour des usages sanitaires ou agricoles.
Aménagement des forêts (enrésinement).
Changement climatique.

Remarques

À ne pas confondre avec le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) beaucoup plus présent sur le territoire.

Cordulie à corps fin

Oxygastra curtisii

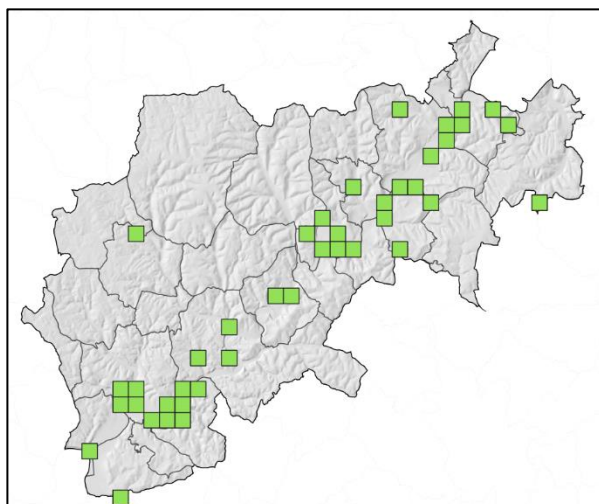
Classe : Insecta
Ordre : Odonata
Famille : Corduliidae

Statut : Protection nationale

Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

La larve de la Cordulie à corps fin se trouve dans des zones d'eaux peu courantes et dans des plans d'eau avec un rivage ombragé. Les larves se tiennent au fond de l'eau dans un substrat sablo-limoneux recouvert de feuilles en décomposition ou dans les chevelus racinaires immergés près de la rive. Les adultes peuvent se rencontrer dans des milieux éloignés des sites d'émergence (dans des friches buissonnantes ou encore des allées forestières, ...) mais le plus souvent ils s'alimentent plutôt dans les zones de lisières ensoleillées proches des cours d'eau.

Répartition générale

Oxygastra curtisii est une espèce atlantico-méditerranéenne qui est présente dans le sud-ouest de l'Europe (principalement Espagne, Portugal et France) et en Afrique du Nord (Maroc) où les populations sont très localisées. En France, elle est présente principalement au sud de la latitude de Paris. Au nord et à l'est de son aire de répartition (nord de la France, Belgique, Luxembourg, l'ouest de l'Allemagne, Suisse, Italie) ainsi qu'en altitude, les populations sont plus localisées. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine où elle est considérée comme commune.

Répartition locale

L'espèce est observée dans un large secteur à travers le département de la Dordogne.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, elle a été notée sur treize communes : Aubas, Le Bugue, Campagne, Coly-Saint-Amand, Les Eyzies, Limeuil, Mauzens-et-Miremont, Montignac-Lascaux, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Thonac, Tursac et Valojoux.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La Cordulie à corps fin est une espèce protégée au niveau national qui est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Elle fait partie des espèces prioritaires en Aquitaine de la déclinaison néo-aquitaine du Plan National d'Action en faveur des Odonates. Elle est endémique à la France et à l'Espagne. Bien que commune en Nouvelle-Aquitaine, la région joue un rôle majeur dans sa conservation ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. L'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine concernent plus de 40% des observations de l'espèce, c'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département.

Menaces

Pollution chimique (pesticide, industrie, ...) et eutrophisation (intrants, élevages).
Destruction et altération de la ripisylve.

Remarques

Les adultes peuvent se rencontrer dans des milieux éloignés des sites d'émergence dans des friches buissonnantes ou encore des allées forestières.

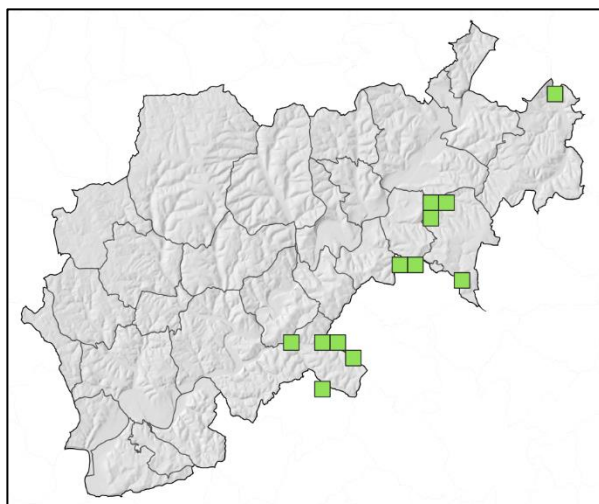
Cordulie à taches jaunes *Somatochlora flavomaculata*

Milieux aquatiques

Classe : Insecta
Ordre : Odonata
Famille : Corduliidae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

La larve de la Cordulie à taches jaunes se développe dans des tourbières, des marais et des queues d'étangs en cours d'atterrissement, comportant des ruisselets et des fossés. Elle vit dans la vase ou dans la litière générée par la végétation aquatique en décomposition. Les adultes sont souvent observés en train de patrouiller ou de chasser le long des haies, des fourrés, des lisières ou des layons forestiers, le plus souvent en effectuant de petits allers-retours.

Répartition générale

Somatochlora flavomaculata est une espèce eurosibérienne. Elle est considérée comme peu commune en France même si elle se rencontre dans de nombreux départements. Elle est cependant absente du nord-ouest de la France, du pourtour méditerranéen et le long de la vallée du Rhône. La Cordulie à corps jaune est présente dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine où elle est considérée comme assez commune.

Répartition locale

En Dordogne, l'espèce n'est connue que de quelques stations, elle est rare.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, elle a été notée sur quatre communes : La Chapelle-Aubareil, Coly-Saint-Amand, Les Eyzies et Valojoux.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La région Nouvelle-Aquitaine concentre près de 30% des mailles de présence à l'échelle nationale. Bien que considérée comme assez commune, la région possède une responsabilité forte vis-à-vis de cette espèce. Sa rareté en Dordogne lui confère une forte patrimonialité.

Menaces

Pollution chimique (pesticide, industrie, ...).
Destruction et altération des zones humides.
Entretien trop intensif des bordures d'étangs et des marais.

Remarques

-

Cordulie métallique

Somatochlora metallica

Milieux aquatiques

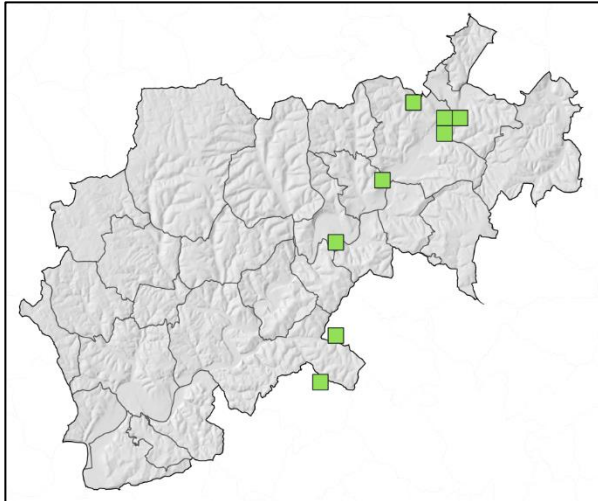
Classe : Insecta
Ordre : Odonata
Famille : Corduliidae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : Quasi menacée (NT)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

La larve de la Cordulie métallique se développe dans la végétation aquatique immergée ou dans les végétaux en décomposition présents au fond des étangs ou des rivières à courant lent en contexte forestier. Les adultes patrouillent le long des rives et se posent très rarement sur la végétation des berges.

Répartition générale

Somatochlora metallica est une espèce eurosibérienne qui occupe une vaste aire de répartition qui s'étend du littoral atlantique à la Sibérie Centrale. Elle est absente de la péninsule Ibérique et du pourtour méditerranéen. En Nouvelle-Aquitaine, elle est connue de tous les départements mais de manière très sporadique.

Répartition locale

En Dordogne, l'espèce est relativement rare et n'est connue que de quelques stations dans le nord et dans l'est du département.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, elle a été notée sur cinq communes : Aubas, Montignac-Lascaux, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac et Thonac.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La Cordulie métallique est une espèce peu commune en France et rare en Dordogne ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. Il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département.

Menaces

Pollution chimique (pesticide, industrie, ...) et eutrophisation (intrants, élevages).

Creusement et le redressement des cours d'eau.

Disparition des ripisylves.

Destruction des haies.

Remarques

L'espèce doit son nom aux reflets métalliques de son abdomen et de son thorax.

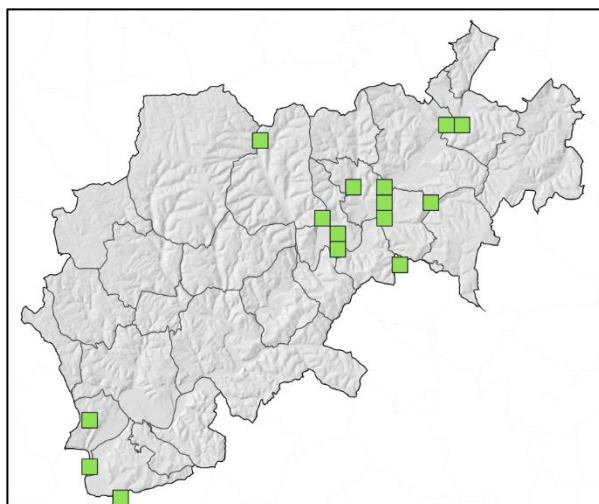
Gomphe de Graslin

Gomphus graslinii

Milieux aquatiques

Classe : Insecta
Ordre : Odonata
Famille : Gomphidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Les larves du Gomphe de Graslin sont présentes dans les larges rivières et les grands fleuves où elles recherchent les zones calmes à courant lent. Elles y recherchent les zones sableuses recouvertes de débris végétaux. Les adultes sont observés dans des zones riches en insectes comme les prairies naturelles, les lisières et les clairières forestières parfois à plusieurs kilomètres du site de développement larvaire.

Répartition générale

Gomphus graslinii est une espèce endémique du sud-ouest de la France et de péninsule ibérique. En France, l'espèce est surtout présente dans les bassins de la Garonne, de l'Hérault et de l'Ardèche. Elle est aussi observée dans le domaine atlantique du bassin de la Loire et de la Charente. Des observations ponctuelles sont faites sur le Rhône au sud de Valence. En Nouvelle-Aquitaine, l'espèce est assez commune et présente dans tous les départements hormis en Haute-Vienne et en Creuse.

Répartition locale

L'espèce est observée dans un large secteur à travers le département de la Dordogne.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur dix communes : Aubas, La Chapelle-Aubareil, Les Eyzies, Limeuil, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Thonac et Valojoux.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Gomphe de Graslin est une espèce protégée au niveau national qui est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Il fait partie des espèces prioritaires en Aquitaine de la déclinaison néo-aquitaine du Plan National d'Action en faveur des Odonates. La France possède les plus fortes populations de cette espèce à l'échelle mondiale, elle joue un rôle majeur dans sa conservation ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. Le Gomphe de Graslin n'est actuellement bien représenté que dans quelques départements français et s'est fortement raréfié ailleurs. L'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine concernent plus de 70% des observations de l'espèce et jouent un rôle majeur dans la conservation de *G. graslinii* en France et dans le monde, c'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département.

Menaces

Pollution chimique (pesticide, industrie, ...) et eutrophisation (intrants, élevages).
Vidanges de barrages hydro-électriques.
Destruction et altération de la ripisylve.

Remarques

Il est également nommé Gromphe à cercoïdes fourchus du fait de leur forme.

Leucorrhine à front blanc

Leucorrhinia albifrons

Milieux aquatiques

Classe : Insecta
Ordre : Odonata
Famille : Libellulidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Quasi menacée (NT)
Menace Aquitaine : Quasi menacée (NT)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Majeur



Écologie

La larve de la Leucorrhine à front blanc se rencontre uniquement dans les eaux stagnantes pauvres en éléments minéraux et plutôt acides en contexte forestier dans des milieux assez variés comme les tourbières, les lacs et étangs, les lagunes des Landes de Gascogne et certains plans d'eau d'origine humaine. La présence d'herbiers aquatiques est une condition déterminante pour l'espèce. Les adultes restent en principe proche du plan d'eau d'émergence.

Répartition générale

Leucorrhinia albifrons est une espèce eurosibérienne qui est présente de l'ouest de la France à l'ouest de la Sibérie. En France, elle est localisée principalement dans deux régions, en Nouvelle-Aquitaine et dans le Jura. Elle est absente de la région méditerranéenne. En Nouvelle-Aquitaine, l'espèce est peu commune et essentiellement présente en Gironde et dans les Landes. Quelques populations sont référencées en Charente-Maritime, en Charente, dans le Lot-et-Garonne et en Dordogne.

Répartition locale

L'espèce n'est connue que d'une seule station en Dordogne de la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, sur les étangs de Valojoux où une population semble se maintenir malgré son isolement par rapport au noyau de la population situé dans les landes de Gascogne.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La Leucorrhine à front blanc est une espèce protégée au niveau national qui est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Elle fait partie des espèces prioritaires en Aquitaine de la déclinaison néo-aquitaine du Plan National d'Action en faveur des Odonates. En France, l'espèce est très rare et sa répartition est extrêmement fragmentée. La région Nouvelle-Aquitaine et notamment les Landes de Gascogne abritent les plus importantes populations françaises (65%), ce qui lui confère un enjeu de conservation majeur. Une unique population est connue du département de la Dordogne et se trouve isolée, c'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département.

Menaces

Isolement des populations Françaises

Disparition des lagunes d'origine glaciaire du massif des Landes de Gascogne (maïsculture et sylviculture)

Prolifération des écrevisses américaines

Remarques

-

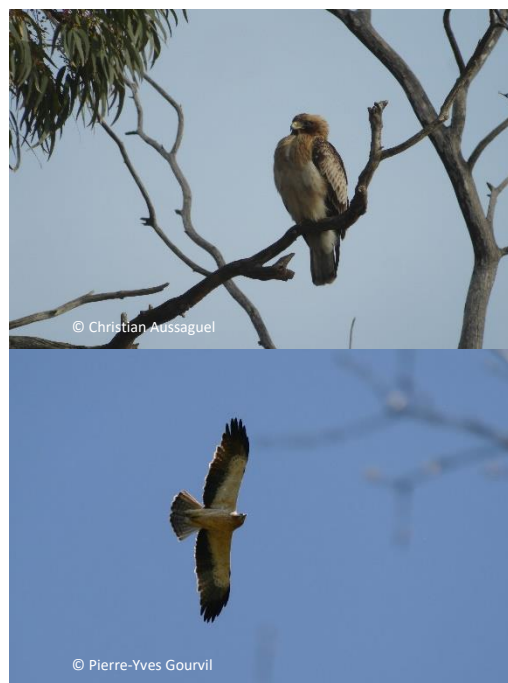
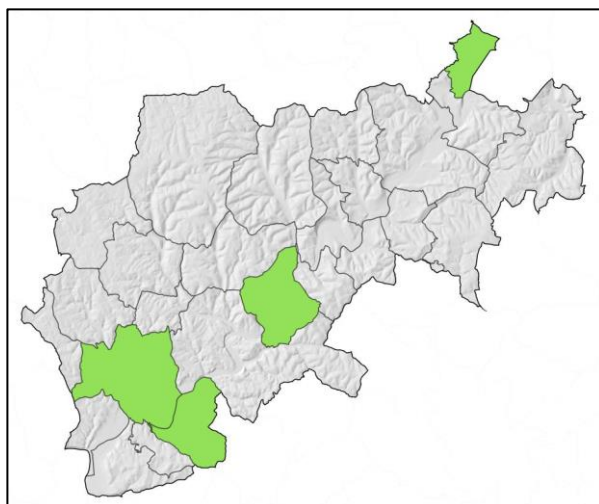
Aigle botté

Hieraetus pennatus

Milieux forestiers

Classe : Aves
Ordre : Accipitriformes
Famille : Accipitridae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Quasi menacée (NT)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Très fort



Écologie

L'Aigle botté est un aigle forestier qui s'installe dans les boisements de feuillus et de pins à proximité de zones ouvertes qui lui offrent des terrains de chasse. Il est migrateur, il arrive en mars/avril et repart en septembre. Il prend ses quartiers d'hiver en Afrique et sur le pourtour méditerranéen, il peut hiverner en Aquitaine mais les observations sont très rares.

Répartition générale

L'Aigle botté est une espèce largement répandue en Europe jusqu'à l'Asie centrale et l'Afrique, en France, il est présent sur une bande Sud-ouest nord-est des Pyrénées jusqu'en Eure-et-Loir avec les densités les plus importantes en forêt d'Orléans, dans le Béarn et dans l'Allier.

Répartition locale

En Aquitaine, les populations se concentrent dans les Pyrénées-Atlantiques et dans les Landes. La Dordogne accueille toutefois une petite population dans la vallée de la Vézère et dans le Jumilhacois.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La vallée de la Vézère et les grands massifs forestiers de la CCVH représentent donc des zones d'intérêt pour l'espèce au niveau départemental. En France, l'Aigle botté est une espèce sensible de par des effectifs relativement faibles. L'enjeu est donc d'assurer la préservation de ses zones de reproduction, l'espèce a besoin de boisements vieillissants et stables pour la construction du nid et des zones agricoles ouvertes où il peut chasser.

Menace

Dérangement, Perte d'habitat, Électrocutions, Parcs éoliens.

Remarques

La niche écologique de l'Aigle botté est étroitement liée aux activités humaines, dépendant d'une gestion forestière et d'une agriculture raisonnée. La protection de l'espèce induit donc le maintien d'habitats d'intérêts pour de nombreuses espèces et notamment pour tout le cortège des pics (Pic noir, Pic mar...) mais également pour d'autres rapaces forestiers comme l'Autour des palombes et l'Épervier d'Europe, espèces dont la dynamique de population est difficile à quantifier. Tout comme le Circaète Jean-le-blanc qui niche dans de vieux arbres en marge de massifs forestiers et chasse sur les coteaux secs à la recherche de reptiles.

Caille des blés *Coturnix coturnix*

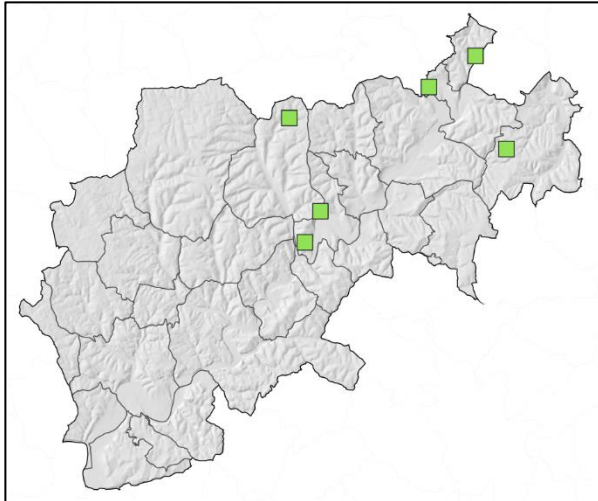
Classe : Aves
Ordre : Galliformes
Famille : Phasianidae

Statut : -

Menaces France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : -

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Notable



Milieus agricoles cultivés,
Milieux prairiaux

Écologie

Espèce strictement inféodée aux milieux ouverts, la Caille des blés niche au sol dans les prairies et les cultures. Migratrice, les individus rejoignent la péninsule ibérique et l'Afrique pour hiverner à partir de septembre et reviennent en France en avril. Quelques individus passent toutefois l'hiver en France ponctuellement. Espèce très discrète et quasi indétectable hors période de reproduction, il se peut que cette tendance évolue sans que nous le sachions.

Répartition générale

La Caille des blés se reproduit du pourtour méditerranéen jusqu'à l'Asie de la plaine jusqu'à plus de 2000m d'altitude. En France, elle est nicheuse sur la quasi-totalité du territoire dans les zones favorables.

Répartition locale

En Aquitaine, elle est présente dans tous les types de milieux ouverts depuis le littoral jusqu'aux pelouses d'altitude pyrénéenne. En Dordogne, plusieurs noyaux se dessinent avec au Nord la région agricole du Verteillacois-Ribéracois, au sud sur le plateau céréaliers d'Issigeac jusque dans le Lot-et-Garonne et à l'est dans les zones agricoles du Périgord noir qui englobe la CCVH.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La Caille des blés est une espèce considérée comme commune cependant elle est en forte diminution en France (-44 % en 30 ans) due à l'intensification des pratiques agricoles et la modification des cultures par des semis plus denses et moins attractifs. Il apparaît donc que les zones favorables à l'espèce de façon durable sont à préserver, les territoires aux pratiques culturales plus traditionnelles permettent le maintien de zones favorables à l'espèce et la présence de prairies naturelles ou de coteaux sauvages constitue un des avantages de la CCVH pour l'espèce.

Menaces

Intensification des pratiques agricoles. Utilisation de pesticides.
Perte d'habitat.

Remarques

De plus la niche écologique de la Caille des blés s'étend sur de multiples milieux ouverts qui sont également les territoires de tout un cortège d'espèces agricoles menacées (Alouettes, Bruant proyer, Busards, Cisticole des joncs...).

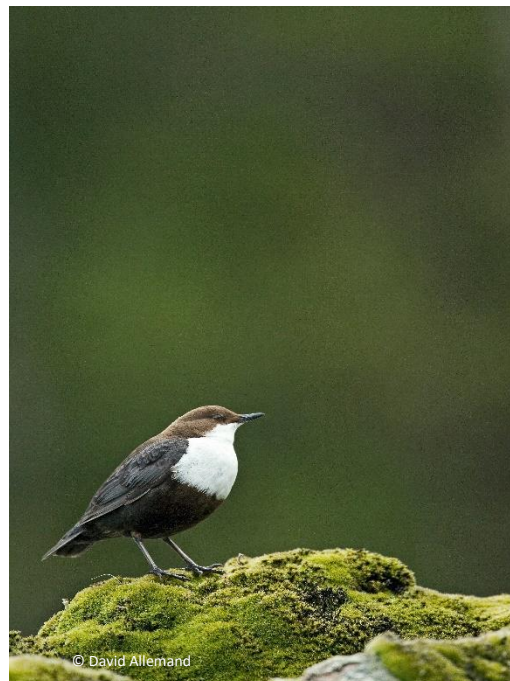
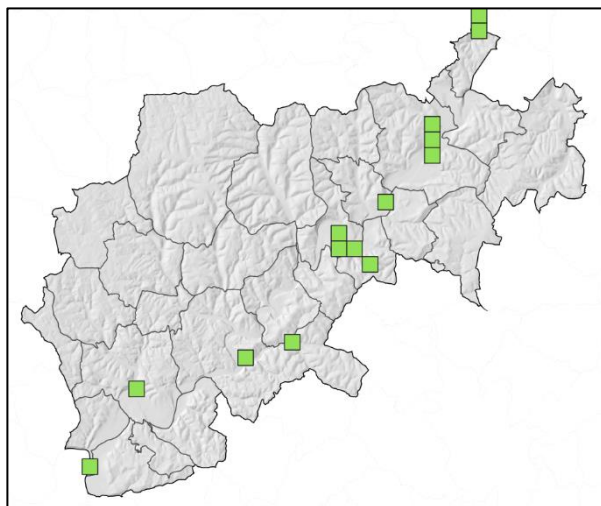
Cincle plongeur

Cinclus cinclus

Milieux aquatiques

Classe : Aves
Ordre : Passeriformes
Famille : Cinclidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Oiseau strictement inféodé aux cours d'eau rapides et oxygénés où il peut trouver des larves d'invertébrés en plongeant et en marchant sur le fond des cours d'eau. Il est dépendant du niveau d'eau et peut se déplacer assez loin entre l'hiver et le printemps afin de trouver des zones favorables.

Répartition générale

Présent dans toute l'Eurasie jusqu'en Afrique du Nord, le Cincle plongeur a une vaste répartition géographique. En France, il est prioritairement présent dans les massifs montagneux mais également en plaine évitant le quart nord-ouest.

Répartition locale

En Aquitaine, les deux zones principales pour l'espèce sont le massif pyrénéen et une grande moitié est de la Dordogne où il est bien présent. En limite d'aire de répartition, il est présent sur les affluents torrentueux des vallées de l'Isle, de la Dordogne et de la Dronne et sur l'Auvezère.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Cincle plongeur est une bonne espèce indicatrice, son écologie est liée au bon état des cours d'eau et il est assez sensible à la perturbation de son habitat (pollution, fragmentation des cours d'eau, fréquentation...). Dans la CCVH, il est présent pour peu que l'habitat lui corresponde.

Menaces

Pollution.
Assèchement des cours d'eau.
Fragmentation des cours d'eau.
Dérangement humain.

Remarques

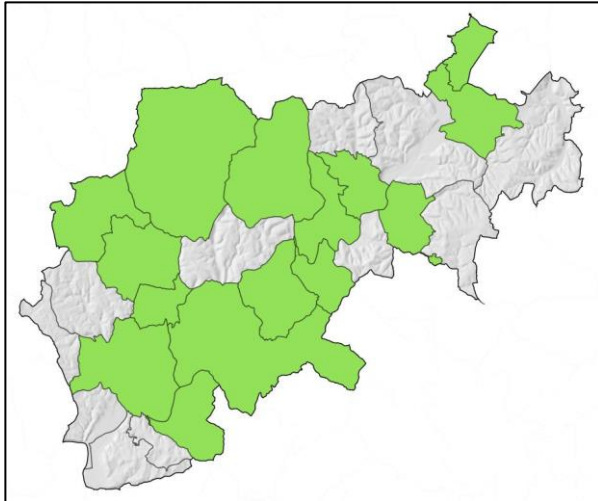
-

Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*

Milieux forestiers,
Pelouses et milieux associés

Classe : Aves
Ordre : Accipitriformes
Famille : Accipitridae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Notable



Écologie

Le Circaète Jean-le-Blanc est un oiseau dépendant des espaces alternants massifs forestiers avec de gros arbres vieillissants et milieux ouverts secs. Le Circaète niche sur un gros arbre tabulaire souvent cassé ou penché et chasse dans les coteaux secs les serpents et les lézards.

Répartition générale

L'espèce est présente en Eurasie depuis la méditerranée jusqu'en Finlande et en Inde. En France, il se retrouve majoritairement dans les deux tiers sud du pays jusqu'à une ligne reliant approximativement le Jura et la Vendée avec toutefois des densités plus importantes dans l'arrière-pays méditerranéen.

Répartition locale

En Aquitaine, les plus fortes densités ont été notées dans les massifs forestiers de Dordogne ainsi que dans la Double, le Landais et le Médoc. Bien présent dans le Nord des Landes et dans le piémont pyrénéen, il est pratiquement absent des plaines de l'Adour et du Gave de Pau. L'espèce est présente en Dordogne de façon localisée de par la spécificité d'habitats que requiert l'espèce, la CCVH constitue un des noyaux de la population du département.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Circaète Jean-le-Blanc est une espèce sensible au dérangement et dont l'habitat est menacé par les activités humaines, les couples qui s'installent sur un territoire sont fidèle à leur site et reviennent chaque année dès lors qu'ils ne sont pas dérangés. La CCVH, est un territoire très favorable à l'espèce qui y est bien représentée c'est pourquoi il est important de préserver des zones de quiétude pour l'espèce à travers des pratiques raisonnées (gestion forestière, agriculture) qui permettent non seulement au Circaète de trouver de quoi nicher (gros arbres) mais aussi de trouver ses proies (pelouses et coteaux riches en reptiles).

Menaces

Gestion forestière intensive, Fermeture de zones ouvertes.
Dérangement.

Remarques

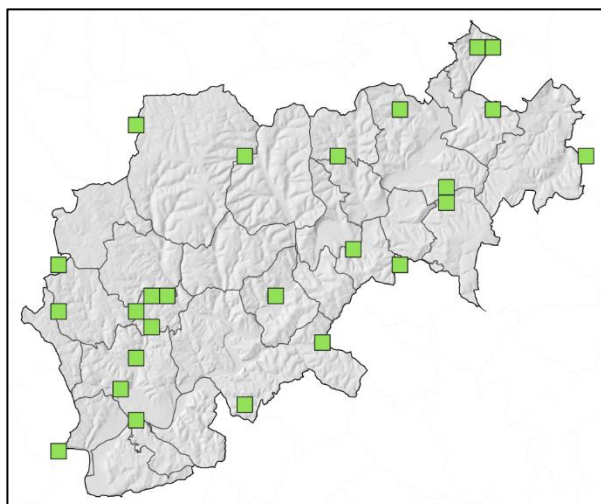
-

Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*

Milieux forestiers,
Pelouses et milieux associés

Classe : Aves
Ordre : Caprimulgiformes
Famille : Caprimulgidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Notable



Écologie

Considéré comme un oiseau « forestier », l'Engoulevent d'Europe fréquente principalement les boisements peu denses, les sous-bois et les clairières. Il est bien présent dans friches forestières, les lisières de coteaux secs ou de prairies qui offrent une matrice de milieux propices au mode de chasse de l'espèce et à sa nidification. L'Engoulevent d'Europe niche dans les boisements au sol et a besoin de zones ouvertes pour y chasser des insectes volants.

Répartition générale

L'Engoulevent d'Europe se reproduit de l'Europe occidentale jusqu'à la Mongolie. En France, il est présent sur l'ensemble du territoire à l'exception du Nord et du Nord-est. Sa répartition est assez discontinue en dehors du pourtour méditerranéen et de la côte atlantique.

Répartition locale

En Aquitaine, il est largement présent sur le plateau landais et le long des côtes. Il est absent des grandes régions viticoles du centre aquitain et est peu présent dans la moitié sud du Pays basque. En Dordogne, l'espèce est présente de façon assez homogène dans les zones forestières et plus localisée en zone agricole et dans le nord du département.

Enjeux de conservations et patrimonialité

En Dordogne, la CCVH représente un noyau fonctionnel pour l'espèce, l'alternance entre zones forestières et milieux ouverts (prairies, coteaux secs, causses) permet à l'espèce d'être régulièrement contactée.

Menaces

Disparition de la ressource alimentaire (insectes volants).
Perte d'habitats.
Perturbations en période de reproduction.
Collisions routières.

Remarques

-

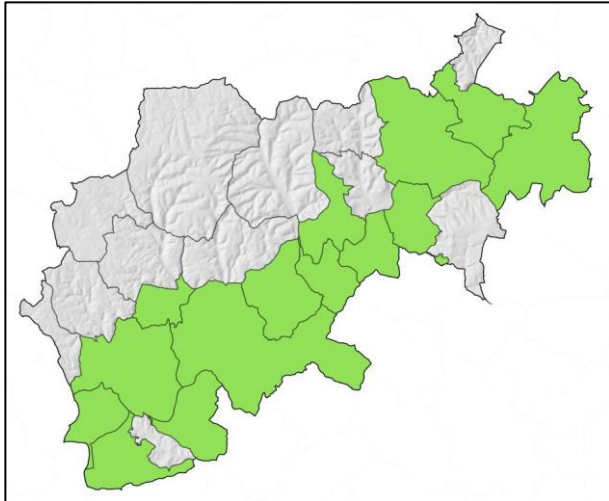
Faucon pèlerin

Falco peregrinus

Milieux rupestres

Classe : Aves
 Ordre : Falconiformes
 Famille : Falconidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Espèce rupestre, le Faucon pèlerin niche en falaises dans les vallées alluviales et sur les parois rocheuses. Il fréquente les sites de carrières anciennes ou en exploitation mais également les édifices comme les cathédrales ou autres. En hiver, il se retrouve sur une gamme plus large de milieux où il trouve ses proies en abondance comme en cœur de ville par exemple.

Répartition générale

Espèce cosmopolite, le Faucon pèlerin niche sur tous les continents. En France, il est présent principalement à l'est d'une diagonale allant des Ardennes aux Pyrénées-Atlantiques, sur les massifs montagneux et les vallées de moyenne et basses montagnes mais également dans les vallées alluviales encaissées en plaine.

Répartition locale

En Aquitaine, il existe deux noyaux de populations distincts : un premier dans le massif pyrénéen et un second dans la partie est de la Dordogne ainsi qu'au Nord-est du Lot-et-Garonne. L'espèce est bien présente dans la CCVH avec une forte occupation des sites naturels de la vallée de la Vézère mais exclu dans les zones de présence du Grand-duc d'Europe.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le statut de l'espèce est jugé favorable au niveau national et européen, après de lourdes pertes dues aux pesticides et aux pillages des nids dans les années 70, l'espèce a complètement disparu de Dordogne. À partir des années 80, il recolonise les milieux rupestres de Dordogne et la population s'élève en 2022 à 43 couples pour 57 sites connus. Les enjeux sur les milieux rupestres ne sont cependant pas négligeables. Le dérangement des aires de nidification entraîne l'abandon du site. Pour éviter cela, il existe des partenariats avec la fédération d'escalade et les collectivités. Des préconisations sur les dates de travaux (sécurisation, entretien, esthétique...) et les éléments à maintenir en falaise (arbres morts, végétation) sont à prendre en compte.

Menaces

Dérangement (activités humaines).
Perturbation des sites de nidification.
Empoisonnements.
Tirs intentionnels.

Remarques

La protection des sites de nidification du Faucon pèlerin et plus généralement des milieux rupestres permet le bien-être d'autres espèces nicheuses comme le Grand corbeau, le Grand-duc d'Europe ou d'espèces hivernantes comme le Tichodrome échelette ou l'Accenteur alpin.

Grand-duc d'Europe

Bubo bubo

Classe : Aves
Ordre : Strigiformes
Famille : Strigidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Notable



Écologie

Espèce rupestre, le Grand-duc occupe les parois rocheuses, falaises et autres escarpements rocheux présentant des cavités pouvant accueillir son aire. Il se retrouve également dans les carrières anciennes mais aussi en activité du moment qu'il y trouve un endroit à l'abri du dérangement.

Répartition générale

L'espèce est répandue sur la majeure partie de l'Europe. En France, elle se concentre sur l'ensemble des massifs montagneux et leurs piémonts à l'exception de la Corse. L'espèce se retrouve cependant plus en plaine dans certaines zones de part notamment la fréquentation des sites de carrières.

Répartition locale

En Aquitaine, il existe deux noyaux de populations distincts : un premier dans le massif pyrénéen et un second dans le Périgord noir en Dordogne avec récemment une expansion sur quelques sites dans la partie est du Lot-et-Garonne.

En Dordogne, le bastion de l'espèce se situe dans les vallées de la Dordogne et de la Vézère et notamment la CCVH qui accueille un tiers de la population départementale.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Espèce très sensible au dérangement, en légère augmentation au niveau national malgré des populations plutôt stagnante en Dordogne. Cette population fluctue entre 7 à 13 couples suivant les années. La protection des sites de reproduction rupestres naturels est une priorité surtout dans la CCVH où la fréquentation de ces sites est plus importante. Le dérangement des aires de nidification entraînant l'abandon du site, il convient de prendre en compte cette espèce lors de travaux en milieu rupestre (sécurisation, entretien, esthétique). Sa période de reproduction décalée en saison doit faire l'objet d'une attention particulière, en effet, l'espèce commence à se cantonner et chanter dès fin novembre. De plus, plusieurs individus ayant été retrouvés électrocutés, un partenariat avec RTE et ENEDIS est indispensable pour maintenir cette population.

Milieux rupestres

Menaces

Dérangement (activités humaines).
Perturbation des sites de nidification.
Électrocutions.
Empoisonnements.

Remarques

Le Grand-duc d'Europe est une des espèces emblématiques du Périgord noir et de la CCVH, la protection des falaises et des sites rupestres permet le bien-être d'autres espèces nicheuses comme le Grand corbeau, le Faucon pèlerin ou des espèces hivernantes comme le Tichodrome échelette ou l'Accenteur alpin.

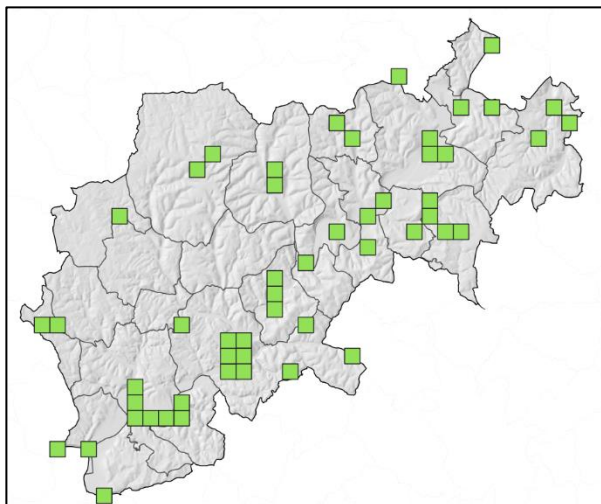
Hirondelle de fenêtre

Delichon urbicum

Milieux anthropisés

Classe : Aves
Ordre : Passeriformes
Famille : Hirundinidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Quasi menacée (NT)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Maintenant inféodées aux structures humaines, l'Hirondelle de fenêtre construit son nid à l'extérieur sous des abris pouvant aller de l'avant-toit de maison, aux créneaux de châteaux, aux ponts, aux entrées de grottes, etc. Il est cependant nécessaire pour son installation de trouver à proximité une certaine abondance d'insectes volants et une zone humide lui permettant de récupérer la boue indispensable à la construction des nids. Elle est migratrice stricte et est présente en France entre mars et septembre.

Répartition générale

L'espèce est présente dans toute l'Europe jusqu'en Norvège au nord, jusqu'au Maghreb au sud, jusqu'en Sibérie et au Tian-chan à l'est. En France, elle est présente sur la totalité du territoire même au sein des plus grandes villes.

Répartition locale

En Aquitaine, elle est nicheuse certaine sur près de 70% du territoire, elle est très peu présente dans le massif forestier des landes de Gascogne. En Dordogne, elle est également présente sur la quasi-totalité du territoire la CCVH ne faisant pas exception et grâce aux inventaires spécifiques, les colonies ont pu être inventoriées sur l'ensemble de la CCVH. 13 communes abritent au moins une colonie d'Hirondelle de fenêtre dont les plus importantes sont situées au Bugue et à Thonac avec une trentaine de couples suivant les années.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Les populations européennes d'Hirondelles de fenêtre sont classées « en déclin » depuis plusieurs années, malgré des effectifs fluctuants en fonction des années, il est observé une diminution globale des populations. Les hirondelles subissent la diminution drastique de la quantité d'insectes volants mais également la perte de leurs habitats de nidification, de plus en plus de bâtiments sont rénovés ou construits sans prendre en compte la présence de ces espèces et la destruction des colonies n'est parfois pas compensée. Sur les zones de présence de l'espèce, il est donc capital d'assurer le bien-être de ces colonies et surtout de prendre en compte la présence de cette espèce protégée lors de travaux, rénovations voire constructions de nouveaux bâtiments.

Menaces

Disparition de la ressource alimentaire.

Perte d'habitats.

Imperméabilisation des sols.

Destructions volontaires.

Difficultés sur les quartiers d'hivernage ou les routes migratoires.

Remarques

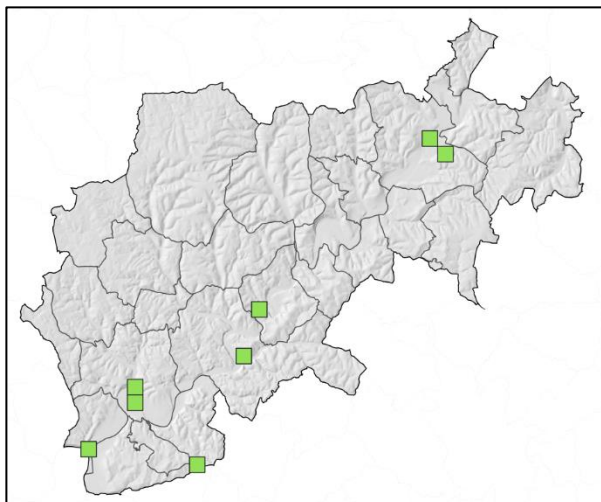
Cette espèce est intimement liée aux constructions humaines et est relativement dépendante de notre considération à son égard mais ce n'est pas la seule espèce à utiliser nos structures pour nicher. De nombreux autres oiseaux comme l'Hirondelle rustique et le Martinet noir font leurs nids dans des espaces de nos maisons ou de nos villages. Tout comme l'Effraie des clochers qui utilise nos vieux greniers calmes pour élever ses jeunes mais celle-ci trouve de moins en moins d'espaces. Les solutions sont simples (nichoirs, espaces de quiétude) mais encore faut-il les connaître et prendre le temps de considérer ces espèces dans nos activités.

Hirondelle de rivage

Riparia riparia

Classe : Aves
Ordre : Passeriformes
Famille : Hirundinidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Notable



Milieux aquatiques

Écologie

L'Hirondelle de rivage est une espèce grégaire inféodée aux milieux aquatiques tels que les cours d'eau mais également les gravières et autres bassins artificiels. En effet, cette espèce d'hirondelle construit des terriers dans les fronts friables terreux ou sableux. Elle se retrouve dans les berges abruptes de cours d'eau, digues effondrées mais également dans les stocks de matériaux des exploitations de granulats ou dans les fronts créés par l'exploitation des carrières dès qu'il y a une proximité avec un plan d'eau ou une rivière. Migratrice stricte, elle revient de migration en avril et repart fin aout/début septembre.

Répartition générale

Elle est présente dans toute l'Europe et en France, principalement concentrée sur les grands axes fluviaux avec des densités plus importantes dans les bassins de la Loire, Seine, Garonne, Alsace et Champagne. Elle est plus rare en vallée du Rhône, Languedoc et en Provence.

Répartition locale

En Aquitaine, les noyaux de population se concentrent le long de la Dordogne, de l'Isle et de la Vézère, le long de la Garonne et du Lot, le long de l'Adour et sur quelques sites le long du gave de Pau et d'Oléron. Cependant, elle est souvent retrouvée dans les exploitations de granulats qui offrent des habitats favorables à leur installation.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La vallée de la Vézère et la CCVH font partie de zones privilégiées pour l'Hirondelle de rivage avec plusieurs colonies identifiées. Cet affluent de la Dordogne est une zone de colonisation pour de potentielles nouvelles colonies ou l'expansion de celles existantes. En effet, les berges des cours d'eau naturels sont des milieux préférentiels pour l'espèce. Ces milieux constituent des enjeux de conservation prioritaires et sont des éléments à prendre en compte dans les travaux de réfection ou d'aménagement de berges. Cependant, elle a su s'adapter et niche également dans les anfractuosités entre les pierres des murs de soutènements.

Menaces

Perte d'habitat.

Dérangement ou destruction des colonies.

Artificialisation des cours d'eaux.

Diminution de la ressource alimentaire.

Remarques

Dans un contexte de rivière naturelle, les berges favorables à l'Hirondelle de rivage constituent des zones favorables à d'autres espèces patrimoniales comme le Martin-pêcheur.

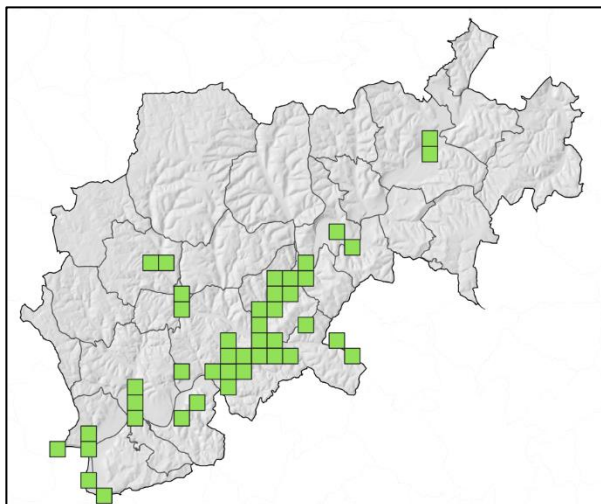
Hirondelle de rochers

Ptyonoprogne rupestris

Milieux rupestres

Classe : Aves
Ordre : Passeriformes
Famille : Hirundinidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Notable



Écologie

Espèce rupestre, cette hirondelle occupe des sites très variés mais toujours en présence de reliefs et de zones de falaises. L'espèce niche depuis le bord de mer jusqu'à 2 800 m d'altitude. Migratrice partielle, la majeure partie de la population rejoint la péninsule ibérique et l'Afrique du Nord en hiver mais depuis plusieurs années des petits groupes sont sédentaires et restent toute l'année notamment en Dordogne dans la CCVH. Elles affectionnent les falaises rupestres et les édifices en ville pour construire son nid fait de boue.

Répartition générale

Espèce paléarctique, en Europe elle est concentrée autour du bassin méditerranéen. En France l'espèce est localisée dans les régions montagneuses et sur les côtes rocheuses avec une tendance à l'expansion vers le Nord.

Répartition locale

En Aquitaine, deux noyaux de population sont distincts avec le massif pyrénéen et le Périgord noir en Dordogne et Lot-et-Garonne. La Dordogne est en limite de son aire de reproduction. Espèce localisée, elle est présente surtout dans la CCVH et la vallée de la Dordogne, elle se retrouve également de plus en plus en carrière, sur les édifices et les monuments en ville.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Espèce localisée, un noyau important est présent dans la CCVH avec des effectifs hivernants en augmentation. En expansion, l'espèce s'accommode bien de la présence humaine mais reste sensible et est à prendre en compte dans les travaux en falaises ou de monuments.

Menaces

Perturbation des sites de reproduction.

Remarques

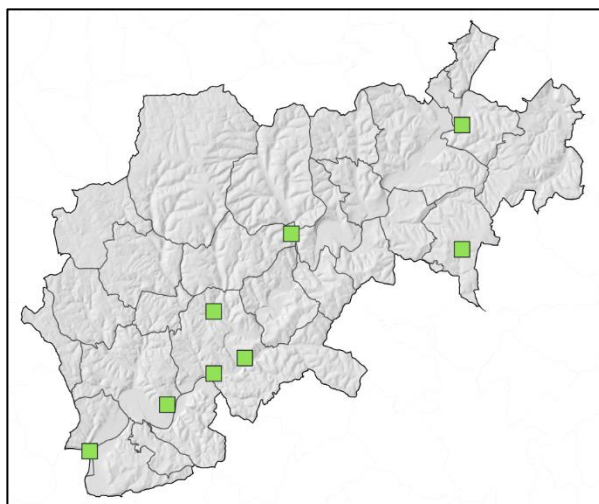
-

Moineau friquet

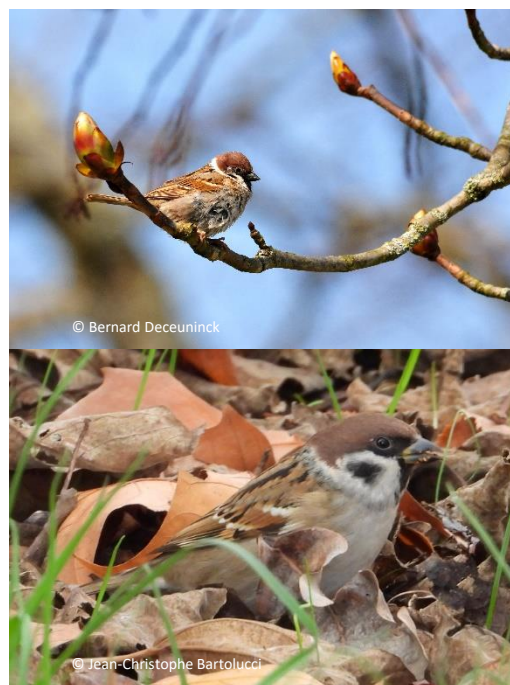
Passer montanus

Classe : Aves
Ordre : Passeriformes
Famille : Passeridae

Statut : Protection nationale
Menaces France : En danger (EN)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Très fort



Milieux prairiaux, Milieux agricoles cultivés, Milieux anthropisés



Écologie

Le Moineau friquet est une espèce typique des campagnes, il niche souvent en colonie dans les fermes ou dans les villages. Originellement, c'est un oiseau utilisant les cavités des vieux arbres et il affectionne particulièrement les bocages en zone humide.

Répartition générale

L'espèce est présente des Canaries au Japon en passant par le paléarctique occidental jusqu'à l'est indo-malais. En France, il est présent sur tout le territoire à l'exception de la pointe bretonne et des zones d'altitude, rarement présent au-dessus de 1000 mètre.

Répartition locale

En Aquitaine, les populations nicheuses sont réparties en deux grandes unités géographiques, d'une part, les coteaux calcaires et les plateaux agricoles de la Garonne et d'autre part, les collines et plateaux agricoles des pays de l'Adour. En Dordogne, l'espèce est devenue très rare, les dernières populations se trouvent dans la basse vallée de l'Isle, de la Dordogne et de la Vézère. Le Moineau friquet niche ponctuellement et sa répartition a régressé depuis 2013. Dans la CCVH, plusieurs colonies étaient connues mais il semble avoir disparu.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Moineau friquet était abondant dans les années 90, il a perdu plus de 70% de ses effectifs en 30 ans et devient de plus en plus rare sur l'ensemble du territoire et également en Dordogne. La CCVH a une responsabilité sur cette espèce sachant qu'elle est encore présente à proximité de ce territoire. Les principales causes de déclin sont associées aux changements de pratiques des zones agricoles avec l'utilisation d'herbicide et de pesticide et l'élimination de sites de nidification comme les vieux arbres ou la suppression des murets en pierre.

Menaces

Diminution des haies. Disparition de la ressource alimentaire.
Intensification de l'agriculture.

Remarques

-

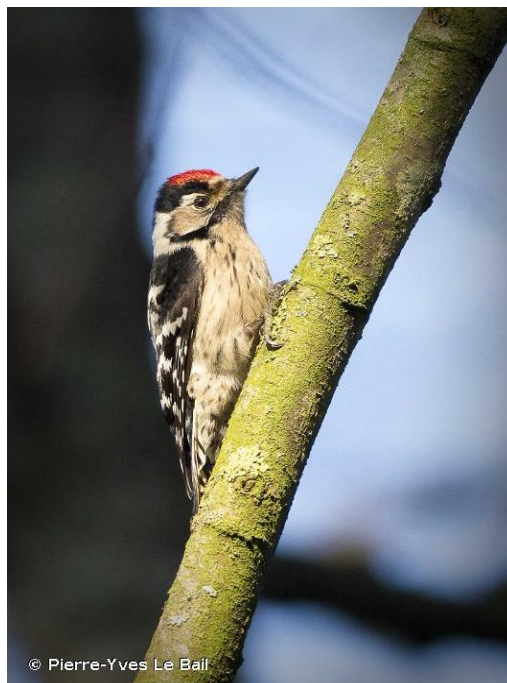
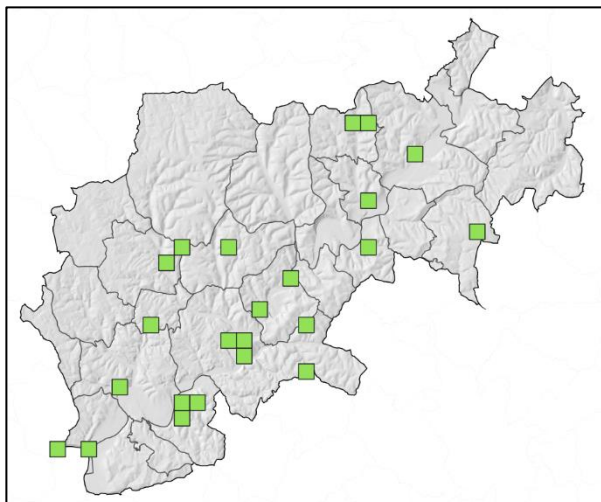
Pic épeichette

Dendrocopos minor

Milieux forestiers

Classe : Aves
Ordre : Piciformes
Famille : Picidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Vulnérable (VU)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



© Pierre-Yves Le Ball

Écologie

Plus petit représentant de la famille des picidés, le Pic épeichette affectionne particulièrement les boisements de feuillus tendres des ripisylves ou des forêts alluviales en bordure de zones humides, cours d'eau, marais... Il se retrouve également dans les paysages bocagers, les parcs et haies arborées du moment que le bois est suffisamment vieillissant pour y forer sa loge.

Répartition générale

L'espèce se reproduit dans toutes l'Eurasie, en France, il est nicheur sur l'ensemble du territoire à l'exception de la Corse. Il évite toutefois les grandes zones de résineux.

Répartition locale

En Aquitaine, sa distribution est irrégulière, plutôt rare et localisée, il se retrouve principalement dans les vallées fluviales et le long des cours d'eau. En Dordogne, il est plutôt exclu des grands plateaux agricoles et se retrouve principalement le long des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne avec un noyau le long de la Vézère dans la CCVH.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Pic épeichette est présent dans les boisements humides de la CCVH et notamment le long des cours d'eau dans les vallons de la Beune et les petits affluents de la Vézère. En effet, la présence de boisements vieillissants conditionne la présence de l'espèce. La préservation de ces milieux est importante d'autant que le Pic épeichette a subi une forte diminution ces dernières années en France (-27 % en 30 ans) dues à l'abattage des arbres morts, la gestion productive des boisements et la plantation de peupleraies. Il est un bon indicateur du potentiel biodiversité des boisements et est souvent associé à d'autres espèces patrimoniales moins exigeantes.

Menaces

Dérangement ou destruction en période de reproduction, Exploitation forestière, Perte d'habitat.

Remarques

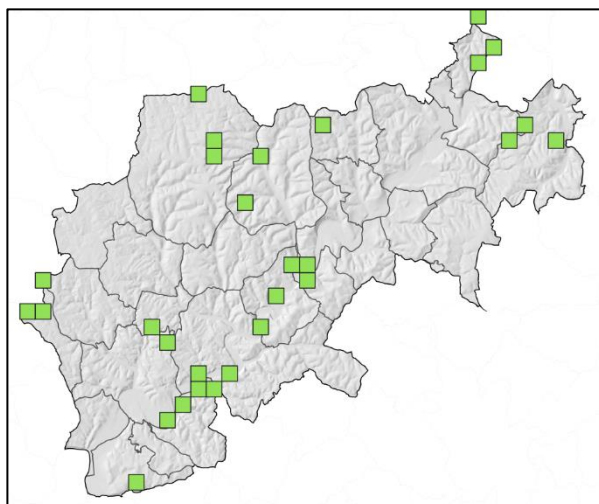
Les vieux boisements alluviaux et les vieux bocages constituent les milieux originaux de l'espèce et sont des réservoirs de biodiversité pour bon nombre d'espèces d'oiseaux.

Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

Milieux prairiaux,
Milieux agricoles cultivés

Classe : Aves
Ordre : Passeriformes
Famille : Laniidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Quasi menacée (NT)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

La Pie-grièche écorcheur est une espèce typique des milieux bocagers alternants haies, milieux ouverts et semi-ouverts. Elle est dépendante de milieux riches en insectes et se retrouve donc souvent dans les zones de pâturages. Elle est fréquemment retrouvée dans les zones de friches ou de repousses riches en buissons épineux et ronciers jusqu'en zone montagnaise. Elle est migratrice et présente en France entre mai et septembre.

Répartition générale

L'espèce est présente dans une majeure partie de l'Europe, du nord de la péninsule ibérique jusqu'en Sibérie mais hors de Grande-Bretagne. En France, elle est présente sur l'ensemble du territoire excepté dans le Nord de la France selon une ligne reliant approximativement Nantes à Charleville-Mézières.

Répartition locale

En Aquitaine, l'espèce est bien présente dans les zones agro-pastorales : Piémont pyrénéen, val d'Adour, nord des Landes, Médoc, Périgord (vert principalement). En Dordogne, la répartition est assez étendue mais localisée, les noyaux principaux se concentrent dans le Nontronnais, la Double et sur le plateau d'Issigeac. La CCVH apparaît également comme une zone de présence stable.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Étant une espèce inféodée aux milieux bocagers, la Pie-grièche écorcheur subie les changements dans les pratiques et l'arrachage des haies et la diminution des zones de pâtures sont des facteurs accentuant le caractère localisé de l'espèce. Elle est identifiée comme quasi menacée à l'échelle nationale mais est vulnérable dans certaines régions. Elle peut être considérée comme un bon indicateur pour les milieux agricoles. La Pie-grièche écorcheur est dépendante d'espaces équilibrés entre milieux ouverts et milieux semi-ouverts ainsi qu'une certaine abondance d'insectes. Sa présence indique donc des zones à préserver et où la gestion des haies, des ronciers et des zones ouvertes doit être adaptée. Ces milieux sont également favorables à tous un cortège d'espèces comme le Tarier pâtre, espèce typique ou encore, la Bondrée apivore qui trouve ses proies dans les vieux bocages. La CCVH présente de nombreux milieux favorables à la Pie-grièche important à préserver et qui bénéficie à un grand nombre d'espèces.

Menaces

Diminution des haies.

Fermeture des zones ouvertes.

Disparition de la ressource alimentaire.

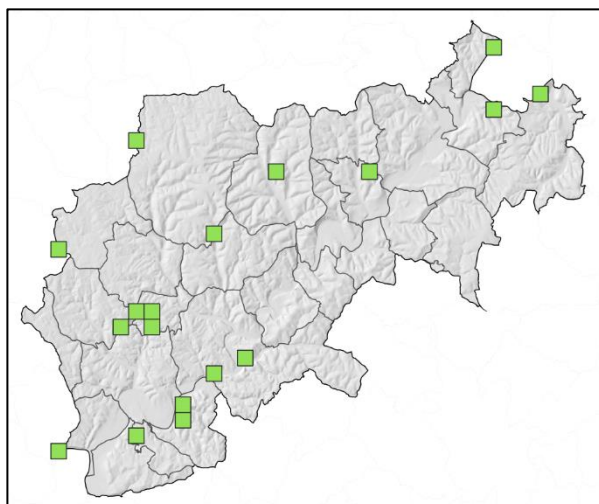
Remarques

-

Pipit des arbres *Anthus trivialis*

Classe : Aves
Ordre : Passeriformes
Famille : Motacillidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Modéré



Milieux forestiers,
Pelouses et milieux associés



Écologie

Le Pipit des arbres est un insectivore qui apprécie les milieux ouverts proches de zones boisées. Il apprécie les clairières, lisières de forêts, friches, coteaux, et landes où il peut installer son nid au sol dans la végétation. Il s'observe souvent dans les coupes rases de pins ou de feuillus.

Répartition générale

L'espèce est présente dans la totalité de l'Europe et jusqu'en Sibérie et en Mongolie. En France, il est présent sur l'entièreté du territoire excepté la Corse mais il est peu présent sur le pourtour méditerranéen et sur la pointe bretonne.

Répartition locale

Il est nicheur dans toute l'Aquitaine avec de fortes populations dans le Médoc et sur le plateau landais. Il est plus rare dans les vallées de la Dordogne, de l'Adour, dans le Nord du Béarn et au Sud-est des Landes. Il y trouve ce dont il a besoin : un milieu ouvert, pour se nourrir, des arbres pour se percher. En Dordogne, l'espèce est de plus en plus localisée, la CCVH faisant partie des zones de présence régulière de l'espèce. Il est présent en lisière des landes ou pelouses sèches perchées sur les chênes verts.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Pipit des arbres comme la plupart des espèces de milieux ouverts a subi de lourdes diminutions d'effectifs (-30% en 30 ans) et souffre de la perte de son habitat de nidification. L'espèce est étroitement liée au maintien des zones ouvertes et dans le cas de la CCVH au maintien des coteaux secs et des zones de causses en bordure de boisements.

Menaces

Perte d'habitat.
Dérangement humain.
Fermeture des zones ouvertes.
Disparition de la ressource alimentaire.

Remarques

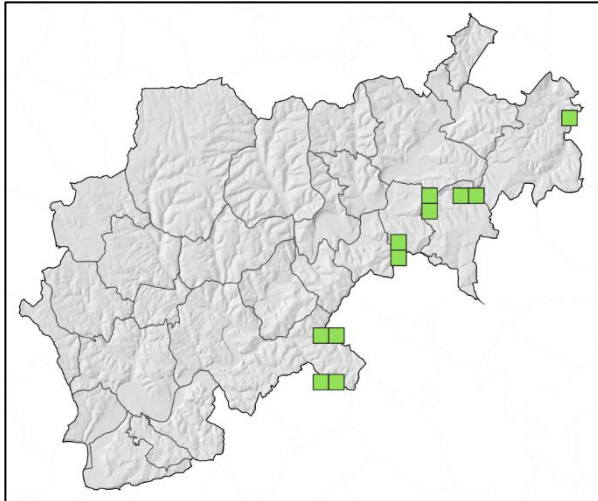
-

Rôle d'eau

Rallus aquaticus

Classe : Aves
Ordre : Gruiformes
Famille : Rallidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Quasi menacée (NT)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Notable



Milieux Aquatiques, Zones humides



Écologie

Discret habitant des zones humides, le rôle d'eau est inféodé aux zones d'eau permanente de faible profondeur riches en végétation qui lui permette de dissimuler son nid. Ainsi les roselières, cariçaies et les zones boisées inondées sont ses habitats de prédilection. En hiver, sa répartition est plus large, il peut fréquenter des zones moins denses à la recherche de nourriture dans la vase.

Répartition générale

L'espèce est répartie largement sur le continent européen et en France de façon plutôt homogène. Il est considéré comme un nicheur commun. En hiver, les individus migrent partiellement pour trouver des zones d'alimentation, ces mouvements sont variables en fonction des vagues de froid et des crues hivernales.

Répartition locale

En Aquitaine, la répartition du Rôle d'eau est assez hétérogène, il est bien présent sur la côte atlantique dans les marais arrière-dunaires. Le reste des populations est fragmenté et semble dispersé le long des principaux cours d'eau. L'espèce étant assez discrète, il est difficile d'affirmer avec certitude son absence dans certaines régions. Cependant, en Dordogne, les principaux noyaux sont répartis sur la vallée de l'Isle, de la Dronne, de la Dordogne et de la Vézère.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Rôle d'eau est assez localisé en Dordogne et la CCVH apparait comme une zone d'importance pour l'espèce et notamment en hiver. Ainsi les petits cours d'eau naturels, les ripisylves et les étangs peu profonds sont des zones à préserver pour cette espèce. Les zones d'importance dans la CCVH sont par exemple l'étang de Valojoux et les vallons de la petite et de la grande Beune.

Menaces

La principale menace est la diminution des petites zones humides associées à la perte de zones naturelles végétalisées en bordures de milieux aquatiques.

Remarques

-

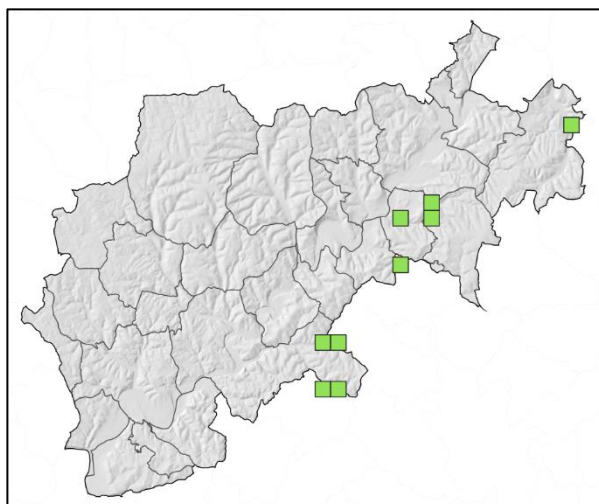
Rousserolle effarvatte

Acrocephalus scirpaceus

Milieus aquatiques,
Zones humides

Classe : Aves
Ordre : Passeriformes
Famille : Acrocephalidae

Statut : Protection nationale
Menaces France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Notable



Écologie

Migratrice stricte, la Rousserolle effarvatte niche principalement dans les roselières inondées mais peut fréquenter des milieux humides plus diversifiés.

Répartition générale

Espèce relativement commune, elle se retrouve dans toute l'Europe. En France, elle est nicheuse sur l'ensemble du territoire mais est surtout présente dans les marais littoraux de façon décroissante à mesure que l'on se rapproche de la méditerranée.

Répartition locale

En Aquitaine, l'espèce est surtout présente au niveau de l'estuaire de la Gironde, sur les lacs arrière-dunaires le long du littoral atlantique et sur le bassin d'Arcachon. Des sites isolés sont identifiés en Lot-et-Garonne et en Dordogne. Cependant depuis plusieurs années, la CCVH semble être un territoire régulier pour l'espèce, notamment sur la commune de Valojoux et la vallée de la petite Beune où l'espèce est régulièrement observée en période de reproduction.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'espèce n'est pas patrimoniale au sens théorique mais en Dordogne les données sont très localisées et la présence certaine de l'espèce sur certains sites peut être vue comme un indicateur de l'importance du site.

Menaces

Dérangement.

Absence d'entretien des roselières conduisant à une évolution vers un état fourré/boisement humide.

Perte d'habitat, diminution des zones humides du type roselières

Fluctuation des niveaux d'eau impactant les roselières

Remarques

De par la répartition ponctuelle de l'espèce, les milieux qui lui sont favorables constituent des zones d'intérêts et des zones à conserver ce qui favorisera également le maintien d'espèces comme la Bouscarle de Cetti qui affectionne les zones humides.

Arcyptère bariolée

Arcyptera fusca

Classe : Insecta
 Ordre : Orthoptera
 Famille : Acrididae

Statut : -

Menace France : -

Menace Aquitaine : -

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : -



Écologie

L'*Arcyptère bariolée* est une espèce qui affectionne en plaine les pelouses calcaires constituées de genévriers prostrés en voile et les prairies maigres de fauches. Massive et inapte au vol, la femelle a besoin de refuge pour se cacher des prédateurs. Elle affectionne donc la présence de genévriers prostrés ou une grande densité de végétation. Au contraire, le mâle agile et doté d'ailes bien développées recherche des zones de pelouses ouvertes d'où il va pouvoir interagir avec ses congénères mâles pour protéger son territoire de toute pénétration. En plaine, c'est une espèce précoce qui est adulte de mai à fin juillet.

Répartition générale

Arcyptera fusca est une espèce eurosibérienne distribuée dans les zones montagneuses de l'Europe non méditerranéenne. En France, l'espèce est signalée dans les Alpes, les Pyrénées, le Jura et le Massif central. Quelques stations sont néanmoins signalées en plaine dans le sud de la France, dans les départements du Gard, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, du Lot, du Tarn-et-Garonne et de la Dordogne. En Nouvelle-Aquitaine, l'*Arcyptère bariolée* n'est connue que du département des Pyrénées-Atlantiques en contexte montagnard et de la Dordogne.

Répartition locale

En Dordogne, l'espèce est très localisée et très rare. Sa répartition est très morcelée et elle n'est connue que de très peu de stations à travers le département.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, elle a été notée sur deux communes : Audrix, Saint-Chamassy.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'*Arcyptère bariolée* est une relictte boréo-montagnarde qui a trouvé refuge sur quelques coteaux calcaires de Dordogne lors de la dernière glaciation. Au retrait des glaces, elle s'est adaptée au climat océanique et aux conditions stationnelles des pelouses sèches sur calcaires. Aussi, l'espèce n'est connue que de peu de stations en Dordogne. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. L'espèce est considérée comme menacée car ses habitats de prédilection, que sont les pelouses calcaires, se trouvent fortement menacés par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Menaces

Fermeture des pelouses calcaires.
Mise en culture, notamment trufficulture.
Urbanisation.
Implantation de centrales photovoltaïques.
Réchauffement climatique.

Remarques

Le chant de l'Arcyptère bariolée est tout-à-fait original et typique. Pour certains, il rappelle le bruit que fait un serpent à sonnette lorsqu'il est dérangé. Pour d'autre cela rappelle le bruit d'un réveil mécanique que l'on remonte et dont le mécanisme saute à la fin. Le chant sonne un peu comme « ré ré tchchchchch ré » répété plusieurs fois par minute et qui dure 2 à 4 secondes.

Criquet des grouettes *Omocestus petraeus*

Pelouses et milieux associés

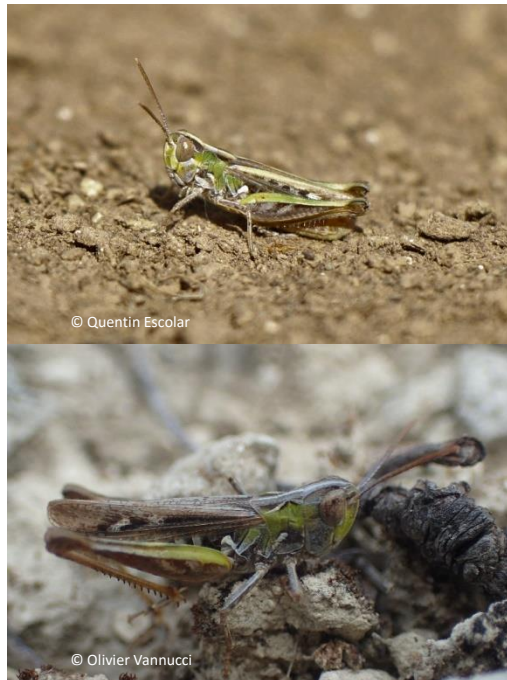
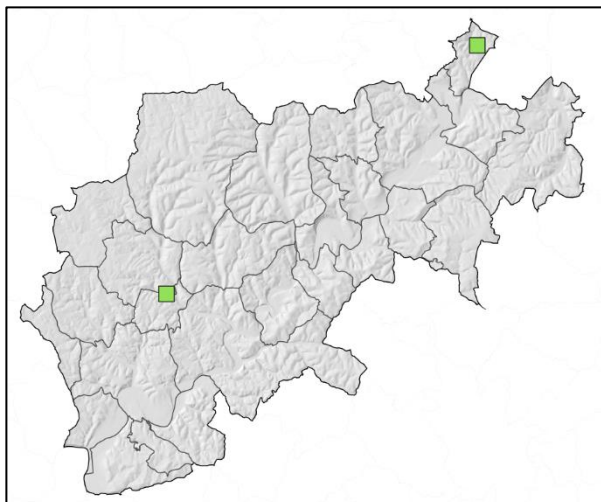
Classe : Insecta
Ordre : Orthoptera
Famille : Acrididae

Statut : -

Menace France : -

Menace Aquitaine : -

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : -



Écologie

Le Criquet des grouettes est une espèce xéro-thermophile qui affectionne les pelouses rocailleuses à végétation très écorchée. Il est adulte de juin à octobre.

Répartition générale

Omocestus petraeus est une espèce eurasiatique dont la répartition en France est principalement située dans le sud du pays. En Nouvelle-Aquitaine, le Criquet des grouettes est connu des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Charente-Maritime, de la Charente, de la Corrèze et de la Dordogne.

Répartition locale

En Dordogne, il reste très localisé et assez rare. Sa répartition est très morcelée à travers le département.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur deux communes : Les Farges et Mauzens-et-Miremont.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'espèce n'est connue que de quelques stations en Dordogne. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. L'espèce est considérée comme menacée car son habitat de prédilection, qu'est la pelouse calcaire rocailleuse, se trouve fortement menacé par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Menaces

Fermeture des pelouses calcaires.
Mise en culture, notamment trufficulture.
Urbanisation.
Implantation de centrales photovoltaïques.

Remarques

-

Dectique verrucivore

Decticus verrucivorus

Classe : Insecta
Ordre : Orthoptera
Famille : Acrididae

Statut : -
Menace France : -
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : -



Pelouses et milieux associés

Écologie

Le Dectique verrucivore est une espèce thermophile qui affectionne les habitats chauds et secs tels que les pelouses calcaires, les friches et les landes sèches, aussi bien en plaine qu'en montagne. L'espèce est sensible aux modifications de la structure de la végétation qui conduisent à la simplification des mosaïques d'habitats qui sont nécessaires à son développement. Il apprécie en effet les mosaïques où des zones de végétation denses jouxtent le sol nu ou une strate herbacée rase bien exposée au soleil. En plaine, c'est une espèce précoce qui est adulte de mai à fin juillet.

Répartition générale

Decticus verrucivorus est une espèce eurosibérienne largement répartie en Europe et en France. En Nouvelle-Aquitaine, il est connu de tous les départements hormis du Lot-et-Garonne. L'espèce est considérée comme commune en montagne mais très rare en plaine où les stations sont relictuelles.

Répartition locale

En Dordogne, il est très localisé et très rare. Sa répartition est très morcelée à travers le département. Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur une seule commune : Les Farges.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'espèce n'est connue que de peu de stations en Dordogne. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. L'espèce est considérée comme menacée car ses habitats de prédilection, que sont les pelouses calcaires, se trouvent fortement menacés par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Menaces

Fermeture des pelouses calcaires.
Mise en culture, notamment trufficulture.
Urbanisation.
Implantation de centrales photovoltaïques.

Remarques

Le nom de *Decticus verrucivorus* viendrait d'une ancienne pratique consistant à utiliser cette sauterelle pour mordre les verrues de la peau afin de les brûler par le dépôt des sucs digestifs caustiques accompagnant la morsure.

Ædipode rouge

Oedipoda germanica

Pelouses et milieux associés

Classe : Insecta
 Ordre : Orthoptera
 Famille : Acrididae

Statut : -
 Menace France : -
 Menace Aquitaine : -
 Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : -



Écologie

L'Ædipode rouge est une espèce xéro-thermophile très exigeante qui affectionne les habitats rupestres tels que les pelouses rocailleuses à végétation très lacunaire. Il apprécie particulièrement les habitats pierreux ou rocailleux. Il est adulte de fin juillet à fin septembre.

Répartition générale

Oedipoda germanica est une espèce eurasiatique dont la répartition en France est principalement située dans le sud du pays. En Nouvelle-Aquitaine, l'Ædipode rouge est connu des Deux-Sèvres, de la Charente, de la Corrèze, des Pyrénées-Atlantiques, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne.

Répartition locale

En Dordogne, il est très localisé et très rare. Sa répartition est très morcelée à travers le département. Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, elle a été notée sur une seule commune : Les Farges.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'espèce n'est connue que de très rares stations en Dordogne. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. L'espèce est considérée comme menacée car son habitat de prédilection, qu'est la pelouse calcaire rocailleuse, se trouve fortement menacé par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Menaces

Fermeture des pelouses calcaires.
 Mise en culture, notamment trufficulture.
 Urbanisation.
 Implantation de centrales photovoltaïques.

Remarques

Son nom vient de la couleur de ses ailes, qui sont...rouges

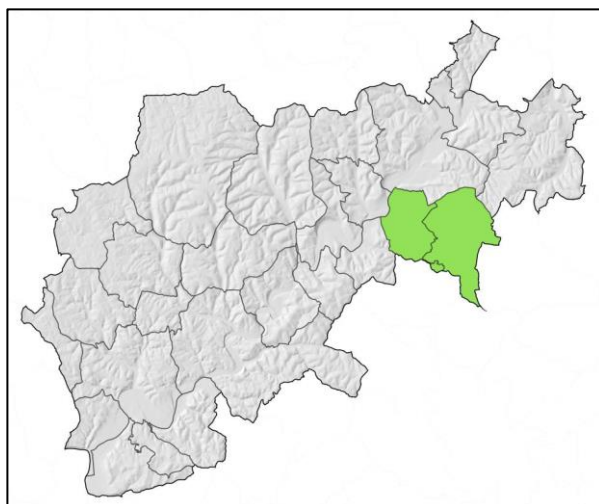
Cistude d'Europe

Emys orbicularis

Milieux aquatiques

Classe : Reptiles
 Ordre : Chelonii
 Famille : Emydidae

Statut : Protection nationale (Art. 2)
Menace France : Quasi menacée (NT)
Menace Aquitaine : Quasi menacée (NT)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

La Cistude d'Europe est une espèce semi-aquatique qui fréquente tous types de milieux aquatiques, de préférence stagnants. Elle a besoin de sites d'ensoleillement et de sites de reproduction adaptés.

Répartition générale

La Cistude d'Europe est une espèce à large distribution : elle atteint le Maghreb au sud, les pays baltes au nord et l'ouest de l'Asie à l'est. Elle occupe en France quatre grandes zones géographiques : une partie centrale avec notamment les étangs de la Brenne, le grand Sud-ouest, la Vallée du Rhône et le Sud-est, et la Corse.

Répartition locale

En Dordogne, des populations importantes subsistent dans la moitié ouest du département, notamment autour de la vallée de l'Isle et en forêt de la Double. Elle est beaucoup plus rare et localisée à l'est de Périgueux. Il existe une population sur le territoire de la CCVH (étangs du Turançon) dont l'origine (naturelle ou introduite ?) est douteuse.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Espèce en régression, à fort enjeux de conservation sur l'ensemble du territoire nationale. Espèce longévive pour laquelle importe la survie de chaque individu.

Menaces

Destruction et détérioration des zones humides.
 Circulation routière lors du déplacement des individus.

Remarques

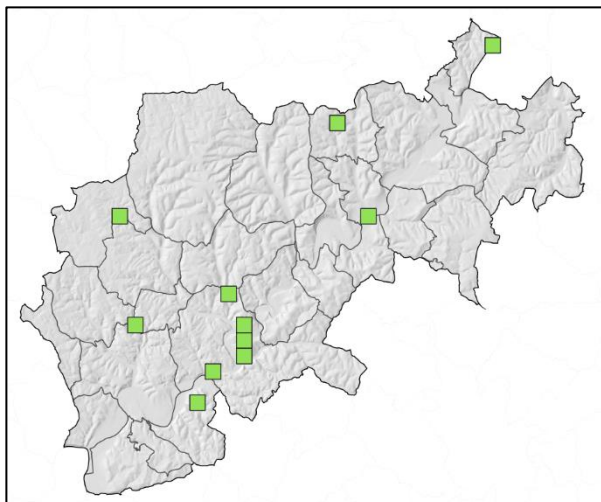
Les tortues, observées en déplacement sur les routes ou les chemins, ne sont pas perdues ! Il s'agit généralement de femelles en quête de site de ponte.

Coronelle girondine

Coronella girondica

Classe : Reptiles
 Ordre : Squamata
 Famille : Colubridae

Statut : Protection nationale (Art. 3)
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Quasi menacée (NT)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Pelouses et milieux associés

Milieux anthropisés



Écologie

La Coronelle girondine affectionne les milieux généralement ouverts, chauds et secs. Elle est le plus souvent observée dans les éboulis rocheux ou les murets en pierre sèche. Discrète et plutôt nocturne.

Répartition générale

La Coronelle girondine occupe uniquement la péninsule Ibérique, le sud de la France et l'Italie, dans les milieux à influence méditerranéenne. En France, l'espèce est présente en région méditerranéenne, mais également dans le Sud-ouest et le Centre-ouest.

Répartition locale

L'espèce est répartie sur une large partie du département de la Dordogne, mais sa grande discrétion entraîne des lacunes de connaissance importante. Elle a (pour l'instant) été observée dans 7 des 26 communes de la CCVH.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Espèce en régression, à fort enjeux de conservation sur l'ensemble du territoire nationale. Espèce longévive pour laquelle importe la survie de chaque individu.

Menaces

Principalement la déprise agricole et l'abandon du pâturage extensif, entraînant la fermeture et l'enfrichement des pelouses sèches.

« Rénovation » des murets de pierre sèche (joints, ciment, etc.) détruisant d'autant les gîtes disponibles.

Chats domestiques

Remarques

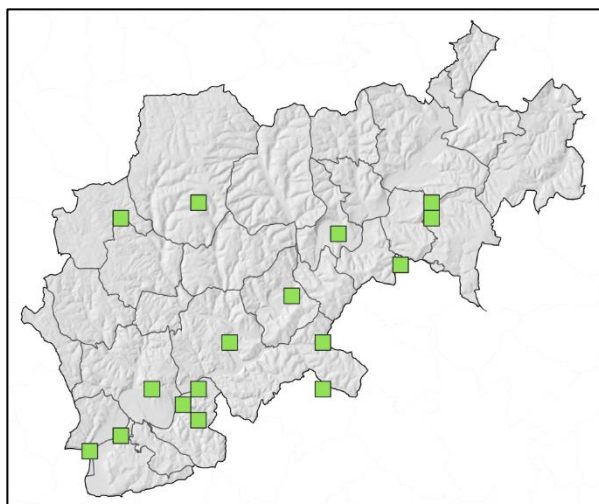
Espèce nocturne, se nourrissant quasi exclusivement... d'autres reptiles.

Couleuvre helvétique

Natrix helvetica

Classe : Reptiles
Ordre : Squamata
Famille : Natricidae

Statut : Protection nationale (Art. 2)
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Notable



**Zones humides, Milieux aquatiques,
Milieux prairiaux, Milieux forestiers**



Écologie

La Couleuvre helvétique occupe préférentiellement les zones humides mais elle peut se rencontrer dans tous types d'habitats, parfois très loin de l'eau. Elle se nourrit quasi exclusivement d'amphibiens.

Répartition générale

La Couleuvre helvétique est une espèce à large partie de l'Europe de l'Ouest. Elle est présente sur l'ensemble du territoire métropolitain, Corse incluse.

Répartition locale

La Couleuvre helvétique est largement répartie en Dordogne, mais elle est rarement abondante, et elle est même apparue très rare sur la CCVH. Elle n'est étrangement connue que de 11 des 26 communes du territoire.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'apparente rareté de l'espèce sur le territoire demande à s'intéresser de près à cette espèce habituellement considérée commune.

Menaces

Destruction des zones humides.
Mortalité routière.
Destruction des haies et du bocage.
Destruction directe par l'homme.
Chat domestique.

Remarques

Des travaux génétiques récents ont entraîné des bouleversements taxonomiques. Anciennement appelée Couleuvre à collier, il convient désormais de nommer l'espèce Couleuvre helvétique.

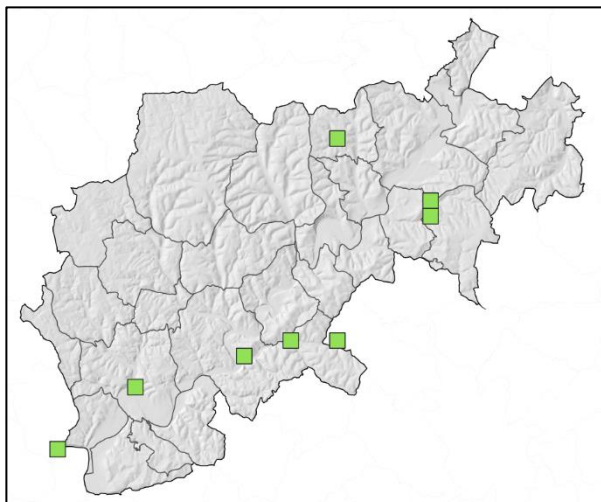
Lorsqu'elle est menacée, la Couleuvre helvétique ne mord pas pour se défendre. Elle va au contraire imiter un animal mort dans le but d'échapper à son prédateur. On parle de thanatose.

Couleuvre vipérine

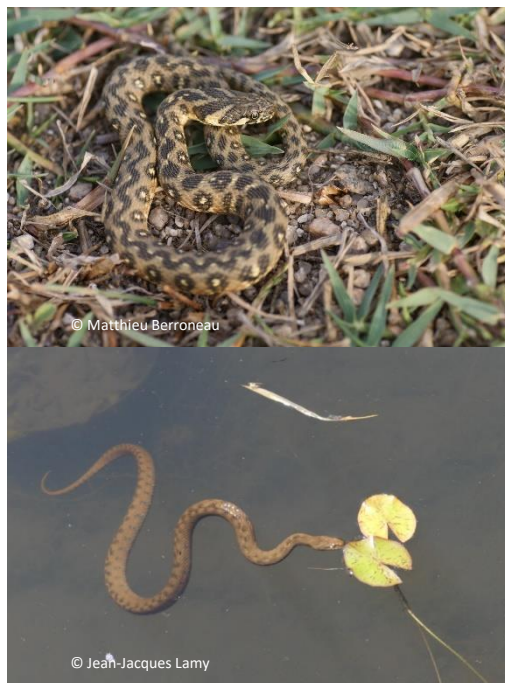
Natrix maura

Classe : Reptiles
 Ordre : Squamata
 Famille : Natricidae

Statut : Protection nationale (Art. 2)
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Vulnérable (VU)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Zones humides, Milieux aquatiques



Écologie

Généralement dans ou à proximité de l'eau, la Couleuvre vipérine occupe indifféremment les eaux stagnantes ou courantes. Espèce de serpent aquatique qui chasse activement amphibiens et poissons. Se réfugie sur les abords rocaillieux et ensoleillés quand la session de pêche est terminée.

Répartition générale

Présente uniquement en France, Espagne, ouest de l'Italie (et Sardaigne), ainsi que dans le nord-ouest de l'Afrique, la Couleuvre vipérine occupe uniquement le sud et le centre de la France, et ne semble pas dépasser le nord de l'Île-de-France.

Répartition locale

Répartition large mais disparate en Dordogne. Elle a été observée sur 6 des 26 communes de la CCVH.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La Couleuvre vipérine est un des serpents qui a le plus régressé dans le sud-ouest de la France. Notre responsabilité vis-à-vis de cette espèce est pourtant importante, et la CCVH abrite encore quelques populations.

Menaces

Mortalité routière importante.
 Dégradation des zones humides et des abords des cours d'eau.
 Destruction directe d'individus par l'homme par ignorance.

Remarques

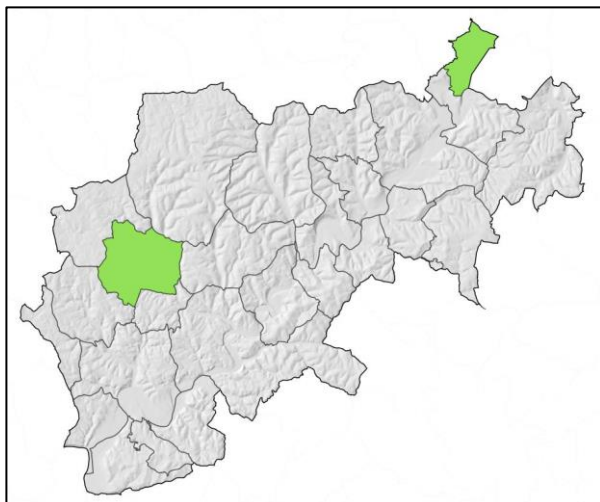
La Couleuvre vipérine porte ce nom car ses motifs et son comportement (quand elle est menacée) rappelle la Vipère aspic. C'est du bluff ! C'est en effet un animal totalement inoffensif, qui ne mord même pas lorsqu'il est saisi.

Lézard ocellé

Timon lepidus

Classe : Reptiles
 Ordre : Squamata
 Famille : Lacertidae

Statut : Protection nationale (Art. 2)
Menace France : Vulnérable (VU)
Menace Aquitaine : En Danger (EN)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Très fort



Pelouses et milieux associés

Écologie

Le Lézard ocellé est une espèce d'affinité méditerranéenne typique des milieux ouverts type pelouses sèches à affleurements rocheux. Très farouche et très discret, il est difficile à observer dans son milieu.

Répartition générale

Le Lézard ocellé est uniquement présent dans la péninsule Ibérique, en France et en Italie. En France, il est essentiellement présent en région méditerranéenne, mais subsiste sur les coteaux lotois et sur la côte atlantique où il atteint sa limite nord en Charente-Maritime.

Répartition locale

En continuité avec celles du Lot, les populations de Dordogne s'étendent, depuis le sud de Terrasson, jusqu'à la frontière avec la Charente au nord. Sur la période 2010-2022, il n'a été observé que sur 2 communes de la CCVH. Pour autant il est connu de d'autres communes sans qu'il n'y ait d'observations récentes.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Espèce à très forte régression en France. Les populations en limite d'aire de répartition, comme celles de Dordogne, sont particulièrement concernées. L'espèce fait aujourd'hui l'objet d'un plan national d'action.

Menaces

En Dordogne, l'espèce est principalement menacée par l'abandon de l'élevage extensif : les coteaux autrefois pâturés sont abandonnés et se boisent progressivement, devenant alors défavorables pour l'espèce.

Remarques

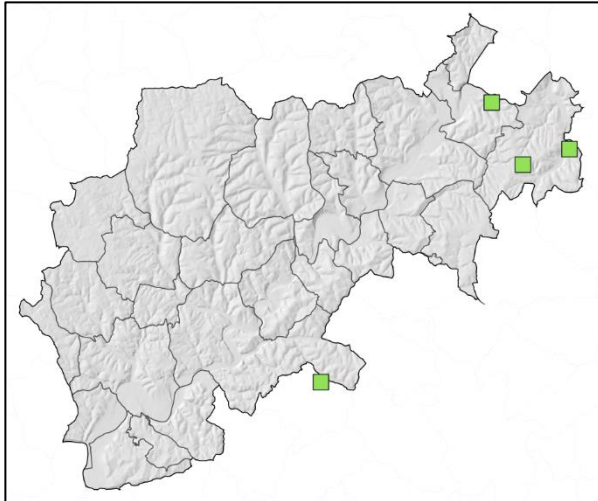
Dépassant parfois les 60 cm de long, le Lézard ocellé est le plus grand lacertidé d'Europe.

Vipère aspic

Vipera aspis

Classe : Reptiles
 Ordre : Squamata
 Famille : Viperidae

Statut : Protection nationale (Art. 2)
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Vulnérable (VU)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Pelouses et milieux associés

Milieux prairiaux

Écologie

La Vipère aspic affectionne tous types de milieux, pourvu qu'ils soient en bon état de conservation et peu dérangés par l'homme. En Dordogne, l'espèce montre une préférence pour les zones de landes (sèches ou humides), les zones de causses et les bocages.

Répartition générale

La Vipère aspic a une répartition mondiale restreinte qui concerne uniquement la France, l'Italie, la Suisse et le nord de l'Espagne.

Répartition locale

La Vipère aspic n'est jamais commune en Dordogne et sa répartition est éparse. Il en est de même sur le territoire de la CCVH où l'espèce semble franchement rare : l'espèce n'a actuellement été observée que sur 3 des 26 communes.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Espèce autrefois commune et largement répartie, aujourd'hui en régression importante sur l'ensemble du territoire. Devant l'urgence de la situation, la Vipère aspic va bientôt intégrer un plan national d'action.

Menaces

Dégradation et destruction de ses habitats (landes, haies arrachées, bocages).

Mortalité routière.

Destruction directe par l'homme.

Chat domestique.

Remarques

La Vipère aspic est le seul serpent venimeux du territoire de la CCVH. Cela n'en fait pas pour autant un animal dangereux, puisque les morsures n'interviennent que lorsque les animaux sont saisis à la main, où lorsque l'on leur marche dessus pied nu. Sachant que la Vipère aspic reste le plus souvent très loin des jardins...

Argus bleu-nacré

Lysandra coridon

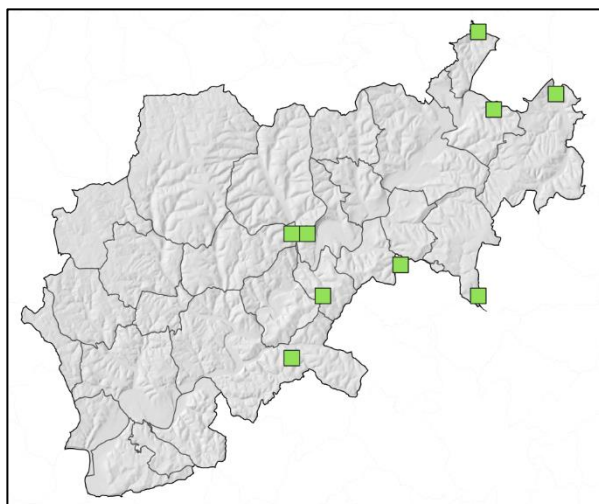
Classe : Insecta
Ordre : Lepidoptera
Famille : Lycaenidae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : En danger (EN)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

La principale plante-hôte de l'Argus bleu-nacré est l'Hippocrépis à toupet (*Hippocrepis comosa*) mais il peut aussi utiliser la Coronille changeante (*Coronilla varia*). Cet Azuré vole en une générations de fin mai à fin septembre. C'est un papillon caractéristique des milieux ouverts thermophiles calcaires. On l'observe sur les pelouses calcaires.

Répartition générale

Lysandra coridon est une espèce européenne bien répartie en France mais absente du littoral atlantique et de la Bretagne. En Nouvelle-Aquitaine, l'espèce est peu commune. Il existe deux foyers de population, un en plaine où l'espèce est rare dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Charente-Maritime, de la Charente, Lot-et-Garonne et de la Dordogne et l'autre en montagne dans les Pyrénées-Atlantiques où elle est plus commune.

Répartition locale

En Dordogne, l'Argus bleu-nacré est localisé et peu abondant. Sa répartition est très morcelée.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur neuf communes : La Chapelle-Aubareil, Coly-Saint-Amand, Les Eyzies, les Farges, Fleurac, Peyzac-le-Moustier, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-Léon-sur-Vézère et Valojoux.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'Argus bleu-nacré est une espèce peu commune et peu abondante en plaine en Nouvelle-Aquitaine, ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. L'espèce n'est connue que de quelques stations en Dordogne. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. Le papillon est considéré comme menacé car ses habitats de prédilection, que sont les pelouses calcaires, se trouvent fortement menacés par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Menaces

Fermeture des pelouses calcaires. Mise en culture, notamment trufficulture.

Urbanisation. Implantation de centrales photovoltaïques.

Remarques

-

Azuré de l'Adragant *Polyommatus escheri*

Pelouses et milieux associés

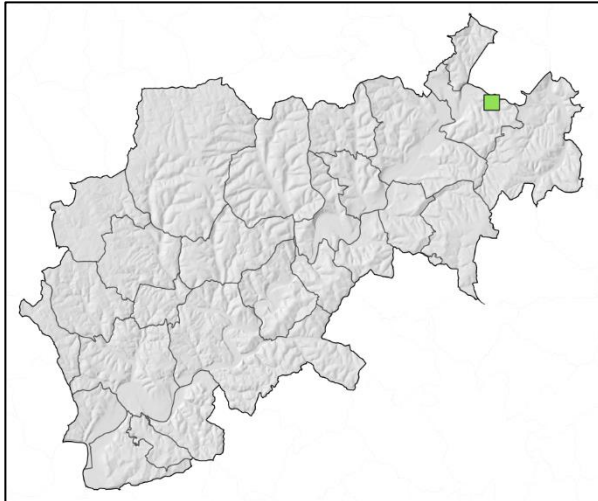
Classe : Insecta
Ordre : Lepidoptera
Famille : Lycaenidae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : En danger critique (CR)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

La principale plante-hôte de l'Azuré de l'Adragant est l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*), espèce protégée au niveau régional et considérée comme très rare en Dordogne. Cet Azuré vole en une génération de juin à août. C'est un papillon méridional qui vit dans les milieux thermophiles rocaillieux où poussent sa plante hôte telles que les pelouses calcaires et les prairies maigres de fauche.

Répartition générale

Polyommatus escheri est une espèce d'affinité méditerranéenne essentiellement répandue dans le sud-est de la France et très localisée et rare ailleurs. En Nouvelle-Aquitaine, l'espèce est rare et localisée et ne semble être présente que dans les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Vienne, des Deux-Sèvres, des Pyrénées-Atlantiques et de la Dordogne. Là où poussent sa plante-hôte.

Répartition locale

En Dordogne, l'Azuré de l'Adragant n'est connu que d'une seule station sur la commune d'Aubas, l'une des quelques stations connues à accueillir l'Astragale de Montpellier. Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur une seule commune : Aubas. La dernière observation du papillon date de 2015.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'Azuré de l'Adragant est rare et peu abondant en Nouvelle-Aquitaine ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. L'espèce n'est connue que d'une seule station en Dordogne c'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. Par ailleurs, elle est considérée comme menacée car ses habitats de prédilection, que sont les pelouses calcaires, se trouvent fortement menacés par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Menaces

Disparition de sa plante-hôte. Fermeture des pelouses calcaires.

Mise en culture, notamment trufficulture.

Urbanisation. Implantation de centrales photovoltaïques.

Remarques

-

Azuré de l'Esparcette

Polyommatus thersites

Pelouses et milieux associés

Classe : Insecta
 Ordre : Lepidoptera
 Famille : Lycaenidae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : En danger (EN)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

L'unique plante-hôte de l'Azuré de l'Esparcette est le Sainfoin (*Onobrychis viciifolia*). Cet Azuré vole en deux générations de mai à début juin puis de juillet à début août. C'est un papillon méridional qui vit dans les milieux ouverts thermophiles où poussent sa plante-hôte telles que les pelouses calcaires, les prairies maigres de fauche mais aussi les cultures de Sainfoin autrefois très utilisées et dont il reste encore quelques reliquats.

Répartition générale

Polyommatus thersites est une espèce européenne essentiellement répandue dans le sud-est de la France et très localisée et rare ailleurs. En Nouvelle-Aquitaine, l'espèce est très rare et peut abondante. Elle semble n'être présente que dans les départements de la Charente, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne.

Répartition locale

En Dordogne, l'Azuré de l'Esparcette n'est connu que de quelques stations. La répartition de l'espèce reste néanmoins méconnue en raison des difficultés de détermination.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur une seule commune : Les Farges.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'Azuré de l'Esparcette est très rare et peu abondant en Nouvelle-Aquitaine ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. L'espèce n'est connue que de très peu de stations en Dordogne. Il s'agit d'une relique de l'agriculture traditionnelle à une époque où le Sainfoin était très utilisé par les éleveurs. Les quelques prairies ou friches encore existantes, issues d'anciennes cultures, constituent des refuges pour cette espèce. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département.

Menaces

Disparition de sa plante-hôte.

Mise en culture. Urbanisation.

Remarques

Les bords de route peuvent également constituer des habitats potentiels pour l'espèce car le Sainfoin est de plus en plus intégré dans les mélanges de graines semées.

Azuré des coronilles

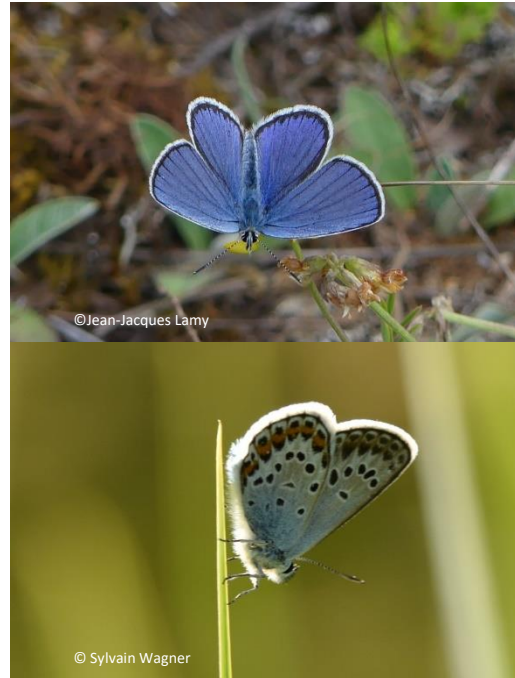
Plebejus argyrognomon

Pelouses et milieux associés

Classe : Insecta
 Ordre : Lepidoptera
 Famille : Lycaenidae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)
 Menace Aquitaine : Données insuffisantes (DD)
 Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

La principale plante-hôte de l'Azuré des coronilles est la Coronille changeante (*Coronilla varia*). Le Mélilot officinale (*Melilotus officinalis*) peut également être utilisé. Cet Azuré vole en deux générations de mai à début octobre. C'est un papillon continental et méridional qui vit dans les milieux ouverts bien ensoleillés où poussent sa plante hôte telles que les pelouses calcaires, les prairies maigres de fauche mais aussi les bords de route pourvu qu'il y ait la présence d'une végétation dense et sa plante hôte.

Répartition générale

Plebejus argyrognomon est une espèce du centre de l'Europe essentiellement répandue dans le nord-est de la France et très localisée et rare ailleurs. En Nouvelle-Aquitaine, l'espèce est peu commune et ne semble être présente que dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Charente-Maritime, de la Charente et de la Dordogne.

Répartition locale

En Dordogne, l'Azuré des coronilles est en limite d'aire de répartition où elle n'est connue que de quelques stations. Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur une seule commune : Peyzac-le-Moustier.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'Azuré des coronilles est une espèce peu commune et peu abondante en Nouvelle-Aquitaine qui atteint sa limite d'aire de répartition ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. L'espèce n'est connue que de rares stations en Dordogne. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. La présence de l'espèce est contrainte par la présence de sa plante hôte. Le relatif faible nombre de stations dispersées de cette plante implique un risque important pour sa préservation.

Menaces

Disparition de sa plante-hôte.
 Abandon des prairies de fauche. Intensification des pratiques agricoles.
 Urbanisation.

Remarques

-

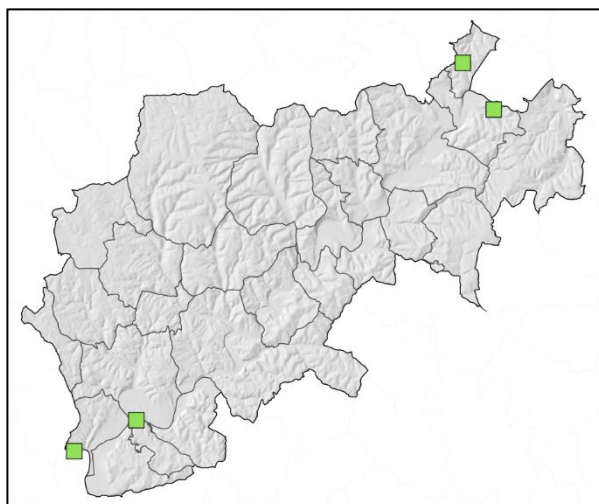
Azuré du Thym

Pseudophilotes baton

Pelouses et milieux associés

Classe : Insecta
 Ordre : Lepidoptera
 Famille : Lycaenidae

Statut : -
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : En danger (EN)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Les principales plantes-hôtes de l'Azuré du Thym sont les espèces de Thymus (*Thymus sp.*). Il utilise également la Cuscute du Thym (*Cuscuta epithimum*) en contexte de landes sèches. Cet Azuré vole en deux générations de mi-avril à début septembre. C'est un papillon méridional qui fréquente les pelouses et prairies xérophiles ainsi que les landes sèches pourvu que la végétation soit rase.

Répartition générale

Pseudophilotes baton est une espèce européenne essentiellement répandue dans le sud-est de la France et très localisée et rare ailleurs. En Nouvelle-Aquitaine, l'espèce est rare et peu abondante dans l'ensemble des départements de la région. Il n'est pas connu des Landes.

Répartition locale

En Dordogne, l'Azuré du Thym est présent que dans très peu de sites.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur trois communes : Aubas, Les Farges et Limeuil.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'Azuré du Thym est un papillon qui reste rare et peu abondant en Nouvelle-Aquitaine ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. L'espèce n'est connue que de rares stations en Dordogne. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. L'espèce est considérée comme menacée car ses habitats de prédilection, que sont les pelouses calcaires, se trouvent fortement menacés par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Menaces

Fermeture des pelouses calcaires.

Mise en culture, notamment trufficulture.

Urbanisation. Implantation de centrales photovoltaïques.

Remarques

-

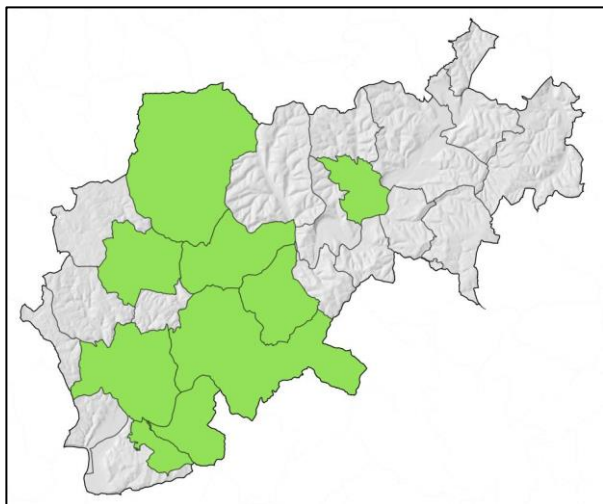
Bacchante

Lopinga achine

Milieux forestiers

Classe : Insecta
 Ordre : Lepidoptera
 Famille : Nymphalidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Quasi menacé (NT)
Menace Aquitaine : En danger (EN)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Très fort



Écologie

La Bacchante est un papillon forestier vivant principalement dans les forêts claires de feuillus. Il s'agit d'une espèce très exigeante. Elle a besoin d'un sous-bois herbacé très dense dominé par ses plantes-hôtes, essentiellement le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) et la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), combiné à un couvert arboré relativement faible. En Dordogne, elle affectionne particulièrement les chênaies pubescentes et les lisières de bords de chemins forestiers. Elle s'observe de mai à juin.

Répartition générale

Lopinga achine est une espèce eurasiatique très localisée en France et rarement abondante qui s'observe surtout dans l'est du pays. En Nouvelle-Aquitaine, la Bacchante est assez rare et n'est connue que de quelques stations en Charente-Maritime, Charente, Corrèze, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Dordogne.

Répartition locale

La majorité des populations néo-aquitaines de la Bacchante est située en Charente et en Dordogne où elle est assez rare. Les populations de Dordogne semblent réparties sur un axe principal allant du nord-ouest au sud-est du département avec une concentration dans la vallée de la Vézère.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, elle a été notée sur neuf communes : Audrix, Le Bugue, Campagne, Les Eyzies, Fleurac, Mauzens-et-Miremont, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Thonac et Tursac.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La Bacchante est une espèce protégée au niveau national qui est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Elle fait partie des espèces prioritaires en Aquitaine de la déclinaison néo-aquitaine du Plan National d'Action en faveur des papillons de jour. Elle est extrêmement localisée en Nouvelle-Aquitaine ce qui lui confère un enjeu de conservation très fort. Le département de la Dordogne abrite la majeure partie des effectifs régionaux. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. Par ailleurs, elle est considérée comme menacée car son habitat de prédilection se trouve fortement menacé par des aménagements forestiers non compatibles avec son écologie.

Menaces

Fermeture des clairières forestières.

Densification de la couverture forestière.

Monoculture.

Réchauffement climatique.

Remarques

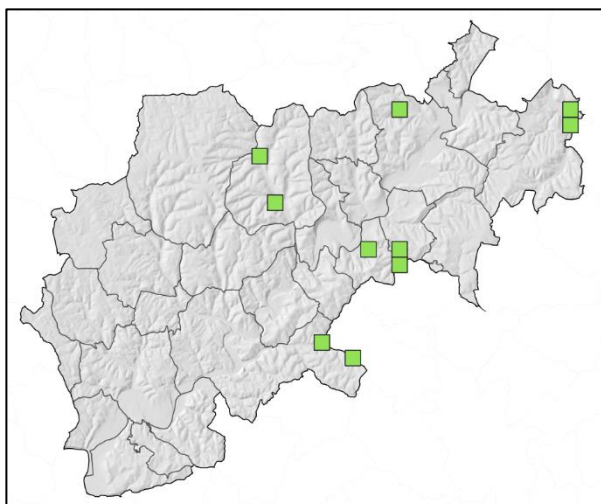
La préservation de la Bacchante est étroitement liée à la gestion forestière. La présence d'une mosaïque d'habitats combinant des strates de végétation variées entre l'herbacée et l'arborée utilisée dans la gestion en taillis sous futaie est à privilégier.

Cuivré des marais *Lycaena dispar*

Zones humides,
Milieux prairiaux

Classe : Insecta
Ordre : Lepidoptera
Famille : Lycaenidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Quasi menacée (NT)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Les plantes-hôtes du Cuivré des marais sont les Oseilles sauvages (*Rumex sp.*). Le papillon possède deux à trois générations selon les années. La 1^{ère} génération vole de mai à fin juin, la 2^{ème} de mi-juillet à septembre et la 3^{ème} peut apparaître en octobre. L'espèce est inféodée aux zones humides. Elle affectionne les prairies et les friches mésohygrophiles à hygrophiles, les marais, les mégaphorbiaies. Le Cuivré des marais peut aussi utiliser les bandes enherbées des cours d'eau ou des fossés pour coloniser de nouveaux habitats.

Répartition générale

Lycaena dispar est une espèce paléarctique largement répartie en France. Elle est néanmoins absente de Méditerranée, de Bretagne et de Normandie. En Nouvelle-Aquitaine, le Cuivré des marais est commun et présent dans tous les départements.

Répartition locale

Le Cuivré des marais est considéré comme assez commun en Dordogne et s'observe dans un large secteur à travers le département. Pour autant, il est localisé et peu abondant.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur huit communes : Coly-Saint-Amand, Les Eyzies, Fanlac, Montignac-Lascaux, Plazac, Sergeac, Thonac et Valojoux.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Cuivré des marais est une espèce protégée au niveau national qui est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Elle fait partie des espèces prioritaires en Aquitaine de la déclinaison néo-aquitaine du Plan National d'Action en faveur des papillons de jour. Il est fortement impacté par la dégradation et la disparition des zones humides ce qui lui confère un enjeu de conservation fort à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Bien qu'assez commune en Dordogne, l'espèce est relativement localisée et peu abondante. Il s'agit d'une espèce indicatrice de la qualité fonctionnelle des zones humides. Par ailleurs, si ses plantes-hôtes peuvent s'accommoder de l'artificialisation des prairies, l'appauvrissement floral qui l'accompagne ne permet plus aux papillons de se nourrir correctement et de se développer sur trois générations annuelles. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département.

Menaces

Disparition de son habitat par l'artificialisation des sols.

Intensification agricole (retournement des prairies naturelles, culture céréalière, drainage, ...).

Déprise agricole.

Changement climatique.

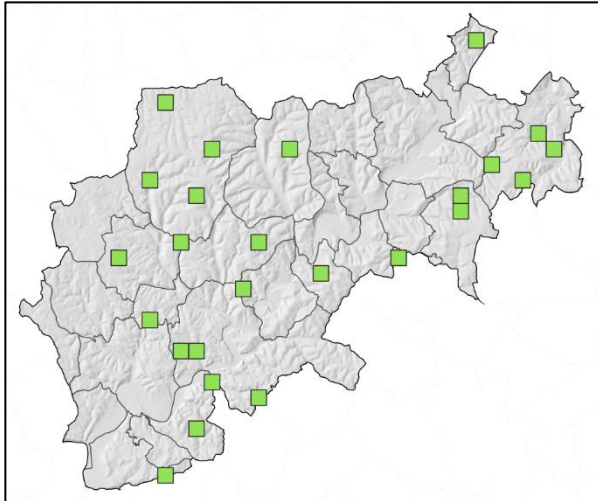
Remarques

L'humidité des parcelles et même leur inondation temporaire l'hiver sont des facteurs importants pour le Cuivré des marais. Les chenilles survivent à des inondations même de plusieurs jours en remontant ponctuellement à la surface pour respirer le long d'herbes hautes. La gestion d'un site inondé l'hiver doit donc intégrer le maintien de zones de végétation non entretenues près des pieds d'Oseilles accueillant des pontes (par exemple les refus de pâturage) pour constituer des abris lors des inondations.

Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*

Classe : Insecta
Ordre : Lepidoptera
Famille : Nymphalidae

Statut : Protection nationale
Menace France : Préoccupation mineure (LC)
Menace Aquitaine : Préoccupation mineure (LC)
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Notable



Milieux prairiaux, Pelouses et milieux associés



Écologie

Le Damier de la Succise utilise principalement deux plantes hôtes pour sa chenille selon que l'espèce fréquente des zones humides ou des zones sèches. Dans le premier cas, le papillon va pondre sur la Succise des prés (*Succisa pratensis*) et dans le second sur la Scabieuse colombaire (*Scabiosa columbaria*). Il peut également pondre sur le chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*). L'adulte se rencontre de mi-avril à mi-juin. Il fréquente divers types de milieux qu'ils soient ouverts ou fermés, secs à très humides. Il peut d'agir de pelouses calcaires, de prairies mésophiles ou humides, de coupes rases forestières, de landes humides à mésophiles, de ripisylves, de pare feu, de tourbières...

Répartition générale

Euphydryas aurinia est une espèce eurosibérienne qui est présente dans la majorité des départements de la France métropolitaine. En Nouvelle-Aquitaine, le Damier de la Succise est présent dans tous les départements avec tout de même de grosses disparités entre ces derniers.

Répartition locale

La majorité des populations néo-aquitaines du Damier de la Succise se situe en Gironde, en Dordogne et dans le Lot-et-Garonne. L'espèce est considérée comme relativement commune en Dordogne et s'observe dans un large secteur à travers le département.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur quinze communes : Campagne, La Chapelle-Aubareil, Coly-Saint-Amand, Les Eyzies, les Farges, Fleurac, Mauzens-et-Miremont, Peyzac-le-Moustier, Plazac, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-Chamassy, Savignac-de-Miremont, Tursac et Valojoux.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Damier de la Succise est une espèce protégée au niveau national qui est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Il fait partie des espèces prioritaires en Aquitaine de la déclinaison néo-aquitaine du Plan National d'Action en faveur des papillons de jour. Bien qu'il possède tous ces statuts, il ne semble pas menacé en Nouvelle-Aquitaine et apparaît comme commun. Il constitue néanmoins un enjeu car il s'agit d'une espèce protégée au niveau nationale et qui fait l'objet d'un plan national d'action.

Menaces

Abandon des pratiques agropastorales sur les pelouses calcaires.

Intensification de l'entretien des pelouses calcaires.

Destruction des zones humides.

Remarques

-

Grande Coronide

Satyrus ferula

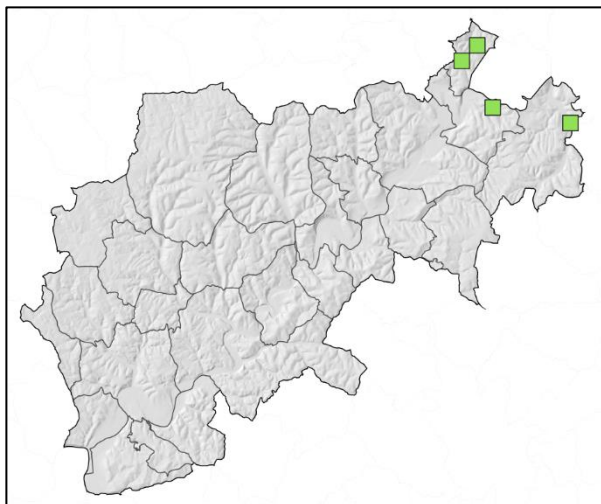
Classe : Insecta
 Ordre : Lepidoptera
 Famille : Nymphalidae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : En danger (EN)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Les principales plantes-hôtes de la Grande Coronide sont les Fétuques ovines (*Festuca groupe ovina*) et la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*). Sa période de vol se situe entre mi-juin et mi-juillet. C'est un papillon thermophile qui fréquente les pelouses rocailleuses.

Répartition générale

Satyrus ferula est une espèce méditerranéenne essentiellement répandue dans le sud-est de la France et très localisée et rare ailleurs. En Nouvelle-Aquitaine, l'espèce est rare et peu abondante et n'est connue que des départements de la Corrèze, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne.

Répartition locale

En Dordogne, la Grande Coronide n'est présente que dans quelques stations dans le sud-est et le nord-ouest du département. Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur deux communes : Les Farges et Coly-Saint-Amand.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La Grande Coronide est un papillon qui est rare et peu abondant en Nouvelle-Aquitaine ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. L'espèce n'est connue que de rares stations en Dordogne. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. L'espèce est considérée comme menacée car son habitat de prédilection, qu'est la pelouse calcaire rocailleuse, se trouve fortement menacé par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Menaces

Fermeture des pelouses calcaires. Mise en culture, notamment trufficulture.
 Urbanisation. Implantation de centrales photovoltaïques.

Remarques

Les femelles sont plus discrètes que les mâles, passant la majorité de leur temps posées au sol, se réfugiant dans les buissons durant les après-midis chauds. C'est sans doute pour cette raison qu'il semble souvent y avoir moins de femelles observées que de mâles sur un site.

Hespérie du Carthame

Pyrgus carthami

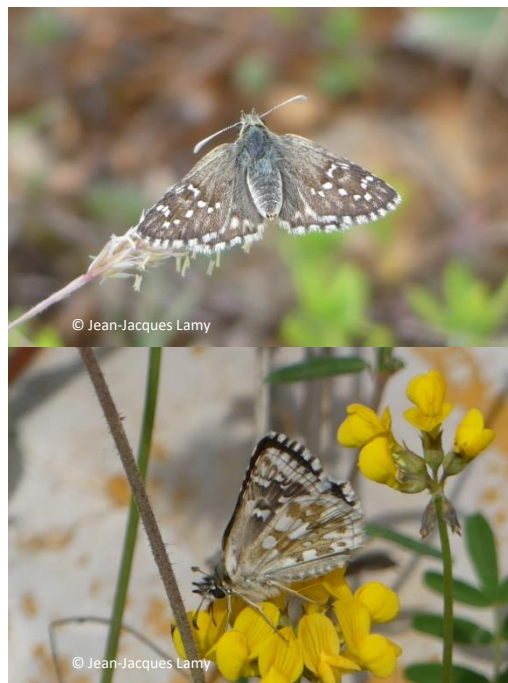
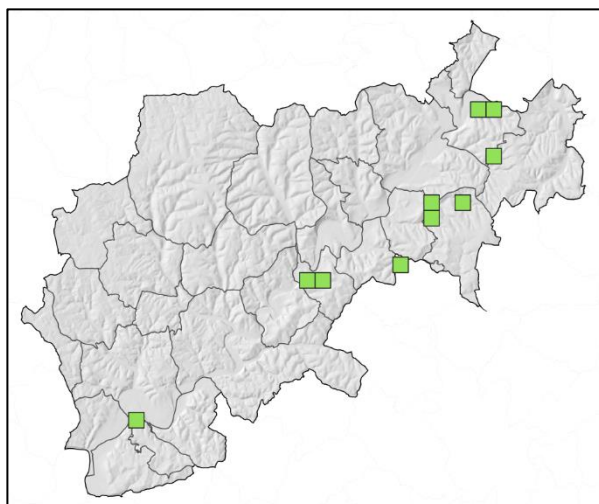
Classe : Insecta
Ordre : Lepidoptera
Famille : Hesperidae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : En danger (EN)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

La principale plante-hôte de l'Hespérie du Carthame est la Potentille printanière (*Potentilla verna*). Elle utilise également la Potentille négligée (*P. neglecta*), la Mauve hérissée (*Malva setigera*), la Mauve sauvage (*M. sylvestris*) ou encore la Guimauve officinale (*Althaea officinalis*). Sa période de vol se situe entre mai et juin. C'est un papillon thermophile qui fréquente les pelouses xérophiles faiblement végétalisées.

Répartition générale

Pyrgus carthami est une espèce panto-européenne essentiellement répandue dans le sud-est de la France et très localisée et rare ailleurs. En Nouvelle-Aquitaine, l'espèce est rare et peu abondante et n'est connue que des départements de la Charente, de la Corrèze, des Pyrénées-Atlantiques et de la Dordogne.

Répartition locale

En Dordogne, l'Hespérie du Carthame n'est présente que dans quelques stations dans le sud-est et le nord-ouest du département. Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, elle a été notée sur cinq communes : Aubas, Le Bugue, La Chapelle-Aubareil, Peyzac-le-Moustier et Valojoux.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'Hespérie du Carthame est un papillon qui est rare et peu abondant en Nouvelle-Aquitaine ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. L'espèce n'est connue que de rares stations en Dordogne. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. Elle est considérée comme menacée car ses habitats de prédilection, que sont les pelouses calcaires, se trouvent fortement menacés par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agropastorales.

Menaces

Fermeture des pelouses calcaires. Mise en culture, notamment trufficulture.
Urbanisation. Implantation de centrales photovoltaïques

Remarques

-

Hespérie du Cirses

Pyrgus cirsii

Classe : Insecta
Ordre : Lepidoptera
Famille : Hesperidae

Statut : -

Menace France : Quasi menacé (NT)

Menace Aquitaine : En danger (EN)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort t



Écologie

La principale plante-hôte de l'Hespérie des cirses semble être la Potentille printanière (*Potentilla verna*). Elle utilise également d'autres Potentilles. Sa période de vol se situe entre juin et septembre. C'est un papillon thermophile qui fréquente les pelouses xérothermophiles faiblement végétalisées et parfois les prairies fleuries.

Répartition générale

Pyrgus cirsii est une espèce du sud de l'Europe bien répandue en France hormis dans le quart nord-ouest. En Nouvelle-Aquitaine, l'espèce est très rare et peu abondante et n'est connue que des départements de la Charente, de la Gironde et de la Dordogne.

Répartition locale

En Dordogne, l'Hespérie des cirses n'est présente que dans quelques stations dans l'est du département.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur une commune : Les Farges. La dernière observation du papillon date de 2015.

Enjeux de conservations et patrimonialité

L'Hespérie des cirses est un papillon qui est très rare et peu abondant en Nouvelle-Aquitaine ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. L'espèce n'est connue que de rares stations en Dordogne. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. Elle est considérée comme menacée car ses habitats de prédilection, que sont les pelouses calcaires, se trouvent fortement menacés par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agropastorales.

Menaces

Fermeture des pelouses calcaires.
Mise en culture, notamment trufficulture.
Urbanisation.
Implantation de centrales photovoltaïques.

Remarques

-

Mélitée noirâtre

Melitaea diamina

Zones humides,
Milieux prairiaux

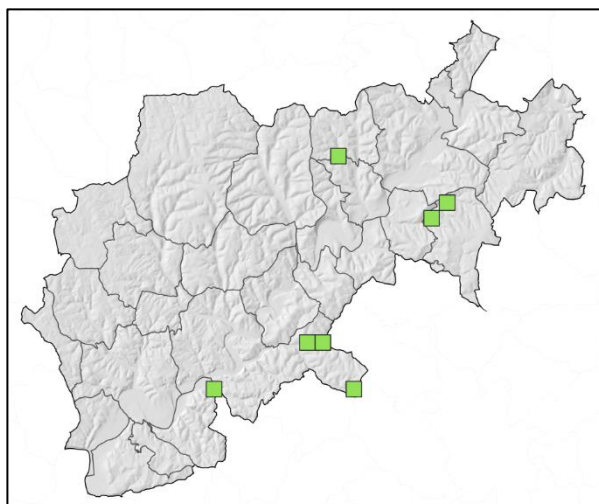
Classe : Insecta
Ordre : Lepidoptera
Famille : Nymphalidae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : En danger (EN)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Les deux principales plantes-hôtes de la Mélitée noirâtre sont la Valériane officinale (*Valeriana officinalis*) et la Valériane dioïque (*Valeriana dioica*). Le papillon est bivoltin et se rencontre de mai à juin puis d'août à septembre. Il s'observe dans les zones humides, dans les prairies et les marais.

Répartition générale

Melitaea diamina est une espèce eurasiatique présente dans une grande partie de la France hormis dans son quart nord-ouest. Elle est plus abondante dans l'est du pays. En Nouvelle-Aquitaine, la Mélitée noirâtre est assez rare et est absente des départements des Landes, du Lot-et-Garonne, de la Charente et de la Charente-Maritime. Elle est très localisée dans les autres départements.

Répartition locale

La majorité des populations néo-aquitaines de la Mélitée noirâtre est située dans la partie limousine. En Dordogne, elle est très rare. Sa répartition est très morcelée à travers le département, avec une concentration dans les marais de la vallée de la Dordogne. Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, elle a été notée sur trois communes : La Chapelle-Aubareil, Les Eyzies et Valojoux. Les dernières observations du papillon datent de 2019.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La Mélitée noirâtre est localisée en Nouvelle-Aquitaine ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. Les populations du département de la Dordogne se trouvent en limite d'aire de répartition et dans des habitats isolés et de faibles surfaces. Il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. En forte régression, elle est considérée comme menacée car ses habitats de prédilection, qui sont les zones humides, se trouvent fortement menacés de disparition.

Menaces

Destruction des zones humides par drainage.
Changement d'usage des sols par mise en culture.
Réchauffement climatique.

Remarques

-

Mercure

Arethusana arethusa

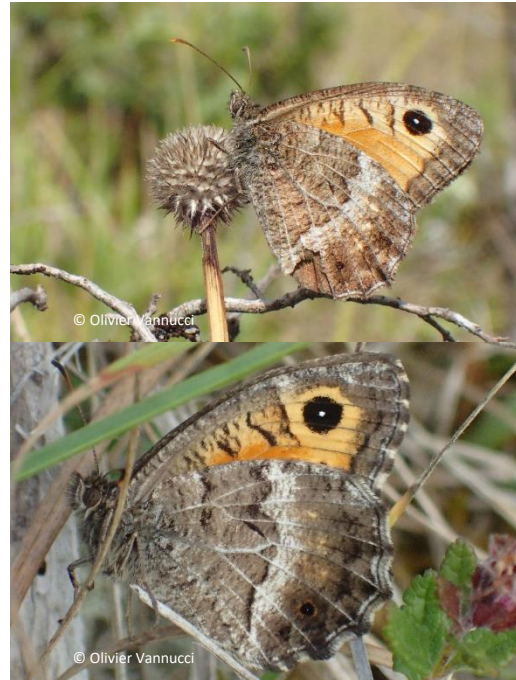
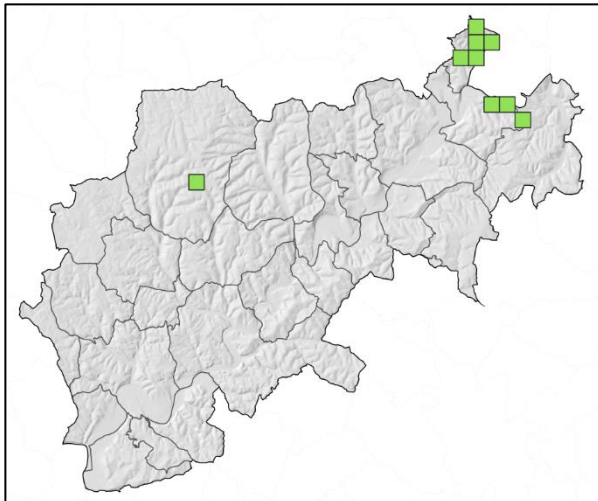
Classe : Insecta
 Ordre : Lepidoptera
 Famille : Nymphalidae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : En danger (EN)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

Le Mercure utilise diverses graminées comme plantes hôtes pour sa chenille comme le genre *Festuca*, *Brachypodium*, *Bromopsis*, *Poa*... Le papillon a une émergence tardive, il se rencontre de fin-juillet à fin septembre. Il fréquente essentiellement les pelouses calcaires présentant une végétation herbacée importante. Les pelouses trop rases ou alors possédant un embroussaillage trop important lui sont moins favorables.

Répartition générale

Arethusana arethusa est une espèce ponto-européenne qui est présente dans la majorité des départements de la France métropolitaine. Il est surtout présent sur le pourtour méditerranéen et en Bourgogne, il est plus rare ailleurs. En Nouvelle-Aquitaine, le Mercure est principalement présent sur les coteaux calcaires de Dordogne et de Charente qui constituent les bastions pour la région. Il existe quelques stations dans les départements de Corrèze, Haute-Vienne, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne et Charente-Maritime. L'espèce est absente des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et de la Gironde.

Répartition locale

La majorité des populations néo-aquitaines du Mercure est située en Dordogne où il est peu commun. Sa répartition est très morcelée à travers le département.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur quatre communes : Aubas, Coly-Saint-Amand, les Farges et Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Mercure fait partie des espèces prioritaires en Aquitaine de la déclinaison néo-aquitaine du Plan National d'Action en faveur des papillons de jour. Il est très localisé et peu commun en Nouvelle-Aquitaine ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. Le département de la Dordogne abrite la majeure partie des effectifs régionaux de l'espèce. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. Par ailleurs, il est considéré comme menacé car ses habitats de prédilection que sont les pelouses calcaires se trouvent fortement menacés par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Menaces

Fermeture des pelouses calcaires.

Mise en culture, notamment trufficulture.

Urbanisation.

Implantation de centrales photovoltaïques.

Remarques

-

Nacré de la Filipendule

Brenthis hecate

Classe : Insecta
 Ordre : Lepidoptera
 Famille : Nymphalidae

Statut : -

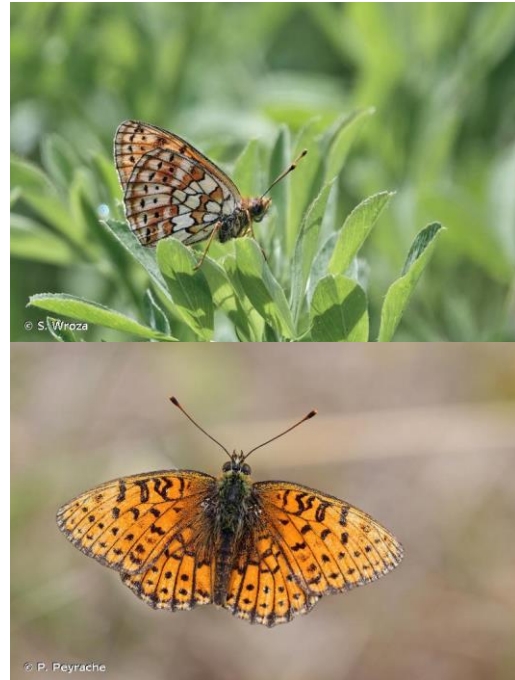
Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : En danger (EN)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Très fort



Pelouses et milieux associés



Écologie

La principale plante-hôte du Nacré de la Filipendule est la Filipendule vulgaire (*Filipendula vulgaris*). Le papillon se rencontre de mai à fin juin essentiellement sur les pelouses calcaires situées sur les coteaux thermophiles présentant une mosaïque de végétation herbacée et arbustive. Les clairières et les lisières boisées de feuillus favorables au développement de pieds de Filipendule vulgaire peuvent également être utilisées.

Répartition générale

Brenthis hecate est une espèce d'affinité méditerranéenne très localisée en France et rarement abondante qui s'observe surtout dans le sud-est du pays. En Nouvelle-Aquitaine, le Nacré de la Filipendule est en limite nord-ouest de répartition et n'est connu que de quelques stations en Charente, Corrèze, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Dordogne.

Répartition locale

La majorité des populations néo-aquitaines du Nacré de la Filipendule est située en Dordogne où il est très rare. Sa répartition est très morcelée à travers le département, avec une concentration dans la vallée de la Vézère.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur deux communes.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Nacré de la Filipendule fait partie des espèces prioritaires en Aquitaine de la déclinaison néo-aquitaine du Plan National d'Action en faveur des papillons de jour. Il est extrêmement localisé en Nouvelle-Aquitaine et rare ce qui lui confère un enjeu de conservation très fort. Le département de la Dordogne abrite la majeure partie des effectifs régionaux de l'espèce qui se trouve de surcroît en limite d'aire de répartition. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. Par ailleurs, il est considéré comme menacé car ses habitats de prédilection que sont les pelouses calcaires se trouvent fortement menacés par l'embroussaillage par suite de l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Menaces

Fermeture des pelouses calcaires.
Intensification de l'entretien des pelouses calcaires.
Mise en culture, notamment trufficulture.
Urbanisation.
Implantation de centrales photovoltaïques.

Remarques

En Dordogne, les adultes peuvent également être observés en train de s'alimenter dans des prairies humides. Ils utilisent des prairies fleuries proches de milieux humides.

Nacré de la Sanguisorbe

Brenthis ino

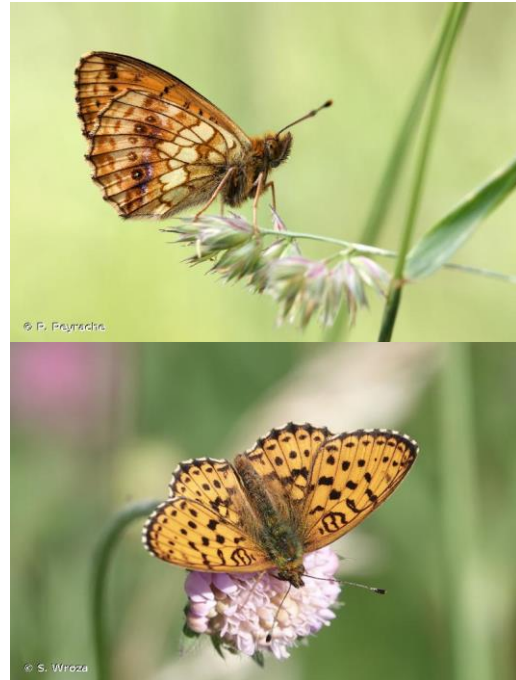
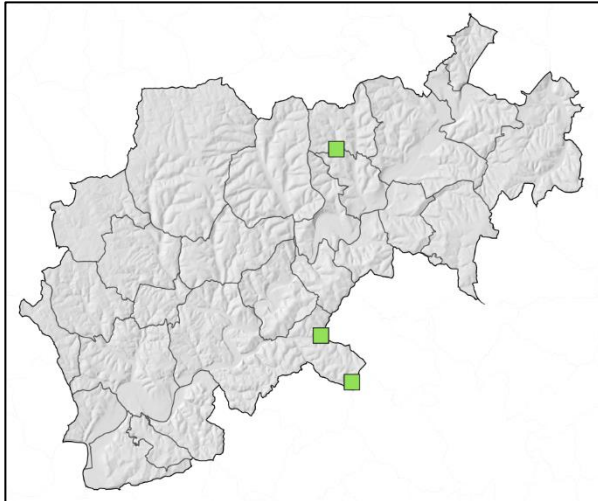
Classe : Insecta
 Ordre : Lepidoptera
 Famille : Nymphalidae

Statut : -

Menace France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : En danger (EN)

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : Fort



Écologie

La principale plante-hôte du Nacré de la Sanguisorbe est la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*). Le papillon se rencontre de mai à fin juin essentiellement dans les prairies marécageuses et les marais couverts par une végétation herbacée dense majoritairement composée par la Reine-des-prés.

Répartition générale

Brenthis ino est une espèce d'affinité continentale localisée en France mais assez abondante qui s'observe essentiellement dans l'est du pays. Elle est absente de la frange atlantique et du littoral méditerranéen. En Nouvelle-Aquitaine, le Nacré de la Sanguisorbe est en limite ouest de répartition et est connu de Charente-Maritime, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Dordogne.

Répartition locale

La majorité des populations néo-aquitaines du Nacré de la Sanguisorbe est située dans la partie limousine. En Dordogne, il est très rare. Sa répartition est très morcelée à travers le département, avec une concentration dans les marais de la vallée de la Dordogne.

Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il a été noté sur une seule commune : Les Eyzies. Il existe également une donnée localisée à cheval sur Fanlac et Thonac La dernière observation du papillon date de 2019.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Le Nacré de la Sanguisorbe fait partie des espèces prioritaires en Aquitaine de la déclinaison néo-aquitaine du Plan National d'Action en faveur des papillons de jour. Il est très localisé et assez rare en Nouvelle-Aquitaine ce qui lui confère un enjeu de conservation fort. Les populations du département de la Dordogne se trouvent en limite d'aire de répartition et dans des habitats isolés et de faibles surfaces. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce patrimoniale pour le département. En forte régression, il est considéré comme menacé car son habitat de prédilection, qu'est la mégaphorbiaie, se trouve fortement menacé de disparition.

Menaces

Destruction des mégaphorbiaies par drainage.
Changement d'usage des sols par la mise en culture.
Réchauffement climatique.

Remarques

Le changement climatique devrait affecter cette espèce continentale et celles situées en limite d'aire de répartition seront sans doute les plus touchées.

Écrevisse à pieds blancs

Austropotamobius pallipes

Milieux aquatiques

Classe : Malacostracés
Ordre : Décapodes
Famille : Astacidés

Statut : Protection nationale
Menaces France : Vulnérable (VU)
Menace Aquitaine : -
Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : -



Écologie

Les habitats de prédilection de l'Écrevisse à pieds blancs sont naturellement les cours d'eau pentus mais aussi de plaine. En raison des perturbations subies sur les parties les plus en aval des bassins versants, on retrouve aujourd'hui les écrevisses principalement dans les ruisseaux de tête de bassin.

Les exigences de l'écrevisse à pattes blanches sont élevées en termes de qualité chimique des eaux. Elle a besoin d'une eau claire, de bonne qualité, bien oxygénée, neutre à alcaline. C'est une espèce sténotherme, la température de l'eau doit être relativement constante pour sa croissance.

La qualité physique de l'habitat est également importante. Cette espèce privilégie les milieux peu profonds, riches en abris variés (les fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs, les sous berges avec racines et cavités, les bois morts, les herbiers aquatiques) la protégeant du courant ou des prédateurs (héron, vison, loutre, espèces piscicoles) lorsqu'elle n'est pas en phase active. Elle peut également utiliser ou creuser un terrier dans les berges meubles en hiver.

C'est une espèce au mœurs essentiellement nocturne. C'est d'ailleurs la nuit que la recherche de nourriture est la plus intense. L'écrevisse à pattes blanches est omnivore, elle se nourrit volontiers de petits invertébrés, de larves et têtards d'amphibiens, de petits poissons, de végétaux, d'animaux et végétaux en décomposition

Répartition générale

L'Écrevisse à pieds blancs est une espèce européenne, principalement présente en Europe de l'Ouest. Jusqu'au 19^{ème} siècle l'espèce colonisait naturellement l'ensemble du territoire français où elle pouvait être abondante. Actuellement, elle a dangereusement régressé et a disparu de certaines régions sous l'effet conjugué de différents facteurs (détérioration de son biotope et introduction d'espèces exotiques).

Répartition locale

En Nouvelle-Aquitaine, c'est dans le département des Pyrénées Atlantiques que le nombre de stations d'écrevisses à pieds blancs est le plus important. Vient ensuite le département de la Dordogne, où l'espèce est connue dans plusieurs localités, sur de petits cours d'eau situés dans des contextes préservés. Pour autant l'espèce reste très rare et menacée sur le département et ses populations sont toujours en déclin.

Sur la CCVH, si l'on considère les données de présence antérieure à 2010, *Austropotamobius pallipes* se retrouve encore sur plusieurs petits cours d'eau sur les communes de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Savignac-de-Miremont, Fleurac, Plazac et Fanlac.

Enjeux de conservations et patrimonialité

Espèce protégée au niveau nationale et considérée comme en danger de disparition à l'échelle mondiale, la répartition de l'Écrevisse à pieds blancs est extrêmement localisée en Nouvelle Aquitaine. En Dordogne, en l'état des connaissances, c'est sur le territoire de la CCVH que le nombre de cours d'eau où l'on retrouve encore l'espèce est le plus important. Ceci confère au territoire une responsabilité particulièrement forte pour la préservation de l'espèce sur le département.

Menaces

Prolifération des écrevisses exotiques envahissantes (compétition directe par prédation et occupation de l'habitat, contamination par différents pathogènes).

Dégradation de la qualité de l'eau.

Diminution des habitats favorables.

Impact des activités humaines (agriculture, zones urbaines, travaux en lit mineur, modification du lit du cours d'eau, sécheresse, exploitation forestière).

Braconnage.

Remarques

L'Aphanomycose appelée aussi « peste de l'écrevisse » est un exemple de maladie foudroyante causée par un pathogène (*Aphanomyces astaci*) qui décime massivement en quelques semaines des populations entières d'écrevisses à pieds blancs. Toutes les espèces autochtones y sont sensibles alors que les écrevisses américaines et les écrevisses de Louisiane sont porteuses saines de la maladie. Les écrevisses touchées montrent rapidement des signes de faiblesse : elles sortent de l'eau, laissent pendre leurs pinces et ne se défendent pas. Des membranes blanches apparaissent sur les yeux et les articulations puis l'écrevisse meurt.

Les écrevisses indigènes peuvent être contaminées soit par contact direct avec les écrevisses exotiques, soit par transport des spores. Les pêcheurs et toute personne intervenant dans les cours d'eau peuvent également véhiculer ce pathogène via les bottes ou tout matériel entrant au contact du milieu contaminé.

Vertigo de Des Moulins

Vertigo moulinsiana

Zones humides

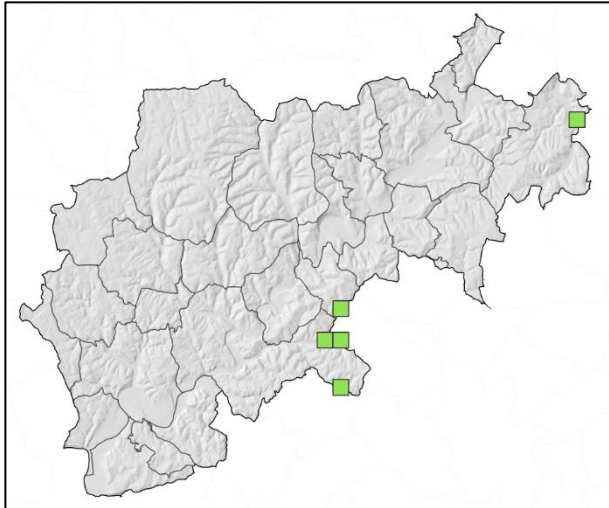
Classe : Mollusques
 Ordre : Stylommatophora
 Famille : Vertiginidae

Statut : -

Menaces France : Préoccupation mineure (LC)

Menace Aquitaine : -

Enjeu de conservation Nouvelle-Aquitaine : -



Écologie

Le Vertigo de Des Moulins est une espèce des zones humides calcaires. Cette petite espèce d'escargot (la coquille d'un adulte fait approximativement 2,5mm de hauteur), se retrouve principalement dans les marais, mais aussi en bordure d'étangs, de lacs, au niveau de berges de rivières, dans de petites dépressions humides.

Cette espèce n'a fait l'objet que de peu d'études en France et s'avère par conséquent extrêmement mal connue. La plupart des données sur la biologie et l'écologie de l'espèce proviennent donc de travaux menés à l'étranger (Grande-Bretagne notamment).

L'habitat idéal pour l'espèce consisterait en une mosaïque de microdépressions aux eaux stagnantes et de zones terrestres très humides occupées par des éléments de roselières et de cariçaies. Plus précisément, l'espèce apprécie une humidité importante et une végétation haute se développant sur des sols saturés en eau subissant une inondation périodique régulière, probablement sur une période importante. Elle se tient sur les feuilles ou les tiges de grandes plantes de marais, à environ 30 ou 50 cm de la surface du sol ou de l'eau. Parmi ces plantes figurent des cypéracées (*Carex spp.*, *Cladium mariscus...*), le Roseau (*Phragmites australis*), les Massettes (*Typha spp.*), les Iris (*Iris spp.*), etc. En dehors de l'hiver qu'il passe au sol, au milieu des débris de plantes, *Vertigo moulinsiana* apparaît rarement au niveau de la litière.

Répartition générale

Le Vertigo de Des Moulins est une espèce essentiellement européenne dont les populations sont principalement situées en Europe méridionale, en Europe centrale et en Europe de l'Ouest. Elle s'observe de l'Irlande jusqu'à la Russie et la Turquie. Au nord, elle est largement répartie dans la partie septentrionale du Danemark et dans la partie la plus méridionale de la Suède et de la Lituanie. La limite sud de son aire de répartition n'est en revanche pas connue avec précision.

Les mentions récentes font état de sa présence dans toute la France (source INPN), sauf dans les massifs cristallins et en altitude au-dessus de 500 m environ. Les occurrences en milieux méditerranéens sont restreintes aux franges montagneuses.

Répartition locale

En l'état des connaissances de répartition, qui sont encore très lacunaires, le *Vertigo de Des Moulins* est connu sur une vingtaine de communes du département de la Dordogne dont 8 sont situées en Périgord Noir.

Sur le territoire de la CCVH, l'espèce est connue sur plusieurs localités réparties sur 3 communes : Les Eyzies, Peyzac-le-Moustier et Coly-Saint-Amand.

Enjeux de conservations et patrimonialité

La Nouvelle-Aquitaine abrite des populations situées en limite d'aire de répartition. Cette situation géographique particulière accentue les risques de disparition de ces populations. Le territoire de la CCVH, abrite de nombreux faciès d'habitats favorables à la présence de l'espèce notamment dans les lits majeurs des cours d'eau comme la Beune et ses affluents.

Menaces

Les menaces pesant sur *Vertigo moulinsiana* restent mal connues. Néanmoins les éléments ci-dessous influencent très certainement l'état de conservation d'une population.

Disparition de l'habitat (drainage, remblais des zones humides).

Changement d'occupation du sol (mise en culture, populiculture).

Surpâturage.

Altération des conditions hydrologiques.

Remarques

Le *Vertigo de Des Moulins* est une toute petite espèce d'escargot. La coquille d'un individu adulte mesure entre 2,2-2,7 mm de haut pour 1,3-1,65 mm de diamètre.

Partie VI- Conclusion

L'Atlas de la Biodiversité Communale de la Vallée de l'Homme a permis de constituer un solide socle de connaissances naturalistes sur le territoire. Ce troisième tome a fait le point sur les connaissances acquises sur la faune de l'intercommunalité à l'issue de l'ABC.

Au cours de l'année 2022 et sur le premier semestre 2023, 120 de jours de terrains ont été effectués par des naturalistes en Vallée de l'Homme. Ils ont été l'occasion de collecter près de **13 000 nouvelles observations, portant le total aujourd'hui disponible sur le territoire à 60 000**. Conformément aux objectifs assignés, il a ainsi été possible de combler les lacunes de connaissances de plusieurs communes de l'intercommunalité, auparavant déficitaires. Ces prospections ont aussi été l'occasion de se concentrer sur l'étude de plusieurs secteurs ou espèces à enjeux. Au total, **1 505 espèces tout groupes faune confondus ont été recensées en Vallée de l'Homme. À l'issue de ce travail, la Vallée de l'Homme apparait comme un des territoires les mieux connus** à l'échelle départementale voire régionale.

Comme pour toute démarche d'ABC, soulignons toutefois le caractère partiel des connaissances acquises. Pour la faune, plusieurs groupes n'ont ainsi pu être traités de manière approfondie, en raison de la complexité des méthodes à mettre en œuvre (Araignées, Mollusques, Coléoptères...).

193 espèces protégées ont été recensées sur le territoire. Les enjeux en termes d'espèces ont fait l'objet d'une analyse détaillée : **on dénombre en Vallée de l'Homme 127 espèces à enjeux pour le territoire (considérant que tous les groupes n'ont pas fait l'objet de l'analyse)**. Un peu plus de la moitié d'entre elles fait l'objet d'une fiche descriptive. La cartographie de ces espèces à enjeux permet de mettre en évidence des zones d'intérêt sur le territoire, ce volet est détaillé dans le tome 1 de l'ABC.

À l'issue de ce travail, la Communauté de commune de la Vallée de l'Homme dispose ainsi d'éléments factuels lui permettant une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité sur son territoire.

Partie VII- Bibliographie

ARGIOPE, 2019. Inventaire de *Vertigo Moulinsiana* sur 14 sites Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine, 54p

ARTHUR L., LEMAIRE M., 2009. – Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

BAILLEUX G. & SOULET D. 2013. Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Odonates : Aquitaine. Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine/ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine. 167 pages. + Annexes

BAILLEUX G., COUANON V., GOURVIL P-Y., SOULET D., 2017. Pré-atlas des odonates d'Aquitaine – Synthèse des connaissances 1972 – 2014. CEN Aquitaine, LPO Aquitaine. Avril 2017. 117 p.

BARATAUD J., 2021. Référentiel des orthoptères du Limousin. Version 1 - Janvier 2021 - Société Entomologique du Limousin. Observatoire FAUNA. Inventaire Entomologique du Limousin, 6, 1 5 p.

BARNEIX M. (coord), 2016. État des lieux sur la Faune exotique présente en Aquitaine : vertébrés continentaux et invertébrés. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Pessac. 24 pp.

BARNEIX M., BAILLEUX, G & SOULET D., 2016. Liste rouge régionale des odonates d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (coordination). 40 p.

BENSETTITI, F. & GAUDILLAT, V. 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française. 353 pp.

BERRONEAU M. 2015. Guide des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. Éditions C. Nature, Association Cistude Nature, Le Haillan, Gironde, France, 181 pages.

BERRONEAU M. 2014. Atlas des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. Éditions C. Nature, Association Cistude Nature, Le Haillan, Gironde, France, 256 pages.

BONIFAIT S. & DUHAZÉ B., 2020. Référentiel des orthoptères d'Aquitaine. Version 1 .4 – Novembre 2020. Locusta. Observatoire FAUNA. Feuille de liaison de Locusta, N.S. 1 : 1 -9.

DUHAZÉ B. & BONIFAIT S., 2004. Contribution à la connaissance des Orthoptères d'Aquitaine : nouvelles données et considérations écologiques (Ensifera et Caelifera). Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 19 : 81-97.

DIJKSTRA K.-D. B., 2007. Guide des libellules de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, 320 p.

FONTAINE B., MOUSSY C., CHIFFARD CARRICABURU J., DUPUIS J., COROLLEUR E., SCHMALTZ L., LORRILLIÈRE R., LOÏS G., GAUDARD C. 2020. Suivi des oiseaux communs en France 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs. MNHN- Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation, LPO BirdLife France - Service Connaissance, Ministère de la Transition écologique et solidaire. 46 pp.

GOURVIL P.-Y., SOULET D., COUANON V., SANNIER M., DROUET E., SIMPSON D. & VAN HALDER I., 2016. Pré-Atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine. Synthèse des connaissances 1995-2015. CEN Aquitaine, LPO Aquitaine, Novembre 2016. 217p.

GOURVIL P.-Y., COTREL N., CHAMBORD R. et TZVETAN G., 2021. Plan régional d'actions en faveur des papillons de jour - Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des papillons de jour – Nouvelle-Aquitaine - 2021-2030. SEL / DSNE – PCN / CEN Nouvelle-Aquitaine / DREAL Nouvelle Aquitaine. 90 p.

GOURVIL P.-Y. & SANNIER M. (coord.) 2022. — Atlas des papillons de jour d'Aquitaine. Muséum national d'histoire naturelle, Paris ; Biotope, Mèze, 464p. (Inventaires & biodiversité ; 20).

GRAND D., BOUDOT J.-P. & DOUCET G., 2014. Cahier d'identification des Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Éd. Biotope, Mèze, 136 p.

LAFRANCHIS, T., 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, Éditions Biotope, Mèze, 448 pp.

LE MOIGNE C. & JAILLOUX A., 2013. Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 48 p.

OAFS, 2019. Définition et gestion des données sensibles faune en Nouvelle-Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Version 1.0. Pessac, 10 pp.

OAFS, 2019. Liste des espèces et des données sensibles de Nouvelle-Aquitaine, mise à jour le 10/12/2019. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Pessac. 18 pp

OAFS (coord.), 2019. La Liste rouge des Chiroptères d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 12 p.

OAFS (coord.), 2020. La Liste rouge des Mammifères continentaux non volants d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 12 p.

OAFS (coord.), 2019. La Liste rouge des Papillons de jour d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 16 p.

Observatoire FAUNA (coord), 2022. Référentiel espèces de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine arrêté au 15/09/2022. Observatoire FAUNA.

PERRODIN J. & BARNEIX M. (coord.), 2021. Hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine : méthode & résultats. Observatoire FAUNA. 54 p.

Plan Régional d'Actions Écrevisse à pattes plates, ARFA, 2014

Poitou-Charentes Nature (Coord.), 2020. Les Orthoptères du Poitou-Charentes. Deux-Sèvres Nature Environnement, Charente Nature, LPO France, Nature Environnement 17, Vienne Nature. Poitiers, 240 p.

RUYS T., BERNARD Y., (coords.) 2014. Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine – Tome 4 – Les Chiroptères. Cistude Nature & LPO Aquitaine. Edition C. Nature, 256pp.

SARDET E., ROESTI C. & BRAUD Y., 2015. Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze, 304 p.

Ouvrage

Atlas des Oiseaux migrateurs et hivernants d'Aquitaine

Atlas des Oiseaux nicheurs d'Aquitaine

Sites internet

<https://atlas-odonates.insectes.org/>

<https://nouvelle-aquitaine.kollect.fr/>

<https://ra-na.fr/atlas/>

<https://observatoire-fauna.fr/>

<https://inpn.mnhn.fr/>

Partie VIII- Annexes

ANNEXE 1 : RÉFÉRENTIEL ESPÈCE INTERCOMMUNAL PAR GROUPES AVEC PRÉSENCE PAR COMMUNES.

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATION AVANT L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : REPTILES, AMPHIBIENS, ODNATES, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, CHIROPTÈRES ET OISEAUX.

ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES AVANT L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : REPTILES, AMPHIBIENS, ODNATES, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, CHIROPTÈRES ET OISEAUX.

ANNEXE 1 : RÉFÉRENTIEL ESPÈCE INTERCOMMUNAL PAR GROUPES AVEC PRÉSENCE PAR COMMUNES.

<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	x	x	x			x	x			x	x	x			x	x	x	x	x			x		x	x		x				
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius			x					x		x																		x			x
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	x	x	x			x	x	x	x			x	x	x	x	x	x					x		x	x		x				
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée			x					x		x				x		x							x			x					
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux			x				x																			x					
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758) / <i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard roux / Oreillard gris	x		x	x			x			x	x	x	x	x								x		x		x					
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris			x																							x					
<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	Espèce sensible : information à la commune impossible																							x			x	x			
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	x	x	x	x			x	x		x	x	x	x								x	x	x	x	x		x			x	
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe	x	x	x	x			x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x					

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																				Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH						
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart						Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac	Tursac	Valojoux
<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	Campagnol des champs						x	x		x				x	x	x	x				x						x					
<i>Microtus lavernedii</i> (Crespon, 1844)	Campagnol de Lavernède			x			x	x		x					x	x	x										x					
<i>Microtus pyrenaicus</i> (de Sélys-Longchamps, 1847)	Campagnol des Pyrénées						x	x							x						x											
<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758	Souris grise						x								x																	
<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	Belette d'Europe													x																		x
<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin			x	x		x	x	x		x		x					x							x	x	x					
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	x	x		x		x		x	x	x		x		x		x		x	x						x						
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	x		x			x	x	x	x	x	x	x	x	x				x		x	x		x	x			x				
<i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828	Musaraigne couronnée			x			x	x						x		x	x									x						
<i>Sorex minutus</i> Linnaeus, 1766	Musaraigne pygmée						x	x								x																
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier			x	x	x		x	x	x		x	x	x				x		x		x		x	x							
<i>Talpa aquitania</i> Nicolas, Martinez-Vargas & Hugot, 2017 / <i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	Taupe d'Aquitaine / Taupe d'Europe								x						x								x			x						
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	x		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x				x	x	x	x	x		x	x							

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																			Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH						
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy						Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac	Tursac
<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758	Libellule quadrimaculée						x		x		x	x		x	x	x	x	x						x		x					
<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe à forceps	x		x	x		x	x	x		x		x	x	x				x		x		x	x	x	x					
<i>Onychogomphus uncutus</i> (Charpentier, 1840)	Gomphe à crochets			x	x	x	x	x	x			x	x		x	x					x			x	x	x					
<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)	Orthétrum à stylets blancs						x		x		x	x				x			x	x				x		x					
<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun				x	x	x		x				x	x						x			x	x		x					
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	x		x	x		x	x	x		x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleissant	x		x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x			x		x	x	x	x	x						
<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin	x		x	x			x	x		x	x	x								x		x	x	x		x		x	x	
<i>Platynemesis acutipennis</i> Selys, 1841	Agrion orangé	x		x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x			x	x	x		x	x	x						
<i>Platynemesis latipes</i> Rambur, 1842	Agrion blanchâtre	x		x				x	x		x	x	x		x	x			x		x				x						
<i>Platynemesis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	x		x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x	x	x						
<i>Pyrrosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu			x		x		x	x		x				x					x			x	x	x						
<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie à taches jaunes				x		x		x																x					x	
<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie métallique	x											x								x		x							x	
<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun			x	x		x	x	x							x			x					x	x						

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																	Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH										
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac						Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac	Tursac	Valojoux	
<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe									x							x										x						
<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional																											x					
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	x		x	x		x	x	x	x		x	x	x		x	x		x	x		x		x		x	x						
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié	x		x			x	x	x							x			x						x		x						
<i>Trithemis annulata</i> (Palisot de Beauvois, 1807)	Trithémis annelé				x					x									x	x					x		x						

Référentiel espèces intercommunal des Reptiles

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																				Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH							
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Pezac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart						Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac	Tursac	Valojoux	
<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Coronelle girondine			x		x	x				x									x		x							x		x		
<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe								x																	x			x		x		
<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x				
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies	x			x		x		x	x	x	x	x	x				x	x							x	x		x				
<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique			x		x		x	x	x		x				x			x	x					x	x		x					
<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine					x		x	x	x					x											x		x	x		x		
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					
<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé										x		x															x	x		x		x
<i>Trachemys scripta</i> (Thunberg in Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite																			x								x					
<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	x			x																							x	x		x		x

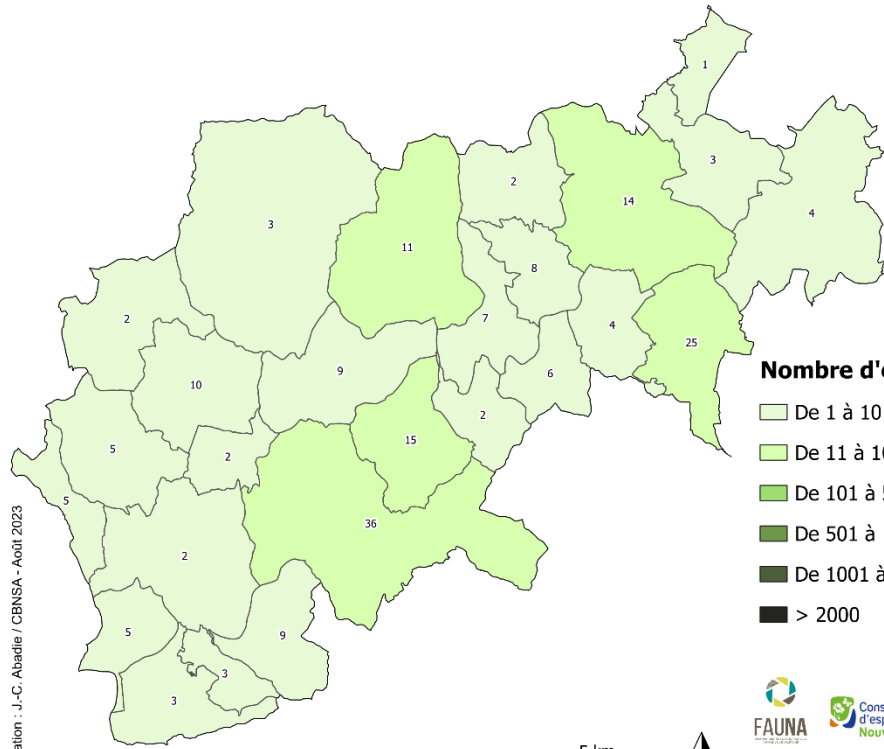
Référentiel espèces intercommunal des Rhopalocères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																				Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH					
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart						Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac	Tursac
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue				x	x		x		x																x					
<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant	x						x	x		x		x	x	x				x	x					x	x	x				
<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant																	x								x					
<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan				x	x	x	x	x	x			x	x						x	x				x	x	x				
<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé	x		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x				x	x			x	x	x				
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique	x			x	x		x	x	x		x	x	x		x	x			x	x	x		x	x	x	x				
<i>Arethusana arethusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mercure	x			x						x						x												x	x	x
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette	x		x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Boloria selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Collier argenté				x																										
<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Ronce	x		x	x	x		x	x	x			x	x	x	x		x	x	x	x					x					
<i>Brenthis hecate</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Filipendule																														
		Espèce sensible : information à la commune impossible																						x	x	x					

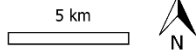
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																						Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH						
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journaliac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont						Sergeac	Thonac	Tursac	Valojoux		
<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais				x	x					x				x		x						x	x				x		x		x	x	
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun	x		x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x		x	x	x	x	x								
<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré				x		x		x	x					x		x					x					x						x	x
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	Mélitée du Méléampyre	x		x		x	x	x	x	x					x							x					x							
<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775) / <i>Melitaea celadussa</i> Fruhstorfer, 1910	Mélitée du Méléampyre / Mélitée de Fruhstorfer																																	
<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Mélitée noirâtre							x		x																		x				x	x	x
<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	Mélitée orangée	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Melitaea parthenoides</i> Keferstein, 1851	Mélitée de la Lancéole	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélitée des Centaurées	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	Grand Nègre des bois	x	x	x	x	x	x		x	x	x			x		x	x		x			x	x	x	x	x	x	x						
<i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758)	Morio																																x	
<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x		x		x																	

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATION AVANT L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : REPTILES, AMPHIBIENS, ODNATES, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, CHIROPTÈRES ET OISEAUX.

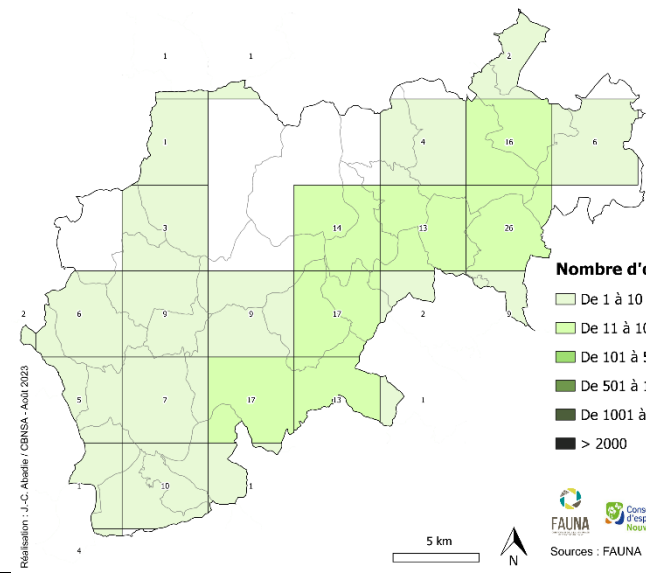
AMPHIBIENS



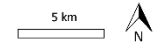
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



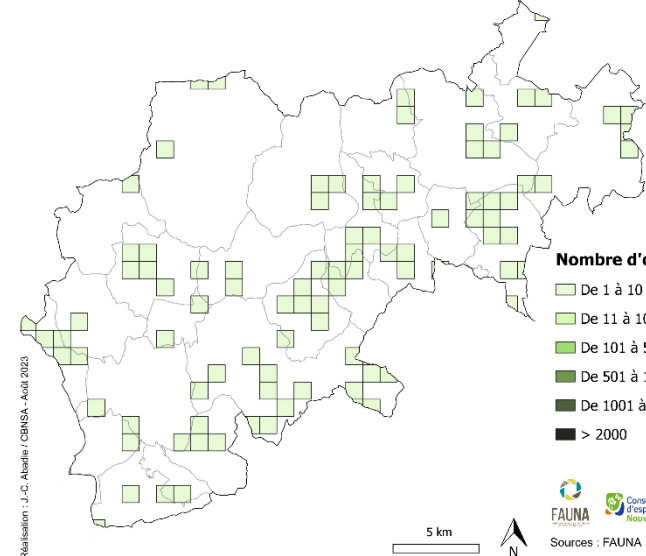
FAUNA
 Conservatoire
 d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA



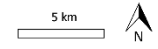
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



FAUNA
 Conservatoire
 d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

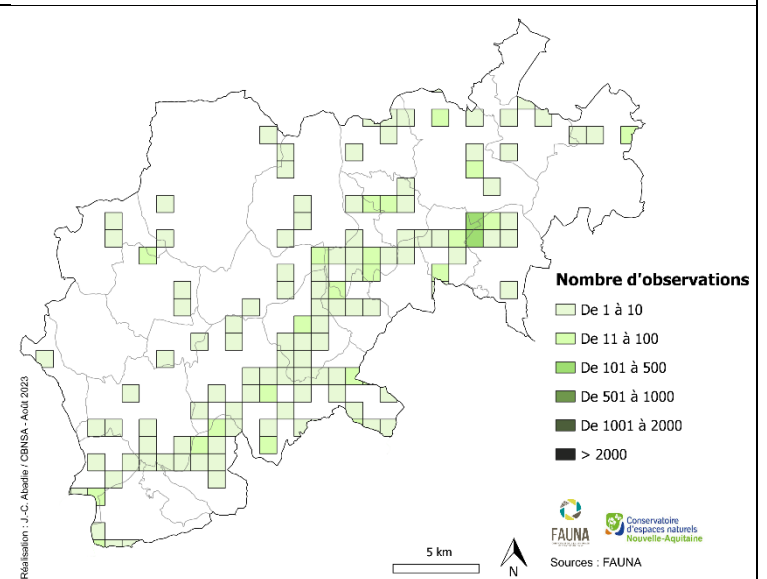
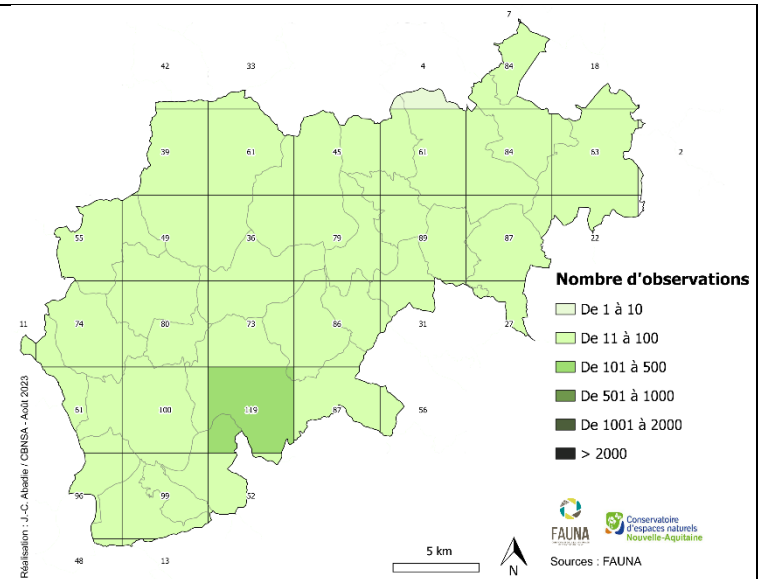
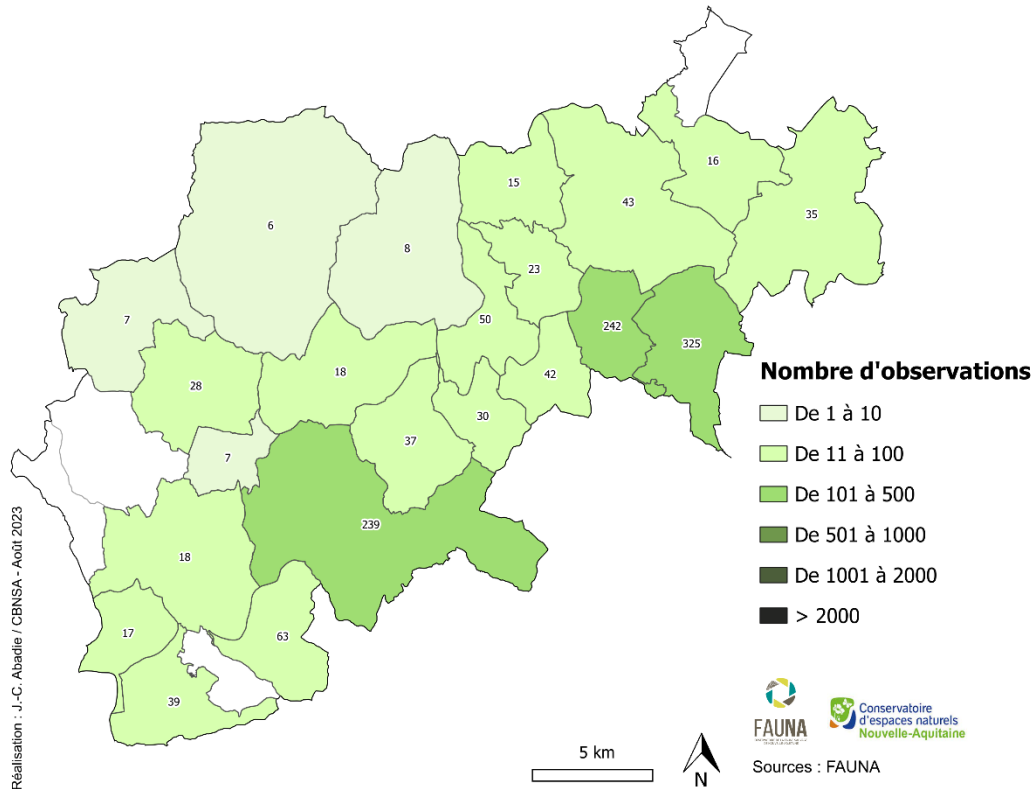


Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



FAUNA
 Conservatoire
 d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

ODONATES

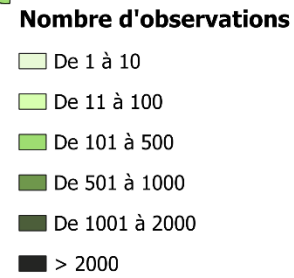
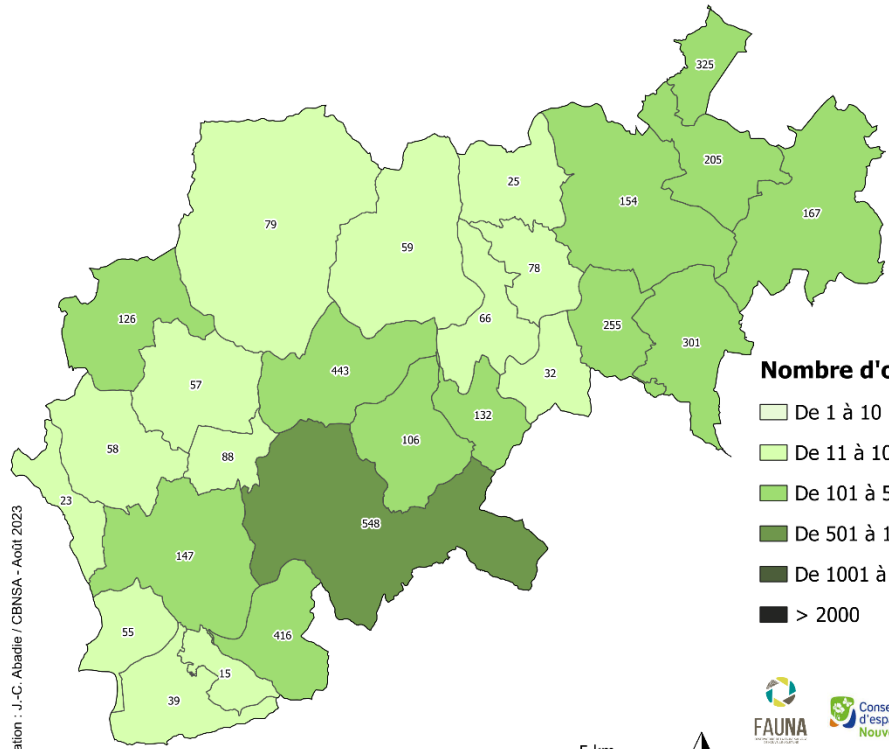


Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

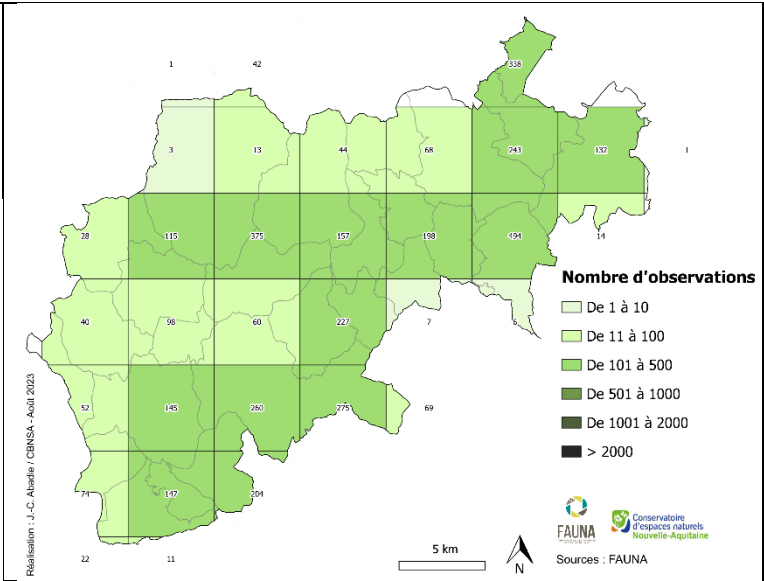
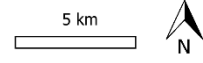
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

RHOPALOCERES



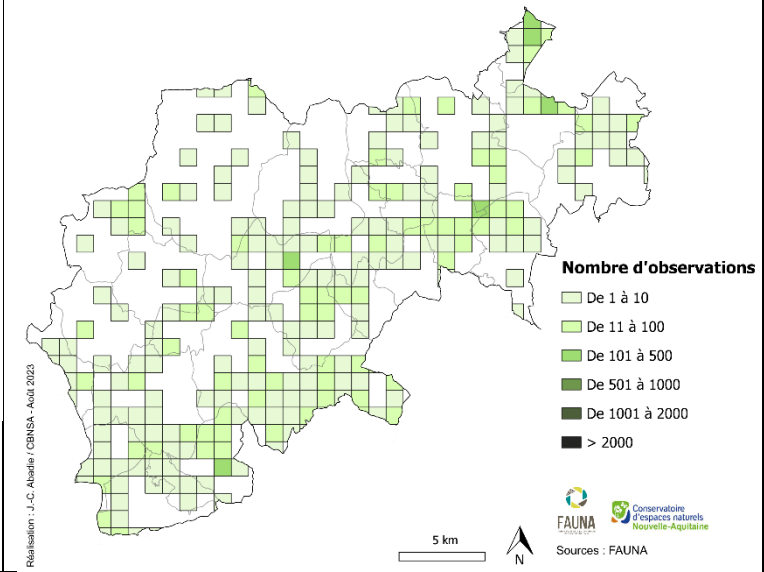
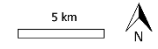
FAUNA
 Conservatoire d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



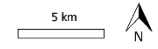
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

FAUNA
 Conservatoire d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

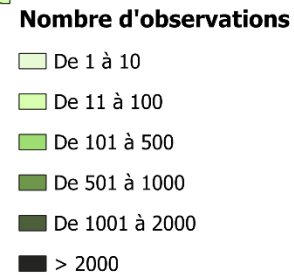
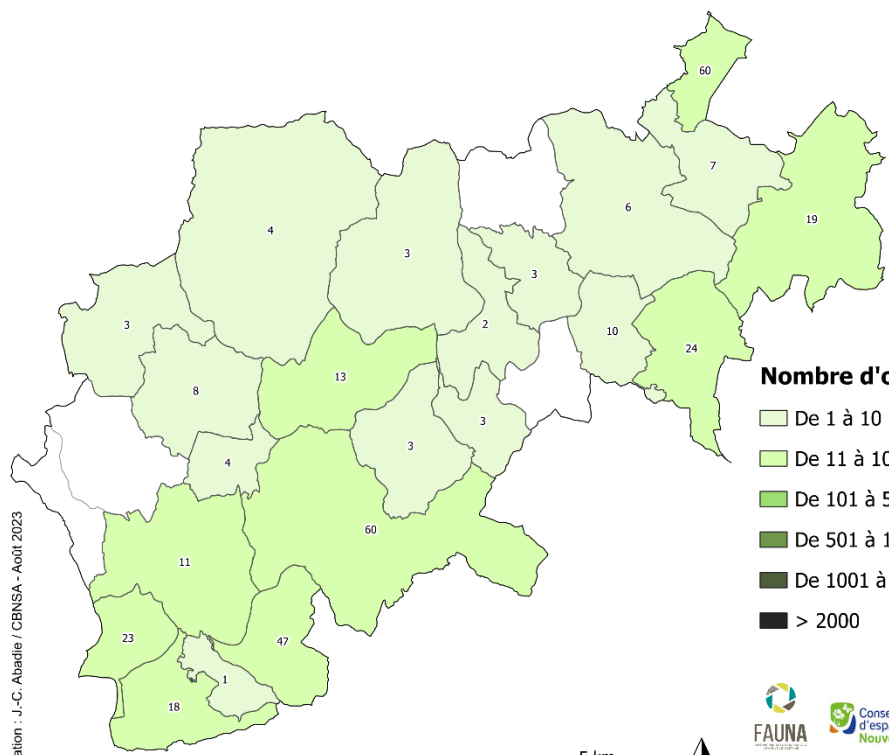


Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

FAUNA
 Conservatoire d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

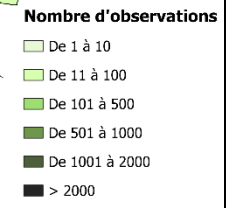
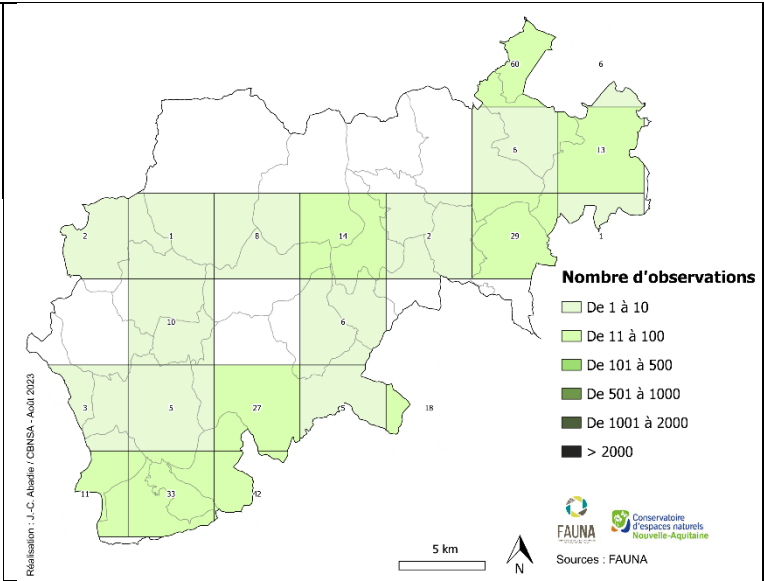
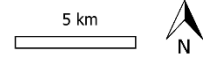


ORTHOPTÈRES



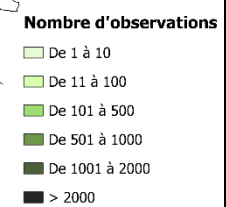
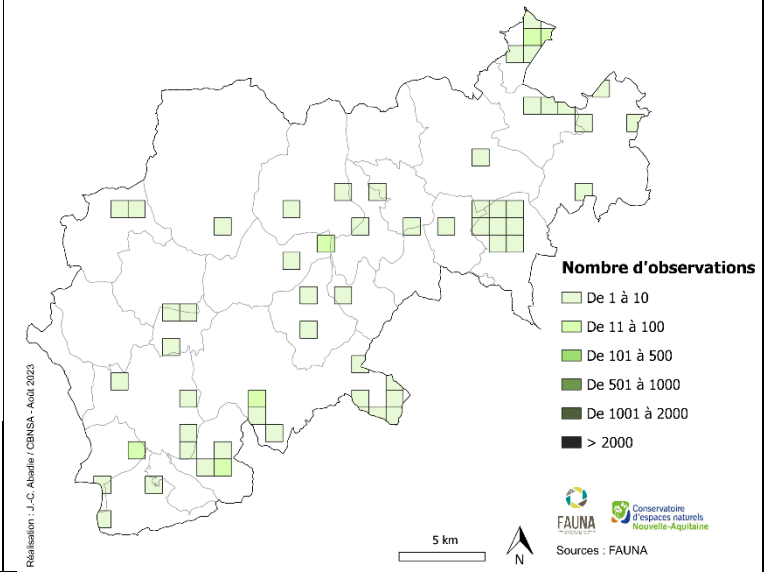
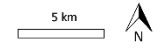
FAUNA
 Conservatoire d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



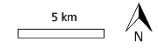
FAUNA
 Conservatoire d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

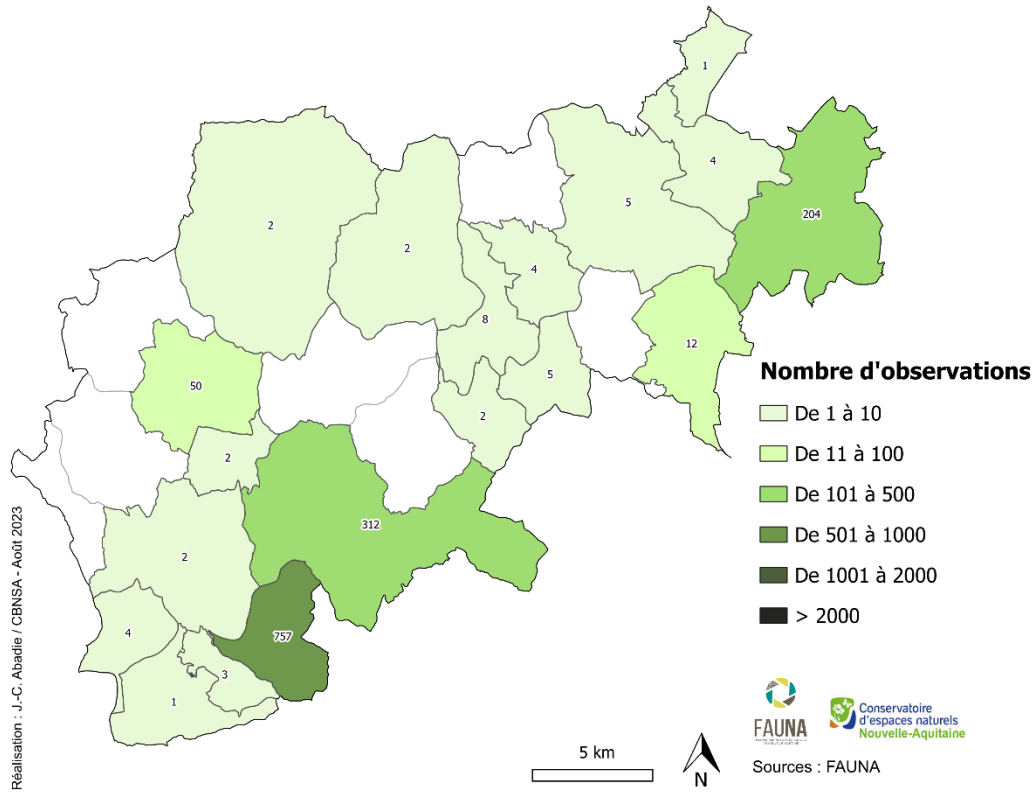


FAUNA
 Conservatoire d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

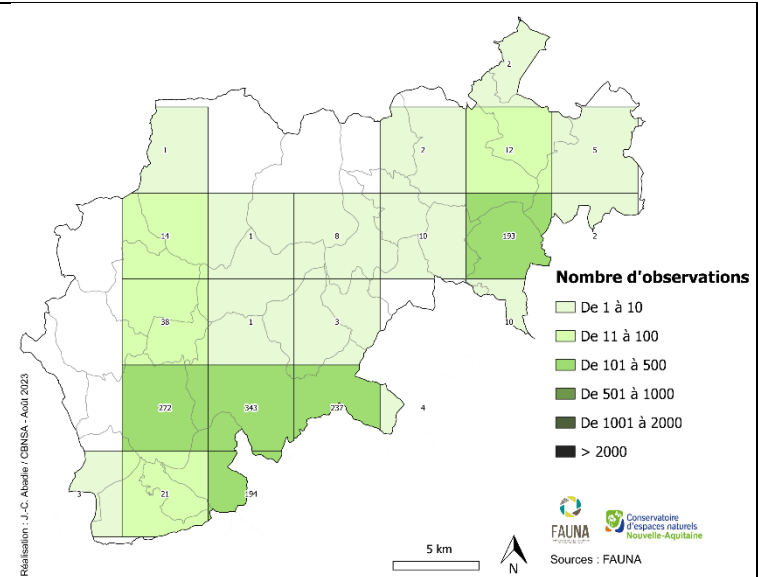
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



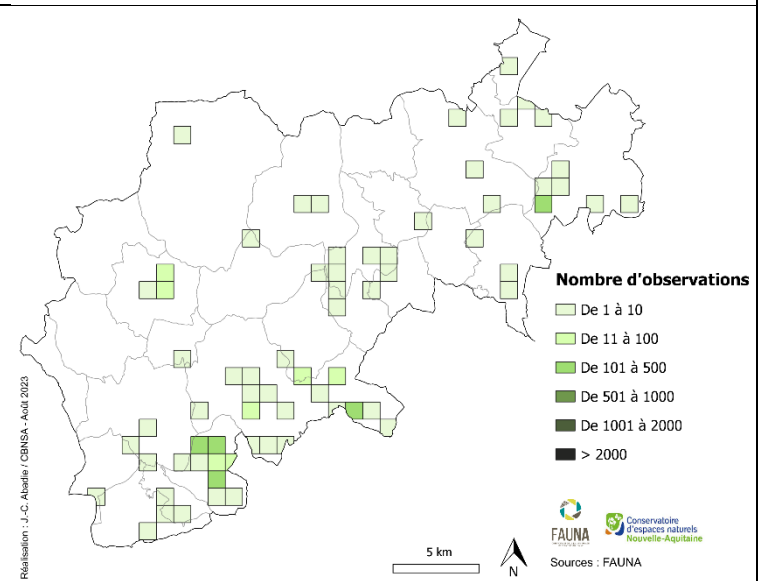
CHIROPTÈRES



Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

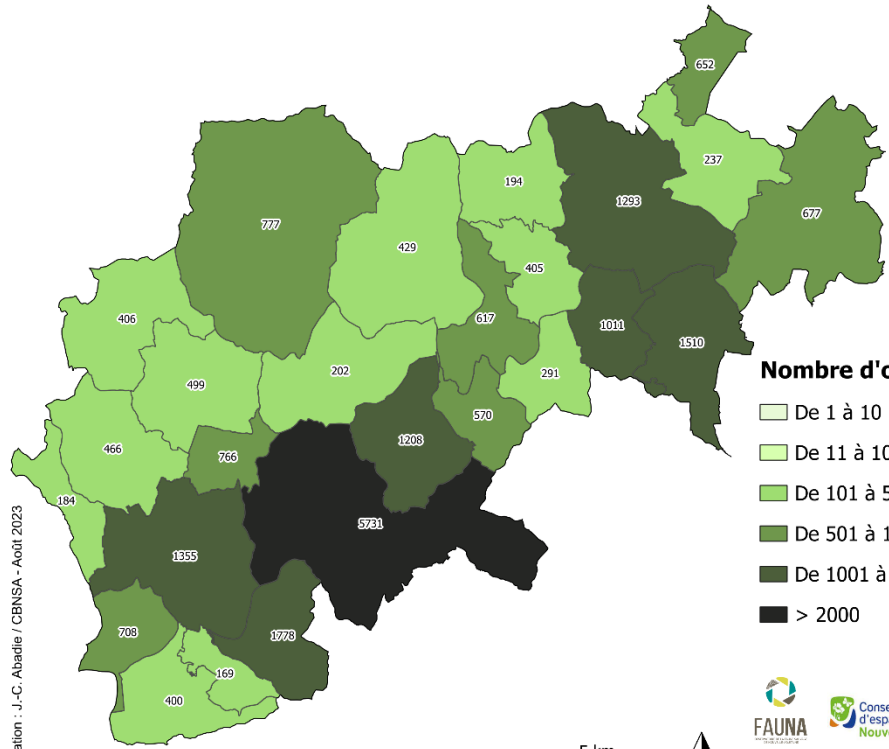


Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

OISEAUX

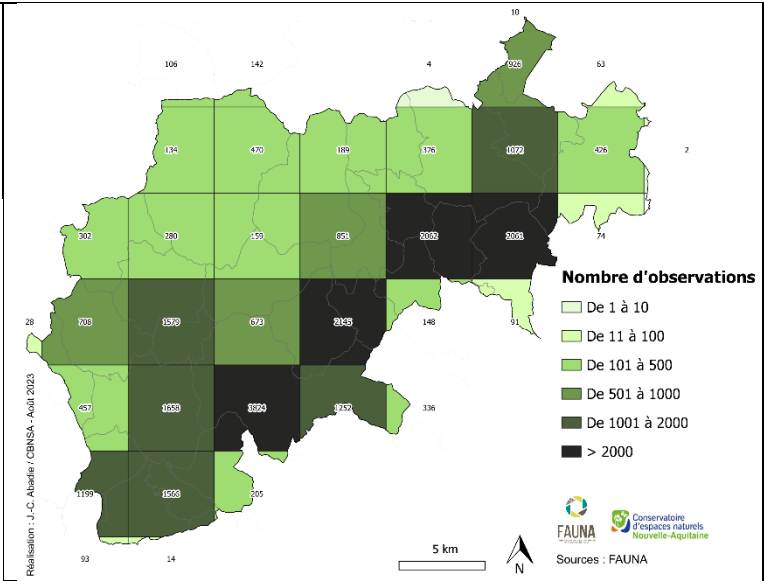
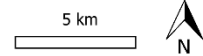


Nombre d'observations

- De 1 à 10
- De 11 à 100
- De 101 à 500
- De 501 à 1000
- De 1001 à 2000
- > 2000

FAUNA
 Conservatoire d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

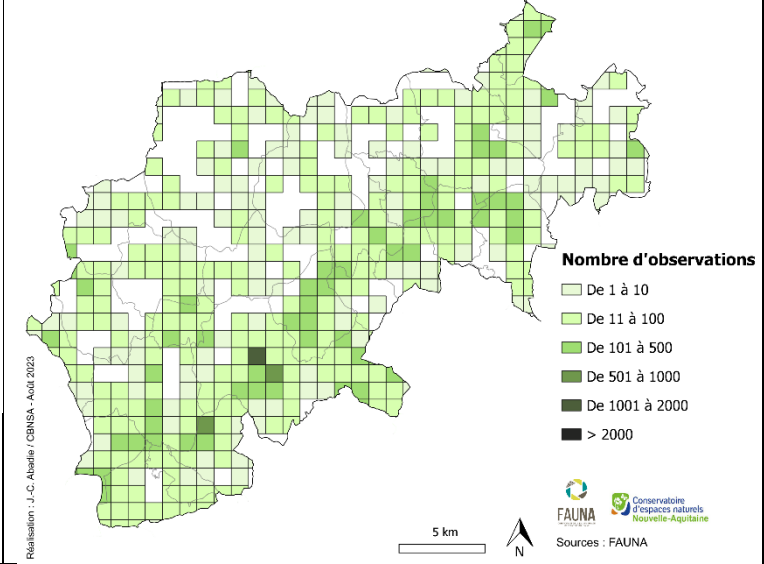
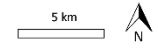


Nombre d'observations

- De 1 à 10
- De 11 à 100
- De 101 à 500
- De 501 à 1000
- De 1001 à 2000
- > 2000

FAUNA
 Conservatoire d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

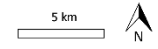


Nombre d'observations

- De 1 à 10
- De 11 à 100
- De 101 à 500
- De 501 à 1000
- De 1001 à 2000
- > 2000

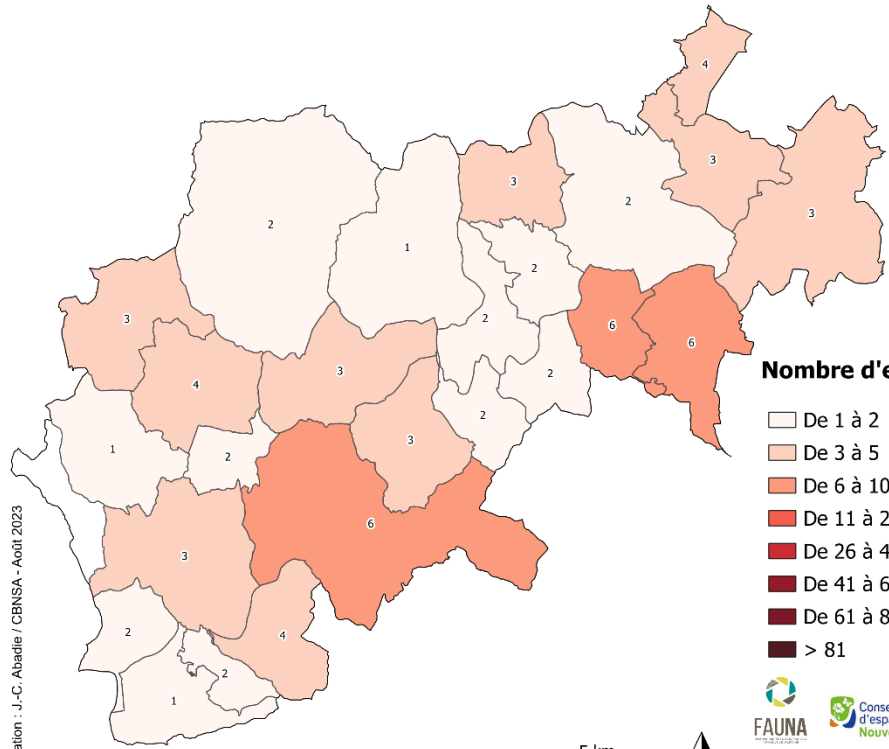
FAUNA
 Conservatoire d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES AVANT L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : REPTILES, AMPHIBIENS, ODONATES, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, CHIROPTÈRES ET OISEAUX.

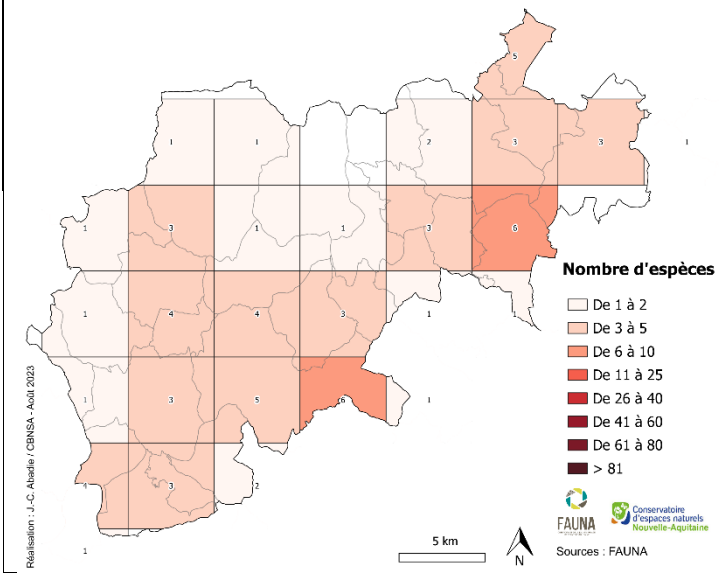
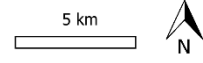
REPTILES



- Nombre d'espèces**
- De 1 à 2
 - De 3 à 5
 - De 6 à 10
 - De 11 à 25
 - De 26 à 40
 - De 41 à 60
 - De 61 à 80
 - > 81

FAUNA
 Conservatoire
 d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

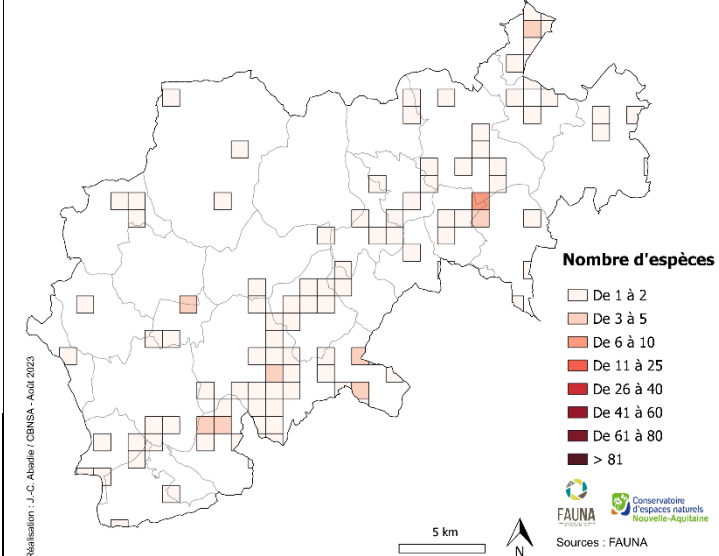
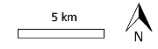
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



- Nombre d'espèces**
- De 1 à 2
 - De 3 à 5
 - De 6 à 10
 - De 11 à 25
 - De 26 à 40
 - De 41 à 60
 - De 61 à 80
 - > 81

FAUNA
 Conservatoire
 d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

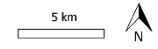
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



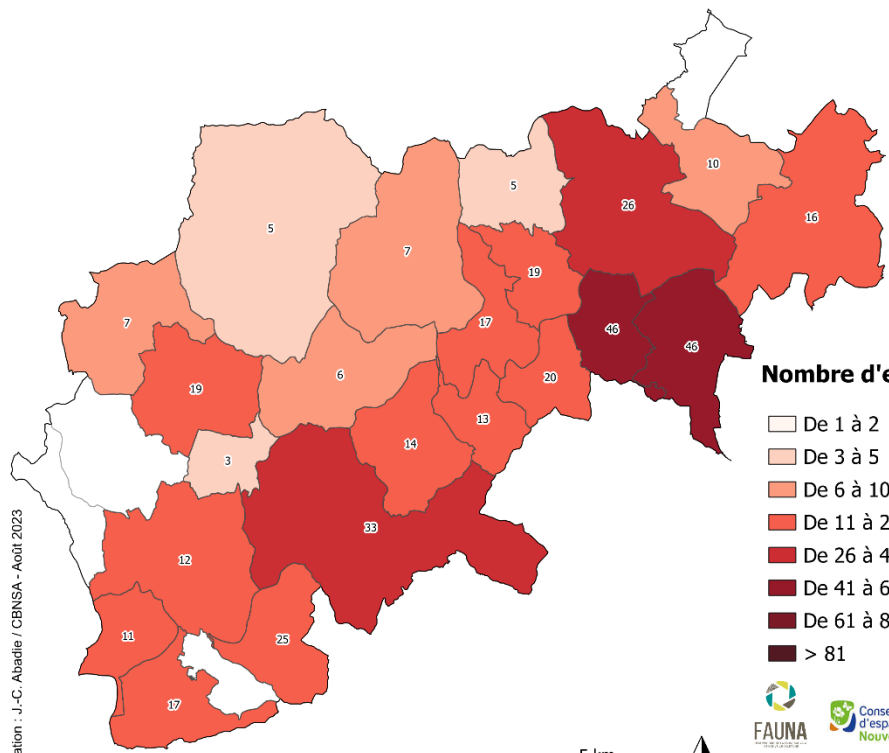
- Nombre d'espèces**
- De 1 à 2
 - De 3 à 5
 - De 6 à 10
 - De 11 à 25
 - De 26 à 40
 - De 41 à 60
 - De 61 à 80
 - > 81

FAUNA
 Conservatoire
 d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA

Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



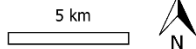
ODONATES



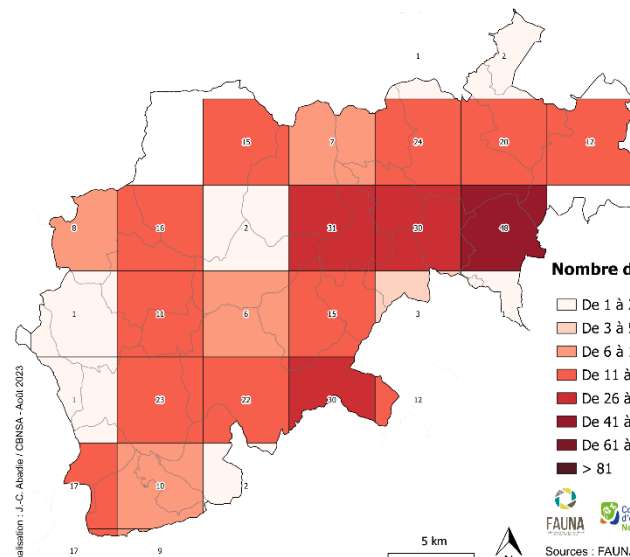
Nombre d'espèces

- De 1 à 2
- De 3 à 5
- De 6 à 10
- De 11 à 25
- De 26 à 40
- De 41 à 60
- De 61 à 80
- > 81

FAUNA
 Conservatoire
 d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA



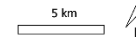
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



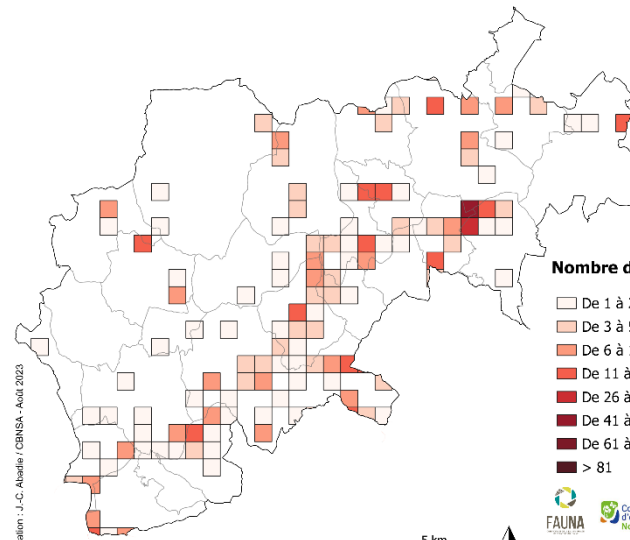
Nombre d'espèces

- De 1 à 2
- De 3 à 5
- De 6 à 10
- De 11 à 25
- De 26 à 40
- De 41 à 60
- De 61 à 80
- > 81

FAUNA
 Conservatoire
 d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA



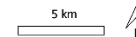
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



Nombre d'espèces

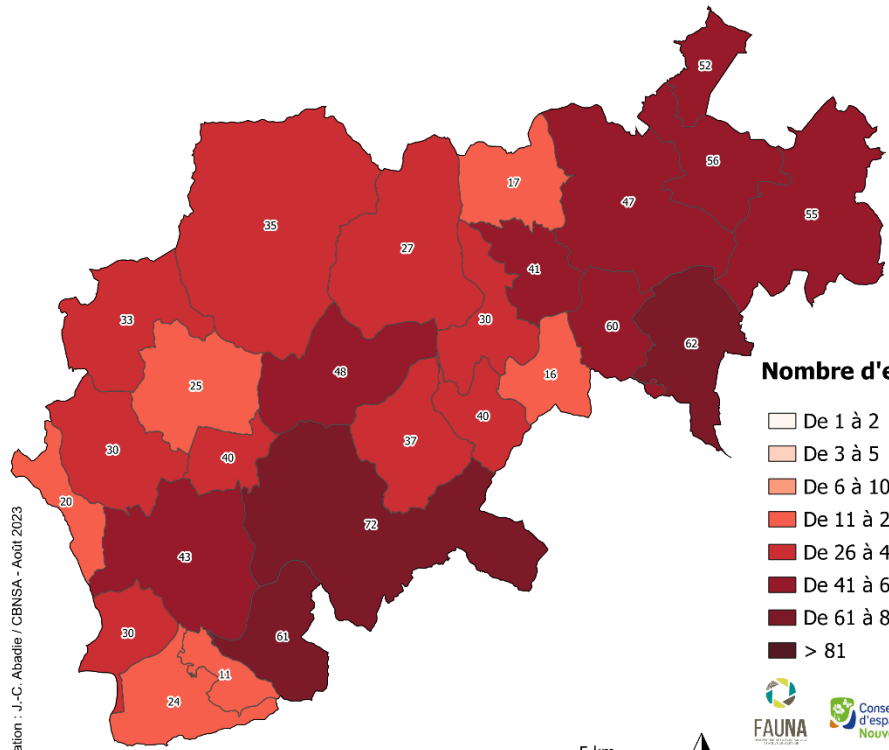
- De 1 à 2
- De 3 à 5
- De 6 à 10
- De 11 à 25
- De 26 à 40
- De 41 à 60
- De 61 à 80
- > 81

FAUNA
 Conservatoire
 d'espaces naturels
 Nouvelle-Aquitaine
 Sources : FAUNA



Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

RHOPALOCÈRES



Nombre d'espèces

- De 1 à 2
- De 3 à 5
- De 6 à 10
- De 11 à 25
- De 26 à 40
- De 41 à 60
- De 61 à 80
- > 81

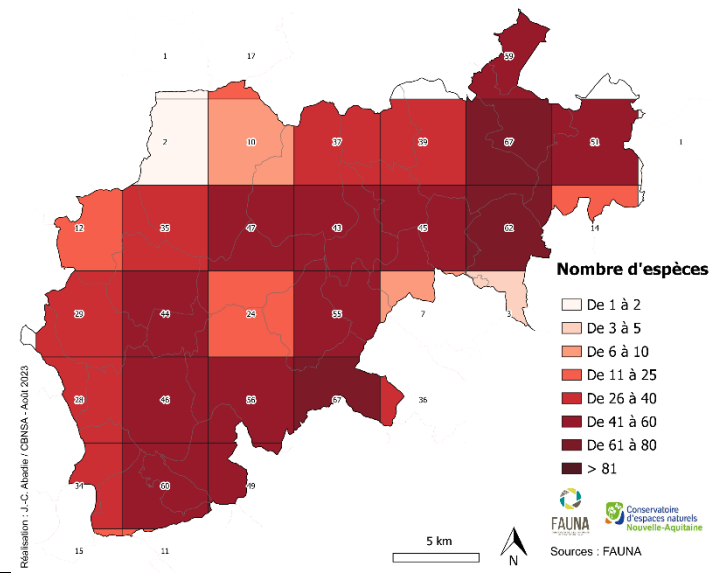


Sources : FAUNA

5 km



Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



Nombre d'espèces

- De 1 à 2
- De 3 à 5
- De 6 à 10
- De 11 à 25
- De 26 à 40
- De 41 à 60
- De 61 à 80
- > 81

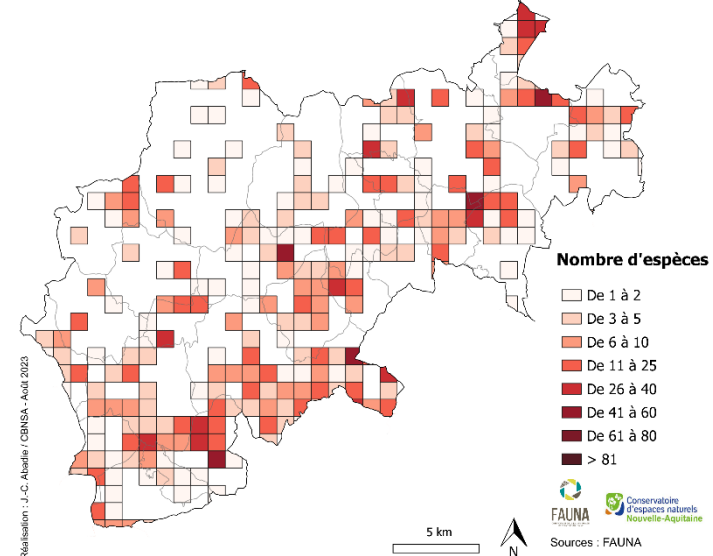


Sources : FAUNA

5 km



Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



Nombre d'espèces

- De 1 à 2
- De 3 à 5
- De 6 à 10
- De 11 à 25
- De 26 à 40
- De 41 à 60
- De 61 à 80
- > 81



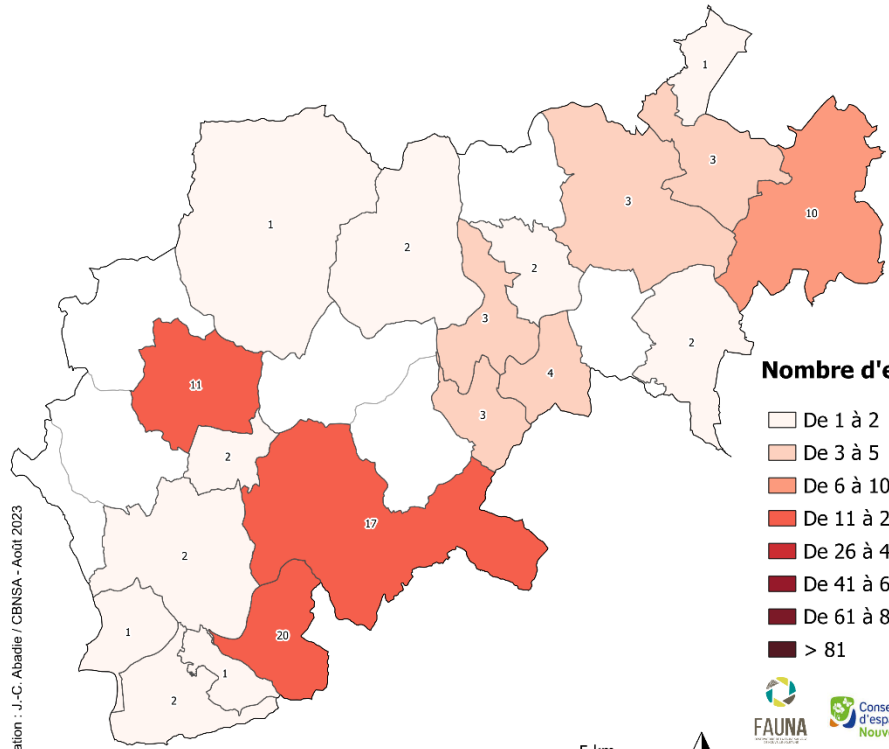
Sources : FAUNA

5 km



Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

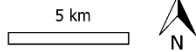
CHIROPTÈRES



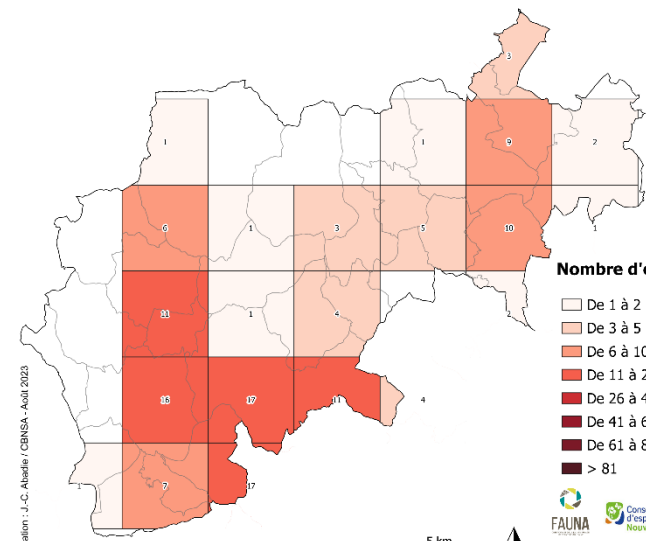
Nombre d'espèces

- De 1 à 2
- De 3 à 5
- De 6 à 10
- De 11 à 25
- De 26 à 40
- De 41 à 60
- De 61 à 80
- > 81

FAUNA
Conservatoire d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine
Sources : FAUNA



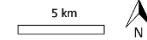
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



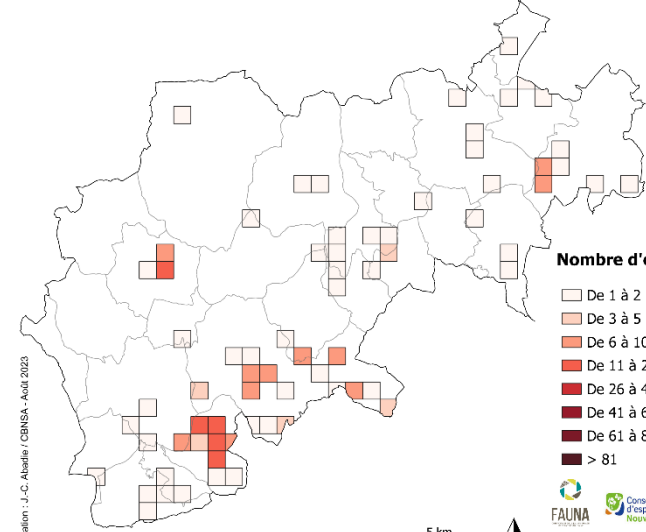
Nombre d'espèces

- De 1 à 2
- De 3 à 5
- De 6 à 10
- De 11 à 25
- De 26 à 40
- De 41 à 60
- De 61 à 80
- > 81

FAUNA
Conservatoire d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine
Sources : FAUNA



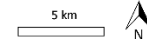
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



Nombre d'espèces

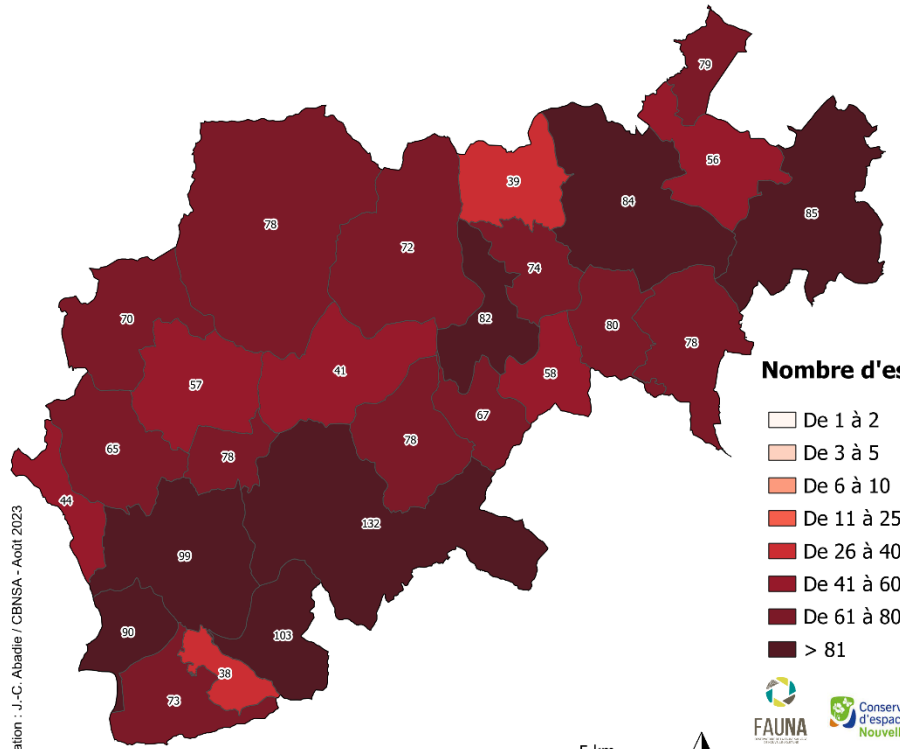
- De 1 à 2
- De 3 à 5
- De 6 à 10
- De 11 à 25
- De 26 à 40
- De 41 à 60
- De 61 à 80
- > 81

FAUNA
Conservatoire d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine
Sources : FAUNA

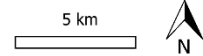


Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023

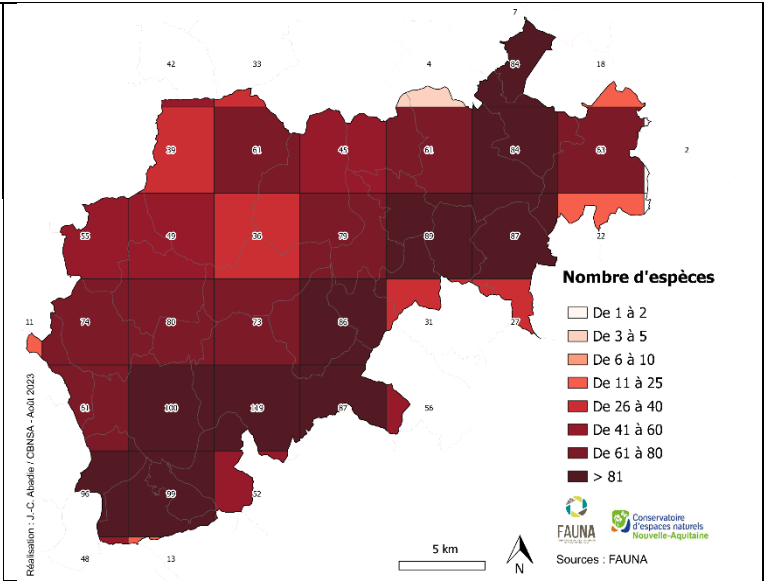
OISEAUX



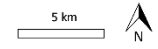
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



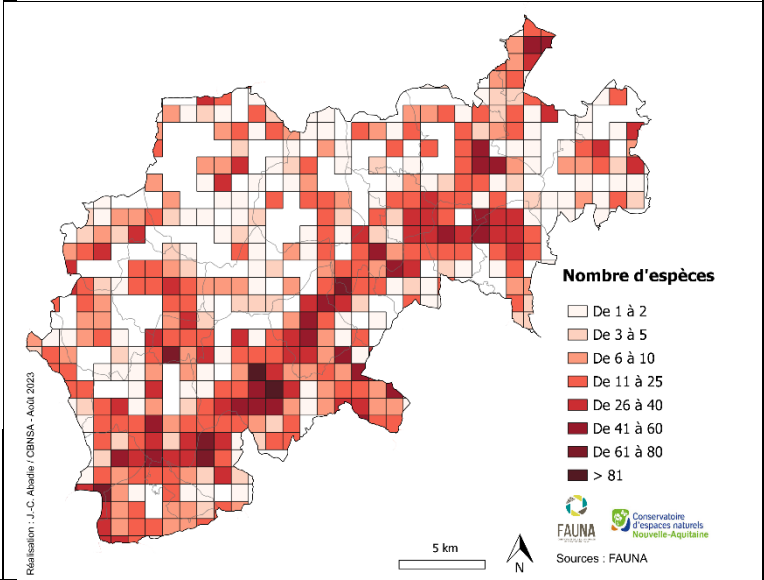
FAUNA
Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine
Sources : FAUNA



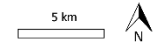
Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



FAUNA
Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine
Sources : FAUNA



Réalisation : J.-C. Abadie / CBNSA - Août 2023



FAUNA
Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine
Sources : FAUNA



Vallée
de l'*Homme*
Communauté de Communes

Atlas de la Biodiversité

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

En 2021, la communauté de commune s'est engagée dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire, devenant ainsi le plus grand ABC de France. Terminé en juillet 2023, ce projet a permis d'harmoniser et étoffer les connaissances fauniques et floristiques à l'échelle communale.

Co-financé par :



Partenaires techniques :

